



DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000

de la Zone Spéciale de Conservation

« **Basse vallée du Célé** »

site FR 7300913

DOCUMENT DE SYNTHESE

Réalisé par
le Parc naturel régional des Causses du Quercy
en partenariat avec

L'ADASEA du Lot, l'association Lot Nature, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées, la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, le Comité départemental de Spéléologie.



Avec la collaboration des membres du Comité de Pilotage local
Présidé par le sous préfet de Figeac

Document d'objectifs

De la Zone Spéciale de Conservation

« Basse vallée du Célé »

site FR 7300913

Liste des membres du Comité de Pilotage local

Président :

Le sous préfet de Figeac,

Représentants des services de l'Etat :

Le directeur régional de l'Environnement

Le directeur départemental de l'équipement et de l'agriculture

Le directeur départemental de la jeunesse et des sports

Le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

Le chef de la brigade départementale du Conseil supérieur de la pêche,

Ou leurs représentants

Représentants des collectivités territoriales intéressées et de leurs groupements :

- représentants du département : les conseillers généraux des cantons de Cajarc, Lauzès, Livernon et saint Géry.
- représentants des communes : les maires de Bouziès, Brengues, Cabrerets, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie, Marcilhac-sur-Célé, Orniac, Saint-Chels, Saint-Sulpice et sauliac-sur-Célé, ou leurs représentants
- les présidents des communautés de communes de la vallée et du causse, Lot Célé et Figeac-Cajarc, ou leurs représentants

Représentants des propriétaires et exploitants des biens ruraux compris dans le site :

Le président de la chambre d'agriculture du Lot, ou son représentant

Les propriétaires et exploitants représentant les groupes de travail locaux :

- M. DELPECH pour le groupe de travail « agriculture et forêt »
- M. LOMPECH pour le groupe de travail « autres usagers du territoire »

Représentants des organisations professionnelles agricoles et sylvicoles :

Le président de l'ADASEA du Lot,

Le président du syndicat des propriétaires forestiers et sylviculteurs du Lot,

Le président de la FDSEA,

Le président du CDJA,

Le président de la confédération paysanne,

Ou leurs représentants

Représentants des organismes et associations susceptibles d'exercer leurs activités sur le site et des associations agréées pour la protection de l'environnement

Le directeur du centre régional de la propriété forestière,

Le président de l'UNICEM de Midi-Pyrénées,

Le directeur de RTE Sud-Ouest,
Le président du comité départemental de spéléologie,
Le président du comité départemental d'escalade,
Le président du comité départemental de canoë-kayak,
Le président du comité départemental de randonnée,
Le président du comité départemental du tourisme,
La présidente de l'union départementale des offices de tourisme et syndicats d'initiative du Lot,
Le président de l'association pour l'aménagement de la vallée du Lot,
Le président de la fédération départementale des chasseurs,
Le président de la fédération départementale des associations agréées de pêche et de pisciculture et des milieux aquatiques (AAPPMA)
Le président du groupement associatif de défense de l'environnement du lot (GADEL)
Le président de Lot nature,

Ou leurs représentants.

Opérateur local :

Le président du Parc naturel régional des causses du Quercy,

Ou ses représentants.

Arrêté préfectoral du 13 janvier 2004 (n° DAIAE/009)

AVANT PROPOS

Le document d'objectifs du site FR 7300913 « basse vallée du Célé » se présente sous forme de deux documents distincts :

- Le **DOCUMENT DE SYNTHÈSE** : destiné à être opérationnel pour la gestion du site, il résume les enjeux, les stratégies et les actions de gestion à mettre en œuvre pour assurer la conservation du site. Il est essentiellement composé de cartes, de tableaux et d'organigrammes.

Ce DOCUMENT DE SYNTHÈSE est envoyé à tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site internet de la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées (<http://www.environnement.gouv.fr/midi-pyrenees/>)

- Le **DOCUMENT DE COMPILATION** : il s'agit d'un document technique qui a pour vocation de décrire de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Il est constitué :

- du document de synthèse auquel s'ajoutent les comptes-rendus des réunions de comités de pilotage et des groupes de travail, la liste des contacts, les éventuelles fiches d'entretien avec les partenaires, un exemplaire de chaque infos-sites, les modèles de fiches de prospection, les éventuels documents méthodologiques, des cartes plus précises, ... ;

Ce DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction Régionale de l'Environnement de Midi-Pyrénées, dans les services de la Préfecture du Lot à Cahors, à la Sous-Préfecture de Gourdon et à la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture du Lot à Cahors.

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	5
SOMMAIRE.....	7
PREAMBULE	9
I PRESENTATION GENERALE.....	11
1 PRESENTATION DU SITE.....	11
2 DONNEES COMMUNALES	12
3 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE	13
4 CONTEXTE CLIMATIQUE.....	14
5 PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS.....	14
5.1 <i>p-SIC</i>	14
5.2 <i>APB</i>	14
5.3 <i>Sites inscrits et sites classés</i>	15
5.4 <i>SIEE et ZIEM</i>	15
5.5 <i>ZNIEFF</i>	15
5.6 <i>ENS</i>	17
6 INTERET PATRIMONIAL ET ENJEUX DU SITE	18
II DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE	19
1 HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES	19
1.1 <i>Textes de référence</i>	19
1.2 <i>Habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	19
1.3 <i>Les « Fiches habitats »</i>	21
1.4 <i>Etat de conservation</i>	22
2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	24
2.1 <i>Textes de référence</i>	24
2.2 <i>Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats »</i>	24
2.3 <i>Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Oiseaux »</i>	24
2.4 <i>Les « Fiches espèces »</i>	25
2.5 <i>Etat de conservation</i>	26
3 ESPECES REMARQUABLES, NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE.....	28
4 EVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE	35
4.1 <i>Les Evolutions majeures</i>	35
4.2 <i>Les Evolutions secondaires</i>	36
III DIAGNOSTIC DES ACTIVITES HUMAINES	37
1 L'AGRICULTURE.....	37
1.1 <i>Les exploitants et exploitations agricoles du site</i>	37
1.2 <i>Les productions agricoles</i>	40
1.3 <i>Les pratiques agricoles</i>	42
1.4 <i>Pratiques agropastorales sur les parcelles agricoles concernées par des habitats naturels d'intérêt communautaire</i>	43
1.5 <i>Evolution de l'agriculture sur le site</i>	43
1.6 <i>Problématiques locales</i>	45
1.7 <i>Perception de Natura 2000 par les exploitants agricoles du site</i>	46

1.8	<i>Pour conclure</i>	46
2	LES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME	47
2.1	<i>Les structures</i>	47
2.2	<i>Les activités pratiquées sur le site</i>	49
2.3	<i>L'activité touristique</i>	54
2.4	<i>Les outils de gestion</i>	55
3	LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL.....	58
3.1	<i>Dynamisme communal</i>	58
3.2	<i>Projets de développement communaux</i>	62
3.3	<i>Infrastructures et réseaux</i>	65
3.4	<i>Schéma départemental des carrières</i>	69
4	LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	70
4.1	<i>Le suivi de la ressource en eau</i>	70
4.2	<i>Le Contrat de rivière Célé</i>	71
4.3	<i>Le SDAGE et le SAGE</i>	72
4.4	<i>Le Plan de Gestion des Etiages du Lot (PGE)</i>	73
4.5	<i>Les zones sensibles</i>	73
5	LA GESTION FORESTIERE	75
IV. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION		77
1	DETERMINATION DES ENJEUX DE CONSERVATION	77
2	MENACES.....	78
2.1	<i>Habitats naturels et habitats d'espèces liés à l'activité agricole</i>	79
2.2	<i>Habitats naturels et habitats d'espèces liés à la gestion forestière</i>	80
2.3	<i>Autres habitats naturels et habitats d'espèces</i>	80
3	MODES DE GESTION DE CES MILIEUX SUR LE SITE.....	81
3.1	<i>Pratiques agricoles et habitats agropastoraux</i>	81
3.2	<i>Activités de loisirs et de tourisme et habitats naturels (milieux aquatiques, habitats rocheux)</i>	81
3.3	<i>Gestion de l'eau et habitats liés aux milieux aquatiques</i>	82
3.4	<i>Développement local et habitats naturels et habitats d'espèces</i>	82
4	HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION	89
5	OBJECTIFS DE GESTION	91
5.1	<i>Objectifs généraux</i>	91
5.2	<i>Objectifs de gestion spécifiques au site</i>	92
V. MESURES DE GESTION.....		95
5.3	<i>Articulation générale des mesures de gestion</i>	95
5.4	<i>Présentation des actions</i>	96
FICHES ACTIONS.....		99
5.5	<i>Sommaire des fiches actions</i>	101
LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES		199
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		201
ANNEXES.....		204
ANNEXE I : LES FICHES HABITATS		205
ANNEXE II : LES FICHES ESPECES		236

PREAMBULE

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires en prenant compte des particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué :

- de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 ;
- et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion du site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Tableau 1 : Natura 2000, les textes de référence

Texte	Date	Objet
<i>Directive n°79/409/CE</i>	<i>2 avril 1979</i>	<i>conservation des oiseaux sauvages</i>
<i>Directive n°92/43/CE</i>	<i>21 mai 1992</i>	<i>conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages</i>
<i>Règlement n° 1257/1999 du Conseil</i>	<i>17 mai 1999</i>	<i>soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole</i>
<i>Plan de développement rural national</i>	<i>approuvé par décision de la Commission européenne en date du 7 septembre 2000, modifié par décision du 17 décembre 2001 puis du 7 octobre 2004</i>	
<i>Décret n°2001-1031</i>	<i>8 avril 2001</i>	<i>procédure de désignation des sites Natura 2000</i>
<i>Arrêté ministériel</i>	<i>16 novembre 2001</i>	<i>liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de ZPS</i>
<i>Arrêté ministériel</i>	<i>16 novembre 2001</i>	<i>fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation de ZSC (modifié par arrêté du 13 juillet 2005)</i>
<i>Arrêté interministériel</i>	<i>30 octobre 2003</i>	<i>aides accordées aux titulaires de CAD</i>
<i>Circulaire (DGFAR/SDEA/C2003-5030)</i>	<i>30 octobre 2003</i>	<i>CAD</i>
<i>Règlement n°817/2004 de la Commission</i>	<i>29 avril 2004</i>	<i>application du règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999</i>
<i>Circulaire (DNP/SDEN n°2004-1)</i>	<i>5 octobre 2004</i>	<i>évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000</i>
<i>Circulaire (DNP/SDEN n°2004-3)</i>	<i>24 décembre 2004</i>	<i>gestion des sites Natura 2000</i>
<i>Loi relative au développement des territoires ruraux n°2005-157</i>	<i>23 février 2005</i>	<i>Charte Natura 2000 (Article 145)</i>
Codes		
<i>Code de l'environnement</i>		<i>Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24</i>
<i>Code rural</i>		<i>Articles L. 313-1, L. 341-1, R. 311-1, R. 311-2 et R. 341-7 à R. 341-20</i>
<i>Code général des impôts</i>		<i>Article 1395 E</i>

I PRESENTATION GENERALE

1 PRESENTATION DU SITE

Le site intitulé « basse vallée du Célé », désigné sous le code FR7300913, est situé sur le département du Lot. Intégralement inclus dans le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, il se situe dans la partie Est du territoire et concerne 10 communes : Bouziès, Brengues, Cabrerets, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie, Marcilhac-sur-Célé, Orniac, Saint-Chels, Saint-Sulpice et Sauliac-sur-Célé.

Ce site, d'une surface de près de 3500 ha, englobe la partie aval de la rivière du Célé sur 42 km de linéaire, depuis la commune de Corn jusqu'à Bouziès. Le site inclut également les versants boisés sur une largeur de 1 à 2 km en moyenne et près de 34 km de linéaire de falaises.

L'intérêt majeur du site réside dans la diversité des milieux naturels qu'il renferme : landes et pelouses sèches, habitats rocheux, prairies de fauche en fond de vallée, sans oublier les milieux aquatiques du Célé. Ces milieux abritent également de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables, dont certaines sont d'intérêt communautaire et prioritaires au titre de la directive Habitats.

Dans le fond de vallée, le Célé est bordé par un linéaire de prairies naturelles, alternant avec des cultures ou des plantations forestières (peupleraies, noyers, etc.). Les versants exposés au Nord sont des versants forestiers et ceux exposés au Sud sont plutôt des versants d'éboulis ou de falaises. On trouve sur les plateaux (Causse) de belles zones de pelouses et de landes.

Le site de la basse vallée du Célé est majoritairement représenté par des zones boisées (46 % de la surface du site). Les grandes unités identifiées sur le site sont les suivantes (Tableau 2) :

Type de milieu	Surface (ha)	Surface (%)
Milieux forestiers		46 %
Bois de Chênes pubescents	1554	44.7 %
Chênaies-charmaies	19	0.5 %
Frênaies	16	0.5 %
Ripisylve de frênes et aulnes	1.4	< 0.01 %
Forêt galerie de saules	0.8	< 0.01 %
Milieux secs		23 %
Buxaies	391.3	11.2 %
Junipéraies	95.5	2.8 %
Pelouses sèches	212	6.1 %
Taillis, fourrés, matorral	95.7	2.7 %
Milieux prairiaux		4 %
Prairies naturelles de fauche	144.4	4.2 %
Milieux humides		3 %
Cours d'eau, étangs, mares, tuf	109.4	3.2 %
Milieux anthropisés		24 %
Plantations, vergers	146	4.2 %
Culture	452	13 %
Autres (villages, jardins, parcs, etc.)	233	6.7 %

Tableau 2 : Les milieux naturels sur le site (Lot Nature, 2005)

Les habitats naturels agropastoraux représentent 24% du site. Les plus répandus sont les buxaias (près de 12% de l'ensemble du site) et les junipérais (3%). Ces habitats témoignent d'une très forte déprise agropastorale liée à la fois à l'inaccessibilité de nombreux secteurs et à la baisse importante du nombre d'éleveurs ovins sur le site. A titre de comparaison, les pelouses sèches n'occupent plus que 4.5% du territoire du site et les prairies naturelles de fond de vallée 4.7 %.

2 DONNEES COMMUNALES

Source : données INSEE, 1999.

Le site concerne 10 communes regroupées au sein de 3 communautés de communes (Tableau 3).

Communauté de Communes	Commune	Population (hab) *	Surface (km ²)	Densité (hab/km ²)	Part de la surface communale concernée par le site
Lot Célé	Bouziès	70	8.2	8.5	2,4%
	Cabrerets	203	43.4	4.7	7,9%
	Orniac	90	16.8	5.4	9,2%
	Sauliac-sur-Célé	92	25.1	3.7	25,5%
Pays de Figeac-Cajarc	Saint-Chels	139	17.9	7.8	1,3%
	Marcilhac-sur-Célé	194	27.3	7.1	25,7%
	Saint-Sulpice	109	13.2	8.3	27,4%
Vallée et Causse	Brengues	175	20.6	8.5	24,9%
	Espagnac-Sainte-Eulalie	73	9.7	7.5	38,5%
	Corn	157	15.3	10.3	22,1%
MOYENNE		130	19.7	7.2	18.5%

*Tableau 3 : Données générales sur les communes concernées par le site
(* données INSEE, 1999)*

Avec ces 203 habitants, Cabrerets est la commune la plus peuplée du site (juste avant Marcilhac-sur-Célé, 194 habitants). A l'inverse, les communes les moins peuplées sont Bouziès et Espagnac-Sainte-Eulalie (respectivement 70 et 73 habitants).

Sur ces 10 communes, la densité varie de 3.7 hab/km² (Sauliac-sur-Célé) à 10.3 hab/km² (Corn). La moyenne départementale étant de 31 hab/km², les communes du site présentent une densité de population très faible.

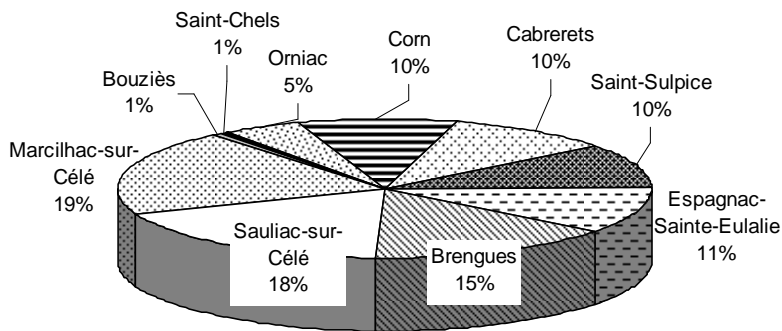


Figure 1 : Répartition des communes dans le site Natura 2000

Le site se répartit de façon relativement homogène sur les 10 communes (Figure 1). Marcilhac-sur-Célé est la commune occupant la plus grande surface sur le site (19%). Au contraire, les communes de Saint-Chels et de Bouziès ne représentent que 1% du site chacune.

3 CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE

Source : Astruc J-G et Quercy Net, 2003 ; Molly F., 2006 ; Trémoulet J., 2005 ; CALLIGEE, 2005 ; site Internet du Contrat de rivière Célé.

Le Célé est un cours d'eau de plus de 500 km de linéaire. Son bassin versant hydrographique, à cheval sur les contreforts Ouest du massif Central et sur la frange orientale des Grands Causses du Quercy, fait partie du bassin du Lot (13 600 km²) et s'étend sur 1350 km². Le Célé prend sa source dans le Cantal à 715 m d'altitude, sur la commune de Calvinet. Il traverse les terrains métamorphiques (cristallins et cristallophyliens) du Ségala puis les sols argilo-marneux du Limargue, avant d'arriver sur les plateaux calcaires du jurassique des Causses du Quercy.

Le site Natura 2000 est donc situé dans les calcaires durs du jurassique des Causse du Quercy. La présence de ces calcaires compacts explique la présence des reliefs abrupts (falaises) qui bordent la vallée. La vallée du Célé forme la limite entre le Causse de Gramat au Nord et le Causse de Saint-Chels au Sud. Le Causse de Gramat est caractérisé par une importante karstification, issue de la dissolution des roches carbonatées : en témoignent les nombreuses manifestations karstiques (grottes, dolines, igues et gouffres, résurgences, rivières souterraines, ...).

Dans sa partie aval, la vallée du Célé dispose d'un seul affluent non souterrain, en rive droite : la rivière de la Sagne. Le Célé draine alors un bassin d'alimentation typiquement karstique comme en témoignent les importantes sources d'origine karstiques, très dépendantes du régime pluvial telles que la Pescalerie (commune de Cabrerets) et la Font del Pito (commune de Saint-Sulpice).

Dans le cadre de la définition des périmètres de protection de ses sources captées, le Parc naturel régional des Causses du Quercy mène actuellement une étude hydrogéologique approfondie, afin de mieux comprendre le fonctionnement karstique des bassins d'alimentations de ces résurgences. Les résultats de la première phase ont permis de mieux préciser la limite Nord entre le bassin du Célé et de l'Ouyse et de mettre en évidence un drainage des eaux selon un axe de fracturation Nord Ouest/Sud Est. La dernière phase (2006-2008) permettra notamment de déterminer l'origine des eaux de la Pescalerie et de préciser les bassins d'alimentation de Font del Pito et du Ressel (commune de Marcilhac-sur-Célé).

4 CONTEXTE CLIMATIQUE

Le site est rattaché à la zone biogéographique atlantique. Néanmoins, située à égale distance entre l'Atlantique et la Méditerranée et sur les contreforts du Massif Central, la zone d'étude et d'une façon plus générale le département du Lot, subit par sa situation géographique l'ensemble de ces influences climatiques et bénéficie donc d'un climat varié marqué par de fortes variations saisonnières.

Ainsi, la température moyenne annuelle pour le secteur est de 11,9°C, avec cependant de très fortes variations entre le mois le plus froid (janvier : 4,5°C) et le mois le plus chaud (juillet : 20,0°C). Cette forte amplitude annuelle (15,5°C) traduit la double influence montagnarde / continentale caractéristique des Causses du Lot – rappelons que le site a une altitude variant de 130 m à 327 m.

Cette influence est cependant largement pondérée par l'influence océanique qui est principalement due aux vents dominants de l'Ouest qui soufflent la majeure partie de l'année. En effet, les contreforts du Massif Central constituent le premier relief atteint par les masses nuageuses océaniques, ce qui explique notamment les précipitations relativement fortes (893,3 mm en moyenne sur l'année) et les fortes amplitudes mensuelles des températures d'une année à l'autre.

Une troisième influence, méditerranéenne, moins nette, se caractérise par une légère baisse des précipitations moyennes durant les mois d'été (notamment juillet et août), qui entraîne une période de relative sécheresse estivale. Durant cette même période, les vents d'Ouest peuvent cependant souffler fortement et amener de violents orages sur le secteur.

5 PERIMETRES REGLEMENTAIRES ET ADMINISTRATIFS

Sources : site Internet DIREN Midi Pyrénées ; Charte PNR des Causses du Quercy.

La basse vallée du Célé est un site déjà bien connu, sur lequel un certain nombre de périmètres réglementaires ou administratifs se croisent ou se superposent :

5.1 p-SIC

Les p-SIC sont des Sites d'Importance Communautaire proposés à la commission européenne afin d'être intégrés dans le réseau Natura 2000 en tant que S.I.C. (Site d'Importance Communautaire). Le site FR 7300913 « basse vallée du Célé » est donc un p-SIC. Une autre p-SIC est limitrophe à celui-ci : le site FR 7300912 « vallée du Lot inférieur ». Le document d'objectif est actuellement en cours de réalisation, il se terminera courant 2007.

5.2 APB

Un espace couvert par un Arrêté préfectoral de Protection des Biotopes (APB) est un territoire où l'exercice des activités humaines est réglementé soit pour préserver les biotopes nécessaires à la survie d'espèces animales ou végétales protégées et identifiées, soit pour protéger l'équilibre biologique de certains milieux.

Le site Natura 2000 est concerné par 3 APB, afin d'assurer la conservation des biotopes nécessaires au Faucon Pèlerin (*Falco peregrinus*) et au Grand Duc d'Europe (*Bubo bubo*) :

- commune de Sauliac-sur-Célé, lieu-dit « Le Suquet »,
- commune de Brengues, lieu-dit « La Carral » et « Sous le Rocher ».

5.3 Sites inscrits et sites classés

La loi du 2 mai 1930 permet de protéger et de conserver la qualité des monuments naturels et des sites d'intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

- Les sites classés concernent des territoires d'intérêt national et sont créés par décret ou par arrêté du ministre chargé de l'environnement. Tous travaux susceptibles de modifier ou détruire l'état ou l'aspect des lieux sont interdits, sauf autorisation expresse du ministre ou du préfet après avis de la CDSPP (Commission Départementale des Sites, Perspectives et Paysages) et, le cas échéant, de la commission supérieure des sites.
- Les sites inscrits concernent des territoires d'intérêt régional et sont créés par arrêté du ministre chargé de l'environnement. Toute modification de l'état ou de l'aspect des lieux et tous travaux ne peuvent être faits par le propriétaire sans qu'ils aient été déclarés 4 mois à l'avance et qu'ils aient fait l'objet d'une autorisation après avis de l'architecte des Bâtiments de France.

Le site de la basse vallée du Célé ne contient aucun site classé mais comprend 4 sites inscrits :

- Abords de l'église de Marcihac (commune de Marcihac-sur-Célé) ;
- Site des ruines du Château du diable (commune de Cabrerets) ;
- Rive gauche du Célé aux abords du Château (commune de Cabrerets) ;
- Vallée du Célé (les 10 communes du site Natura 2000).

5.4 SIEE et ZIEM

La préservation du patrimoine naturel des Causses du Quercy est un enjeu pour lequel les signataires de la Charte du Parc s'engagent. Cet enjeu est :

- absolu dans les Sites d'Intérêt Ecologique Exceptionnel (SIEE) ;
- prioritaire dans les Zones d'Intérêt Ecologique Majeur (ZIEM) ;
- important sur l'ensemble du territoire.

L'ensemble des communes concernées par le site Natura 2000 est situé dans le PNR des Causses du Quercy. Elles se sont donc engagées à respecter ces engagements de la Charte, visant à préserver les milieux naturels et les espèces remarquables (Article 8).

Le site Natura 2000 de la basse vallée du Célé est entièrement compris dans une ZIEM et renferme 3 SIEE :

- SIEE n°11 : Vallée du Célé à Saint-Sulpice ;
- SIEE n°12 : Vallée du Célé de Sauliac-sur-Célé à Conduché ;
- SIEE n°13 : Vallée de la Sagne.

5.5 ZNIEFF

Le site est concerné par 28 périmètres de ZNIEFF (Tableau 4).

Les ZNIEFF de type 1 sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne.

Les ZNIEFF de type 2 concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes.

<i>Nom de la zone</i>	<i>n° national</i>	<i>n° régional</i>	<i>Type de ZNI EFF</i>
<i>Vallée du Célé</i>	730003005	07010000	<i>type 2</i>
<i>Paroi rocheuse et éboulis du Vieux Sauliac</i>	730010301	07010003	<i>type 1</i>
<i>Landes pelouses et bois de la forêt domaniale de Montclar</i>	730010305	00000734	<i>type 1</i>
<i>Pelouses, friches et bois du Pech Lasfargues et de Debat</i>	730010306	00000733	<i>type 1</i>
<i>Côteaux rocailloux et parois rocheuses de Cabrerets</i>	730010308	07010002	<i>type 1</i>
<i>Confluent Lot-Célé, parois rocheuses de Conduche et de Coudoulous</i>	730010309	07000004	<i>type 1</i>
<i>Parois rocheuses du relais de Cabrerets et du travers de Vieil Camp</i>	730010310	07010001	<i>type 1</i>
<i>Landes, pelouses et bois des Escloupars et des pech de Cuzals et de Gorse</i>	730010311	00000735	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse et versant rocailloux de la Merlie</i>	730010320	07010004	<i>type 1</i>
<i>Versant boisé et paroi rocheuse de Trassac</i>	730010321	07010005	<i>type 1</i>
<i>Parois rocheuses et versants rocailloux de Saint-Sulpice</i>	730010322	07010006	<i>type 1</i>
<i>Pelouses, landes et bois de la Combe Bedis, du Pech Ladret et du Bois Commun</i>	730010323	00000736	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse et versant boisé de Caudenac</i>	730011000	07010007	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse et versant boisé de Brengues</i>	730011001	07010008	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse de Salebio</i>	730011002	07010009	<i>type 1</i>
<i>Marécage de Sainte Eulalie</i>	730011003	07010010	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse de Roquefort</i>	730011004	07010011	<i>type 1</i>
<i>Friches et bois du Pech des Mayrignacs, du Ligoussou et du bois de Roquefort</i>	730011005	00000750	<i>type 1</i>

<i>Nom de la zone</i>	<i>n° national</i>	<i>n° régional</i>	<i>Type de ZNIEFF</i>
<i>Pelouses, friches et bois du Pech Rian et du Talou</i>	<i>730011006</i>	<i>00000751</i>	<i>type 1</i>
<i>Friches et bois du Pech Mioule, du Tourroundet et du bois de Mars</i>	<i>730011007</i>	<i>00000752</i>	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse de Conduche</i>	<i>730014504</i>	<i>07010012</i>	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse et versant rocailleux de Doujac</i>	<i>730014508</i>	<i>07010013</i>	<i>type 1</i>
<i>Paroi rocheuse de Marcilhac sur Célé</i>	<i>730014507</i>	<i>07010014</i>	<i>type 1</i>
<i>Vallée de la Sagne</i>	<i>730010302</i>	<i>00000732</i>	<i>type 1</i>

Tableau 4 : liste des ZNIEFF situées dans le site Natura 2000 de la basse vallée du Célé.

En Midi-Pyrénées, la réactualisation des ZNIEFF est en cours. Elle devrait être terminée d'ici fin 2006. Les données naturalistes issues des inventaires réactualisés sont dorénavant et déjà disponibles. Elles confirment l'intérêt patrimonial du site.

L'ensemble de ces données patrimoniales a permis de justifier l'intérêt patrimonial du site de la basse vallée du Célé.

5.6 ENS

Un projet d'Espace Naturel Sensible situé sur Marcilhac-sur-Célé a été soumis pour avis à la commune. Le projet est en cours de délibération.

6 INTERET PATRIMONIAL ET ENJEUX DU SITE

Source : CREN MP, 2006 ; Lot Nature, 2005 ; Fédération de Pêche du Lot, 2005 ; ONCFS, 2003.

En raison de ses caractéristiques climatiques, géologiques et hydrologiques, le site de la basse vallée du Célé renferme une faune, une flore et des milieux naturels remarquables, riches et diversifiés. En effet, les inventaires réalisés dans le site d'étude ont permis d'identifier 15 habitats naturels et 18 espèces, désignés au titre de la directive Habitats.

L'intérêt patrimonial du site réside en la présence en zone de versant et de bord de plateau d'un complexe de pelouses sèches souvent riches en orchidées remarquables. Ces milieux ouverts sont d'autant plus importants qu'ils constituent des habitats naturels potentiels pour des espèces faunistiques remarquables notamment pour les chauves-souris.

L'intérêt patrimonial du site est rehaussé par la présence d'un long linéaire de prairies naturelles de fauche en fond de vallée regroupant divers habitats de la directive Habitats et accueillant une faune et une flore originales.

Enfin les milieux aquatiques du Célé renforcent cet intérêt patrimonial par les nombreuses espèces d'intérêt communautaire qu'ils accueillent (dont 3 espèces de poissons et 3 espèces de libellules).

Les habitats naturels d'intérêt communautaire pour lesquels ce site a été retenu sont liés à l'existence d'une activité agropastorale extensive traditionnelle. Dans un contexte de déprise agricole et d'intensification des pratiques, la pérennité de leur mode de gestion et, à terme, l'existence même de ces habitats sur le site et des espèces qui leur sont associées, est remise en cause.

II DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Le site de la basse vallée du Célé est bien connu des naturalistes locaux. Il existe d'ailleurs un certain nombre d'inventaires faunistiques et floristiques réalisés dans le cadre de différentes études. L'ensemble de ces données a permis la reconnaissance de la valeur écologique du site.

Le diagnostic écologique présenté ci-après s'appuie d'une part sur la bibliographie existante (ensemble des inventaires faunistiques et floristiques existants) et d'autre part sur les études naturalistes réalisées spécifiquement dans le cadre de Natura 2000.

Ces études ont débuté en juin 2005 et se sont achevées en février 2006.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a fait appel à plusieurs prestataires extérieurs spécialisés dans ce type d'études :

- l'association Lot Nature a travaillé au recensement des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site.
- la Fédération du Lot des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a réalisé une étude sur les habitats susceptibles d'abriter deux espèces de poissons d'intérêt communautaire : le Chabot et la Lamproie de Planer.
- le Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Midi-Pyrénées a mené des prospections sur les chauves-souris. Il a été assisté par M. Claude Milhas, membre du Comité Départemental de Spéléologie et du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées.

1 HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET PRIORITAIRES

1.1 Textes de référence

Les groupements végétaux identifiés sur le site ont été caractérisés grâce au manuel de référence CORINE Biotope (Commission Européenne, 1997). Leur valeur patrimoniale a été évaluée en fonction de leur rattachement à **l'annexe I de la Directive " Habitats "** – seul document de référence possédant une valeur légale pour l'évaluation de la valeur patrimoniale des associations végétales.

Cette annexe I établit la liste des habitats naturels d'intérêt communautaire. Parmi eux, certains sont désignés comme « prioritaires » (indiqués par un *). Pour ces habitats la communauté se doit de porter une responsabilité particulière vis-à-vis de leur conservation du fait de leur aire de répartition naturelle.

1.2 Habitats naturels d'intérêt communautaire

Les inventaires réalisés sur le site de la basse vallée du Célé ont permis d'identifier 15 habitats d'intérêt communautaire, c'est-à-dire désignés à l'annexe I de la Directive « Habitats », dont 4 habitats prioritaires (désignés par un astérisque*) (Tableau 5).

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats »</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Code Corine Biotope</i>	<i>Surface sur le site (ha) (%)</i>
Habitats agropastoraux : 21 %			
<i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>	5110	31.82	391.3 ha 11.3 %
<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	5130	31.88	95.5 ha 2.8 %
<i>*Pelouses calcaires karstiques (Alyso-Sedion albi)</i>	6110	34.11	0.4 ha < 0.1 %
<i>Formations herbues sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometea) (*sites d'orchidées remarquables)</i>	6210	34.31 à 34.34	154.9 ha 4.5 %
<i>*Parcours substeppiques de graminées et annuelles (Thero-Brachypodietea)</i>	6220	34.5	2.3 ha < 0.1 %
<i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510	38.2	90.2 ha 2.6 %
Habitats aquatiques et humides : habitats ponctuels			
<i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	22.11 x (22.31 & 22.32)	ponctuel
<i>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (Herbiers immergés à Characées)</i>	3140	(22.12 ou 22.15) x 22.44	ponctuel
<i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>	3150	22.13 x (22.41 & 22.421)	ponctuel
<i>Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>	3260	24.4	ponctuel
<i>*Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)</i>	7220	54.12	ponctuel
Milieux rocheux			
<i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>	8130	61.3	4.3 ha

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats »</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Code Corine Biotope</i>	<i>Surface sur le site (ha) (%)</i>
			0.1 %
<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	8210	62.1	41 km e
<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	8310	65	ponctuel
Milieux forestiers			
<i>*Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	91E0	44.3, 44.2 et 44.13	1.6 ha < 0.1 %

Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site

L'ensemble des habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires couvre environ 740 ha des 3475 ha du site Natura 2000, soit plus de 21 % de la surface totale.

La totalité de ces 15 habitats naturels a été cartographiée.

1.3 Les « Fiches habitats »

Ces habitats naturels d'intérêt communautaire et prioritaires sont présentés dans les « Fiches habitats », à l'annexe I de ce document.

L'objectif de ces « Fiches habitats » est de regrouper les données essentielles concernant les habitats d'intérêt communautaire et prioritaires recensés sur le site, d'identifier les menaces et de proposer les mesures de gestion visant à maintenir ces habitats dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Habitats contiennent les données suivantes :

Fiche habitat type

Nom de l'habitat

Intitulé officiel : ××××

Code Natura 2000 : ××××

Code CORINE Biotope : ××××

Rang phytosociologique : ××××

Description de l'habitat : Description succincte de l'habitat sur le site ;

Localisation sur le site ;

Cortège floristique caractéristique : Plantes caractérisant l'habitat par leur dominance ou leur caractère remarquable ;

Intérêt patrimonial : espèces floristiques et faunistiques remarquables;

Menaces : Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat sur le site ;

Evaluation de l'état de l'habitat :

- **typicité/exemplarité** : elle est évaluée par comparaison à la définition du type d'habitat aux plans floristiques, écologiques et biogéographiques ;
[★★★ : bonne, ★★ : moyenne, ★ : mauvaise]
- **représentativité** : il s'agit d'exprimer le caractère plus ou moins prépondérant du type d'habitat dans le site, à la fois sur le plan de la qualité et de l'importance écologique ou patrimoniale ;
[★★★ : excellente, ★★ : bonne, ★ : significative]
- **intérêt patrimonial** : il est basé sur la présence d'espèces présentant divers statuts de protection ou de rareté, ainsi que sur la composition floristique examinée à l'échelle du site ;
[★★★ : fort, ★★ : moyen, ★ : faible]
- **état de conservation** : il est appréhendé d'après l'état de dégradation de l'habitat par rapport à l'état de conservation optimal décrit dans la littérature, en notant les dégradations observées ;
[★★★ : bon, ★★ : moyen, ★ : mauvaise, ☆ : très mauvais]
- **dynamique de l'habitat** : elle sera notée par rapport à la rapidité de son évolution et à son caractère régressif ou progressif (au sens des séries de végétation) ;
[-- : stable, ↗ : progressive lente, ↘ : régressive lente, ↗↗ : progressive rapide, ↘↘ : régressive rapide]

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site : Objectifs à atteindre ou axes de travail permettant le maintien ou la restauration de l'habitat dans un état de conservation favorable sur le site.

1.4 Etat de conservation

A l'issue de ces descriptions détaillées, l'évaluation de l'état de conservation de chaque habitat naturel peut être synthétisé dans le tableau 6 :

Habitats naturels	Code	Surfaces		Etat des habitats				
		Réelles (ha)	Relatives (%)	Typicité/Exemplarité	Représentativité	Intérêt patrimonial	Etat de conservation	Dynamique
Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses (<i>Berberidion p.p.</i>)	5110	391	11.3	***	***	***	***	↗
Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5130	95	2.8	***	**	***	***	--
*Pelouses calcaires karstiques (<i>Alyso-Sedion albi</i>)	6110	0.4	< 0.1	***	**	***	***	--
Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (<i>Festuco-Brometea</i>) (*sites d'orchidées remarquables)	6210	154	4.5	***	**	***	***	--
*Parcours substeppiques de graminées et annuelles (<i>Thero-Brachypodietea</i>)	6220	2.3	< 0.1	***	*	***	**	--
Pelouses maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	6510	90	2.6	**	*	**	***	--
Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (Herbiers immergés à Characées)	3140	-	-	***	?	***	?	?
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130	-	-	**	?	***	?	?
Lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i>	3150	-	-	***	?	**	?	?
Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	-	-	***	**	***	***	--
*Sources pétrifiantes avec formation de travertins (<i>Cratoneurion</i>)	7220	-	-	**	*	***	**	?
Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	8130	4.3	0.1	*	*	***	**	--
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	-	-	***	**	***	***	--
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	-	-	***	**	***	***	--
*Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	91E0	1.6	< 0.1	**	*	***	**	--
Surface totale en habitats naturels		740	21					
Surface totale du site		3475	100					

Tableau 6 : Surfaces et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

La connaissance de l'état de conservation des habitats des milieux aquatiques est limitée. Un inventaire exhaustif de ces milieux serait donc indispensable afin de mieux évaluer les enjeux de ces habitats sur le site Natura 2000.

2 ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

2.1 Textes de référence

L'annexe II de la Directive " Habitats " est le texte de référence. Il liste les espèces (faunistiques et floristiques) d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Parmi ces espèces, certaines sont désignées comme « prioritaires » (indiquées par un *). Pour celles-ci, la communauté se doit de porter une responsabilité particulière vis-à-vis de leur conservation du fait de leur aire de répartition naturelle.

2.2 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Habitats »

18 espèces listées à l'annexe II de la Directive Habitats ont été recensées sur le site (Tableau 7), dont 8 espèces de chauves-souris.

Nom français	Nom scientifique	Code Natura 2000
Insectes		
Cordulie splendide	<i>Macromia splendens</i>	1036
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	1041
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	1046
*Ecaille chinée	* <i>Callimorpha quadripunctaria</i>	*1078
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	1088
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	1083
Poissons		
Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163
Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>	1096
Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>	1126
Mammifères		
Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>	1355
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	1304
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1303
Rhinolophe Euryale	<i>Rhinolophus euryale</i>	1305
Barbastelle	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308
Minioptère de Schreiber	<i>Miniopterus schreibersi</i>	1310
Petit Murin	<i>Myotis blythi</i>	1307
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324
Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	1321

Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

2.3 Espèces d'intérêt communautaire de la directive « Oiseaux »

Le site de la basse vallée du Célé n'a pas été désigné au titre de la Directive " Oiseaux ". Néanmoins certaines espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire – espèces figurant à l'annexe I de la Directive " Oiseaux " ¹ – présentent un intérêt patrimonial à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

¹ Annexe I de la Directive " Oiseaux " : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciales.

Le site héberge notamment :

- deux rapaces diurnes : le Circaète Jean-Le-Blanc (*Circaetus gallicus*) et le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ;
- un rapace nocturne : le Hibou grand-duc (*Bubo bubo*).

Il nous est donc apparu important de les mentionner, de les décrire et de proposer des préconisations de gestion sur le site.

2.4 Les « Fiches espèces »

Ces espèces d'intérêt communautaire et prioritaires sont présentées dans les « Fiches espèces », à l'annexe I de ce document. Ces fiches décrivent les aspects biologiques et écologiques de chaque espèce, les menaces ainsi que les mesures de gestion qui peuvent permettre de maintenir leurs populations dans un état de conservation favorable.

Ces fiches Espèces contiennent les données suivantes :

Fiche espèce type

Nom scientifique et nom français de l'espèce

Code Natura 2000 : ××××

Systématique : Classe, Ordre, Sous ordre, Famille

Statuts de protection en référence aux listes suivantes :

Directive Habitats : *Annexes II, IV et V* *Priorité éventuelle*

Convention de Berne : *Annexes II et III*

Liste Rouge UICN : *Inscription*

Liste rouge nationale : *Inscription*

Protection nationale : *Protection légale en France*

- **Exigences écologiques et habitat d'espèce** : *Description succincte du milieu de vie de l'espèce, avec la caractérisation selon la Typologie CORINE Biotope des habitats d'espèce quand les données sont disponibles ;*
- **Biologie** : *Description succincte de la biologie de l'espèce, de son mode de vie ou d'alimentation ;*
- **Distribution actuelle** sur le territoire national ;
- **Observation sur le site** : *État des populations et représentation de l'espèce sur le site ;*
- **Evaluation de l'état des espèces** :
 - **État de conservation** de l'espèce sur le site (importance des populations et/ou des habitats d'espèce du site) :

★ faible / ★★ moyen / ★★★ bon
 - **Intérêt patrimonial** de l'espèce sur le site (importance des populations du site pour la préservation de l'espèce à l'échelle locale (Quercy)) :

★ faible / ★★ moyen / ★★★ fort

- **Potentialités locales** de l'espèce sur le site (importance de la présence sur le site d'habitats d'espèce potentiels non occupés) :

★ faibles / ★★ moyennes / ★★★ fortes

- **Menaces** : Facteurs altérant ou risquant d'altérer l'habitat de l'espèce ou les populations sur le site ;

Objectifs de conservation : Objectifs à atteindre ou axes de travail pour permettre le maintien ou la restauration de l'habitat d'espèce ou des populations dans un état de conservation favorable sur le site.

2.5 Etat de conservation

A l'issue de ces descriptions détaillées, l'évaluation de l'état de conservation de chaque espèce peut être synthétisé dans le tableau 8 :

Nom français	Code	Nombre de sites utilisés par l'espèce	Taille des populations (données issues des inventaires 2005)	État de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
Cordulie splendide	1036	14 sites observés le long du Célé	23 indiv. observés	?	★★★	★★★
Cordulie à corps fin	1041	17 sites observés le long du Célé	25 indiv. observés	?	★★★	★★★
Gomphe de Graslin	1046	13 sites observés le long du Célé	38 indiv. observés	?	★★★	★★★
*Ecaïlle chinée	*1078	Potentiellement présent sur tout le site (au moins 17 observations)	-	★★★	*	★★★
Grand Capricorne	1088	Potentiellement présent dans toutes les chênaies pubescentes	-	★★★	*	★★★
Lucane Cerf-volant	1083	Potentiellement présent sur tout le site	-	★★★	*	★★★
Chabot	1163	74 zones potentielles : zones avec de nombreux blocs rocheux de différentes tailles	46 indiv. pêchés sur 4 pêches	★★	★★★	★★
Lamproie de Planer	1096	134 zones potentielles : zones d'atterrissement en amont d'ouvrages, d'embâcles, etc.	17 indiv. pêchés sur 4 pêches	★★	★★★	★★
Toxostome	1126	?	?	?	★★★	★★
Loutre d'Europe	1355	L'ensemble du Célé	?	?	★★★	★★
Grand Rhinolophe	1304	4 gîtes estivaux	71 indiv. en été	?	★★★	★★★

Nom français	Code	Nombre de sites utilisés par l'espèce	Taille des populations (données issues des inventaires 2005)	État de conservation	Intérêt patrimonial pour le site	Potentialités locales
		15 grottes d'hibernation	104 indiv. en hiver			
Petit Rhinolophe	1303	14 gîtes estivaux 21 grottes d'hibernation	99 indiv. en été 122 indiv. en hiver	?	***	***
Rhinolophe Euryale	1305	2 gîtes estivaux 3 grottes d'hibernation	2100 indiv. en été ! 253 indiv. en hiver	?	***	***
Barbastelle	1308	1 gîte estival 4 grottes d'hibernation	3 indiv. en été 8 indiv. en hiver	?	***	***
Minioptère de Schreiber	1310	1 gîte estival	3000 indiv. en été !	?	***	***
Petit Murin & Grand Murin	1307 & 1324	2 gîtes estivaux 5 grottes d'hibernation	2 indiv. en été 26 indiv. en hiver	?	**	**
Murin à oreilles échanquées	1321	1 grotte d'hibernation	2 indiv. en hiver	?	***	*

Tableau 8 : Etat des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site

L'état de la population locale du Toxostome n'a pu être estimé, aucune étude spécifique n'ayant été menée pour cette espèce.

L'Écaille chinée, le Lucane Cerf-volant et le Grand Capricorne sont des espèces bien représentées au niveau local. Ces espèces ne nécessiteront donc pas la mise en œuvre, sur le site, de mesures de gestion particulières. Elles n'ont fait l'objet d'aucune étude particulière dans le cadre du document d'objectifs.

Enfin, il serait nécessaire de compléter ce diagnostic écologique par un inventaire du Cuivré des marais (*Lycaena dispar*). En effet, ce papillon protégé au niveau national (article 1), a été contacté sur le site en 1999 (Lot Nature, 2005).

3 ESPECES REMARQUABLES, NON D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Les tableaux 9 et 10 présentent la liste des espèces végétales et animales du site à valeur patrimoniale notable.

La valeur patrimoniale de ces espèces est appréciée grâce aux listes de références présentées en fin de document dans le Guide de lecture des tableaux de synthèse sur la faune et la flore (notamment la synthèse réalisée pour la DIREN Midi-Pyrénées sur la flore du Lot et du Parc naturel régional des Causses du Quercy).

Certaines espèces peuvent également présenter un intérêt patrimonial à l'échelle du Parc naturel régional. Cet intérêt a été précisé dans une étude réalisée pour le compte de la DIREN de Midi-Pyrénées (étude DIREN). Quatre niveaux ont été distingués :

- TE - espèces très exceptionnelles ;
- E – espèces exceptionnelles ;
- R – espèces remarquables ;
- I – espèces intéressantes.

L'intégralité de la légende des tableaux 9 et 10 figure p 33

Tableau 9 : Espèces animales remarquables recensées sur le site

Nom scientifique	Nom français	Classe	Famille	Statut et DIRE	Listes de référence						Répartition			Rareté		
					DO	DH	CB	LR	PN	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des palombes	O	Accipitridae	I			II		x					0	0	0
<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Rousserolle effarvatte	O	Muscicapidae	R			II		x					6	6	0
<i>Anguis fragilis</i>	Orvet	R	Anguillidae				III		x							
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousseline	O	Motacillidae	I	I		II		x					0	1	2
<i>Apus melba</i>	Martinet à ventre blanc	O	Apodidae	R			II		x		x			3	3	2
<i>Austropotamobius pallipes</i>	Écrevisse à pattes blanches	C	Astacidae	R		II & V	III	VUL	x							
<i>Bubo bubo</i>	Hibou grand-duc	O	Strigidae	E	I		II	RARE	x		x			3	6	2
<i>Burhinus oedicnemus</i>	Oedicnème criard	O	Burhinidae	I	I		II		x					0	1	0
<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Caloptéryx hémorroïdal	I	Calopterygidae	R							x			3	3	2
<i>Calopteryx virgo ssp. meridionalis</i>	Caloptéryx vierge	I	Calopterygidae													
<i>Caprimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe	O	Caprimulgidae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Chazara briseis</i>	L'Hermite	I	Satyridae	R							x			1	3	2
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	O	Accipitridae	I	I		II		x					0	1	0
<i>Clonopsis gallica gallica</i>	Phasme gaulois	I	Bacillidae													
<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de mercure	I	Coenagrionidae	R		II	II	VUL	x					3	1	2
<i>Columba oenas</i>	Pigeon colombin	O	Columbidae	I	II/2		III							1?	1?	0
<i>Cordulegaster boltonii</i>	Cordulégastré annelé	I	Cordulegasteridae	I												
<i>Corvus corax</i>	Grand Corbeau	O	Corvidae	I			II		x					1	1?	0
<i>Corvus monedula</i>	Choucas des tours	O	Corvidae		II/2		III		x							
<i>Decticus albifrons</i>	Dectique à front blanc	I	Tettigoniidae	I							x			1	2	1
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	O	Picidae	I	I		II	IND	x					0	0	0
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	O	Emberizidae	I	I		III		x					1	1	2
<i>Erythroma najas</i>	Naiade aux yeux rouges	I	Coenagrionidae													
<i>Eumodicogryllus bordigalensis</i>	Grillon bordelais	I	Gryllidae													
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	O	Falconidae	R	I		II		x					1	3	2
<i>Falco subbuteo</i>	Faucon hobereau	O	Falconidae	I			II		x					0	0	0
<i>Gallinula chloropus</i>	Poule d'eau	O	Rallidae		II/2		III									
<i>Genetta genetta</i>	Genette	M	Viverridae	I		V	III	IND	x					0?	0?	
<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	I	Gomphidae	R		II & IV	II	VUL	x		x		2	3	3	2
<i>Hieraaetus pennatus</i>	Aigle botté	O	Accipitridae	E	I		II		x					6	6	2
<i>Jynx torquilla</i>	Torcol fourmilier	O	Picidae	I			II		x					0?	0?	0
<i>Lacerta lepida</i>	Lézard ocellé	R	Lacertidés	R		IV	II	IND	x		x			3	3	
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	O	Laniidae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu	O	Alaudidae	I	I		III		x					0	0	0
<i>Maculinea arion</i>	Azuré du serpolet	I	Lycaenidae	I												
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir	O	Accipitridae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Oedemera croceicollis</i>		I	Oedemeridae											1	1	
<i>Oedipoda germanica</i>	Criquet à ailes rouges	I	Acrididae	I												
<i>Omocestus petraeus</i>	Criquet des grouettes	I	Acrididae	I										1	3	
<i>Omocestus raymondi</i>	Criquet des garrigues	I	Acrididae	I							x			1	1	2
<i>Onychogomphus uncatus</i>	Gomphus à crochets	I	Gomphidae	I										1	1	2
<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	I	Corduliidae	R		II & IV	II	VUL	x					1	3	2
<i>Pelodytes punctatus</i>	Pelodyte ponctué	A	Discoglossidés	I			III	VUL	x					1	1	
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	O	Accipitridae	I	I		II		x					0	0	0
<i>Petronia petronia</i>	Moineau soulcie	O	Ploceidae	R			II		x		x			1?	1?	2
<i>Phylloscopus sibilatrix</i>	Pouillot siffleur	O	Muscicapidae	I			II		x					3?	1?	0
<i>Prunella collaris</i>	Accenteur alpin	O	Prunellidae				II		x							
<i>Ptyonoprogne rupestris</i>	Hirondelle des rochers	O	Hirundinidae	R			II		x		x			3	3	2
<i>Pteronemobius heydenii</i>	Grillon des marais	I	Gryllidae	I										1?	1?	
<i>Pteronemobius lineolatus</i>		I	Gryllidae													
<i>Rallus aquaticus</i>	Râle d'eau	O	Rallidae	R	II/2		III							3	3	0
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	M	Rhinolophidae	I		II & IV	II	VUL	x						0?	0?
<i>Saga pedo</i>	Magicienne dentelée	I	Sagidae	E		IV	II	IND	x		x	x		3?	3?	2
<i>Salamandra salamandra</i>	Salamandre commune	A	Salamandridés	I			III		x					1	1	
<i>Satyrion w-album</i>	Thècla de l'orme		Lycaenidae													
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique	I	Corduliidae	R							x			3	3	2
<i>Stenobothrus nigromaculatus</i>	Criquet bourdonneur	I	Acrididae	I										1	3	?
<i>Sylvia cantillans</i>	Fauvette passerinette	O	Muscicapidae	R			II		x		x	x?		0	1	2
<i>Sylvia hortensis</i>	Fauvette orphée	O	Muscicapidae	R			II	IND	x					1	3	2

<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Grèbe castagneux	O	Podicipedidae	I				x				1	1?	0
<i>Tichodroma muraria</i>	Tichodrome échelette	O	Tichodromadidae			II	RARE	x						
<i>Trechus delhermi</i>		I	Carabidae	E							6	3	6	2
<i>Triturus helveticus</i>	Triton palmé	A	Salamandridae											
<i>Upupa epops</i>	Huppe fasciée	O	Upupidae	I		II		x				0	0	0
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	M	Vespertilionidae											
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	M	Vespertilionidae											
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustache	M	Vespertilionidae	I		IV	II	x				0?	0?	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	M	Vespertilionidae	I		IV	II	x				0?	0?	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	M	Vespertilionidae	I		IV	II	x				0?	0?	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	M	Vespertilionidae	R		IV	II	VUL	x			3?	3?	
<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	M	Vespertilionidae	I		IV	II	x				0?	0?	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	M	Vespertilionidae											
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	M	Vespertilionidae	I		IV	II	x				0?	0?	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard méridional	M	Vespertilionidae	I		IV	II	x				0?	0?	



Classe	
A	Amphibien
I	Insecte
O	Oiseau
M	Mammifère
R	Reptile

Tableau10 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site

Nom scientifique	Nom français	Famille	Inter ét DIRE N	Liste de référence					Répartition			Rareté							
				DH	LR	PN	PR	PD	LA	AD	END	PNR	Dpt	Fr					
<i>Allium ursinum</i>	Ail des ours	Alliaceae	I																
<i>Anacamptis laxiflora</i>	Orchis à fleurs lâches	Orchidaceae	I												1	2			
<i>Arabis scabra</i>	Arabette raide	Brassicaceae	R							x	x			3	6	2			
<i>Arenaria controversa</i>	Sabline des chaumes	Caryophyllaceae	I												1	2			
<i>Arenaria grandiflora</i>	Sabline à grandes fleurs	Caryophyllaceae	R							x	x			1	3	2			
<i>Argyrolobium zanonii</i>	Argyrolobe de Linné	Fabaceae	I							x					1?	2			
<i>Artemisia alba</i>	Armoise blanche	Asteraceae	I							x					1	2			
<i>Asparagus acutifolius</i>	Asperge sauvage	Asparagaceae	I																
<i>Aster linosyris</i>	Aster linosyris	Asteraceae																	
<i>Biscutella Laevigata</i>	Lunetière lisse	Brassicaceae																	
<i>Bituminaria bituminosa</i>	Herbe au bitume	Fabaceae	I							x						2			
<i>Bupleurum baldense</i>	Buplèvre aristé	Apiaceae																	
<i>Buxus sempervirens</i>	Buis	Buxaceae																	
<i>Carex acutiformis</i>	Laîche des marais	Cyperaceae																	
<i>Carex digitata</i>	Laîche digitée	Cyperaceae	I											1	3				
<i>Carex paniculata</i>	Laîche en panicules	Cyperaceae	R											6?	3?				
<i>Centaurea maculosa</i>	Centaurée tachetée	Asteraceae	I							x					1	2			
<i>Centaurea triumfetti subsp. lugdunensis</i>	Centaurée de Lyon	Asteraceae	R							x	x		1	1	3?	2			
<i>Centranthus calcitrapae</i>	Centranthe chausse-trappe	Valerianaceae																	
<i>Cephalaria leucantha</i>	Céphalaire blanche	Dipsacaceae	I							x					1	2			
<i>Chaenorrhinum origanifolium</i>	Chaenorrhinum à feuilles d'Origan	Scrophulariaceae	R							x			2	3	6	2			
<i>Chrysanthemum corymbosum</i>	Chrysanthème en corymbe	Asteraceae																	
<i>Convallaria majalis</i>	Muguet	Convallariaceae	I																
<i>Convolvulus cantabrica</i>	Liseron des Monts Cantabres	Convolvulaceae							x										
<i>Crepis albida</i>	Crépide blanchâtre	Asteraceae	R							x					3	3	2		
<i>Crucianella angustifolia</i>	Crucianelle à feuilles étroites	Rubiaceae																	
<i>Cytisus supinus</i>	Cytise couché	Fabaceae																	
<i>Dactylorhiza incarnata subsp. Incarnata</i>	Orchis incarnat	Orchidaceae	I												1?	3?			
<i>Dentaria pinnata</i>	Dentaire pennée	Brassicaceae																	
<i>Dianthus subcaulis</i>	Oeillet à tige courte	Caryophyllaceae	E						x	x	x			6	6	2			
<i>Epilobium angustifolium</i>	Epilobe à feuilles étroites	Onagraceae																	
<i>Euphorbia dulcis</i>	Euphorbe douce	Euphorbiaceae																	
<i>Euphorbia duvalii</i>	Euphorbe de Duval	Euphorbiaceae	R																
<i>Euphorbia exigua</i>	Petite Euphorbe	Euphorbiaceae																	
<i>Euphorbia seguieriana</i>	Euphorbe à feuilles de lin	Euphorbiaceae	I							x					1	2			
<i>Fagus sylvatica</i>	Hêtre	Fagaceae																	
<i>Festuca spadicea</i>	Fétuque brunâtre	Poaceae	I							x					1	3	2		
<i>Ficus carica</i>	Figuier	Moraceae																	
<i>Fumana ericoides</i>	Fumana fausse bruyère	Cistaceae	R																
<i>Galanthus nivalis</i>	Perce-neige	Amoryllidaceae	R	V					x						3?	3?	2		
<i>Gladiolus illyricus</i>	Glaïeul d'Illyrie	Iridaceae																	
<i>Globularia vulgaris</i>	Globulaire commune	Globulariaceae	R							x	x				3	3	2		
<i>Helichrysum stoechas</i>	Immortelle des sables	Asteraceae																	
<i>Helleborus viridis</i>	Hellébore vert	Ranunculaceae	I																
<i>Hormatophylla macrocarpa</i>	Alysson à gros fruits	Brassicaceae	R							x	x		3	1	3	2			
<i>Inula spiraeifolia</i>	Inule à feuilles de Spirée	Asteraceae	I									x			1	1	2		
<i>Isatis tinctoria</i>	Pastel des teinturiers	Brassicaceae																	
<i>Jasminum fruticans</i>	Jasmin en buisson	Oleaceae	R							x					1	3	2		
<i>Knautia integrifolia subsp. integrifolia</i>	Knautie des bois	Dipsacaceae																	
<i>Laserpitium gallicum</i>	Laser de France	Apiaceae	R							x	x				1	3	2		
<i>Lathyrus pannonicus ssp. asphodeloides</i>	Gesse fausse asphodèle	Fabaceae	E									x	x		6?	6	2		
<i>Lathyrus setifolius</i>	Gesse à feuilles très fines	Fabaceae	E									x	x?		6?	6?	2		
<i>Lens nigricans</i>	Lentille noirissante	Fabaceae	E									x	x		6?	6?	2		
<i>Leontodon crispus</i>	Liondent crépu	Asteraceae	I									x				1	2		
<i>Leuzea conifera</i>	Leuzée à cônes	Asteraceae	I									x				1	2		
<i>Lilium martagon</i>	Lis martagon	Liliaceae	I									x				1			
<i>Linum austriacum ssp. collinum</i>	Lin des collines	Linaceae	I									x				1	2		
<i>Linum trigynum</i>	Lin de France	Linaceae																	
<i>Melica nutans</i>	Mélique penchée	Poaceae	R									x				3?	6?		
<i>Mercurialis annua ssp. huetii</i>	Mercuriale de Huet	Euphorbiaceae	R									x	x		1	3	3	2	
<i>Minuartia rostrata</i>	Sabline mucronée	Caryophyllaceae	R									x	x?			1	3	2	
<i>Narcissus poeticus</i>	Narcisse des poètes	Amoryllidaceae	I									x	x?			1?	1?		
<i>Nigella damascena</i>	Nigelle de Damas	Ranunculaceae																	
<i>Noccaea montana</i>	Tabouret des montagnes	Brassicaceae	R									x	x	x	x		3	6	2
<i>Ophioglossum vulgatum</i>	Langue de serpent	Ophioglossaceae	I													1	3	2	
<i>Ophrys scolopax</i>	Ophrys bécasse	Orchidaceae																	
<i>Orlaya grandiflora</i>	Orlaya à grandes fleurs	Apiaceae	I													3?	3	2?	
<i>Ornithogalum gussonei</i>	Ornithogale à feuilles droites	Hyacinthaceae																	
<i>Phillyrea latifolia ssp. Media</i>	Filaire à feuilles larges	Oleaceae	R									x				1	3	2	
<i>Phragmites australis</i>	Roseau commun	Poaceae	I													3	3		
<i>Phyteuma nigrum</i>	Raiponce noire	Campanulaceae																	

<i>Piptatherum virescens</i>	Millet verdâtre	Poaceae	R		SUR	x			x	x		3	3	2
<i>Pistacia terebinthus</i>	Pistachier térébinthe	Anacardiaceae	I											
<i>Plantago sempervirens</i>	Plantain toujours vert	Plantaginaceae	I											
<i>Polygonatum odoratum</i>	Sceau-de-Salomon odorant	Convallariaceae												
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressée	Rosaceae	E						x			6?	6?	2
<i>Prunella hastifolia</i>	Prunelle à feuilles hastées	Lamiaceae	R						x			2	3?	3?
<i>Ranunculus gramineus</i>	Renoncule à feuilles de Graminées	Ranunculaceae	R				x					1	3	2
<i>Ranunculus paludosus</i>	Renoncule en éventail	Ranunculaceae	I									1?	3?	2
<i>Ranunculus tuberosus</i>	Renoncule des bois	Ranunculaceae	R									3?	6?	
<i>Rhamnus alaternus</i>	Alaterne	Rhamnaceae	I						x					2
<i>Rhamnus saxatilis</i>	Nerprun des rochers	Rhamnaceae	R						x				1	2
<i>Saponaria ocymoides</i>	Saponaire de Montpellier	Caryophyllaceae	R						x			1	3	2
<i>Saxifraga granulata</i>	Saxifrage granulée	Saxifragaceae												
<i>Scorzonera hirsuta</i>	Scorsonère à feuilles poilues	Asteraceae	I						x			1	3	2
<i>Sedum nicaeense</i>	Orpin de Nice	Crassulaceae	I						x					2
<i>Seseli libanotis</i>	Libanotis	Apiaceae	I									1	3	2
<i>Sesleria caerulea</i>	Seslérie bleuâtre	Poaceae												
<i>Silene armeria</i>	Silène arméria	Caryophyllaceae	R									6?	6?	
<i>Silene saxifraga</i>	Silène saxifrage	Caryophyllaceae	R						x	x		1	3	2
<i>Sisymbrium austriacum</i>	Sisymbre d'Autriche	Brassicaceae	R						x			3	3	2
<i>Sorbus aria</i>	Alisier blanc	Rosaceae												
<i>Spiraea hypericifolia subsp. obovata</i>	Spirée à feuilles de millepertuis	Rosaceae	I						x				1	2
<i>Spiranthes spiralis</i>	Spiranthe d'automne	Orchidaceae	I									1?	3?	2
<i>Stachys alpina</i>	Epiaire des Alpes	Lamiaceae	R						x			3?	3?	
<i>Stachelina dubia</i>	Stéhéline douteuse	Asteraceae	I										1	2
<i>Stipa pennata</i>	Stippe penné	Poaceae												
<i>Thesium divaricatum</i>	Thésion divariqué	Santalaceae												
<i>Torilis arvensis subsp. purpurea</i>	Torilis des champs	Apiaceae												
<i>Torilis leptophylla</i>	Torilis à feuilles étroites	Apiaceae												
<i>Trinia glauca</i>	Trinie glauque	Apiaceae	I											
<i>Tulipa australis</i>	Tulipe australe	Liliaceae	R		SUR				x			1	3	2
<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	Zannichelliaceae	I									3?	3?	

Tableau 11 : Légende des tableaux 9 et 10

Légende

CODE	LISTE	SIGNIFICATION
Intérêt DIREN des espèces animales et végétales		
La note de cette colonne correspond à une synthèse des autres critères pour les espèces renseignées.		
	TE = espèces très exceptionnelles ; E = espèces exceptionnelles ;	R = espèces remarquables ; I = espèces intéressantes
Listes de référence : La valeur patrimoniale des espèces animales et végétales recensées sur le site a été déterminée à partir des listes de références suivantes		
D.O.	Directive Oiseaux, 79/409/CEE du 2 avril 1979	I = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation
D.H.	Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992	II = Espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation IV = Espèces d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte V = Espèces d'intérêt communautaire dont les prélèvements dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de protection
C.B.	Convention de Bern du 19/09/1979 : II = Espèces strictement protégées III = Espèces protégées	Inscription
L.R. Flore	Livre rouge de la flore menacée de France (MNHN, 1995)	PRI = espèces prioritaires, inscrites au Tome I SUR = espèces à surveiller, Tome II provisoire
L.R. Faune	Livre rouge de la faune menacée de France (MNHN, 1994)	DANG = en danger RARE = rare SUR = à surveiller VUL = vulnérable IND = indéterminé
P.N.	→ Espèces végétales : Arrêté du 31 août 1995 portant modifications de l'arrêté du 20 janvier 1982 relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire (J.O. du 17 octobre 1995) ; → Chiroptères : Arrêté interministériel du 17 avril 1981 relatif à la protection stricte de l'ensemble des chauves-souris présentes sur le territoire français ; → Insectes protégés : Arrêté interministériel du 22 juillet 1993 ; → Écrevisses autochtones : Arrêté du 21 juillet 1983 portant sur la limitation de la pêche ; → Espèces d'oiseaux migratrices : Loi n°89-1005 du 31 décembre 1989 ; → Autres espèces protégées : Loi n°76-629 du 10 juillet 1976, relative à la protection de la nature, modifiée par la loi n°95-101 du 2 février 1995	Inscription
P.R.	Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Midi-Pyrénées complétant la liste nationale (J.O. du 2 avril 2005)	Inscription
P.D.	Arrêté préfectoral du 12 avril 1991 réglementant la cueillette de certaines espèces végétales sur le Département du Lot.	Inscription
Répartition des espèces végétales		
L.A.	Limite d'Aire = indique que l'aire de répartition de l'espèce s'arrête dans ou à proximité du Lot.	
A.D.	Aire Discontinue = l'aire de répartition de l'espèce se présente sous la forme de secteurs éloignés entre eux d'au moins 100 km	
END.	1 = Endémisme infra-spécifique ; 2 = Endémisme biogéographique (espèces Franco-Ibériques) ; 3 = Endémique française et locales (du bassin aquitain).	
Rareté des espèces végétales		
P.N.R.	Il s'agit d'apprécier l'étendue des occurrences pour chaque espèce dans la zone d'étude du projet de Parc Naturel Régional (P.N.R.), dans le département du Lot (Dpt.) et en France continentale (Fr.). d'étude du projet de Parc Naturel Régional (P.N.R.), dans le département du Lot (Dpt.) et en France continentale (Fr.).	6 = présence sur 1 à 2 Communes du PNR 3 = présence sur 3 à 10 Communes du Parc naturel régional 1 = présence sur 11 à 25 Communes du Parc naturel régional
Dpt		6 = présence sur 1 à 7 Communes du département 3 = présence sur 8 à 34 Communes du département 1 = présence sur 35 à 85 Communes du département
Fr		6 : moins de 1 % du territoire 2 : de 2 à 25 % du territoire

4 EVOLUTION DES GRANDES UNITES NATURELLES DU SITE

L'étude de l'évolution des grands ensembles paysagers sur le site a été réalisée à partir de deux campagnes de photographies aériennes : celle de 1957 et celle de 2000. Les photos aériennes de la campagne de 2000 sont issues des orthophotoplans acquis par la DIREN Midi-Pyrénées et mises à disposition dans le cadre de la réalisation du document d'objectifs. Celles de 1957 nous ont été confiées, sous format papier, par les services de la DDAF du Lot. Cependant, la série de 1957 n'est pas complète : la partie amont du site, à partir de la commune de Brengues, est manquante.

Cette analyse n'a pas vocation à décrire les modifications de chaque parcelle du site, mais de constater de façon globale les principales modifications des grandes unités naturelles du site de la basse vallée du Célé.

Pour cela, quelques exemples illustratifs ont été choisis, en comparant à chaque fois les deux campagnes.

4.1 Les Evolutions majeures

L'étude de ces deux séries de clichés fait apparaître 2 éléments marquants : la fermeture du milieu et l'agrandissement des surfaces des parcelles exploitées.

- *Fermeture du milieu par le boisement*

Entre les 2 séries de clichés, la fermeture des milieux par les boisements est marquée. Ce phénomène s'observe surtout en bordure de Causse et sur les corniches. Il concerne principalement des anciennes parcelles de pelouses et de landes, qui moins faciles d'accès, sont petit à petit délaissées : citons par exemple, les falaises surplombant le hameau de Ayrissac (commune de Brengues), le Travers de la Chaux (commune de Cabrerets), les falaises et causses de la commune de St Sulpice (notamment au lieu-dit la Brenguette), le Mas de Dagou (commune de Marcilhac-sur-Célé), etc.

Ce phénomène s'observe aussi ponctuellement sur certaines parcelles anciennement cultivées ou pâturées (en 1957), situées en bas de pentes : c'est le cas sur le hameau de Monteils (commune de Sauliac-sur-Célé) au départ du chemin qui mène à la Combe Nègre, au lieu-dit le Sarrou (commune de Marcilhac-sur-Célé), ou encore aux Baux (commune de Cabrerets).

Cette fermeture des milieux par le boisement concerne donc majoritairement les pelouses et landes situées en bords de causse. Les prairies de fond de vallée restent, dans leur grande majorité, encore aujourd'hui toujours cultivées (ou pâturées) : la surface totale de parcelles agricoles utilisée a en effet très peu variée.

- *Agrandissement des parcelles exploitées*

Ce phénomène concerne pratiquement toutes les parcelles agricoles du site. Ainsi quelle que soit la commune, les petites parcelles ont été regroupées afin de former des parcelles de plus grandes surfaces. Ceci s'observe d'autant plus dans les méandres du Célé : à Marcilhac-sur-Célé (Sarrou, Doujac, ...), à St Sulpice (la Gravette, la Boule,...), etc.

4.2 Les Evolutions secondaires

Une étude plus approfondie de ces clichés a permis de mettre en évidence des évolutions plus ponctuelles en terme d'occupation des sols.

- *Modification des cultures sur les parcelles agricoles de fonds de vallée*

Malgré la difficulté de distinguer les différents types d'utilisation du sol dans les prés de fonds de vallée sur les photographies aériennes de 1957 (prairies permanentes, prairies temporaires ou cultures annuelles), l'étude de ces deux séries de clichés montre un parcellaire beaucoup plus homogène en 2000.

Il est notamment probable, compte tenu de l'évolution des pratiques agricoles sur le site, que les surfaces en prairies semées et en culture aient fortement augmenté au détriment des surfaces en prairies naturelles.

- *Plantations d'arbres pour l'exploitation forestière*

Si la plupart des parcelles cultivées sont toujours restées à vocation agricole, certaines d'entre elles ont évolué en plantations forestières.

A l'origine utilisées pour les cultures fourragères, certaines parcelles de prés de vallée ont été entièrement dédiées à la plantations d'arbres, majoritairement en feuillus : peupliers, noyers,... c'est le cas, par exemple, à Sauliac-sur-Célé, en face du Moulin de Geniez, en rive droite du Célé.

Notons l'évolution des plantations réalisées sur le Causse de Geniez (commune de Sauliac-sur-Célé) entre 1957 et 2000 : c'est devenu une forêt dense.

Cas particulier de la forêt de Monclar, seule forêt domaniale du site Natura 2000 :

Sur les photographies de la campagne de 1957, la forêt de Monclar semble très clairsemée sur le Travers de la Chaux et le plateau apparaît plutôt comme une lande, un parcours de pâturage. En 2000, la forêt (implantée de 1992-1997 par l'ONF) a bien colonisé les falaises et corniches, elle y est beaucoup plus dense ; sur le plateau (hors site) on distingue les larges pare-feux, ouverts en 1992 afin de limiter le risque incendie sur le secteur.

- *Légère augmentation de l'urbanisation*

L'étude diachronique de ces deux campagnes de photos aériennes montre une légère augmentation de l'habitat diffus. Outre la création d'habitations particulières, se sont développés ces dernières décennies des aménagements sportifs et autres structures d'accueil touristiques : campings, terrains de tennis, zones d'embarquement de canoë-kayak, ... autant de parcelles autrefois utilisées pour l'agriculture locale et aujourd'hui vouées à l'activité touristique.

III DIAGNOSTIC DES ACTIVITES HUMAINES

1 L'AGRICULTURE

Sur le site, les habitats d'intérêt communautaire sont majoritairement représentés par des habitats agro-pastoraux. L'activité agricole est donc essentielle pour ce site.

L'analyse présentée ci-dessous est issue des enquêtes réalisées auprès des exploitations concernées par le site Natura 2000. Ces enquêtes ont eu lieu entre février et mai 2006.

1.1 Les exploitants et exploitations agricoles du site

1.1.1 De jeunes exploitants...

Sur le site, 26 % des agriculteurs consultés ont moins de 40 ans et près de 75% ont moins de 50 ans (Figure 2). La population agricole active du site est donc relativement jeune (moyenne d'âge : 45 ans), ce qui témoigne du dynamisme actuel de l'activité agricole sur le site.

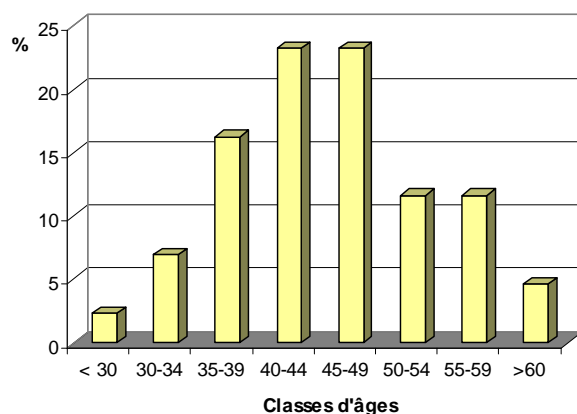


Figure 2 : Répartition des exploitants agricoles par classes d'âges (en 2006).

Cette forte représentativité des « quadra » (46 % sur le site) est également observée au niveau départemental : dans le Lot, contrairement aux tendances régionale et nationale, cette classe d'âge est la seule à avoir vu ses effectifs augmenter (Agreste Lot, 2001).

1.1.2 ... regroupés en sociétés familiales.

Près de la moitié des agriculteurs du site sont regroupés en sociétés. Celles-ci comprennent 2 à 3 associés (Figure 3).

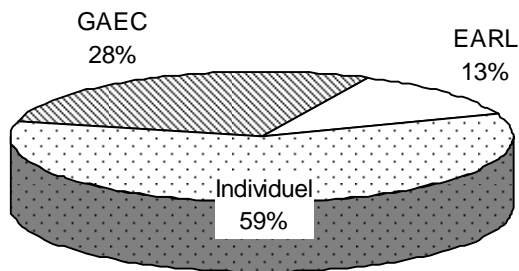


Figure 3 : Répartition des statuts des exploitations agricoles.

La quasi-totalité des sociétés est composée de membres d'une même famille (le plus souvent : parents-enfants). Les reprises d'exploitations sont donc assurées pour les générations récemment retraitées. Cependant, le profil de la pyramide des âges montre qu'il sera nécessaire d'anticiper les départs en retraite de la génération actuelle des « 40-50 ans », dans les 10 ans à venir : ces derniers semblent en effet émettre des doutes quant à la pérennité de leur activité à plus ou moins long terme.

La majorité des agriculteurs du site a repris l'exploitation familiale en place, ce qui explique l'importance des parts en propriété : les deux tiers des exploitants sont propriétaires à plus de 50% de leurs terres (Figure 4). Les exploitants installés hors cadre familial sont ceux présentant le plus de surfaces en fermage.

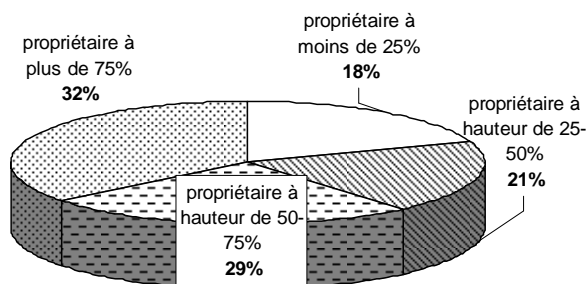


Figure 4 : Répartition des exploitants agricoles selon leurs parts en propriétés.

1.1.3 Des sièges d'exploitation situés à l'amont du site

Près de 70% des sièges d'exploitation se situent en amont de Marcilhac-sur-Célé (Figure 5). Cependant la grande majorité des exploitations dispose de parcelles réparties sur plusieurs territoires communaux.

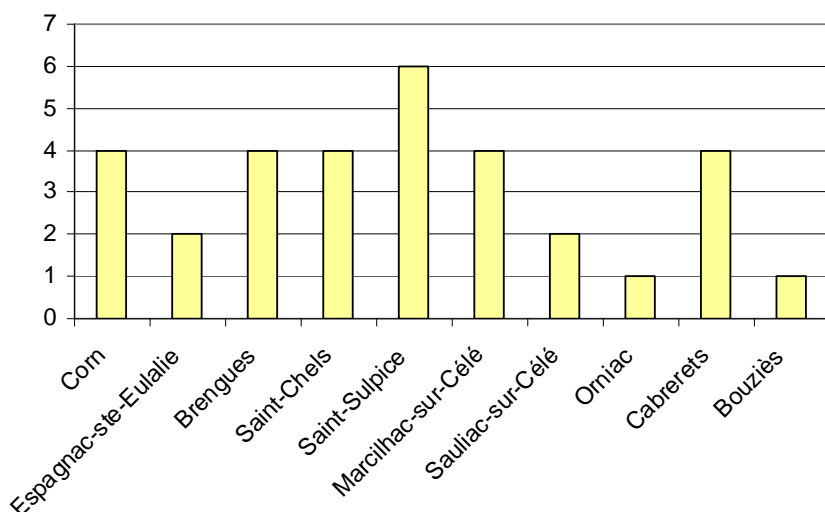


Figure 5 : Répartition des sièges d'exploitations agricoles par communes.

1.1.4 Des exploitations disposant de grandes surfaces

La Surface Agricole Totale (SAT) des exploitations est très variable : elle s'échelonne de 9 ha à 460 ha (Figure 6). Au vu de la moyenne départementale (SAU moyenne du Lot de 57 ha, Agreste Lot, 2004), les exploitations du site sont de grande taille avec des moyennes de 176 ha de SAT et 126 ha de SAU.

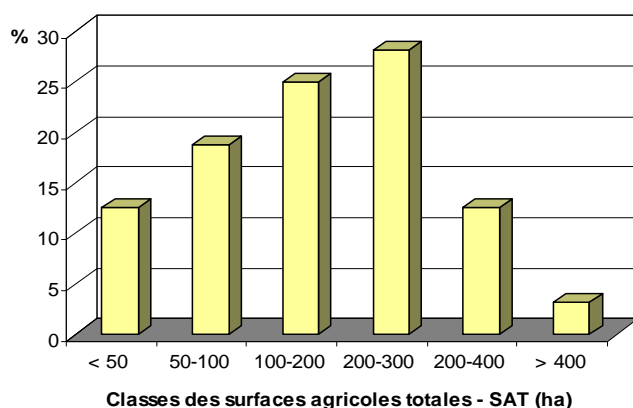


Figure 6 : Répartition en fonction de la surface totale des exploitations agricoles.

Ces grandes exploitations sont caractéristiques de la région des Causses où domine la pratique de l'élevage extensif, nécessitant d'importantes surfaces en parcours pour le pacage des troupeaux : sur les Causses la SAU moyenne par exploitation est comprise entre 60 et 120 ha (Agreste Lot, 2004).

L'étude des surfaces agricoles utilisées en fonction des classes d'âge montre que les exploitants de 35-44 ans, en pleine activité, disposent des plus grandes surfaces moyennes (SAT moyenne : 231 ha et SAU moyenne : 143 ha) (Figure 7).

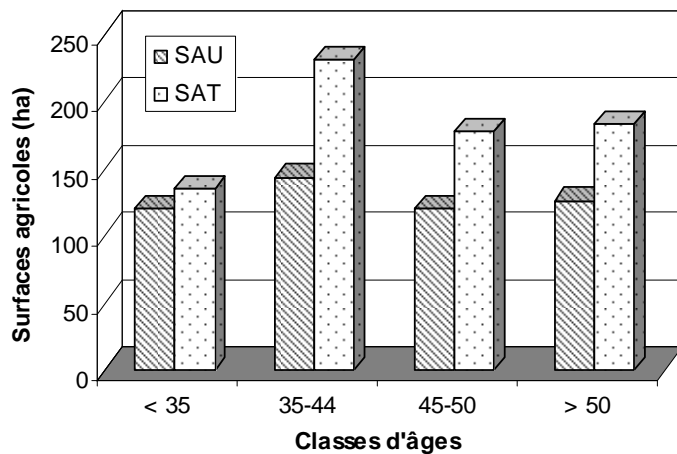


Figure 7 : Répartition des surfaces agricoles par classes d'âges.

Dans les classes d'âge supérieures, les superficies moyennes diminuent légèrement : les agriculteurs sans succession, quittent au fur et à mesure certaines parcelles (parcelles en fermage ou en bail oral, parcelles moins productives, etc.).

1.2 Les productions agricoles

1.2.1 Une production animale spécialisée en ovin-viande

Les agriculteurs du site sont majoritairement des éleveurs, seules 4 exploitations sont exclusivement en production végétale (céréales, maraîchage, arboriculture). Ainsi, contrairement à la vallée du Lot, la production maraîchère n'est pas caractéristique de la basse vallée du Célé.

Parmi les éleveurs, 78% sont en production « ovin-viande ». La dominance de cette pratique traditionnelle montre combien ces élevages de brebis sont les mieux adaptés au contexte agropastoral local.

Ces exploitations caussenardes suivent les mêmes tendances régionales et nationales de spécialisation de la production. En effet, seul 43 % de ces exploitants pratiquent l'élevage mixte : basé sur l'élevage ovin-viande, ces exploitations produisent des bovin-viande, volailles (pintades, dindes, chapons, canards gras), porcs, bovin-lait et chèvres (Figure 8).

Ces exploitations, peu nombreuses, disposent toutefois d'élevages relativement importants.

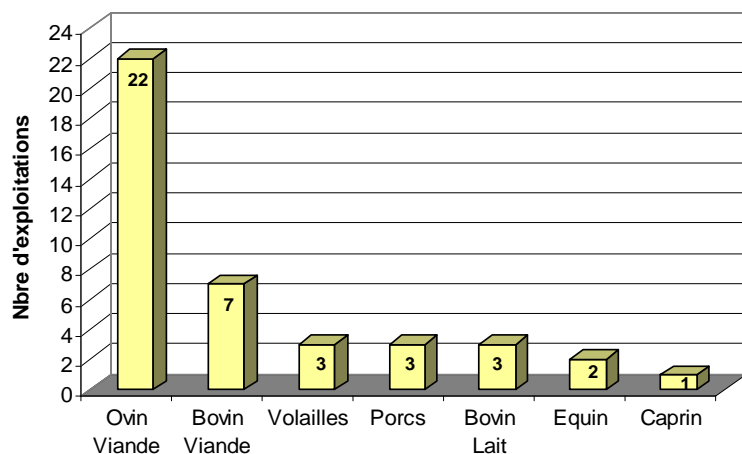


Figure 8 : Répartition du nombre d'exploitations en fonction des productions animales.

Sur le site, la taille des élevages ovins varie de 100 à 1150 brebis. Avec une moyenne de 400 brebis par exploitation en production ovin-viande, ces troupeaux sont de relative grande taille. Ceci s'explique par la disponibilité des surfaces en parcours. En effet, la taille des troupeaux est directement liée à la quantité de surfaces de pâturage disponibles et du nombre d'associés présents sur l'exploitation.

1.2.2 Une production végétale basée sur la production fourragère

Basées sur des systèmes d'élevages extensifs, les exploitations du site disposent toutes d'un assolement relativement identique. Celui-ci est composé de céréales (orge, avoine, blé, triticales), d'oléo-protéagineux et surtout de parcours ; ces derniers représentent en effet plus de la moitié de leurs surfaces exploitées (Figure 9).

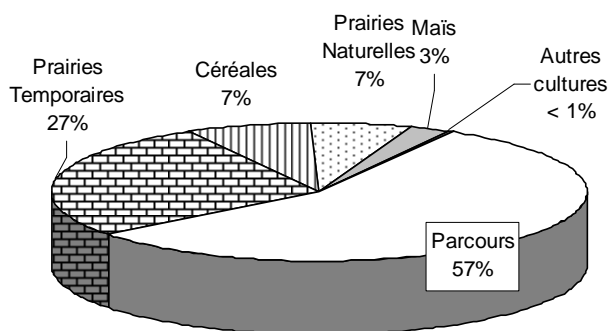


Figure 9 : Assolement moyen des exploitations agricoles.

Cet assolement « type » traduit la nécessité pour ces exploitations d'atteindre l'autosuffisance alimentaire : l'objectif étant de disposer sur son exploitation d'un maximum de ressources fourragères afin de limiter au plus les apports en compléments alimentaires.

En plus de cette production fourragère, certains exploitants complètent leurs revenus grâce à la culture du tabac. Comme pour le maraîchage, cette culture de fond de vallée n'est pas, dans la basse vallée du Célé, représentative du site.

1.3 Les pratiques agricoles

1.3.1 Des pratiques d'élevage semi-extensif

Malgré des troupeaux relativement importants (taille moyenne des élevages ovins de 440 brebis), les pratiques d'élevage sont caractérisées par des systèmes semi-extensifs.

En effet, les exploitations disposent d'importantes surfaces en parcours où les troupeaux pâturent le plus longtemps possible. En plus du pâturage, les animaux disposent d'importantes ressources fourragères issues des cultures (céréales, maïs et légumineuses).

En terme de prophylaxie, les animaux sont traités deux fois par an, contre les strongles, douves, nématelminthes, ascaris, etc. Les produits utilisés sont à base de Fenbendazol (*Panacur*), Nétobimine (*Hapadex*), Closantel (*Seponver*) ou Mebendazole (*Supaverm*).

Notons que très peu d'éleveurs utilisent des traitements à base d'Ivermectine (*Ivomec* ou *Oramec*) : cet antiparasitaire, à très large spectre et très rémanent, provoque une intoxication des insectes coprophages et une diminution de leurs populations (Caroff, 2003). Le prix élevé de ces produits limite, pour l'instant, les éleveurs du site à une utilisation très ponctuelle.

1.3.2 Des pratiques culturales peu intensives

Les parcelles de fonds de vallées, vouées à la production fourragère, sont fertilisées à base d'engrais de ferme et d'engrais minéraux (ces derniers sont surtout épandus sur les parcelles proches du cours d'eau). Ces parcelles sont également traitées, principalement avec des herbicides. Notons que de nombreux exploitants ne réalisent plus ces traitements eux-mêmes : ils font appel à un prestataire extérieur, la CAU.DE.VAL. (Coopérative Agricole du Causse et des deux Vallées).

1.3.3 Des pratiques liées à la proximité du cours d'eau : irrigation et abreuvement

Les exploitations du site disposent, pour la plupart, de « prés de fond de vallée » en bordure du Célé (seules 3 exploitations ne disposent d'aucun accès à la rivière).

Ces prés de fond de vallée sont majoritairement des prairies (permanentes ou temporaires). Cependant, les parcelles en culture sont de plus en plus nombreuses : la proximité du cours d'eau offre la possibilité d'installer des systèmes d'irrigation pompant dans le Célé. Le fond de vallée permet ainsi aux exploitants de mener des cultures irriguées telles que le maïs et le tabac. Les volumes d'eau prélevés sont très variables : ils dépendent directement de la pluviométrie locale. Un agriculteur a installé, sur son exploitation, une station météorologique électronique afin de connaître précisément les quantités d'eau issues des précipitations et ainsi mieux maîtriser les volumes d'eau nécessaires à ses cultures.

La majorité des exploitants disposent de bandes enherbées (ce sont généralement des parcelles déjà en prairies). Toutefois, 30 % d'entre eux ne les ont pas encore implantées. Les raisons invoquées sont principalement liées à la perte économique engendrée par une diminution des surfaces cultivables : en effet, souvent, les parcelles situées en bordure de Célé ont de faibles superficies, or l'implantation d'une bande non cultivée de 5 mètres de large limite fortement la surface cultivable.

Parmi les éleveurs, près d'un tiers utilise ces prés de fond de vallée pour le pâturage (les autres éleveurs ne pacagent que sur le Causse). Sur ces parcelles pâturées, la plupart des troupeaux ont accès à la rivière pour l'abreuvement. Seuls quelques exploitants ont mis en place des systèmes afin que les animaux ne viennent pas s'abreuver dans le Célé. Ainsi, pompe à museau ou autre système

d'abreuvement, situés en haut de parcelle le plus loin possible des berges, se développent petit à petit sur le site. Le travail mené depuis plus d'un an par le Contrat de Rivière Célé dans le cadre du « Programme Agricole » (cf. paragraphe 3.4.2) commence donc à porter ses fruits.

1.4 Pratiques agropastorales sur les parcelles agricoles concernées par des habitats naturels d'intérêt communautaire

1.4.1 Utilisation des parcours

Les parcours (pelouses, landes et bois clôturés) sont exclusivement utilisés pour le pâturage. Ils sont pâturés toute l'année, tant que la ressource fourragère est suffisante. La majorité des troupeaux entre en bergerie pour les mise-bas et durant les mois d'hiver les plus froids (janvier-février). Toutefois, sur le site, un agriculteur mène son troupeau en pacage toute l'année, même pendant les périodes d'agnelage : cette pratique est très peu répandue, les exploitants rentrant les animaux en bergerie pour les mise-bas.

En plus du pâturage, ces parcours sont régulièrement entretenus par gyrobroyage afin de faciliter l'optimisation du pâturage sur l'ensemble des parcelles.

Situés sur la Causse, les parcours (landes et pelouses) peu productifs en termes agronomiques ne peuvent être exploitées de façon intensive.

1.4.2 Utilisation des prairies de fauche

Les prairies sont le plus souvent situées en fond de vallée. Longtemps convoitées, ces parcelles présentent aujourd'hui des contraintes d'entretien : petites surfaces, répartition éparse des parcelles, éloignement par rapport au siège d'exploitation, etc. L'utilisation de ces prairies naturelles est donc très variable.

Ces prairies sont généralement uniquement fauchées. La fauche est pratiquée une fois à deux fois par an (en mai-juin puis en août-septembre), en fonction de la production fourragère de la parcelle. Lorsque ces prairies sont proches de l'exploitation, elles peuvent également être pâturées, après la première fauche de printemps.

Les dates de fauche varient en fonction des conditions climatiques et de l'exposition des parcelles. Néanmoins, la majorité des exploitants réalisent la première fauche pendant la première quinzaine de juin.

Les prairies naturelles de fauche sont très rarement amendées. Elles bénéficient le plus souvent des apports directs du pâturage.

Malgré des contraintes nombreuses, les parcours et les prairies naturelles représentent une importante ressource fourragère pour les exploitations.

1.5 Evolution de l'agriculture sur le site

1.5.1 Des objectifs d'évolution vers l'augmentation de surfaces pâturées

Les exploitations du site sont, pour la grande majorité d'entre elles, restées des exploitations familiales traditionnelles : les activités et productions pratiquées sont toujours les mêmes

(polyculture élevage), malgré une certaine spécialisation de la production en une seule filière (ovin-viande).

Ainsi, sur le site, très peu d'exploitations ont développé des activités annexes : seules 3 d'entre elles proposent de la vente directe (à la ferme ou au marché) et 4 disposent de gîtes ou chambres d'hôte pour l'accueil touristique.

Si la diversification des activités n'est pas encore très répandue sur le site, la tendance de développement des exploitations est à l'augmentation des surfaces exploitées. En effet, certains agriculteurs souhaiteraient disposer de plus importantes surfaces afin d'augmenter les ressources fourragères pour les troupeaux. Mais le contexte local foncier est tel que l'acquisition semble difficile. Certains exploitants entreprennent d'ores et déjà de débroussailler certaines parcelles très embroussaillées afin de créer de nouveaux parcours.

Notons que sur le site, aucun agriculteur n'est double actif, c'est-à-dire qu'aucun agriculteur n'exerce une autre activité en dehors de l'exploitation agricole.

1.5.2 Des exploitants engagés dans des démarches « Qualité »

La quasi-totalité des éleveurs est engagée dans des démarches dites « Qualité ». On distingue 3 grands types de démarches :

- les Labels Rouges (Agneau fermier du Quercy, Veau fermier, Veau sous la mère, Volaille du Quercy) ;
- les AOC (Rocamadour) et IGP (Porcs de Bayonne) ;
- les chartes de qualité : Agriculture Biologique, Charte Agri-confiance, etc.

Une exploitation est actuellement en train d'effectuer des démarches afin de déposer sa propre marque « Charte Confiance Nature ». Elle est définie par un cahier des charges précis en terme de types d'amendements et traitements phytosanitaires, tous à base d'extraits végétaux.

Cette démarche traduit une recherche constante de nouvelles niches commerciales par une stratégie de valorisation qualitative de leurs produits.

1.5.3 Des exploitations engagées dans des démarches contractuelles

La quasi-totalité des exploitants du site ont souscrit un contrat de type CTE, CAD ou PHAE ; seul un exploitant n'a réalisé aucune de ces démarches (Figure 10).

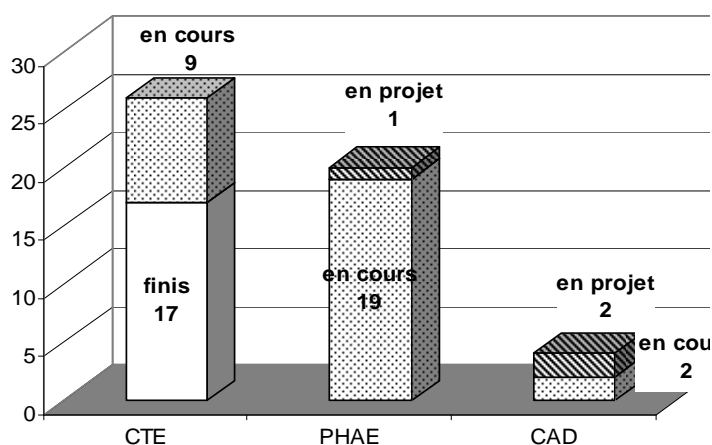


Figure 10 : Nombre de contrats agri-environnementaux terminés, en cours et en projet, en mai 2006.

Plus de 80 % d'entre eux se sont engagés dans un CTE ; si la plupart est déjà terminée (fin du contrat courant 2006), un tiers est encore en cours et prendra fin entre avril et décembre 2007. Ce nombre important de CTE témoigne de l'importante campagne de contractualisation menée par la DDAF du Lot en partenariat technique avec la Chambre d'agriculture et l'ADASEA du Lot en 2001-2002.

Les CTE terminés, la plupart des exploitations ont ensuite souscrit une PHAE.

Ce nombre important d'exploitations engagées dans des contrats « agri-environnementaux » témoigne de l'importance et surtout de la nécessité de cet apport financier supplémentaire pour les exploitations. Cela démontre également que les agriculteurs du site ont aujourd'hui acquis une certaine « culture » de ce type de contrat.

1.6 Problématiques locales

Lors des 40 entretiens réalisés auprès des agriculteurs du site, certaines problématiques ont émané des discussions de façon récurrente.

Afin de mieux prendre en compte le contexte agricole du site et ainsi mieux appréhender les potentialités locales, nous avons souhaité présenter ces points :

- inertie du foncier : de nombreux agriculteurs souhaiteraient disposer de nouvelles parcelles agricoles pour le pâturage, or très peu de surfaces se libèrent, trop peu de propriétaires mettent à disposition des terres agricoles. Ainsi de nombreux exploitants manquent de surfaces.
- morcellement des prés de fond de vallée : le fond de vallée est caractérisé par une maîtrise foncière très morcelée. Ainsi un même exploitant peut disposer de plusieurs parcelles dans la vallée, sans qu'aucune ne soit contiguë. Cela induit donc pour l'exploitant une surcharge de travail non négligeable.
- parcelles inondables : les parcelles situées en bord de Célé sont inondables. Un système efficace d'annonce de crue est donc primordial sur ces secteurs, afin de prévenir tout dégât important (troupeaux noyés, etc.).
- gestion administrative : tous les agriculteurs interrogés sont découragés par la surcharge de travail qu'induisent les dossiers administratifs réalisés dans le cadre de la PAC ou tout autre montage de dossier (type contrats CTE, PHAE ou CAD).

Suite à ces discussions, plusieurs axes de travail ont d'ores et déjà été proposés. Ceux-ci seront pris en compte, lors du travail d'élaboration de la partie « Programme d'Actions » du document d'objectifs. Ils sont présentés ci-dessous sans ordre de priorité :

- mettre en place des outils d'aide au regroupement foncier (telles que les associations foncières pastorales, etc.) ;
- soutenir les travaux d'ouverture et d'entretien des surfaces embroussaillées ;
- proposer une aide financière à l'installation et l'entretien des clôtures.

1.7 Perception de Natura 2000 par les exploitants agricoles du site

Pour finir, il nous est apparu intéressant de connaître la perception des agriculteurs du site vis-à-vis de la démarche Natura 2000. En effet, dans un premier temps, les agriculteurs appréhendent cette démarche et craignent que soient imposées de nouvelles contraintes sur un territoire qu'ils exploitent depuis plusieurs générations. Cependant, ils retiennent la notion de démarche concertée et apprécient la mise en place des « groupes de travail », où ils participeront à l'élaboration des mesures de gestion.

Toutefois, l'ensemble des agriculteurs redoute la surcharge administrative engendrée par la procédure des contrats Natura 2000 et refuse de s'engager dans de telles démarches si celles-ci sont trop contraignantes.

1.8 Pour conclure

Sur le site, les exploitations agricoles sont majoritairement représentées par des agriculteurs jeunes, en reprise d'exploitations familiales. Basées sur une production traditionnelle ovin-viande, elles tendent à se spécialiser au profit de l'élevage mixte.

Perpétuant des pratiques semi-extensives, ces exploitations disposent de nombreux parcours pour le pâturage des troupeaux : les surfaces agricoles moyennes sont donc relativement importantes.

Les cultures sont pour la grande majorité destinées à la production fourragère (céréales et oléoprotéagineux). Contrairement à la vallée du Lot, toute proche, la vallée du Célé présente très peu de cultures maraîchères. Les parcelles cultivées, situées dans les fonds de vallées, présentent une maîtrise foncière très morcelée. Ce morcellement des parcelles constitue une problématique importante sur le site.

Les exploitations tendent à s'agrandir et se spécialiser : très peu d'exploitants développent des activités agro-touristiques.

Une grande majorité d'exploitants du site est engagée dans des démarches « Qualité » (labels, chartes, etc.) et dans des contrats agri-environnementaux (CTE/CAD et PHAE).

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none">- exploitations dynamiques : exploitants jeunes, exploitations de taille importante, tendances à l'agrandissement ;- territoire entretenu : peu de parcelles abandonnées ;- parcelles de fonds de vallée entretenues ;- exploitants engagés en démarche qualité.	<ul style="list-style-type: none">- morcellement et inertie foncière ;- transmission d'exploitations : à prendre en compte dans la décennie à venir ;- pratiques liées au cours d'eau à développer (bandes enherbées, abreuvement loin des berges, etc.).

2 LES ACTIVITES DE LOISIRS ET DE TOURISME

Par ses caractéristiques physiques et morphologiques, la basse vallée du Célé présente une forte attractivité pour la pratique des activités de nature : pêche, chasse, canoë-kayak, escalade, spéléologie, etc. Ces activités sont pratiquées par des usagers locaux, mais également par un public extérieur, national et international.

2.1 Les structures

L'ensemble des structures locales présentées ci-dessous a été rencontré en mai-juin 2006 dans le cadre d'entretiens individuels ou de réunions publiques.

2.1.1 Les associations de pêche

La gestion piscicole de la basse vallée du Célé est assurée par deux associations de pêche : l'AAPPMA de Figeac, jusqu'à Marcilhac-sur-Célé, et l'AAPPMA de Cabrerets, de Sauliac-sur-Célé à la confluence avec le Lot.

Ces associations pratiquent le ré-empoissonnement sur leurs territoires respectifs et utilisent les espèces suivantes : brochets, sandres, goujons, gardons, carpes et perches, pour la section aval ; truites, brochets, gardons et tanches pour la section amont.

Problèmes rencontrés sur le site :

- accessibilité aux berges du Célé : les pêcheurs souhaiteraient pouvoir élaborer une convention avec les propriétaires des berges ;
- conflits d'usages avec les canoës-kayaks (modérés grâce à l'élaboration de la charte de conciliation des usages) ;
- prédation des cormorans et des hérons sur la ressource halieutique.

Projets (en cours ou en réflexion) :

- PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles) du bassin versant Lot-Célé et affluents : élaboré par la Fédération de Pêche du Lot, il est actuellement en cours d'élaboration ;
- plan de gestion de la gravière d'Espagnac-Sainte-Eulalie ;
- aménagement d'un parcours de pêche à Sauliac-sur-Célé ;
- consolidation des berges à Cabrerets.

2.1.2 Les associations de chasse

Parmi les 9 associations de chasse concernées par le site (Tableau 12), seules 3 ont participé à la réunion d'information. Ces sociétés de chasse, généralement composées de 20 à 50 chasseurs, pratiquent leur activité sur un territoire communal ou intercommunal.

Outre des associations de chasse communales (ou intercommunales), le site de la basse vallée du Célé dispose également de 3 propriétés en chasse individuelle ou locative et d'une chasse domaniale dans la forêt de Monclar (ONF).

<i>Nom</i>	<i>Commune</i>
<i>Les Trappeurs de Bouziès Haut</i>	<i>46330 Bouziès</i>
<i>Société de chasse intercommunale de Brengues/Espagnac</i>	<i>46320 Brengues</i>
<i>Association "les chasseurs de Pech Merle"</i>	<i>46330 Cabrerets</i>
<i>La Diane de Lioussou à Corn</i>	<i>46100 Corn</i>
<i>Société de chasse "Saint-Hubert Marcilhacoise"</i>	<i>46160 Marcilhac-sur-Célé</i>
<i>La Fanfare Orniacoise</i>	<i>46330 Orniac</i>
<i>Société de chasse</i>	<i>46160 Saint-Chels</i>
<i>Société de chasse de Saint-Sulpice</i>	<i>46160 Saint-Sulpice</i>
<i>Association "Les fervents de Diane"</i>	<i>46330 Sauliac-sur-Célé</i>

Tableau 12 : Associations de chasse des communes concernées par le site Natura 2000

Projets (en cours ou en réflexion) :

- création d'un plan de gestion perdrix rouge ;
- travaux de débroussaillage de terrains incultes ;
- augmenter les surfaces en cultures à gibier ;
- entretenir les chemins.

2.1.3 Les encadrants professionnels

Le site de la basse vallée du Célé accueille deux structures associatives prestataires de services : les Amis du Célé et le Bureau des Sports Nature (BSN). Bien implantées sur le site, elles proposent un grand nombre d'activités : canoë-kayak, escalade, spéléologie, randonnée pédestre/VTT, course d'orientation, parcours aventure, canyoning.

De Pâques à la Toussaint, ces activités génèrent une fréquentation de plus de 6 000 personnes sur le site. Le public est très hétérogène : d'origines diverses (local, national et international) et de tous âges, il vient majoritairement en groupe.

De façon générale, les professionnels observent une augmentation constante de la fréquentation de plus de 5% par an.

Problèmes rencontrés sur le site :

- conflits d'usages avec les riverains (propriétaires, agriculteurs, pêcheurs, ...) : amoindris grâce à l'élaboration de la charte de conciliation des usages ;
- conflit lié au fonctionnement par éclusées des moulins ;
- accessibilité à certains sites, situés sur des propriétés privées : les professionnels des activités de pleine nature souhaiteraient pouvoir élaborer des conventions avec les propriétaires, comme cela se fait déjà pour l'escalade.

Projets (en cours ou en réflexion) :

- proposer un sentier d'interprétation sur le Célé (en lien avec l'activité canoë-kayak) afin de mener une action de sensibilisation sur la faune et la flore aquatique et les espèces protégées.
- mieux répartir la fréquentation dans la saison : du 15/07 au 15/08 le secteur est saturé par ces activités touristiques ;
- développer des activités pour les 4-8 ans.

2.2 Les activités pratiquées sur le site

Sur le site Natura 2000, pas moins de 14 activités de « sports et loisirs de nature » ont été recensées. Celles-ci sont pratiquées de façon individuelle ou bien encadrées par des professionnels (cités ci-dessus).

2.2.1 Pêche

Majoritairement pratiquée par des pêcheurs locaux, l'activité de pêche tend à s'ouvrir de plus en plus aux pêcheurs occasionnels et aux vacanciers. Ainsi, la Fédération de Pêche du Lot propose sur le Célé (comme sur le Lot, la Dordogne et l'Ouyse) des cartes de pêche vacances, valables 15 jours, et des cartes de pêche à la journée.

Au vu du nombre de cartes de pêche vendues, plus de 500 pêcheurs fréquentent le site chaque année. L'ensemble du linéaire de cours d'eau est utilisé, dans la limite de l'accessibilité aux berges.

A partir de Figeac et jusqu'à la confluence avec le Lot, le Célé est un cours d'eau de 2^{ème} catégorie. Seule la rivière de la Sagne, affluent du Célé, de 1^{ère} catégorie, dispose d'une réserve de pêche.

Les espèces les plus pêchées sont : la truite, la carpe, le brochet, la perche, l'anguille, et tous les poissons blancs (goujons, gardons, ablettes, etc.).

Notons que 3 postes de pêche pour personnes à mobilité réduite sont en cours de conception sur le Célé, dont un sur le site Natura 2000 sur la commune de Cabrerets.

2.2.2 Chasse

Cette activité est quasi exclusivement pratiquée par des chasseurs locaux.

Les espèces chassées sont : lapins, lièvres, perdreaux, bécasses, grives, canards, palombes, pour le petit gibier ; chevreuils, cerfs, sangliers, pour le gros gibier.

Sur le site, les chasseurs utilisent majoritairement les zones boisées (buxaies/junipérais pour le petit gibier et bois pour le gros gibier) des travers de la Sagne et du Célé.

Principales actions engagées :

- réouverture du milieu avec entretien (1 fois par an ou 1 fois tous les 2 ans),
- aménagement de cultures à gibier ou faunistiques (principalement, céréales à paille, blé, maïs, sorgho, luzerne, etc.) ;
- création ou réhabilitation de points d'eau ;
- réouverture de chemins ;
- lutte contre les espèces nuisibles (notamment le ragondin) ;
- lâchers de gibier : lapins, lièvres, faisans ;
- plans de gestion : chevreuils, cerfs, sangliers et lapins.

Rappelons que, par arrêté préfectoral de mars 2005, l'agrainage du sanglier est de nouveau autorisé (du 15 mars au 31 octobre).

2.2.3 Canoë-kayak

Le canoë-kayak représente l'activité phare de la vallée du Célé, en période estivale.

Elle se pratique sur toute la basse vallée, de Boussac jusqu'à la confluence avec le Lot. Cette activité est pratiquée soit avec des professionnels encadrants (Amis du Célé ou BSN), soit librement. Dans ce cas, les équipements sont loués sur place : la basse vallée du Célé compte 5 structures de location de canoës-kayaks.

Cette activité ayant généré un certain nombre de conflits d'usages avec les riverains du Célé, une charte de bonne conciliation des usages a été élaborée (paragraphe 2.4.1). Tous les usagers du Célé (riverains, pêcheurs, pratiquants d'activités nautiques, etc.) ont signé cette charte précisant les droits et les devoirs de chacun le long du cours d'eau.

Cette démarche a permis de fixer :

- des horaires de navigation : pratique des activités nautiques entre 11h et 19h ;
- des sites d'embarquement aménagés, afin de limiter les embarquements intempestifs : 9 aires d'embarquements sont présents sur le site.

Ces règles établies, les conflits d'usages sur le site se sont fortement amoindris.

2.2.4 Escalade

Par sa topographie, la basse vallée du Célé offre de nombreuses falaises équipées pour la pratique de l'escalade. Il s'agit des sites naturels d'escalade dont les voies équipées s'adressent à tous les niveaux de pratiques. L'ensemble des falaises équipées, c'est-à-dire disposant de voies aménagées, est utilisé.

Sept falaises sont référencées dans le topoguide d'escalade (CDE, 2006) édité par le Comité Départemental d'Escalade du Lot. Citons les plus connues : La Pescalerie, Anglanat, le Dièdre blanc, les Granges, etc. Deux projets d'équipement de falaises sont actuellement en cours sur les communes de Marcilhac-sur-Célé et de Sauliac-sur-Célé.

D'autres sites sont équipés par les prestataires d'encadrements, en particulier aux environs de la base de loisirs des Amis du Célé. Ces sites ne sont pas référencés dans la nouvelle édition du topoguide mais ils servent de sites « écoles » pour les activités d'encadrements professionnels.

L'équipement des voies est réalisé par le Comité Départemental d'Escalade (CDE) à travers son réseau de clubs sportifs. Certaines de ces falaises, lorsque ces voies traversent des terrains privés, font l'objet de conventions établies entre la Fédération Nationale de la Montagne et de l'Escalade et les propriétaires. Ces derniers sont ainsi dégagés d'une partie de leur responsabilité. Les propriétaires ne sont plus que responsables des dommages intervenants en leurs actes fautifs. La Fédération assume la responsabilité liée aux équipements et à leur maintenance. Les conventions prévoient que le CDE s'engage à aménager et entretenir le lieu.

Il convient de rappeler que les falaises sont des milieux naturels désignés comme habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats et qui renferment de nombreuses espèces faunistiques et floristiques remarquables. L'escalade doit donc se pratiquer en respectant ces milieux et espèces associées. C'est dans cet objectif que le Parc naturel régional des Causses du Quercy mène, en collaboration avec l'ONCFS, un plan de développement raisonné de l'escalade sur l'ensemble du territoire lotois (paragraphe 2.4.3). Ce travail permettra de proposer une Charte de bonne conduite pour la pratique de l'escalade.

2.2.5 Spéléologie

Le réseau karstique de la basse vallée du Célé offre une quantité importante de cavités, grottes et autres gouffres pour la pratique de la spéléologie. Près d'une centaine de cavités ont pu être recensées sur le site Natura 2000 ou à proximité immédiate (Taisne, 2006).

Certaines sont accessibles aux débutants, d'autres, plus complexes sont uniquement praticables par des initiés.

Notons que, contrairement à certaines falaises d'escalade, aucune cavité située sur des terrains privés ne dispose de convention entre les propriétaires et les pratiquants de spéléologie, ce qui pose un certain nombre de difficultés quant à la pratique de cette activité.

Tout comme les falaises, certaines grottes ou cavités souterraines sont des milieux naturels désignés comme habitat d'intérêt communautaire au titre de la directive Habitats et qui renferment de nombreuses espèces remarquables (dont notamment les chauves-souris). La pratique de la spéléologie doit donc se réaliser en respectant ces milieux et espèces associées.

2.2.6 Randonnée pédestre

Le site de la basse vallée du Célé est traversé par de très nombreux sentiers de randonnées. La topographie du site et sa faible urbanisation en font un terrain recherché pour l'ensemble des activités de randonnées :

- le GR651, variante du GR 65 (chemin de St Jacques de Compostelle, au départ du Puy), il débute sur la D21 au lieu-dit Mas-de-la-Croix et parcourt toute la basse vallée du Célé en traversant les 10 communes du site Natura 2000, jusqu'à la confluence Lot-Célé où il rejoint le GR 36. De 41 km, il se parcourt en 2 jours ;
- les Promenades et Randonnées (PR), à la journée : Circuit d'Espagnac-Sainte-Eulalie (14km), Circuit des Cazelles à Marcihac-sur-Célé (17km).

Certaines communautés de communes mettent également en place des circuits de découvertes thématiques sur le site. Ainsi la communauté de communes de Lot-Célé propose les « Chemins qui parlent ». Ces sentiers traversent, sur le site, les communes de Cabrerets et de Sauliac-sur-Célé. La communauté de communes Vallée et Causses propose à son tour les « Chemins de la communauté de communes Vallée et Causses » : ces sentiers empruntent les communes de Brengues et Espagnac-Sainte-Eulalie.

De son côté la communauté de communes du Pays de Figeac-Cajarc a pris pour compétences la création de deux circuits à Marcihac-sur-Célé (Monteils – 13 km - et les Cazelles – 18 km).

Enfin un projet d'itinéraire de randonnée sur la commune de Sauliac-sur-Célé devrait voir le jour dans le prochain topoguide co-édité par le CDT et la FFRP (Fédération Française de la Randonnée Pédestre) qui sera édité fin 2007.

2.2.7 Le Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées :

Des chemins ruraux des communes de Marcihac-sur-Célé, Orniac, Saint-Sulpice et Espagnac-Sainte-Eulalie sont inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées). Le PDIPR est un outil mis en place par le Conseil Général du Lot. Depuis 1988, sa gestion est déléguée au Comité Départemental du Tourisme du Lot. Le PDIPR a pour objectif

d'affecter les chemins ruraux à un usage de promenades et de randonnées (GR, PR, équestre et VTT) en plus de la vocation de circulation publique habituelle (usages agricoles, forestiers et de dessertes des parcelles). Le PDIPR a également une portée juridique dans la mesure où les chemins ruraux qui y sont inscrits ne peuvent pas être vendus sans l'avis du Conseil Général. En cas de projet de vente la commune doit proposer un chemin de substitution d'égale valeur pour assurer la continuité de l'itinéraire de randonnée.

Enfin, les propriétaires qui autorisent le passage de circuits de randonnées et leur inscription au PDIPR bénéficient d'une atténuation de leur responsabilité. En effet, en cas de signature d'une convention qui prévoit ces dispositions, selon le code de l'environnement, les propriétaires ne sont plus responsables que de leurs actes fautifs.

En 2006, le Parc naturel régional des Causses du Quercy a engagé une démarche d'accompagnement des communes pour les sensibiliser à l'inscription de chemins ruraux qui concernent les circuits de randonnée qu'il a sélectionnés dans le cadre de sa politique de qualification de l'offre randonnée. Sur le site basse vallée du Célé de nouveaux chemins vont être inscrits sur les communes de Cabrerets, Sauliac-sur-Célé, Brengues et St Sulpice.

2.2.8 Randonnée équestre

La plupart des sentiers de randonnée pédestre sont praticables à cheval.

A cela s'ajoute le circuit du Raid équestre du Vigan. Ce concours d'endurance équestre international a lieu tous les ans. De près de 160 km, il traverse les communes de Le Vigan, Rocamadour, Fontanes du Causse, Sauliac-sur-Célé, Cabrerets, Cras et Labastide-Murat. Il traverse la vallée du Célé en empruntant le GR 651 et quelques portions de pistes équestres entre Marcilhac-sur-Célé et Cabrerets.

Sur le site, une structure propose régulièrement des activités équestres (randonnées équestres, promenades à cheval ou en attelage et séjours) : la ferme équestre du Pech Merle à Cabrerets. La ferme équestre des Landes (Le Vigan) propose également des séjours en liberté ou accompagnés sur le tracé du Raid équestre du Vigan.

2.2.9 VTT

Les circuits utilisés pour la pratique du VTT sont l'ensemble des circuits de Grande et Petite Randonnée (GR et PR).

Des projets de balisage sont également en cours sur certaines communes du site Natura 2000 : à Marcilhac-sur-Célé (mené par la communauté de communes de Figeac-Cajarc), au départ de Cabrerets et enfin, le projet de liaison Figeac-Aujols. (par les GR et pistes équestres).

Aucun loueur de VTT n'est présent sur le site Natura 2000. Toutefois, à proximité, le gîte d'étape d'Espinières propose de location de VTT. Cette activité tend donc à se développer sur la vallée du Célé.

2.2.10 Course d'orientation

Deux parcours permanents de courses d'orientation sont proposés par les Amis du Célé, en collaboration avec le Comité Départemental de Courses d'Orientation (CDCO). Ces parcours thématiques –l'homme / l'eau – traversent la forêt de Monclar (forêt domaniale), le Liauzu et un terrain privé.

Deux nouveaux parcours sont en projet - avec comme thématiques : la faune / la flore – ainsi qu'un sentier pour les 3-7 ans.

Le site de course d'orientation des Amis du Célé est également utilisé par le CDCO et ses clubs adhérents pour organiser des entraînements ou des compétitions comme les championnats départementaux et régionaux.

2.2.11 Parcours aventure

Cette nouvelle activité se développe de plus en plus sur le territoire national. Ce sont des dispositifs de « jeux aériens » (ponts, passerelles, tyroliennes, etc.) aménagés dans les arbres.

Deux sites sont équipés en « parcours aventure » : le premier, encadré par les Amis du Célé, se situe au Liauzu (commune de Cabrerets) ; le second, proposé par le Bureau des Sport Nature, débute sur les falaises de Conduchet.

2.2.12 Plongée-spéléo

Cette activité est pratiquée par des plongeurs-spéléo initiés. En effet, ce type de plongée comporte de nombreux risques et nécessite un matériel très spécifique.

Grâce à son réseau karstique, la vallée du Célé offre de nombreuses émergences inondées mondialement connues. La plus prisée est l'émergence du Ressel (commune de Marcilhac-sur-Célé) : elle fait partie des siphons les plus longs et plus profonds de France, avec plus de 4 200 m de galeries atteignant jusqu'à -80 m de profondeur.

2.2.13 Via ferrata

Un projet d'équipement d'une *via ferrata* est en cours sur la commune de Marcilhac-sur-Célé. Cette activité va donc pouvoir bientôt se développer sur le site.

2.2.14 Astronomie

La basse vallée du Célé se situe dans le Sud du Triangle Noir (cf. carte \$\$).

Eloignée des grandes agglomérations, cette zone triangulaire apparaît comme la seule « tâche » épargnée de toute pollution lumineuse. L'observation des étoiles n'est donc pas gênée par les rayonnements des éclairages publics. Ce triangle noir du Quercy est classé « meilleur ciel de France métropolitaine » par les spécialistes.

Ce classement a permis l'émergence de nouveaux projets dans cette zone et notamment dans la basse vallée du Célé. Ainsi, sur le site Natura 2000, plusieurs sites d'observation astronomique existent :

- la commune de Saint-Sulpice met à la disposition de l'association Iles aux étoiles un terrain réservé à des observations pour le grand public. ;
- Un site d'observation appartenant au Conseil général du Lot (le Pech Thaya à Cuzals (commune d'Orniac) en proximité immédiate du site Natura 2000 peut également être utilisé dans le cadre de manifestations sur la thématique et sur accord du Conseil Général
- au Liauzu, un site entièrement géré par l'association des Amis du Célé sera proposé pour des animations pédagogiques (tout public et scolaire)

Deux grands rendez-vous sont également organisés :

- les Rencontres Astronomiques du Ciel Noir en Quercy (RACQ), qui ont lieu tous les deux ans, en août : organisées par le Club d'astronomie de Gigouzac et les Amis du Célé, ces rencontres sont soutenues par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel Nocturne. Initialement réservée aux initiés, cette manifestation s'ouvre au grand public. Ce rendez-vous annuel se déroulera, en 2006, sur le site du Pech Thaya, à Cuzals.
- L'association l'Ile aux étoiles souhaite également organiser annuellement une « star party », manifestation à destination d'un public d'astronomes avertis.

2.2.15 Loisirs terrestres motorisés

Malgré un important engouement au niveau national, les sports motorisés sont encore très peu développés sur le site. Toutefois, des problèmes ponctuels de conflits d'usages ont déjà été identifiés, témoignant d'une nécessité de réglementer cette activité au niveau local.

Le développement de ces activités est donc à surveiller.

Le parc naturel régional des Causses du Quercy, en partenariat avec le Conseil Général du Lot, le Comité Départemental du Tourisme et l'Office national de la Chasse et de la faune Sauvage, réalise actuellement un état des lieux de la pratique des loisirs terrestres motorisés. Un questionnaire a été adressé à toutes les communes du parc naturel régional de manière à définir les situations conflictuelles et à identifier des pistes d'action.

2.3 L'activité touristique

Le tourisme représente une ressource économique très importante pour les 10 communes concernées par le site Natura 2000. En effet, les attraits touristiques du site sont remarquables, nombreux et très variés.

2.3.1 Offices de tourisme

Le site dispose de deux antennes d'offices de tourisme :

- à Cabrerets : antenne de l'office de tourisme du Pays Lot-Célé (Saint-Cirq-Lapopie),
- à Marcilhac-sur-Célé : antenne de l'office de tourisme du Pays Figeac-Cajarc (Figeac).

2.3.2 Principaux sites touristiques

A l'intérieur même de son périmètre, le site Natura 2000 présente d'importants attraits touristiques, ainsi :

- un patrimoine bâti remarquable : château de Cabrerets, abbaye Saint-Pierre et église Notre-Dame de l'Assomption de Marcilhac-sur-Célé, château des Anglais de Brengues, ruine d'un château féodal du XIII^{ème} et maisons troglodytes de Saint-Sulpice, prieuré du Val Paradis et église Notre-Dame d'Espagnac-Sainte-Eulalie, etc.
- 3 villages classés « Plus beau village de France » : Cabrerets, Marcilhac-sur-Célé et Espagnac-Sainte-Eulalie ;
- un patrimoine naturel de renommée : la vallée du Célé, ses falaises et ses Causses ; « vallée paisible et luxuriante », « vallée heureuse », les qualificatifs ne manquent pas.

D'autres sites touristiques importants sont situés à proximité : la grotte préhistorique ornée de Pech-Merle et son Musée de la Préhistoire (à Cabrerets), le Musée de plein air de Cuzal (à Orniac), le village de Saint-Cirq-Lapopie, etc.

2.3.3 Capacité d'accueil touristique

Fort de tous ces attraits touristiques, les 10 communes concernées par le site Natura 2000 disposent d'une importante capacité d'accueil touristique (Tableau 13).

	Hotels		Gîtes Ruraux		Chambres d'Hôtes		Campings		Autres	
	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil	nbre	capacité d'accueil
Bouziès	1	100	4	27	1	2				
Brengues	2	24	16	68	3	8	2	393		
Cabrerets	1	20	1	4			1	120		
Les Œuvres Laiques du Havre									1	120
Corn			4	24	2	5				
Espagnac-Sainte-Eulalie			6	28						
Marilhac-sur-Célé			7	32	2	12	1	159		
Orniac			3	12	1	8				
Les Amis du Célé			10	42	30	97	1	66		
Saint-Chels			5	23	2	11				
Saint-Sulpice			3	13	1	5	1	90		
Sauliac-sur-Célé			5	27			1	90		
sous-total	4	144	64	300	42	148	7	918	1	120
TOTAL	118	1630								

Tableau 13 : Capacité d'accueil touristique sur les 10 communes concernées par le site Natura 2000 (Source : données transmises par le CDT 46, 2006 ; entretien maires, 2005).

L'ensemble des établissements d'accueil touristique recensés totalise plus de 1600 places réparties dans près de 120 structures d'accueil. Ce qui représente une population touristique très importante et ce, sans compter les autres types d'hébergements (habitations secondaires, etc.). En effet, la population totale des 10 communes est de 1302 habitants (*données INSEE 1999*).

La commune de Cabrerets accueille également un camp de scouts de près de 25 personnes, durant la période estivale.

Les « Gîtes Panda »

Sur proposition du Parc et en collaboration avec les Gîtes de France, le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) accorde son label « Gîte Panda », si le gîte répond à plusieurs conditions :

- être situé dans un environnement naturel de qualité ;
- comporter un équipement d'observation de la nature ;
- proposer des documents d'information spécifiques ;
- être géré par des personnes soucieuses de la préservation de l'environnement.

Actuellement, dans le site Natura 2000 de la basse vallée du Célé, un seul gîte dispose du label, sur la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie.

2.4 Les outils de gestion

2.4.1 Charte de bonne conciliation des usages

Après avoir dressé un bilan des pratiques et dysfonctionnements rencontrés en matière d'usages du cours d'eau, il a été décidé, de manière consensuelle, de rechercher à concilier les intérêts de tous les usagers de la rivière sous forme d'une charte de bonne conduite.

Cette charte, élaborée par le Contrat de Rivière, est effective depuis juin 2000 et définit :

- les droits et devoirs des propriétaires riverains ;
- les droits et devoirs des usagers ;
- les horaires et conditions de navigation ;
- la protection des milieux ;
- les sites de mise à l'eau et autres aménagements ;
- les actions de communication.

Elle a été signée par une grande majorité des usagers de la rivière : les structures proposant des activités de loisirs liées aux milieux aquatiques (prestataires de service, loueurs de canoë-kayak, etc.), les AAPPMA, l'association de Sauvegarde du Célé, l'association des Amis des Moulins du Quercy, le comité de rivière Célé, et la DDJS.

2.4.2 Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy

La charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy sollicite la prise en compte de l'environnement et plus particulièrement du patrimoine naturel dans le cadre des projets de développement des pratiques des sports de nature. L'objectif est de trouver des solutions pour concilier le développement des pratiques sportives et les impératifs de conservation du patrimoine naturel.

Les projets concernés peuvent être de nature variée : aménagements et entretien d'itinéraires ou de sites de pratique, valorisation d'itinéraires (ou de sites de pratique), manifestations sportives (avis sollicité lors des procédures d'autorisations préfectorales). Il peut s'agir également de projets de médiation pour atténuer des conflits d'usages ayant un impact sur les milieux ou la découverte de ces milieux : circulation des véhicules à moteurs, respect de la propriété privé, etc.

2.4.3 Plan de développement raisonné de l'escalade

En collaboration avec l'ONCFS du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy mène actuellement une étude sur l'ensemble du département du Lot afin d'élaborer un plan de développement raisonné de l'escalade. Celui-ci a pour objectif de concilier la préservation des espèces et habitats naturels d'intérêt remarquables avec la pratique de l'escalade.

Ce plan de développement raisonné de l'escalade a pour objectifs :

- l'élaboration d'une charte de conciliation des usages pour la pratique de l'escalade dans le Lot ;
- la sensibilisation du public « grimpeur » occasionnel et régulier du Lot à la charte et plus généralement aux enjeux de conservation du patrimoine naturel des milieux rocheux ;
- si nécessaire, la protection stricte de certaines zones à haute valeur environnementale ;
- la mise en place d'une politique d'équipement de nouveaux sites d'escalade en cohérence avec les enjeux de conservation identifiés et retenus dans la charte.

La basse vallée du Célé faisant partie des sites à enjeux majeurs dans le département, 30 falaises de la vallée sont directement étudiées.

Ce projet, actuellement en cours, sera opérationnel en septembre 2006.

2.4.4 Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)

La montée en puissance de la pratique des sports de nature depuis le milieu des années 1990, la création de nouvelles disciplines, la nécessité de gérer les espaces naturels de manière concertée et de respecter le droit de propriété a conduit le législateur à intégrer la problématique de gestion des sports de nature dans le Code du sport en 2000 (article L 311-3).

Une nouvelle compétence concernant le développement maîtrisé des sports de nature a été confiée à la collectivité départementale (2004). Ainsi chaque Département doit mettre en place une Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI).

Placée sous l'autorité du Président du Conseil Général cette commission est consultée par le Département pour élaborer une liste des sites et itinéraires qui doivent intégrer le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI), soumis au vote de l'Assemblée du Département. Le PDESI vise à favoriser un développement maîtrisé des sports de nature dans le respect de l'environnement.

Chaque département est libre de définir son propre cadre méthodologique et la composition de la CDESI. Le Conseil Général du Lot mène actuellement un état des lieux préalable à la définition du cadre méthodologique pour la mise en oeuvre de cette nouvelle compétence. Le cadre méthodologique devrait être validé mi 2007 et la CDESI serait installée à la fin de l'année 2007.

3 LE DEVELOPPEMENT COMMUNAL

3.1 Dynamisme communal

Source : données INSEE, 1982, 1990, 1999 ; Entretien avec les maires des communes du site, octobre-novembre 2005 ; site Internet de l'inspection académique du Lot ;

3.1.1 Tendances démographiques

Les données issues des deux derniers recensements réalisés par l'INSEE (recensements de 1990 et 1999) témoignent d'une stabilisation de la population globale du site de la basse vallée du Célé. Cette stabilisation de la population contraste avec la décennie précédente, au cours de laquelle une diminution sensible du nombre d'habitants (quasiment 5%) avait été enregistrée (Tableau 14).

Commune	Nombre d'habitants			Évolution de la population communale			
	1982	1990	1999	période 1982-1990		période 1990-1999	
				%	tendance	%	tendance
Bouziès	74	77	70	4,1%	↗	-9,1%	↘
Bregues	150	159	175	6,0%	↗	10,1%	↗↗
Cabrerets	213	191	203	-10,3%	↘↘	6,3%	↗
Corn	157	163	157	3,8%	↗	-3,7%	↘
Espagnac-Sainte-Eulalie	77	68	73	-11,7%	↘↘	7,4%	↗
Marcilhac-sur-Célé	240	196	194	-18,3%	↘↘	-1,0%	→
Orniac	87	95	90	9,2%	↗	-5,3%	↘
Saint-Chels	143	138	139	-3,5%	↘	0,7%	→
Saint-Sulpice	116	126	109	8,6%	↗	-13,5%	↘↘
Sauliac-sur-Célé	106	85	92	-19,8%	↘↘	8,2%	↗
TOTAL	1363	1298	1302	-4,8%	↘	0,3%	→
MOYENNE	136	130	130				

Légende	
↗↗	Augmentation > 10%
↗	Augmentation < 10%
→	Stable
↘	Diminution < 10%
↘↘	Diminution > 10%

Tableau 14 : Évolution de la population communale entre 1982 et 1999.

Ces données démographiques mettent en évidence trois cas de figure :

- 1) une dynamique démographique de croissance (Bregues, Cabrerets, Espagnac-sainte-Eulalie et Sauliac-sur-Célé).

Le cas de la commune de Bregues est remarquable quant à l'importance de sa croissance (plus de 10 % sur la période 1990-1999) et la stabilité de cette croissance dans le temps.

En effet, elle est la seule commune du site à présenter un taux de croissance positif sur l'ensemble de la période 1982 – 1999.

Les communes de Cabrerets, Sauliac-sur-Célé et Espagnac-Sainte-Eulalie ont, quant à elles, un taux d'accroissement de leur population un peu moindre, mais notable par le fait qu'elles étaient dans une dynamique de décroissance lors de la décennie précédente.

- 2) une stabilisation de la population sur la période 1990-1999 (Marcilhac-sur-Célé et Saint-Chels).

Cette stabilisation fait suite à une période de diminution sensible (pour la commune de Saint-Chels avec 3,5 %) voire très importante (pour la commune de Marcilhac-sur-Célé (plus de 18 %) pendant la période 1982 – 1990.

- 3) une régression de la démographie entre 1990 et 1999 (Bouziès, Corn, Orniac et Saint-Sulpice).

Bien que la dynamique générale de la démographie des communes du site reste à confirmer au prochain recensement, la tendance actuelle laisse supposer une probable augmentation de la population sur la prochaine décennie.

3.1.2 Résidences principales et secondaires

A l'échelle du site, le nombre de résidences secondaires est équivalent au nombre de résidences principales (Tableau 15).

Commune	Part des résidences principales
Bouziès	43 %
Brengues	58 %
Cabrerets	51 %
Corn	49 %
Espagnac-Sainte-Eulalie	40 %
Marcilhac-sur-Célé	44 %
Orniac	61 %
Saint-Chels	62 %
Saint-Sulpice	42 %
Sauliac-sur-Célé	40 %
MOYENNE	49,1%

Tableau 15 : Part des résidences principales par Commune.

Les statistiques communales permettent de distinguer :

- les communes présentant un nombre de résidences secondaires supérieur au nombre de résidences principales : Bouziès, Corn, Espagnac-sainte-Eulalie, Marcilhac-sur-Célé et Saint-Sulpice. Parmi celles-ci, 3 d'entre elles ont plus de 60 % des habitations en résidence secondaire ;

- les communes présentant un nombre de résidences principales dépassant 60% (Orniac et Saint-Chels). Il faut rappeler néanmoins que les bourgs principaux de ces deux communes sont situés hors du périmètre du site Natura 2000 ; de plus ceux-ci sont sur le plateau, le Causse de Gramat, et non pas dans la vallée du Célé.

Ces données sont à mettre en corrélation avec le diagnostic des activités touristiques du site et contribuent à démontrer l'attractivité touristique de la vallée du Célé.

3.1.3 Activités économiques principales

a) Commerces de proximité

Seules trois communes du site disposent aujourd'hui des petits commerces de proximité :

- Cabrerets : une épicerie type « multiple-rural » et un Bureau de tabac / presse ;
- Marcilhac-sur-Célé : une épicerie type « multiple-rural » et une boulangerie ;
- Brengues : une boulangerie.

Brengues dispose également d'une station essence automatique gérée par la commune. Cette station est en fonctionnement depuis 1995 et est le seul point d'approvisionnement en essence du secteur.

Enfin un projet de création de boulangerie est actuellement en cours sur la commune de Cabrerets.

b) Entreprises

Au-delà des exploitations agricoles et des prestataires d'activités ou d'hébergements liés à l'activité touristique (présentés dans les chapitres précédents), l'essentiel des entreprises des communes du site sont des entreprises artisanales.

En effet, à l'exception de la commune d'Espagnac-Sainte-Eulalie, toutes les communes du site possèdent au moins une entreprise artisanale sur leur territoire. Les entreprises de maçonnerie (6 entreprises recensées sur les 10 communes) et de menuiserie / charpente (5 entreprises) sont les plus représentées.

Les communes de Brengues, Cabrerets et Saint-Sulpice sont les trois communes possédant le plus important tissu économique du site. Cependant la commune de Cabrerets possède un nombre d'entreprises – artisanat et autres activités – très largement supérieur aux autres communes du site : deux menuisiers / charpentiers, une agence immobilière, un artisan sculpteur, un bureau d'architecte, une entreprise de terrassement, une entreprise de travaux publics et un minotier, deux restaurants, etc.

3.1.4 Services publics

Très peu de services publics sont disponibles sur les communes du site.

a) Les écoles

Les communes du site dépendent de deux circonscriptions académiques :

- la circonscription de Figeac pour les communes de Cabrerets, Saint-Chels, Marcilhac-sur-Célé, Saint-Sulpice, Brengues, Espagnac-Sainte-Eulalie et Corn ;
- la circonscription de Cahors I pour les Communes de Bouziès, Orniac et Sauliac-sur-Célé.

Il existe 4 écoles primaires sur le site qui accueillent la majeure partie des élèves habitant sur les communes du site :

- RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) de Brengues, Marcilhac-sur-Célé et Saint-Sulpice [circonscription de Figeac],
- Ecole primaire publique de Cabrerets – en RPI avec les Communes de Tour-de-Faure et de Saint-Martin-Labouval [Circonscription de Figeac]

b) Autres services :

Les communes de Marcilhac-sur-Célé et de Cabrerets offrent un service postal, avec un bureau de Poste à Cabrerets et une agence postale communale à Marcilhac-sur-Célé.

La Commune de Cabrerets possède également une caserne de Pompiers, qui est actuellement en projet d'agrandissement.

3.1.5 Structures intercommunales

Toutes les communes du site de la basse vallée du Célé sont concernées par des structures intercommunales. Ainsi, chaque commune est membre d'une Communauté de communes :

- Communauté de communes Lot-Célé : Bouziès, Cabrerets, Orniac, Sauliac-sur-Célé ;
- Communauté de communes Pays de Figeac-Cajarc : Saint-Chels, Marcilhac-sur-Célé, Saint-Sulpice ;
- Communauté de communes Vallée et Causse : Brengues, Espagnac-sainte-Eulalie, Corn.

Les 10 communes du site font partie du Parc naturel régional des Causses du Quercy ; les Communes de Marcilhac-sur-Célé, Saint-Chels et Saint-Sulpice sont également sur le territoire du Pays Est-Quercy.

3.1.6 Conclusions sur le dynamisme communal

Les villages de Marcilhac-sur-Célé et de Cabrerets se positionnent très nettement comme centres de vie de ce site Natura 2000. Ils disposent en effet de la plupart des services, commerces et entreprises de la vallée.

Il faut cependant noter le dynamisme de la commune de Brengues, seule commune à posséder une augmentation régulière de sa population sur ces 20 dernières années.

3.2 Projets de développement communaux

Sources : Entretiens avec les maires des communes du site, octobre-novembre 2005 ; données DDE 2005 ; données DIREN 2004

3.2.1 Documents d'urbanisme

Parmi les 10 communes concernées par le site, 7 d'entre elles ont leur centre-bourg situé à l'intérieur du périmètre. Elles sont donc susceptibles d'être concernées, lors de leurs différents projets de développement, par les enjeux de conservation identifiés sur le site Natura 2000.

Seules trois des communes du site n'ont ni document d'urbanisme en vigueur, ni démarche d'élaboration d'une carte communale ou d'un PLU engagée (Tableau 16) : Saint-Sulpice, Orniac et Saint-Chels. Ces deux dernières étant, avec la commune de Bouziès, les trois communes dont le bourg est hors du périmètre du site.

Communes	Centre-bourg dans le site	Documents d'Urbanisme		Incompatibilité des projets de développement de la commune avec le périmètre Natura 2000
		existants	en cours	
Bouziès	Non	–	PLU	Non
Brengues	Oui	–	Carte Communale	Potentiel*
Cabrerets	Oui	Carte Communale	Révision de la Carte Communale	Potentiel* [projet de réalisation d'un hameau de chalets à destination touristique situé sur un habitat d'intérêt communautaire (pelouse sèche)]
Corn	Oui	Carte Communale	–	Non [peu de projets de développement]
Espagnac-Sainte-Eulalie	Oui	–	Carte Communale	Non [peu de projets de développement]
Marcilhac-sur-Célé	Oui	POS	PLU	Potentiel*
Orniac	Non	–	–	Non
Saint-Chels	Non	–	–	Non
Saint-Sulpice	Oui	–	–	Non [peu de projets de développement]
Sauliac-sur-Célé	Oui	Carte Communale	–	Potentiel*

Tableau 16 : Documents d'urbanisme existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.

* Peu de communes sont susceptibles de présenter des incompatibilités entre leurs projets de développement à court ou moyen terme et le respect des enjeux de conservation au titre de Natura 2000 identifiés sur le site. Les éventuelles incompatibilités identifiées à l'heure actuelle sont très ponctuelles et concernent généralement des projets de construction en continuité directe avec les bourgs et donc de faible emprise sur les habitats naturels.

Toutefois, il conviendra de veiller, dans le cadre des créations ou des révisions des documents d'urbanisme des communes du site, à intégrer de façon systématique les enjeux liés au site Natura 2000.

3.2.2 Risques naturels identifiés sur les communes

Toutes les communes du site de la basse vallée du Célé sont concernées par des risques d'inondation, de mouvements de terrain (risques d'éboulement) et de feux de forêt (entre Bouziès et Brengues) (cf. Tableau 17).

De plus, les communes de Sauliac-sur-Célé et Marcihac-sur-Célé possèdent des retenues d'eau et sont donc concernées par un risque « barrage ».

Commune	Risques				
	Barrage	Feux de forêt	Inondation	Mouvement de terrain	Plan de prévention
Bouziès	oui (hors site)	oui	oui	oui	non
Cabrerets	non	oui	oui	oui	non
Orniac	non	oui	oui	oui	non
Sauliac-sur-Célé	oui	oui	oui	oui	non
Saint-Chels	non	oui	oui	oui	non
Marcihac-sur-Célé	oui	oui	oui	oui	non
Saint-Sulpice	non	oui	oui	oui	non
Brengues	non	oui	oui	oui	non
Espagnac-Sainte-Eulalie	non	oui	oui	oui	non
Corn	non	non	oui	oui	non

Tableau 17 : Bilan des risques naturels identifiés par commune

A la date de réalisation de cet état des lieux, il n'existe aucun Plan de prévention des risques naturels pour les 10 communes du site.

3.2.3 Autres projets d'aménagements

Les communes du site sont porteuses d'un certain nombre d'autres projets d'aménagement sur leur territoire (Tableau 18) La plupart de ces projets concernent essentiellement l'aménagement des bourgs et des bâtiments communaux.

Peu de projets privés ont été identifiés au cours des entretiens avec les élus du site.

Type de projets avérés ou potentiels sur le territoire communal	En cours	À moyen terme	Com.	Privé	Remarques
Bouziès					
Création d'une aire récréative.	×		×		Hors site
Enfouissement des réseaux.		×	×		

Type de projets avérés ou potentiels sur le territoire communal	En cours	À moyen terme	Com.	Privé	Remarques
Développement de l'équipement d'une falaise pour l'escalade [lieu-dit Conduché].	×			×	Hors site
Bregues					
Aménagement d'un rond-point [carrefour de la D41 et la D38].	×		×		
Restructuration des bâtiments communaux (aménagement d'une bibliothèque, création d'une nouvelle mairie, création d'une salle polyvalente).	×		×		
Cabrerets					
Création d'une dizaine de chalets [lieu-dit de la Tuilerie].	×			×	
Corn					
Rééquipement de l'éclairage public (réalisé).	×		×		Projet conduit avec le souci de la préservation du Ciel nocturne
Enfouissement des réseaux (électrique et téléphone)	×		×		
Création d'un parking dans le bourg (réflexion en cours).	×		×		
Restauration d'un ancien plan d'eau en fond de vallée.	–	–	×		Projet à étudier dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site
Espagnac-Sainte-Eulalie					
Réalisation d'un plan de gestion de la Gravière d'Espagnac-sainte-Eulalie.	×		×		
Marcilhac-sur-Célé					
Mise en place d'une mini déchetterie	–	–	×		Projet refusé, par l'Architecte des Bâtiments de France
Rénovation du cœur de village et de l'éclairage public	×		×		
Aménagement du plan d'eau communal pour la baignade et la pêche pour handicapés.		×	×		
Saint-Chels					
Restauration d'un chemin d'accès à des parcelles de fonds de vallée (en continuité avec la commune de St-Sulpice)	–	–	×		Projet à étudier dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site
Saint-Sulpice					
Création d'une décharge communale (réalisé)	–	–	×		
Aménagement d'un circuit handi-pêche avec l'AAPPMA de Figeac	×		×		
Sauliac-sur-Célé					
Aménagement de la place publique	×		×		

Tableau 18 : Bilan des autres projets d'aménagements sur les communes du site

3.3 Infrastructures et réseaux

Source : carte IGN (1/25000) ; Entretiens avec les maires des communes du site, octobre-novembre 2005 ; DDAS 1997.

3.3.1 Réseau routier

Le site est bien desservi au niveau routier. Ceci s'explique par le nombre de villages et de hameaux localisés dans la vallée. Il faut d'ailleurs noter que, excepté le village d'Espagnac-Sainte-Eulalie, la majorité des bourgs principaux du site sont localisés en rive droite du Célé.

La D41, parcourt l'ensemble du site en suivant le linéaire du Célé en rive droite. Cet axe reliant Figeac à la D662 constitue l'axe routier principal de la vallée.

De nombreuses voies de communication font également la jonction entre les plateaux (cause de Gramat en rive droite et cause de Saint-Chels en rive gauche) et la D41 :

- en rive droite, ces voies permettent une communication entre la D653 (axe routier principal entre Cahors et Figeac) et les différents bourgs de la vallée du Célé.
- en rive gauche, le nombre de voies d'accès au plateau sont moins nombreuses ; il n'existe en effet pas d'axe important équivalent à la D653 sur le Causse de Saint-Chels. Ces axes de circulation permettent la liaison entre la vallée du Célé et le village de Cajarc.

Il faut également signaler sur le site la présence de nombreux ponts qui permettent l'accès à la rive gauche du Célé et au Causse de Saint-Chels. On recense ainsi 10 ponts « routiers », dont la plupart sont localisés en proximité immédiate des bourgs principaux de la vallée.

3.3.2 Réseau AEP

a) Points de captage en eau potable

Toutes les résurgences captées présentes sur le site Natura 2000 sont situées en rive droite du Célé. Elles sont donc alimentées par la partie Sud du Causse de Gramat. L'ensemble du causse est très karstifié ce qui génère une forte vulnérabilité de la ressource en eau et des milieux naturels fragiles.

<i>Nom de l'installation</i>	<i>Localisation (Commune)</i>	<i>Syndicat AEP</i>	<i>Périmètre de protection</i>	<i>Type de captage</i>	<i>Inscrit au schéma départemental</i>
<i>Puit du village</i>	<i>Brengues</i>	<i>Mairie</i>	<i>Non</i>	<i>Puit (Nappe alluviale)</i>	<i>Non</i>

<i>Nom de l'installation</i>	<i>Localisation (Commune)</i>	<i>Syndicat AEP</i>	<i>Périmètre de protection</i>	<i>Type de captage</i>	<i>Inscrit au schéma départemental</i>
<i>La Pescalerie</i>	<i>Cabrerets</i>	<i>SIAEP La Pescalerie</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Oui</i>
<i>Courbous</i>	<i>Cabrerets</i>	<i>SIAEP de Francou lès</i>	<i>Puit (Nappe alluviale) Captage arrêté pour cause de pollution</i>		
<i>Diège</i>	<i>Espagnac-sainte-Eulalie</i>	<i>Mairie</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Non</i>
<i>Font del Pito</i>	<i>Saint-Sulpice</i>	<i>SIAEP Causse sud de Gramat</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Oui</i>
<i>Les Anglades</i>	<i>Sauliac-sur-Célé</i>	<i>Mairie</i>	<i>Non</i>	<i>Résurgence (Karstique)</i>	<i>Oui</i>

Tableau 19 : Points de captages présents sur le site.

Un projet de réalisation d'un nouveau point de captage sur la résurgence du Ressel (Commune de Marcilhac-sur-Célé) est actuellement à l'étude.

b) Schéma départemental AEP

Le Schéma départemental d'alimentation en eau potable a pour objectif de limiter les points de captage et les mettre en réseau afin de permettre de sécuriser l'alimentation en eau potable.

Ce schéma a été réalisé en 1997. Sur le site, 3 points de captage ont été retenus : Font del Pito (Commune de Saint-Sulpice), la Pescalerie (Commune de Cabrerets) et les Anglades (Commune de Sauliac-sur-Célé).

c) Mise en place des périmètres de protection

Aucun des points de captage présents sur le site ne possède de périmètre de protection ; réglementairement, ceux-ci auraient dû être mis en place depuis le 1^{er} janvier 1997. Le manque de connaissances sur l'origine des eaux et le fonctionnement des eaux souterraines locales explique ce retard.

Une étude hydrogéologique de la partie Sud du causse de Gramat est actuellement conduite par le Parc naturel régional des Causses du Quercy, qui assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de ce projet pour les 3 principaux syndicats AEP des vallées du Célé et du Vers.

Cette étude cherche à préciser en particulier les limites des bassins d'alimentation des vallées de l'Ouyse et du Célé. Elle doit permettre d'apporter les éléments nécessaires à l'hydrogéologue agréé qui sera nommé par le Préfet du Lot pour définir les périmètres de protection.

3.3.3 Assainissement

a) *Assainissement collectif*

Six communes du site ont mis en place (ou viennent de lancer) la réalisation d'un réseau d'assainissement collectif du bourg (Tableau 20).

Parmi les 4 communes restantes, les communes de Brengues et de Sauliac-sur-Célé, par leur habitat relativement dispersé, ne sont pas appropriées à la mise en place d'un réseau collectif. Les deux dernières communes (Saint-Chels et Orniac) ont leur bourg principal hors du périmètre du site Natura 2000.

Type d'assainissement *	Projets de mise en place d'un réseau collectif échéance		Remarques	Autres projets
Bouziès				
A	×	2007	Projet de réseau collectif pour le pluvial et l'assainissement du bourg. Problèmes pour la localisation de la station d'épuration.	
Brengues				
A			Commune non appropriée pour la mise en place d'un réseau collectif.	
Cabrerets				
A	×	Fin 2006	Réseau collectif en cours de réalisation.	
Corn				
C		Réalisé		
Espagnac-Sainte-Eulalie				
A	×	Fin 2006	Projet de Réseau collectif pour le bourg et la zone de captage [en cours de réalisation]	
Marcilhac-sur-Célé				
C		Réalisé	La moitié de la population de la Commune concernée	Opération groupée pour la réhabilitation des installations individuelles [en cours].
Orniac				
A				
Saint-Chels				
A				
Saint-Sulpice				
C		Réalisé	Assainissement collectif du bourg et camping	
Sauliac-sur-Célé				
A			Commune non appropriée pour la mise en	Opération groupée pour la

Type d'assainissement *	Projets de mise en place d'un réseau collectif échéance	Remarques	Autres projets
		place d'un réseau collectif.	réhabilitation des installations individuelles [en cours].

Tableau 20 : Bilan des projets communaux relatifs à l'assainissement collectif des bourgs principaux (*A : Autonome – C : Collectif).

b) Assainissement autonome

Au 1^{er} janvier 2006, deux SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) sont en fonctionnement sur le site de la vallée du Célé :

- le SPANC de la Communauté de Communes Lot-Célé, intervient sur les communes de Bouziès, Cabrerets, Orniac et Sauliac-sur-Célé ;
- le SPANC du Parc naturel régional des Causses du Quercy, pour les communes de Brengues, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie et Saint-Chels.

Le Spanc du Parc naturel régional intervient également sur les communes de Marcilhac-sur-Célé et Saint-Sulpice en assistance technique pour le compte de la Communauté de Communes du Pays de Figeac-Cajarc et cela de façon transitoire le qu'elle mette en place des moyens techniques.

Ces deux structures assurent sur leurs territoires respectifs :

- le contrôle des nouvelles installations (depuis 2001),
- le contrôle des installations existantes (depuis 2006).

Aucun des deux SPANCs ne propose pour l'instant la prise en charge de l'entretien des installations existantes (compétence optionnelle d'un SPANC).

Il faut également signaler que plusieurs opérations groupées de réhabilitation des installations existantes ont été conduites ou viennent d'être lancées, pour partie sur le site de la vallée du Célé :

- une opération achevée (maîtrise d'ouvrage du Pact Habitat du Lot, animée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy) a permis de réaliser des travaux de réhabilitation sur certaines communes du site (Brengues, Cabrerets, Corn, Espagnac-Sainte-Eulalie et Sauliac-sur-Célé) ;
- une opération en cours (maîtrise d'ouvrage communale, animée par le Contrat de rivière Célé et les SPANC) : sur les communes de Marcilhac-sur-Célé et Sauliac-sur-Célé.

Ces opérations concernent des habitations proches de la rivière ou à proximité des captages AEP. Elles sont financées par l'Agence de l'eau Midi-Pyrénées.

Il convient enfin de noter la performance de la commune de Marcilhac-sur-Célé, qui avec la mise en place de son assainissement collectif et la réhabilitation d'installations individuelles, devrait avoir sur son territoire près de 85% des habitations mises aux normes.

3.4 Schéma départemental des carrières

Source : Schéma départemental des carrières du Lot, 2000.

Conformément à la loi du 19 juillet 1976, modifiée par la loi du 4 janvier 1994, le Département du Lot a mis en place un schéma départemental des carrières.

Ce Schéma, approuvé par arrêté préfectoral le 30 novembre 1999, définit les conditions générales d'implantation des carrières dans le département et fixe, par une carte de zonage, 3 grands types de zones :

- une zone d'interdiction ;
- une zone à fort enjeu environnemental ;
- une zone sans enjeux particuliers.

Toutes les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type 1 et 2 du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy, ainsi que les Zones d'Intérêt Ecologique majeur définies dans sa charte sont classées en zone d'interdiction

Le périmètre du site Natura 2000 de la basse vallée du Célé, en temps que SIEE, est intégralement inclus dans la zone d'interdiction. Ainsi, aucune nouvelle carrière ne peut y être implantée. De plus, le Schéma départemental des carrières ne recense aucune carrière dans le site ou en proximité immédiate.

Il n'existe donc sur le site Natura 2000 aucun enjeu direct lié aux carrières. Il conviendra néanmoins, par rapport aux enjeux patrimoniaux (espèces et habitats d'intérêt communautaire liées à la qualité de l'eau) de prendre en compte le site Natura 2000 pour tout projet d'implantation de carrière hors du site mais situé sur le bassin versant de la vallée du Célé.

4 LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Source : sites Internet de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, du RNDE (banque Hydro) et du Contrat de rivière ; Entretien avec le SATESE, juin 2006 ; données Entente Lot, 2006 ; données DIREN 2004.

4.1 Le suivi de la ressource en eau

Le bassin versant du Célé dispose de deux réseaux de suivi : un réseau hydrométrique (suivi quantitatif) et un réseau physico-chimique et hydrobiologique (suivi de la qualité des eaux).

4.1.1 Le suivi quantitatif

Le suivi quantitatif est réalisé par le service Hydrométrie de la DIREN Midi-Pyrénées. Le Célé dispose de plusieurs stations de mesures dont une dans le site Natura 2000 (à Orniac) et une en amont du site, à Figeac (Tableau 21).

<i>Nom de la station</i>	<i>Observations</i>
Le Célé à Orniac	- depuis 1972
<i>Code station : O8133520 (passerelle des Amis du Célé)</i>	- paramètres suivis : hauteurs d'eau + débits - fréquence : suivi en continu + télétransmission - 5 à 6 jaugeages / an
Le Célé à Figeac	- station O8113510 depuis 1964 puis remplacée par station O8113520 depuis 2005
<i>Code station : O8113510 (Merlançon, aval de Figeac) puis O8113520 (centre ville)</i>	- paramètres suivis : hauteurs d'eau + débits
Station annonce de crue : consultable sur www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr	- fréquence: suivi en continu + télétransmission + Internet - 5 à 6 jaugeages / an

Tableau 21 : stations de suivi hydrométrique situées dans le site Natura 2000 et en amont

La station de Figeac est une station relevant du service d'annonce des crues, compétence de la DDE. Ainsi, lorsque la côte de pré-alerte est dépassée, ce service prévient la préfecture, qui à son tour avertit les maires concernés.

Situées en aval de cette station, les communes situées dans le site Natura 2000 sont donc prévenues en cas de crue du Célé.

4.1.2 Le suivi qualitatif

Le suivi qualitatif est réalisé par le SATESE du Lot. Celui-ci dispose de plusieurs stations de mesures dans le site Natura 2000 réparties le long du Célé : (Tableau 22).

Le suivi hydrobiologique (IBGN et IBD) est, quant à lui, réalisé par l'agence de l'eau.

Eaux superficielles : le Célé (Réseau National de Bassin + Réseau Complémentaire Départemental)

paramètres

Bactériologie

Physico-chimie*

IBGN et IBD

<i>stations</i>	<i>12 stations</i>	<i>1 station (Cabreret)</i>	<i>1 station (Cabreret)</i>
<i>suivi depuis</i>	<i>10 depuis 1998</i> <i>1 depuis 2000</i> <i>1 depuis 2005</i>	<i>1970</i>	
<i>Fréquence des suivis</i>	<i>> 10 fois / an</i>	<i>12 / an</i>	<i>1 à 2 fois / an</i>

Eaux souterraines : sources d'alimentation du Célé (Réseau Piézométrique National)

<i>paramètres</i>	<i>Physico-chimie *, bactériologie</i>
<i>stations</i>	<i>- Anglanat (station de référence)</i> <i>- la Pescalerie</i>
<i>suivi depuis</i>	<i>2001</i>
<i>Fréquence des suivis</i>	<i>Mensuel ou 2 fois / an</i> <i>(selon les paramètres)</i>

Tableau 22 : Stations et paramètres suivis dans le site Natura 2000

*(*l'analyse des paramètres physico-chimiques inclus près d'une centaine de paramètres dont les éléments traces, les métaux lourds, les hydrocarbures, les pesticides, etc.)*

4.1.3 Le RHP : Réseau Hydrobiologique et Piscicole

Ce réseau de suivi de la population piscicole est réalisé par le CSP (Conseil Supérieur de la Pêche). Il a pour objectif de :

- disposer d'un état annuel des peuplements de poissons dans les cours d'eau,
- suivre l'évolution de ces peuplements et de quantifier les impacts des phénomènes naturels (sécheresses, crues) et des activités humaines,
- fournir des informations sur certaines espèces plus particulièrement intéressantes sur un plan écologique ou halieutique.

Sur la basse vallée du Célé, une station RHP est suivie depuis 1998 à Sauliac-sur-Célé (plage de Sauliac-sur-Célé, station RHP 05461009).

4.2 Le Contrat de rivière Célé

4.2.1 Le contrat de rivière

Le contrat de rivière est une programmation pluriannuelle d'actions, destinées à restaurer et à valoriser une rivière et son bassin versant. Cette démarche s'adresse aux communes, entreprises, structures touristiques et exploitations agricoles situées sur l'ensemble d'un bassin versant.

Le Contrat de rivière Célé a été créé en janvier 2000. Géré par l'Association pour l'Aménagement de la Vallée du Lot (AAVL) et piloté par un Comité de rivière, il est présidé par le Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, M. Martin MALVY. Programmé pour une durée de 5 ans, il a bénéficié d'une année supplémentaire, et s'achèvera en 2006. Il sera alors relayé par le SAGE Célé.

Sur le bassin versant du Célé, les opérations programmées visent à remédier aux dysfonctionnements rencontrés en réalisant :

- 1 - des études et des campagnes de suivis de la qualité des eaux ;
- 2 - des travaux : création, réhabilitation des réseaux d'assainissement et station d'épuration ; restauration de berges ; réalisation d'aménagements piscicoles ; diminution des rejets industriels et agricoles ;
- 3 - des actions d'animation : formation des gestionnaires des milieux aquatiques ; programme scolaire ; journées de nettoyage des berges ; - expositions.

4.2.2 Un défi territorial : Le programme agricole

Les défis territoriaux visent non seulement à protéger les milieux aquatiques mais aussi à garantir le maintien du bon déroulement des activités socio-économiques tributaires de cette gestion, en identifiant les actions améliorant la gestion qualitative ou quantitative des milieux aquatiques.

Ainsi, et ce, dans le cadre de ses travaux de « diminution des rejets industriels et agricoles », le Contrat de Rivière Célé a mis en place le Programme agricole. Celui-ci a pour objectifs de réduire les risques de pollution bactérienne et de pollution par les nitrates, de participer à la gestion des berges et des milieux aquatiques et de diminuer l'érosion des sols et l'apport de matières en suspension dans les cours d'eau.

Pour cela, le Contrat de Rivière propose des mesures (en partie subventionnées) telles que :

- remontée des points d'abreuvement,
- mise en place de plateforme de compostage,
- implantation d'une culture intermédiaire,
- compostage des effluents d'élevage.

Sur le site Natura 2000, certains agriculteurs ont ainsi pu bénéficier de certaines de ces mesures.

4.3 Le SDAGE et le SAGE

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a créé 2 nouveaux outils de planification de la gestion de l'eau :

- le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : il fixe pour les 6 grands bassins hydrographiques français (Adour-Garonne, Rhône-Méditerranée-Corse, Loire-Bretagne, Seine-Normandie, Rhin-Meuse, Artois-Picardie) des orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau ;
- le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : il applique, au niveau local, les orientations du SDAGE. Il fixe les objectifs que les partenaires signataires (communes, communautés de communes, Etat, etc.) s'engagent à respecter.

Sur la vallée du Célé, le contrat de rivière s'est terminé fin 2006. Un SAGE a pris le relais de ce programme d'actions. La Commission Locale de l'Eau (CLE) a été constituée en janvier 2006. La première partie de l'année 2007 a été consacrée à la réalisation de l'état des lieux et à la définition des enjeux et des objectifs de ce plan de gestion. Cette première phase sera proposée pour validation à un Comité de Pilotage, le 26 juin 2007.

Les enjeux du SAGE-Célé étant complémentaires à ceux du document d'objectifs du site Natura 2000-Célé, une démarche commune a été engagée entre les 2 structures pilotes (AAVL, animateur du SAGE et PNR des Causses du Quercy, opérateur local du site Natura 2000 de la « basse vallée du Célé ») afin de mener les actions de gestion de façon coordonnée.

4.4 Le Plan de Gestion des Etiages du Lot (PGE)

L'Entente « Vallée du Lot » (Établissement Public Territorial de Bassin) pilote actuellement, en partenariat avec l'ensemble des acteurs départementaux concernés, une démarche d'élaboration d'un Plan de Gestion des Etiages sur le bassin d'alimentation de la rivière Lot et ses affluents.

Cette démarche concertée, entreprise dans le cadre de la mise en œuvre du SDAGE, a pour objectif d'améliorer la gestion de la ressource en eau en période d'étiage afin de réduire la fréquence des situations de crise.

Il cherche à concilier les différents usages de l'eau sur le bassin versant du Lot :

- l'alimentation en eau potable des habitants permanents et saisonniers,
- l'irrigation des terres agricoles et l'alimentation en eau potable des troupeaux,
- les besoins de diverses industries locales,
- la navigation,
- les loisirs aquatiques (dont la pêche et le canoë),
- la préservation écologique des rivières et des zones humides.

Ce projet vient d'entrer dans sa phase d'élaboration des *scenarii* de gestions envisageables. Sur cette base un choix de programme de gestion et d'aménagement sera réalisé et le PGE formalisé.

Le Célé, en tant qu'affluent du Lot, est concerné par cette démarche.

4.5 Les zones sensibles

Le site de la basse vallée du Célé peut être considéré comme particulièrement sensible en terme de qualité des eaux (Tableau 23).

<i>Commune</i>	<i>ZVPN</i>	<i>ZSE</i>	<i>ZRE</i>
<i>Bouziès</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Cabrerets</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Orniac</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Sauliac-sur-Célé</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Marcilhac-sur-Célé</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Saint-Sulpice</i>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Saint-Chels</i>	<i>oui</i>	<i>en partie</i>	<i>oui</i>
<i>Bregues</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Espagnac-Sainte-Eulalie</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>
<i>Corn</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>

ZVPN = Zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole
ZSE = Zone sensible à l'eutrophisation
ZRE = Zone de répartition des eaux

Tableau 23 : Bilan par commune des zones vulnérables et sensibles au titre de l'eau

4.5.1 Zone vulnérable à la pollution par les nitrates

Les zones vulnérables à la pollution par les nitrates sont désignées au titre de la directive « nitrates » (directive 91/676/CEE). Cette directive a pour objectif de réduire la pollution des eaux souterraines et superficielles provoquées par les nitrates d'origine agricole et de prévenir toute nouvelle pollution de ce type.

Pour cela de nouvelles prescriptions réglementaires inscrites dans des programmes d'action s'appliquent. Ce sont les préfets de département qui définissent ces actions. Ainsi l'épandage des fertilisants doit être fondé sur l'équilibre entre les besoins prévisibles des cultures et les apports et sources d'azote de toute nature, minérale et organique.

Toutes les parcelles situées en zone vulnérable, toutes les exploitations, avec ou sans élevage, et quelle que soit leur taille, sont concernées par les programmes d'action.

Les zones vulnérables sont révisées tous les 4 ans.

Sur le site de la basse vallée du Célé, les communes situées à l'aval de Brengues sont concernées par ce périmètre.

4.5.2 Zone sensible à l'eutrophisation

Les zones sensibles à l'eutrophisation sont désignées par l'Etat au titre de la directive « eaux résiduaires urbaines » (directive 91/271/CEE). Cette directive a pour objectif de limiter l'impact des pollutions domestiques sur les milieux aquatiques.

Pour cela, elle impose le renforcement du traitement des eaux rejetées par les agglomérations situées en zone sensible, en astreignant les collectivités à des obligations de traitement renforcé des eaux usées en phosphore et en azote (meilleure efficacité épuratoire).

Sur le site, les communes de Bouziès, Cabrerets, Sauliac-sur-Célé, Marcilhac-sur-Célé et Saint-Chels sont concernées.

4.5.3 Zone de répartition des eaux

Ces Zones de Répartition des Eaux comprennent les bassins, sous-bassins, fractions de sous-bassins hydrographiques et systèmes aquifères définis dans le décret du 29 avril 1994. Ce sont des zones où sont constatées une insuffisance, autre qu'exceptionnelle des ressources par rapport aux besoins. Elles sont définies afin de faciliter la conciliation des intérêts des différents utilisateurs de l'eau.

Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés.

L'ensemble des 10 communes du site Natura 2000 est concerné.

5 LA GESTION FORESTIERE

Source : IFN, 2006 ; Entretien avec des propriétaires fonciers du site, mai 2006 ; PNRCQ 2006.

Les surfaces forestières du site Natura 2000 sont, comme dans le reste du département, majoritairement privées. Cependant, le site jouxte l'une des seules forêt domaniale du département : la forêt de Monclar.

5.1.1 La forêt publique

La forêt de Monclar est, avec ses 560 ha, la plus grande forêt domaniale du département. Répartie sur deux secteurs : le plus grand, de 480 ha, est situé en rive gauche du Célé sur la commune de Cabrerets.

Suite à l'incendie de 1989, l'ONF a mené une campagne de replantation de 1992 à 1996 : 250 ha planté majoritairement en cèdre de l'atlas, un verger à graines de merisier, des noyers dans les combes. Les aménagements de lutte contre les feux de forêts ont été réalisés en même temps : création dès 1992 de plus de 20 km de pistes (pare-feux d'appui et pistes carrossables), entretenus par du sylvopastoralisme (pâturage bovin et ovin) et mise en place de cuves DFCI (dont 2 cuves semi-enterrées de 30 m² dans la partie rive gauche).

L'ONF loue la forêt de Monclar pour la chasse au sanglier et au chevreuil, à l'association de chasse de la commune de Cabrerets.

La commune de Marcihac-sur-Célé dispose d'une forêt départementale de 100 ha. Tout comme la forêt de Monclar, celle-ci est gérée par l'ONF (reboisements de Douglas, cèdres et pins noirs, dispositifs de lutte contre les incendies, entretien par sylvopastoralisme, etc.)

5.1.2 La forêt privée

Sur le site certains propriétaires disposent de plans de gestion forestiers, agréés par le CRPF. Il programme l'ensemble des coupes et travaux de la forêt pour une durée de 10 à 20 ans.

Sur le site, 3 propriétés, principalement composées de résineux ou de taillis de chênes pubescents, sont soumises un plan simple de gestion pour une surface totale de 427 ha.

Ainsi, sur la commune de Sauliac-sur-Célé, un propriétaire forestier a établi un Plan Simple de Gestion ayant pour objectif de convertir de façon progressive une ancienne plantation de résineux déperissante (en Pins noirs) vers des feuillus plus adaptés à la station.

5.1.3 Opération de réhabilitation et rénovation de taillis de chênes pubescents

Depuis 2003, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, en partenariat avec le Centre régional de la Propriété Forestière (CRPF) du Lot, soutient sur son territoire le développement du sylvopastoralisme par le biais d'une opération de réhabilitation et de rénovation de taillis de chênes pubescents. Au total, 200 ha ont ainsi été restaurés sur le territoire du Parc naturel des Causses du Quercy.

Sur le site de la Basse vallée du Célé, 3 propriétaires forestiers se sont engagés dans l'opération (Communes de Brengues et de Sauliac-sur-Célé), pour une surface restaurée de 11 ha.

5.1.4 Etude de faisabilité de développement d'une filière Bois Energie :

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy a lancé en 2005 une étude destinée à vérifier la pertinence économique d'une filière « plaquettes forestières » sur un territoire comme le Parc naturel régional (spécificités des bois, des conditions d'exploitation liées à l'accessibilité, au relief...). Il s'agit notamment de comparer le prix de revient de ce combustible par rapport aux autres types d'énergie (électricité, fioul mais également déchets du bois comme le broyat de palettes ou la sciure) et en relation avec les perspectives de développement des infrastructures adéquates (plusieurs projets d'équipements collectifs à court terme, positionnement du SYDED en tant qu'opérateur et gestionnaire de ces équipements).

Sous maîtrise d'ouvrage Parc naturel régional, ce travail est mené en collaboration étroite avec Quercy Energies et le CRPF Midi-Pyrénées et en liaison avec la DDAF du Lot, la CUMA Bénef, la FR-CUMA et des entreprises de travaux forestiers.

IV. ENJEUX ET OBJECTIFS DE CONSERVATION

1 DETERMINATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

Le diagnostic écologique a permis d'identifier 33 enjeux de conservation au titre de la directive Habitats. Ils correspondent aux 15 habitats naturels et 18 espèces d'intérêt communautaire et prioritaires (Tableau 24) :

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats, Faune, Flore »</i>	<i>Code N2000</i>
<i>Habitats naturels</i>	
<i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>	3130
<i>Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (Herbiers immergés à Characées)</i>	3140
<i>Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>	3150
<i>Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>	3260
<i>Formations stables xérophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)</i>	5110
<i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>	5130
<i>*Pelouses calcaires karstiques (Alyso-Sedion albi)</i>	6110
<i>Formations herbeuses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometea) (*sites d'orchidées remarquables)</i>	6210
<i>*Parcours substeppiques de graminées et annuelles (Thero-Brachypodietea)</i>	6220
<i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510
<i>*Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)</i>	7220
<i>Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles</i>	8130
<i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>	8210
<i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>	8310
<i>*Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior</i>	91E0
<i>Espèces</i>	
<i>Cordulie splendide (Macromia splendens)</i>	1036

<i>Nomenclature officielle de la directive « Habitats, Faune, Flore »</i>	<i>Code N2000</i>
<i>Cordulie à corps fin (Oxygastra curtisii)</i>	<i>1041</i>
<i>Gomphe de Graslin (Gomphus graslinii)</i>	<i>1046</i>
<i>*Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)</i>	<i>*1078</i>
<i>Grand Capricorne (Cerambyx cerdo)</i>	<i>1088</i>
<i>Lucane Cerf-volant (Lucanus cervus)</i>	<i>1083</i>
<i>Chabot (Cottus gobio)</i>	<i>1163</i>
<i>Lamproie de Planer (Lampetra planeri)</i>	<i>1096</i>
<i>Toxostome (Chondrostoma toxostoma)</i>	<i>1126</i>
<i>Loutre d'Europe (Lutra lutra)</i>	<i>1355</i>
<i>Grand Rhinolophe (Rhinolophus ferrum-equinum)</i>	<i>1304</i>
<i>Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros)</i>	<i>1303</i>
<i>Rhinolophe Euryale (Rhinolophus euryale)</i>	<i>1305</i>
<i>Barbastelle (Barbastella barbastellus)</i>	<i>1308</i>
<i>Minioptère de Schreiber (Miniopterus schreibersi)</i>	<i>1310</i>
<i>Petit Murin (Myotis blythi)</i>	<i>1307</i>
<i>Grand Murin (Myotis myotis)</i>	<i>1324</i>
<i>Murin à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)</i>	<i>1321</i>

Tableau 24 :Enjeux de conservation désignés au titre de la directive Habitats

2 MENACES

Différents facteurs menacent la pérennité des habitats naturels et des habitats d'espèces, d'intérêt communautaire et prioritaires (cf. Fiches habitats et Fiches espèces). La grande diversité de ces habitats multiplie d'autant plus le nombre de ces facteurs susceptibles de modifier leur état de conservation.

Ces facteurs peuvent être regroupés en fonction de leur nature, et du type d'habitats qu'ils concernent (Tableau 25) :

<i>Enjeux de conservation</i>	<i>Menaces principales</i>
<i>Prairies naturelles (et espèces associées)</i>	<i>abandon des pratiques de fauche et de pâturage extensif (évolution naturelle vers le boisement) ; conversion (peupleraies, terres cultivées, prairies semées, ...), travail du sol d'une manière générale ; modification des pratiques agropastorales semi-extensives (fertilisation, irrigation, etc.) ;</i>

<i>Enjeux de conservation</i>	<i>Menaces principales</i>
	<i>urbanisation diffuse.</i>
<i>Pelouses sèches et landes</i>	<i>abandon des pratiques agropastorales (évolution naturelle vers le boisement) ;</i>
	<i>conversion (cultures, prairies semées, ...), travail du sol d'une manière générale ;</i>
	<i>urbanisation diffuse.</i>
<i>Milieus rocheux</i>	<i>- « nettoyage » des parois lié à l'équipement de ces milieux pour la pratique d'activités sportives (escalade, via ferrata, etc.)</i>
<i>Chiroptères et habitats d'espèces (cavités, bâti, milieu forestier ...)</i>	<i>obstruction des accès aux caves et greniers, etc. (perturbation des gîtes de reproduction) ;</i>
	<i>fréquentation des grottes et autres cavités (perturbation des gîtes d'hibernation) ;</i>
	<i>suppression systématique du bois mort et des vieux arbres dans les pratiques de gestion forestière ;</i>
	<i>utilisation massive de pesticides.</i>
<i>Libellules</i>	<i>aménagement des cours d'eau, des berges, variation du régime hydrique, etc. (perturbation ou destruction de l'habitat) ;</i>
	<i>fermeture des parcelles limitrophes au cours d'eau, par abandon de pratiques agricoles ;</i>
	<i>dégradation de la qualité des eaux.</i>
<i>Poissons</i>	<i>travaux dans le lit mineur, aménagement des berges, etc. (perturbation ou destruction des habitats) ;</i>
<i>Loutre</i>	<i>surpêche et braconnage ;</i>
	<i>surfréquentation en période de basses eaux (destruction des frayères).</i>

Tableau 25 : Menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site

2.1 Habitats naturels et habitats d'espèces liés à l'activité agricole

Les habitats naturels du site dont l'existence et la conservation dépendent d'une gestion agricole sont :

- les prairies naturelles de fauche de fond de vallée,
- les complexes de pelouses sèches,
- les formations à Buis,
- les formations à Genévrier.

Les facteurs principaux remettant en cause l'existence de ces habitats sont :

- l'abandon de la gestion extensive traditionnelle : abandon des pratiques de fauche et de pâturage extensif, du fait de l'évolution des structures agricoles ;
- la mise en culture intensive (maïs, céréales, etc.), avec labours, fertilisation et traitements phytosanitaires,
- la conversion des prairies naturelles en peupleraies.

Sur le site, la principale menace qui pèse sur ces habitats est donc l'abandon des parcelles. En effet, en cas d'abandon, le milieu se referme, le cortège végétal change, les ligneux arbustifs reprennent le dessus (ronce, genévrier, prunellier) et les habitats d'intérêt communautaire disparaissent. Certaines zones sur le site sont déjà abandonnées. L'objectif serait de reconquérir ces zones et d'empêcher d'autres zones d'être abandonnées à leur tour.

Les enjeux associés à ces milieux sont d'autant plus importants qu'un grand nombre d'espèces d'intérêt communautaire (chiroptères, libellules, etc.) sont associées à ces milieux ouverts et notamment aux prairies naturelles de fauche.

2.2 Habitats naturels et habitats d'espèces liés à la gestion forestière

Sur le site de la basse vallée du Célé, un seul habitat naturel d'intérêt communautaire est lié au milieu forestier : la forêt alluviale à Frênes et Aulnes. Très localisé, cet habitat est directement lié aux facteurs suivants :

- l'exploitation forestière,
- les travaux « lourds » d'entretien des berges du cours d'eau,
- la diminution du niveau de la nappe alluviale.

2.3 Autres habitats naturels et habitats d'espèces

Il s'agit ici des menaces qui pèsent sur la conservation des autres habitats naturels et habitats d'espèces non concernés par l'activité agricole ou la gestion forestière.

2.3.1 Milieux souterrains et bâtis

Au vu de l'importance du site quant aux populations de chauves-souris, leur conservation devient un des enjeux majeurs de ce site Natura 2000. Les facteurs principaux mettant en cause la pérennité des populations sur le site sont les suivants :

- la surfréquentation des grottes et cavités du site (gîtes d'hibernation, voire de reproduction pour certaines espèces),
- l'obturation des accès aux caves et greniers (inaccessibilité des gîtes de reproduction) notamment suite à la réhabilitation de bâtiments,
- le traitement des charpentes lors de la restauration du bâti (intoxication des gîtes de reproduction).

2.3.2 Les milieux aquatiques et la faune associée

Les enjeux liés aux milieux aquatiques concernent 7 espèces et 5 habitats naturels d'intérêt communautaire. Les facteurs principaux menaçant leur pérennité sont :

- tous travaux susceptibles de modifier le cours d'eau et ses berges (curage, calibrage, rectification, suppression de la végétation rivulaire, pompages, dérivation, etc.),
- les risques de pollutions par des effluents d'origine domestique ou agricole, risquant de porter atteinte à la qualité des eaux du Célé.

2.3.3 Milieux rocheux

Le seul facteur pouvant avoir un impact négatif sur les habitats de milieux rocheux est la surfréquentation des falaises (développement excessif des activités rupestres : escalade, via ferrata, etc.).

3 MODES DE GESTION DE CES MILIEUX SUR LE SITE

3.1 Pratiques agricoles et habitats agropastoraux

L'analyse des pratiques agropastorales du site révèle une assez bonne adéquation de la gestion actuelle avec la préservation des habitats naturels.

3.1.1 Les pelouses sèches

Les pelouses sèches sont pâturées, essentiellement par des ovins. Elles sont parfois entretenues par du gyrobroyage, lorsque les parcelles le permettent. Elles ne sont pas ou très peu fertilisées. Ces modes de gestion coïncident avec le maintien du bon état de conservation des habitats de pelouses sèches.

3.1.2 Les prairies de fauche

La fauche est généralement peu précoce. Elle est donc pour la plupart du temps compatible avec les prescriptions de conservation de l'habitat naturel et des espèces associées. De plus, la fertilisation des prairies est assez peu répandue. Les pratiques intensives sont en effet peu compatibles avec la conservation des caractéristiques patrimoniales de ces prairies.

3.2 Activités de loisirs et de tourisme et habitats naturels (milieux aquatiques, habitats rocheux)

Le site est caractérisé par une importante fréquentation liée aux activités de loisirs et sportives : 14 activités ont été recensées. De plus, l'attractivité paysagère et patrimoniale du site est un enjeu majeur pour le développement des communes concernées.

Il est donc nécessaire de sensibiliser les pratiquants (locaux et touristes) sur la richesse patrimoniale que représentent ces milieux naturels et sur l'importance de préserver cette richesse. Une surfréquentation de certains secteurs pourrait devenir préjudiciable pour ces milieux sensibles et fragiles.

3.2.1 Cas des milieux souterrains

Le site abrite de nombreuses cavités très prisées par les spéléologues.

Certaines de ces cavités, situées sur des propriétés privées, ont été fermées par leurs propriétaires et sont donc devenues inaccessibles au public. Cette mesure drastique est tout à fait favorable à la conservation des populations de chiroptères. Cependant, un accès limité pourrait être mis en place afin que des suivis scientifiques de ces populations puissent être réalisés.

3.2.2 Cas des milieux rocheux

De nombreuses falaises sont utilisées pour la pratique de l'escalade. Il conviendra de préconiser des mesures alliant pratique de l'escalade et préservation de l'habitat rocheux et des espèces rupicoles associées.

Une charte de bonne pratique a été élaborée en concertation avec le Comité départemental d'Escalade du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, la Direction Régionale de l'Environnement, le Conservatoire Botanique Pyrénéen (CBP), l'association Lot Nature, le Conseil général du Lot, le Comité Départemental Tourisme du Lot, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les clubs et professionnels de l'escalade. Cette charte devrait être signée d'ici la fin 2007.

Un plan de développement raisonné de l'escalade qui encadre la mise en œuvre de cette charte sera achevé dans le même délai.

3.3 Gestion de l'eau et habitats liés aux milieux aquatiques

Le site étudié est un site de vallée. Les milieux aquatiques sont très présents et renferment 5 habitats et 7 espèces d'intérêt communautaire. Ces habitats et ces espèces sont particulièrement sensibles à la qualité de l'eau. Il est donc nécessaire de pouvoir la préserver. Cependant la préservation de la qualité des eaux est un objectif qui dépasse largement le territoire du site Natura 2000, puisqu'il est à définir à l'échelle du bassin d'alimentation. Or ce bassin d'alimentation est, à l'heure actuelle, encore mal connu.

L'étude hydrogéologique menée par le PNR des Causses du Quercy permettra de définir précisément les limites du bassin d'alimentation du Célé.

Les réseaux de suivi quantitatif et qualitatif des eaux souterraines et superficielles du Célé sont également primordiaux. Ils permettent d'évaluer la qualité des eaux et de comprendre son évolution. Ces suivis sont donc des outils préalables de planification afin d'orienter les actions qui seront, le cas échéant, envisagés.

3.4 Développement local et habitats naturels et habitats d'espèces


Parmi les 10 communes concernées par le site, seules 3 d'entre elles ne disposent d'aucun document d'urbanisme (parmi celles-ci, 2 ont leur centre-bourg à l'extérieur du site). Les projets de développement communaux ne semblent pas présenter d'incompatibilités avec le respect des enjeux de conservation du site Natura 2000. Les possibles incompatibilités identifiées à l'heure actuelle sont très ponctuelles et concernent généralement des projets de construction en continuité directe avec les bourgs et de faible emprise sur les habitats naturels.


Toutefois, il conviendra de veiller, lors des créations ou révisions des documents d'urbanisme, à intégrer de façon systématique les enjeux liés au site Natura 2000.

Par ailleurs, le patrimoine bâti traditionnel, remarquable sur le site, est très prisé par le grand public (monuments communaux, habitations principales et secondaires, etc.). La rénovation et la restauration de ce bâti permettent de conserver cette part remarquable du patrimoine culturel local. Cependant, compte-tenu de l'enjeu majeur que représente la préservation des populations de chauves-souris sur le site, une sensibilisation de la population et des communes est primordiale afin que ces travaux de rénovation puissent être réalisés en adéquation avec la conservation de ces mammifères.

De façon générale, les activités pratiquées sur le site produisent des effets potentiels plutôt positifs sur la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (agriculture extensive, mise aux normes des stations d'épuration, etc.). Toutefois, il convient de rester vigilants afin que les actions locales contribuent à préserver les habitats et les espèces.

L'ensemble de ces actions, ayant un impact potentiel positif ou négatif est résumé dans les deux tableaux 26 et 27 :

 Impact potentiellement positif

 Impact potentiellement négatif

*Effet potentiel de ...
sur ...*



Agriculture

Sports et loisirs nature

Gestion forestière

Autres (communes, propriétaires privés, etc.)

Landes à Buis

5110

*Pâturage extensif.
Entretien par débroussaillage.*

*- Abandon du pâturage.
- Mise en culture.*

*Landes à Genévrier
commun*

5130

*Pâturage extensif.
Entretien par débroussaillage.*

*- Abandon du pâturage.
- Mise en culture.*

**Pelouses sur dalles
calcaires*

*6110

*Pâturage extensif.
Entretien par débroussaillage.*

*- Abandon du pâturage.
- Mise en culture.*

*Pelouses sèches semi-
naturelles*

6210

*Pâturage extensif.
Entretien par débroussaillage.*

*- Abandon du pâturage.
- Mise en culture.*


**Parcours
substeppiques de
graminées et annuelles*


*Pâturage extensif.
Entretien par débroussaillage.*

*- Abandon du pâturage.
- Mise en culture.*

Réouverture du milieu.

*Réouverture de
pelouses
embroussaillées avec
maintien de landes
ouvertes.*

 Impact potentiellement positif

 Impact potentiellement négatif

*Effet potentiel de ...
sur ...*



Agriculture

Sports et loisirs nature

Gestion forestière

Autres (communes, propriétaires privés, etc.)

Pelouses naturelles de fauche

- Fauche tardive.
- Fertilisation limitée.
- Retournement, mise en culture.
- Pâturage exclusif.
- Fertilisation.
- Abandon des parcelles.

Points d'eau à herbiers de Characées

- Curage léger en laissant le substrat superficiel.
- Curage complet avec retrait de tous les herbiers

Bords de points d'eau permanents

- Entretien des parcelles limitrophes (fauche ou pâturage).
- Fertilisation/traitements phytos en bords de berges,
- Abreuvement du bétail en bord de berges.

Surfréquentation du milieu


- Entretien des parcelles limitrophes.
- Travaux « lourds » sur les berges.


Lacs naturels à Potamot ou lentilles d'eau 3150

Rivières des étages planitaires à montagnards 3260

- Abreuvoir à bétail sur parcelles en bord de cours d'eau.
- Implantation de bandes

Mise aux normes des station d'épuration > préservation de la qualité des eaux.

 Impact potentiellement positif

 Impact potentiellement négatif

*Effet potentiel de ...
sur ...*



Agriculture

Sports et loisirs nature

Gestion forestière

Autres (communes, propriétaires privés, etc.)

enherbées.

*Fertilisation/traitements phytos en bord de cours d'eau,
Abreuvement du bétail en bord de cours d'eau.*

*Surfréquentation du milieu
> Piétinement, arrachage de morceaux de tufs.*

*Rejets de station d'épuration
> dégradation de la qualité des eaux.*

Travaux lourds dans le lit mineur (curage, etc.)

Extraction de granulats (castine).

**Sources pétifiantes *7220
avec formation de travertins*

Eboulis 8130

*Pentes rocheuses 8210
calcaires avec
végétation
chasmophytique*

*Grottes non exploitées 8310
par le tourisme*

**Forêts alluviales à *91E0*

Sensibilisation des grimpeurs locaux et touristes.

Surfréquentation des pratiquants d'activités de loisirs (escalade, via ferrata, etc.).

Sensibilisation des spéléologues locaux et touristes.

Surfréquentation des pratiquants d'activités de loisirs (spéléologie, plongée spéléo, etc.)

Entretien



Impact potentiellement positif



Impact potentiellement négatif

Effet potentiel de ...
sur ...



Agriculture

Sports et loisirs nature

Gestion forestière

Autres (communes, propriétaires
privés, etc.)

Aulnes et Frênes.

« doux » des
berges.

• Exploitation
forestière



Impact potentiellement positif



Impact potentiellement négatif

Tableau 26 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les ha...

Effet de l'activité ...
sur l'habitat naturel...



Agriculture

Sports et loisirs nature

Gestion forestière

Autres ... (communes,
propriétaires privés, etc.)

Libellules :

Cordulie splendide 1036

Cordulie à corps fin 1041

Gomphe de Graslin 1046

	Agriculture	Sports et loisirs nature	Gestion forestière	Autres ... (communes, propriétaires privés, etc.)
	Mesures agro-environnementales relative au maintien de la qualité des eaux (bandes enherbées, etc.)	Sensibilisation des pratiquants par les professionnels des activités de loisirs	•	Mise aux normes des STEP > maintien de la qualité des eaux
	Épandages de fertilisants et de phytosanitaires	Surfréquentation du milieu aquatique	- travaux « lourds » dans la ripisylve	- travaux lourds dans le lit mineur de la rivière,
	> dégradation de la qualité des eaux	> destruction de l'habitat	> érosion des berges	- modification des berges, ets d'eaux usées > dégradation de qualité des eaux

Papillons :

*Ecaille chinée *1078

Insectes
saproxylophages :

Grand Capricorne 1088

Lucane Cerf-volant

Maintien des vieux arbres sur pied et vieilles souches

Abattage et retrait des vieux arbres et vieilles

Effet de l'activité ...
sur l'habitat naturel...

Agriculture

Sports et loisirs nature

Gestion forestière

Autres ... (communes,
propriétaires privés, etc.)

	1083		<i>souches</i>	
<u>Poissons :</u>				
Chabot	1163	Mesures agro-environnementales relative au maintien de la qualité des eaux (bandes enherbées, etc.)	Surfréquentation du milieu aquatique	Boisement en résineux des rives du cours d'eau
Lamproie de Planer	1096		> destruction des habitats (de reproduction, de croissance, ...)	> érosion des berges
Toxostome	1126	Épandages de fertilisants et de phytosanitaires		
<u>Mammifère aquatique :</u>				
Loutre d'Europe	1355	> dégradation de la qualité des eaux		- rejets d'eaux usées > dégradation de la qualité des eaux - interventions lourdes : canalisation, recalibrage, etc.
<u>Chauves-souris :</u>				
Grand Rhinolophe	1304	Entretiens des haies, lisières forestières	Sensibilisation des pratiquants par le milieu associatif et les professionnels des activités de loisirs	Maintien d'îlots de vieux arbres
Petit Rhinolophe	1303			
Rhinolophe Euryale	1305			
Barbastelle	1308	Traitements insecticides des parcelles agricoles	Surfréquentation des milieux souterrains (grottes, cavités, etc.)	Abattage et retrait des vieux arbres
Minioptère de Schreiber	1310	> réduction de la ressource alimentaire		Traitement des charpentes, obstruction des ouvertures (greniers, caves, etc.)
Petit Murin	1307			
Grand Murin	1324			
Murin à oreilles échanquées	1321			

Tableau 27 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les espèces d'intérêt communautaire.

4 HIERARCHISATION DES ENJEUX DE CONSERVATION

L'ensemble des habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire du site ne nécessitent pas nécessairement de mesures de gestion. En effet, au vu de leur état de conservation, des menaces potentielles et de leur intérêt patrimonial, ces enjeux de conservation peuvent être regroupés selon leur priorité d'action de gestion sur le site (cf. Tableau 27).

La hiérarchisation des enjeux de conservation est établie en fonction de :

- l'étude du diagnostic écologique : critères détaillés dans les Fiches habitats et les Fiches espèces (représentativité, état de conservation, intérêt patrimonial, etc.)
- l'étude du diagnostic des activités humaines : il permet d'identifier les menaces potentielles pesant sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire.

Ainsi, trois types d'enjeux peuvent être regroupés selon leur priorité d'action.

<i>Code Natura 2000</i>	<i>Enjeux de conservation</i>	<i>Hiérarchisation des enjeux</i>	<i>Priorité d'actions</i>
5110	Formation à Buis	<i>Enjeux de conservation prioritaires pour le site</i>	1
*6210	*Pelouses sèches		
5130	Formation à Genévriers		
6510	Prairies naturelles de fauche		
1305	Rhinolophe Euryale		
1310	Minioptère de Schreiber		
8310	Grottes		
8210	Falaises		
3260	Rivières Les 6 espèces de chauves-souris Les 3 espèces de poissons La loutre Les 3 espèces de libellules	<i>Enjeux de conservation majeurs pour le site</i>	1
*6110	*Pelouses calcaires	<i>Enjeux secondaires</i>	2
*6220	*Parcours substeppiques		
*91E0	*Forêts alluviales		
*7220	*Sources pétrifiantes Les 3 Habitats naturels liés aux points d'eau		
8130	Eboulis	<i>Enjeux faibles pour le site</i> > aucune mesure de gestion à préconiser	3
*1078	*Ecaille chinée		
1083	Lucane cerf-volant		
1088	Grand capricorne		

Tableau 28 : hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site

Les enjeux prioritaires et les enjeux majeurs disposent de la même priorité d'action. Ils se distinguent par leur représentativité : en effet, les enjeux prioritaires sont caractéristiques du site Natura 2000. Le site de la basse vallée du Célé a donc une responsabilité vis-à-vis de la conservation de ces 8 habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire.

Le site de la basse vallée du Célé n'a été désigné dans le réseau Natura 2000 qu'au titre de la directive Habitats. Toutefois, de nombreux oiseaux rupicoles présents sur ce site sont inscrits à l'Annexe I de la directive Oiseaux. Ces espèces, d'intérêt communautaire, présentent donc un enjeu pour ce site : celui-ci pourra être classé comme secondaire.

5 OBJECTIFS DE GESTION

5.1 Objectifs généraux

Les objectifs généraux sont inhérents à la démarche Natura 2000:

1. Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire

L'objectif premier de la démarche Natura 2000 est de maintenir l'ensemble des habitats et des espèces d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable. Sur le site, l'attention est portée plus particulièrement sur les habitats aquatiques et de falaises, puisque le site a été désigné en raison de la présence de ces milieux remarquables, et sur les habitats agropastoraux.

Sous-objectifs :

Préserver les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Préserver les habitats de ces espèces

2. Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel

La conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaires à l'échelle du site nécessite l'intégration des enjeux de conservation dans les pratiques de chaque usager du site. L'information et la sensibilisation des acteurs locaux sont déterminantes pour la mise en œuvre des mesures de gestion du site retenues dans le document d'objectifs, et plus généralement de la préservation à long terme des différents enjeux de conservation identifiés sur le site.

Sous-objectifs :

Favoriser l'appropriation de la gestion du site Natura 2000 par les usagers locaux

Intégrer la prise en compte des enjeux de conservation du site dans les différents projets individuels ou collectifs qui seront mis en œuvre à l'intérieur du périmètre du site

3. Evaluer les résultats

Afin de maintenir les habitats et espèces dans un bon état de conservation, il faut pouvoir juger de cet état de conservation. L'état des lieux du document d'objectifs fournit l'état initial du site, mais il est nécessaire de poursuivre les inventaires afin de suivre l'évolution de ces espèces et habitats et de pouvoir juger de l'impact des mesures qui seront mises en œuvre.

Sous-objectifs :

Evaluer l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs

Evaluer l'impact des projets nouveaux sur l'équilibre et la valeur biologique du site

5.2 Objectifs de gestion spécifiques au site

Chaque objectif spécifique est décliné en sous-objectifs, puis en objectifs opérationnels

1. Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire

Préserver la qualité des eaux de surface

Favoriser et maintenir les pratiques agricoles favorables au maintien de la qualité des eaux

Proposer des contrats Natura 2000 avec réduction, voire limitation des intrants

Maintenir ou créer une zone tampon entre les parcelles agricoles et le Célé

Proposer des contrats Natura 2000 restauration de ripisylves

Interdire les accès directs du bétail au cours d'eau

Le nouveau dispositif des contrats Natura 2000 à destination des exploitants agricoles ne permet plus le financement de clôtures. Il a donc été demandé à ce que les exploitants agricoles puissent bénéficier des aménagements financés dans le cadre du nouveau Programme Agricole sur le Célé.

Mettre aux normes les systèmes d'assainissement et d'élevage

Le dispositif Natura 2000 ne permet pas d'intervenir sur les systèmes d'assainissement et d'élevage. Il a donc été demandé à ce que les exploitants agricoles puissent bénéficier des aménagements financés dans le cadre du nouveau Programme Agricole sur le Célé.

Maintenir un niveau d'eau suffisant et éviter les variations brutales de niveaux d'eau

Limiter les prélèvements directs dans le cours d'eau

Le dispositif Natura 2000 ne permet pas d'intervenir sur ce point. Cet objectif sera pris en compte dans le cadre du schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Célé.

Contrôler les variations des débits liées aux activités meunières

Proposer des outils de mesures des débits aux meuniers

Rencontrer les meuniers pour les sensibiliser aux conséquences de leur activité sur certaines espèces de la faune aquatique et pour travailler à l'élaboration de solutions acceptables au regard de leur travail.

Préserver les micro-habitats de la faune aquatique

Favoriser des zones hétérogènes dans le cours d'eau

Cet objectif est pris en compte dans le plan de gestion des milieux alluviaux du Célé. Certains embâcles seront par exemple conservés afin de permettre une alternance de zones à courant rapide et à courant lent.

2. Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux

Maintenir les habitats existants

Favoriser les pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats naturels du site

Proposer des contrats Natura 2000 répondant à cet objectif

Encourager financièrement les propriétaires de parcelles en habitats d'intérêt communautaire à céder ou confier la gestion de leurs parcelles à des exploitants agricoles

Restaurer d'anciens habitats

Inciter les propriétaires de parcelles embroussaillées à rouvrir le milieu

Proposer des contrats Natura 2000 répondant à cet objectif

Encourager financièrement les propriétaires de parcelles en habitats d'intérêt communautaire à céder ou confier la gestion de leurs parcelles à des exploitants agricoles

3. Préserver les habitats et les espèces de falaises

Prévenir les pratiques impactantes sur les habitats et les espèces

Favoriser des pratiques sportives respectueuses du milieu et des espèces

Sensibiliser les pratiquants de sports et loisirs de nature

Limitier, voire interdire l'accès aux sites les plus sensibles

Mettre en défens les zones où les enjeux de conservation sont prioritaires

Proposer des Arrêtés de Protection de Biotope

4. Préserver des éléments ponctuels de biodiversité (haies, mares, arbres isolés)

Maintenir les éléments de biodiversité existants
Favoriser les pratiques favorables au maintien de ces éléments de biodiversité
<i>Proposer des contrats Natura 2000 pour entretenir ces éléments de biodiversité</i>
Restaurer des éléments de biodiversité
Encourager financièrement la restauration d'éléments de biodiversité
<i>Proposer des contrats Natura 2000 pour restaurer des éléments de biodiversité</i>

•

5. Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation

Préserver les colonies de chauves-souris existantes
Améliorer la cohabitation entre les propriétaires de bâtiments et les chauves-souris
<i>Sensibiliser les propriétaires de bâtiments abritant des chauves-souris</i>
<i>Financer des aménagements permettant une meilleure cohabitation</i>
Prévenir toute atteinte aux colonies existantes
<i>Assurer un suivi régulier des colonies</i>
Posséder une meilleure connaissance des colonies présentes sur le site

<i>Réaliser des prospections complémentaires</i>
Favoriser l'installation de colonies de chauves-souris
Réaliser des aménagements favorisant l'installation de colonies
<i>Financer des aménagements permettant l'installation de colonies dans du bâti inutilisé</i>
<i>Informers les propriétaires de bâtiments de cette possibilité</i>

V. MESURES DE GESTION

5.3 Articulation générale des mesures de gestion

Le document d'objectifs se doit de contenir toutes les mesures qui semblent aujourd'hui nécessaires pour répondre aux objectifs de conservation identifiés sur le site.

Ces mesures de gestion du site s'articulent de la façon suivante :

AXES DE TRAVAIL	Les mesures de gestion sont de 4 types :
------------------------	--

- I – Mesures de gestions
- II – Mesures connexes
- III – Suivi et évaluation du document d'objectifs
- IV – Animation et mise en œuvre du document d'objectifs



LIGNES D' ACTIONS	11 lignes d'actions ont été retenues : de A à K
--------------------------	---

L'ensemble de ces lignes d'actions permet de répondre aux objectifs de conservation identifiés

Ex : Ligne d'action A – Agri-Environnement.



MESURES	Chaque ligne d'action regroupe une ou plusieurs mesures
----------------	---

Ex : Mesure A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.



FICHES ACTIONS	Chaque mesure est déclinée en une ou plusieurs actions concrètes dans une fiche action
-----------------------	--

Ex : Fiche-Action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site.

Les actions proposées sont issues de l'analyse de l'état des lieux, des préconisations de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire recensés sur le site et des propositions et demandes des groupes de travail locaux.

L'ensemble des actions proposées a été discuté et validé au cours des groupes de travail. Chacune de ces actions a pour vocation à favoriser directement ou indirectement l'un ou plusieurs des enjeux de conservation du site.

Une attention particulière est portée aux enjeux de conservation majeurs du site.

5.4 Présentation des actions

37 fiches actions ont été retenues pour ce site. Elles sont regroupées selon les lignes d'actions suivantes.

Axe I – Mesures de gestion

Cet axe de travail rassemble les mesures de gestion et de restauration répondant directement à l'un des enjeux de conservation identifiés sur le site.

Les mesures y sont organisées autour de six lignes d'actions thématiques distinctes :

Ligne d'action A – Agri-Environnement

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire de MAETER (exploitants agricoles à titre principal ou secondaire, cotisant de solidarité).

Ligne d'action B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

= Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas souscrire de MAETER (propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...).

Ligne d'action C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire

= Ensemble des actions contribuant à la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation sur le site.

Ligne d'action D – Protection des milieux rocheux remarquables

= Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux et des habitats d'oiseaux rupestres d'intérêt communautaire du site.

Ligne d'action E – Protection des milieux aquatiques

= Ensemble des actions contribuant à la préservation des habitats naturels et des espèces aquatiques du site.

Ligne d'action F – Gestion forestière

= Ensemble des actions d'incitation à la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire forestières dans les pratiques de gestion forestière sur le site.

Axe II – Mesures connexes

Cet axe de travail rassemble les mesures connexes aux mesures de gestion et de restauration nécessaires à la cohérence sur le long terme de la gestion du site.

Les mesures sont réparties dans les trois lignes d'actions thématiques suivantes :

Ligne d'action G – Maintien d'un tissu agricole actif

= Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés.

Ligne d'action H – Gestion de l'espace

= Ensemble des mesures de préservation et d'entretien connexes (Gestion conservatoire de sites ponctuels et entretien des accès aux habitats naturels d'intérêt communautaire).

Ligne d'action I – Mise en valeur du patrimoine naturel

= Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public relatives à la mise en œuvre du document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Axe III – Suivi et évaluation du document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions destinées à l'évaluation et la réorientation des mesures de gestion du document d'objectifs après 6 ans de mise en œuvre.

Une seule ligne d'action est concernée :

Ligne d'action J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

= Ensemble des mesures permettant de quantifier et qualifier l'évolution des habitats naturels, des habitats d'espèces et des populations d'espèces d'intérêt communautaire.

Axe IV – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs

Cet axe rassemble les actions permettant d'assurer l'animation et la mise en œuvre des mesures des lignes d'action A à J.

Une seule ligne d'action est concernée :

Ligne d'action K – Mission de la structure animatrice

= Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du document d'objectifs, et permettant de mettre en œuvre les mesures A à J.

FICHES ACTIONS

Structure des fiches actions

L'objectif des fiches actions est de décliner à un niveau pré-opérationnel les prescriptions de gestion découlant de l'analyse de l'état des lieux du site pour chaque enjeu patrimonial identifié.

Elles contiennent les données suivantes :

Code de l'action	<i>Intitulé de la Fiche-action</i>
-------------------------	---

Ligne d'action/Mesure	<i>Codes et intitulés de la ligne d'action et de la mesure auxquelles se réfère l'action</i>
Objectif général visé	<i>Codes et intitulés des objectifs généraux à la mise en œuvre desquels l'action contribue.</i>
Objectif de gestion visé	<i>Codes et intitulés des objectifs de gestion visés par l'action</i>
Habitats et espèces concernés	<i>Codes et intitulés des espèces et des habitats d'intérêt communautaire pour la conservation desquels l'action proposée aura un effet favorable direct ou indirect.</i>
Zone d'application	<i>Zone d'application de l'action : site dans son intégralité, commune(s), etc.</i>
Opérateur / Partenaires	<i>Maître d'œuvre et partenaires potentiels</i>
Bénéficiaire	<i>Contractants potentiels de l'action pour les actions qui feront l'objet d'un contrat Natura 2000 pour la gestion d'habitats d'intérêt communautaire</i>
Nature de l'action	<i>Précisions concernant le type d'action que présente la fiche action :</i> <input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

Objectifs opérationnels de l'action.

Descriptif :

Cahiers des charges, descriptif des engagements du contractant potentiels et/ou contenu de l'action.

Calendrier de réalisation :

Proposition de calendrier prévisionnel pour la mise en œuvre de l'action au cours de la durée de validité du Document d'objectifs.

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6

Nature des dépenses et/ou enveloppe théorique de l'action :

*Coûts détaillés de l'action et justification des montants des indemnités compensatoires pour les engagements de gestion/restauration d'habitats d'intérêt communautaire ;
 et/ou
 Estimation du coût total de l'action sur les 6 ans fonction du nombre de contrats maximal envisagés.*

Coûts en € TTC

P.M. : Le temps d'animation de la mise en œuvre de chaque fiche-action est estimé et financé dans le cadre de la mesure G – Animation locale et mise en œuvre du Document d'objectifs.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

Plan de financement :

Proposition de modalités de financement de l'action, et financeurs potentiels.

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€							
%							

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
<i>Résultats quantifiables attendus au terme des 6 ans de mise en œuvre de l'action (nombre de projets/dossiers, surfaces contractualisées...).</i>	<i>Propositions d'indicateurs de suivi de pouvant être mis en place pour l'évaluation du Document d'objectifs.</i>

Récapitulatif des mesures

Liste récapitulatives de toutes les mesures agroenvironnementales contractualisables sur le site.

Modifications souhaitées du cahier des charges de la mesure

Les mesures agro environnementales existantes dans la synthèse régionale ne sont pas toujours adaptées au contexte local (ni aux pratiques agricoles actuelles, ni aux enjeux écologiques présents sur le site). L'objectif de ce paragraphe est de préciser les modifications qu'il serait important d'apporter à ces cahiers des charges lors de leur rediscussion future.

5.5 Sommaire des fiches actions

<i>Code</i>	<i>Intitulé de la fiche action</i>	<i>Page</i>
A Agri-Environnement		
A.1.1	<i>Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site</i>	104
A.2.1	<i>Entretien de prairies maigres de fauche par limitation ou interdiction de la fertilisation et fauche tardive</i>	106
A.2.2	<i>Entretien de pelouses sèches par le pâturage et gestion mécanique des refus</i>	109
A.2.3	<i>Ouverture mécanique d'une lande et maintien de l'ouverture par le pâturage</i>	112
A.2.4	<i>Entretien et réhabilitation de haies</i>	116
A.2.5	<i>Restauration et entretien de mares</i>	119
A.2.6	<i>Entretien de ripisylves</i>	121
A.2.7	<i>Entretien d'arbres isolés ou en alignement</i>	123
B Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole		
B.1.1	<i>Ouverture mécanique d'une prairie maigre de fauche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture par la fauche tardive</i>	126
B.1.2	<i>Ouverture mécanique d'une pelouse sèche fortement embroussaillée</i>	129
B.2.1	<i>Entretien de prairies maigres de fauche par interdiction de la fertilisation et fauche tardive</i>	131
B.2.2	<i>Entretien mécanique de pelouses sèches et de landes</i>	133
B.2.3	<i>Mise en place d'équipements pastoraux pour la remise en pâturage</i>	135
B.3.1	<i>Entretien d'une haie</i>	137
B.3.2	<i>Réhabilitation d'une haie</i>	140
B.4.1	<i>Aide à l'entretien de chemins existants desservant des parcelles en habitats d'intérêt communautaire</i>	142
C Protection des chiroptères d'intérêt communautaire		
C.1.1	<i>Réalisation d'aménagements pour la protection d'une colonie de chauves-souris en milieu souterrain</i>	146
C.1.2	<i>Réalisation d'aménagements pour la protection d'une colonie de chauves-souris en milieu bâti</i>	148
C.1.3	<i>Réalisation d'aménagements favorables à l'installation d'une colonie de chauves-souris en milieu bâti</i>	150
C.2.1	<i>Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional</i>	152
D Protection des milieux rocheux remarquables		

D. 1.1	<i>Mise en œuvre du plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional</i>	156
E	Gestion des milieux et des espèces aquatiques	
E.1.1	<i>Entretien des berges, de la ripisylve et du lit mineur</i>	160
E.1.2	<i>Restauration de mares et de points d'eau</i>	162
F	Gestion des milieux forestiers	
G	Maintien d'un tissu agricole actif	
G.1.1	<i>Veille et animation foncière sur le site</i>	168
G.1.2	<i>Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire</i>	170
G.2.1	<i>Aide au stockage du foncier dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels</i>	172
G.2.2	<i>Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ou de vente de petites parcelles</i>	173
H	Gestion de l'espace	
H1.1	<i>Acquisitions foncières de milieux remarquables</i>	176
I	Mise en valeur du patrimoine naturel	
I.1.1	<i>Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le document d'objectifs et les actions en cours</i>	179
I.1.2	<i>Mise à disposition d'une exposition sur Natura 2000 pour les communes du site</i>	180
I.2.1	<i>Accompagnement des prestataires de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité</i>	181
J	Suivis scientifiques des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire	
J.1.1	<i>Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site</i>	184
J.1.2	<i>Suivi des gîtes à chauves-souris identifiés sur le site et prospections de nouveaux gîtes</i>	186
J.1.3	<i>Suivi des odonates d'intérêt communautaire</i>	188
J.2.1	<i>Etude de caractérisation des habitats du Toxostome</i>	190
J.2.2	<i>Inventaire et évaluation de l'effectif des populations de loutres</i>	191
J.2.3	<i>Etude complémentaire pour l'extension du périmètre du site</i>	192
K	Missions de la structure animatrice	
K.1.1	<i>Animation et mise en œuvre du document d'objectifs</i>	194

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION A – Agri-Environnement

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes pouvant souscrire des MAETER (Mesures Agroenvironnementales Territorialisées)

(Exploitants agricoles à titre principal, secondaire et cotisants de solidarité).

Mesure A.1

Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2.

Mesures A.2

Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementaux existants.

Remarques :

- *Les cahiers des charges et les montants indiqués pour chacune des MAETER présentées ci-dessous sont basés sur le Plan de Développement Rural Hexagonal (PDRH), en vigueur à la date de rédaction de ce document.*
- *Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.*
- *Une zone d'application des MAETER sera définie à partir du périmètre actuel du site.*

A.1.1**Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et
diagnostic pastoral (enjeux économiques)
des parcelles de l'exploitation incluses dans le périmètre du site**

Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement / A.1 – Mise en place d'un diagnostic d'exploitation individuel préalable aux mesures A.2
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Naturaliste, organismes agricoles et exploitant
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

Préciser les enjeux de conservation présents sur les parcelles de l'exploitation ;

- Définir les parcelles qui seront engagées obligatoirement en mesures de gestion ;
- Ajuster les engagements de l'exploitant par rapport à sa capacité réelle de gestion des habitats naturels ;
- Hiérarchiser les priorités de conservation à l'échelle de l'exploitation, en tenant compte du projet personnel de l'exploitant et des modalités de gestion en place.

Descriptif des engagements :

- Réalisation d'un diagnostic écologique de l'exploitation :
 - o Bilan des données faune/flore/habitats naturels connues sur les parcelles de l'exploitation à l'intérieur du périmètre Natura 2000 ;
 - o Visite de terrain : inventaires complémentaires éventuels et cartographie ;
 - o Hiérarchisation des enjeux de conservation à l'échelle de l'exploitation (parcelles à engager en priorité et préconisations de gestion (mesures et options) à retenir dans le cadre des MAE.TER...).
- Réalisation d'un diagnostic pastoral de l'exploitation :
 - o Évaluer la capacité de l'exploitant à gérer les habitats agropastoraux (surfaces en herbe et types de surfaces, troupeau, conduite du troupeau...) ;
 - o Prendre en compte le projet de l'exploitant (surfaces exploitées, projets quant à ces surfaces, etc.).
- Recoupement du diagnostic pastoral de l'exploitation et du diagnostic écologique des parcelles à l'intérieur du site Natura 2000, pour déterminer les parcelles à engager dans une MAE. TER, ainsi que les préconisations de gestion (options) à retenir.

Les étapes de la réalisation de ce double diagnostic écologique et pastoral de l'exploitation sont les suivantes :

1. Diagnostic pastoral : Visite de terrain du technicien agricole préalable avec l'exploitant (définition des unités de gestion pastorale, définition du projet de l'exploitant) et restitution des données recueillies ;
2. Diagnostic écologique : Bilan des données existantes (état des lieux : données faune/flore/habitats d'intérêt communautaire) et visite de terrain du naturaliste, sur la base des données issues de la première étape du diagnostic pastoral ;
3. Élaboration, par les 2 techniciens en charge des diagnostics pastoral et écologique, d'une proposition d'engagements et de préconisations de gestion intégrant les obligations de gestion dans le cadre de Natura 2000 et les projets de l'exploitant ;
4. Discussion de la proposition avec l'exploitant sur le terrain (exploitant + technicien agricole + naturaliste).

Dans le cas où aucun accord entre les techniciens responsables des diagnostics écologique et pastoral et l'exploitant candidat à un contrat ne pourrait être trouvé, ce dernier pourrait avoir recours aux services de la DDAF et de la DIREN pour solliciter un avis extérieur neutre sur la proposition.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de diagnostics au fur et à mesure de l'émergence des projets (notamment après année 3, renouvellement des CTE)					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
PAR PROJET DE DOSSIER MAETER	
BILAN ÉCOLOGIQUE	
Bilan des données existantes à l'échelle de l'exploitation :	0,5 jour × 313,00 €
Visite de terrain :	0,5 jour × 313,00 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour × 313,00 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 313,00 €
Total BILAN ÉCOLOGIQUE par dossier :	626,00 €
BILAN PASTORAL	
Visite de terrain préalable (avec l'exploitant) :	0,5 jour × 433,00 €
Bilan pastoral de l'exploitation :	0,5 jour × 433,00 €
Élaboration des propositions de gestion (parcelles à intégrer, préconisations de gestion et options à engager) (dont élaboration d'un support cartographique des enjeux de conservation) :	0,5 jour × 433,00 €
Discussion de la proposition et élaboration du projet de contrat définitif avec l'exploitant :	0,5 jour × 433,00 €
Total BILAN PASTORAL par dossier :	866,00 €
TOTAL PAR DOSSIER :	1 492,00 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	746 €	746 €				1 492 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Diagnostic réalisé pour chaque contrat MAE.TER d'une exploitation concernée au moins pour partie par le périmètre Natura 2000.	Diagnostic réalisé pour toutes les demandes de contrat MAE.TER par des exploitations concernées par le site ; Nombre de diagnostics débouchant effectivement sur une contractualisation ; Surfaces engagées

A.2.1**Entretien de prairies maigres de fauche par limitation ou interdiction de la fertilisation et fauche tardive**

Code Action	MP_N913_HE1
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauche de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210),
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

La déprise agricole occasionne la fermeture des milieux agropastoraux. Il est important d'encourager le maintien d'une activité agricole afin de préserver la biodiversité de ces milieux ouverts.

- Inciter les exploitants à poursuivre la gestion de ces habitats naturels ;
- Encourager une diversité de « bonnes » pratiques agropastorales sur le site pour maintenir la mosaïque d'habitats naturels d'intérêt communautaire actuelle.

Descriptif des engagements :

- Deux options sont possibles
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique et pastoral de l'exploitation

	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
Option A.2.1 a		182 €/ha/an
	<p>SOCLE PHAE</p> <p>E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier.</p> <p>E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié.</p> <p>E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</p> <p>E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »</p> <p>E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental</p>	76 €/ha/an

	E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit. E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage	
	HERBE 01 - Enregistrements des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche	17 €/ha/an
	HERBE 02 - Limitation de la fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables _ Surfaces éligibles <i>désignées lors du diagnostic écologique et pastoral</i> _ Quantité maximale de fertilisation azotée totale (minéral + organique) autorisée sur chaque parcelle engagée, par an : 60 unités d'azote total/ha/an _ Quantité maximale de fertilisation minérale azotée autorisée sur chaque parcelle engagée, par an : 60 unités d'azote minéral/ha/an _ Epanchage des boues d'épuration <i>interdit</i> et/ou de compost <i>autorisé</i> . _ Apports magnésiens et de chaux <i>interdits</i> . _ Pas de mode de gestion unique de la parcelle : <i>par fauche ou par pâturage</i>	71,26 €/ha/an
	HERBE 06 - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables _ Surfaces éligibles <i>désignées lors du diagnostic écologique et pastoral</i> _ <i>Fauche interdite du 1^{er} mai au 5 juin inclus.</i> _ Date de fauche de référence : <i>1^{er} juin</i> _ Report de fauche : <i>5 jours</i> _ <i>Pâturage autorisé après la fauche</i>	17,92 €/ha/an
Option A.2.1 b		275 €/ha/an
	SOCLE PHAE Pour les engagements, se référer à l'option A.2.1 a	76 €/ha/an
	HERBE 01 - Enregistrements des interventions et des pratiques Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche	17 €/ha/an
	HERBE_03 - Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables _ Surfaces éligibles pour lesquelles il existe un risque de fertilisation excessive <i>désignées lors du diagnostic écologique et pastoral</i> _ Apports magnésiens et de chaux <i>interdits</i> . _ Pas de mode de gestion unique de la parcelle : <i>par fauche ou par pâturage.</i>	135€/ha/an
	HERBE 06 - Retard de fauche sur prairies et habitats remarquables _ Surfaces éligibles <i>désignées lors du diagnostic écologique et pastoral</i> _ <i>Fauche interdite du 1^{er} mai au 15 juin inclus.</i> _ Date de fauche de référence : <i>1^{er} juin</i> _ Report de fauche : <i>15 jours</i> _ <i>Pâturage autorisé après la fauche</i>	47,04 €/ha/an

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coût moyen d'un contrat A.2.1 : 200,6 €/ha/an	Coûts en € TTC
En se basant sur l'hypothèse de 80% d'option 1 et de 20% d'option 2	
Surface de prairies maigres de fauche susceptible d'être contractualisée dans le dispositif MAETER : 37 ha	
Coût total maximal de la gestion des prairies maigres de fauche par an	
Coût total maximal de la gestion des prairies maigres de fauche sur 6 ans	44 533.2 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	22 266.6 €	22 266.6 €				44 533.2 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Entretien de 37 hectares d'habitats d'intérêt communautaire de prairies maigres de fauche	surfaces contractualisées part de la surface sous contrat/surface totale d'habitat (en %)

A.2.2

Entretien de pelouses sèches par le pâturage et gestion mécanique des refus

Code Action	MP_N913_HE2
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

La déprise agricole occasionne la fermeture des milieux agropastoraux. Il est important d'encourager le maintien d'une activité agricole afin de préserver la biodiversité de ces milieux ouverts.

- Maintenir les habitats de pelouses sèches dans un état de conservation favorable en incitant les exploitants à assurer la gestion de ces habitats naturels
- Reconquérir d'anciennes pelouses ou prairies abandonnées récemment ;
- Maintenir l'ouverture sur des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennité de l'habitat ;

Descriptif des engagements :

- Deux options sont possibles
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
Option A.2.2 a		127 € maximum /ha/an
	SOCLE PHAE E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier. E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié. E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes	57€/ha/an

	<p>envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »</p> <p>E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental</p> <p>E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit.</p> <p>E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p>	
	<p>HERBE 01 Enregistrements des interventions et des pratiques</p> <p>Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche.</p>	17€/ha/an
	<p>HERBE 09 Gestion pastorale</p> <p>_ Surfaces éligibles désignées lors du diagnostic éco-pastoral</p> <p>_ Le plan de gestion incluant un diagnostic initial des surfaces engagées devra être élaboré par une structure agréée. Il devra être réalisé en collaboration avec un organisme gestionnaire d'espaces naturels (structures animatrices Natura 2000, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles...)</p> <p>_ Le modèle de plan de gestion ou le contenu minimal du plan de gestion pastorale sera défini à l'échelle régionale. Ce plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, • Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), • Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, • Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés), • Installation/déplacement éventuel des points d'eau, • Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle, • Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité. <p>Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agroenvironnemental sur le territoire.</p>	53€/ha/an max
Option A.2.2 b	Ajout de l'engagement OUVERT 02 aux engagements précédents	162.2 €/ha/an
	<p>OUVERT 02 : maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux ou espèces indésirables</p> <p>_ Espèces ligneuses et les autres végétaux indésirables ou envahissants à éliminer pour maintenir le type de couvert souhaité (taux de recouvrement ligneux à maintenir) : <i>genévrier, prunellier, buis, ronces...</i></p> <p>_ Périodicité d'élimination des rejets et autres végétaux indésirables : 2 interventions sur les 5 ans</p>	+ 35.2€/ha/an

<p>Les éléments objectifs de contrôle : après entretien mécanique (année suivant l'entretien par gyrobroyage), le recouvrement maximum en ligneux bas (hors zones de ligneux hauts et zones pierreuses) devra être inférieur de 30 % au taux de recouvrement initial</p> <p>_ Période d'interdiction d'intervention : 15 mars au 31 août</p> <p>_ Méthode d'élimination mécanique en fonction de la sensibilité du milieu : fauche ou broyage</p> <p>_ Maintien des produits de fauche sur place autorisé</p> <p>_ Matériel à utiliser, en particulier matériel d'intervention spécifique aux zones humides (faible portance) : broyeur forestier pour la réouverture, gyrobroyeur pour l'entretien, bulldozer et concasseuse interdits</p> <p>Remarque : cet engagement unitaire ne peut être mobilisé que sur des parcelles ou parties de parcelles soumises à embroussaillage relativement important, nécessitant un travail d'entretien spécifique, au delà des exigences du « socle PHAE2 » portant sur toute surface en herbe.</p>

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :	
Coût moyen d'un contrat A.2.2 : 134,04 €/ha/an	Coûts en € TTC
En se basant sur l'hypothèse de 80% d'option 1 et de 20% d'option 2	
Surface de pelouses sèches susceptible d'être contractualisée dans le dispositif MAETER: 63 ha	
Coût total maximal de la gestion des pelouses sèches par an	
Coût total maximal de la gestion des pelouses sèches sur 6 ans	
	8 444 ,52 €
	50 667,12 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	25 333,56 €	25 333,56 €				50 667,12 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Entretien de 63 hectares d'habitats d'intérêt communautaire de prairies maigres de fauche	surfaces contractualisées part de la surface sous contrat/surface totale d'habitat (en %)

A.2.3**Ouverture mécanique d'une lande et maintien de l'ouverture par le pâturage**

Code Action	MP_N913_HE3
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-Environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

La déprise agricole occasionne la fermeture des milieux agropastoraux. Il est important d'encourager le maintien d'une activité agricole afin de préserver la biodiversité de ces milieux ouverts.

- Maintenir les habitats de landes dans un état de conservation favorable en incitant les exploitants à assurer la gestion de ces habitats naturels
- Reconquérir d'anciennes landes abandonnées récemment ;
- Maintenir l'ouverture sur des parcelles encore exploitées mais déjà relativement embroussaillées et pour lesquelles le pâturage ne permet plus à long terme d'assurer la pérennité de l'habitat ;

Descriptif des engagements :

- Deux options possibles

Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation

	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
Option A.2.3 a		127 € max /ha/an
	<p>SOCLE PHAE</p> <p>E1 : maintien de la localisation des surfaces engagées pendant 5 ans Le retournement ou le déplacement de 15 % des surfaces engagées est autorisé une fois au cours des 5 ans, étant entendu que seules les parcelles engagées déclarées en prairies temporaires peuvent en bénéficier.</p> <p>E2 : labour des prairies, landes, estives et parcours interdit. Un seul renouvellement autorisé au cours des 5 ans, par travail du sol simplifié.</p> <p>E4 : fertilisation totale en N limitée à 125 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral. fertilisation totale en P limitée à 90 unités/ha/an, dont au maximum 30 unités/ha/an en minéral fertilisation totale en K limitée à 160 unités/ha/an, dont au maximum 60 unités/ha/an en minéral</p> <p>E5 : désherbage chimique interdit, sauf traitement localisé sur les plantes envahissantes ou sous les clôtures, conforme à un éventuel arrêté préfectoral de lutte contre les plantes</p>	57 €/ha/an

	<p>envahissantes et à l'arrêté DGAL « zones non traitées »</p> <p>E6 : maîtrise mécanique des refus et des ligneux, par gyrobroyage, ou selon les préconisations départementales de manière à assurer le respect du taux d'embroussaillage maximal autorisé au niveau départemental</p> <p>E7 : écobuage dirigé suivant les prescriptions départementales, ou, en l'absence de telles prescriptions, écobuage interdit.</p> <p>E8 : Interdiction de nivellement et de nouveau drainage</p>	
	<p>HERBE 01 Enregistrements des interventions et des pratiques</p> <p>Remplir le carnet avec enregistrements des travaux et des pratiques de pâturage et de fauche</p>	17 €/ha/an
	<p>HERBE 09 : Gestion pastorale</p> <p>_ Surfaces éligibles désignées lors du diagnostic éco-pastoral</p> <p>_ Le plan de gestion incluant un diagnostic initial des surfaces engagées devra être élaboré par une structure agréée. Il devra être réalisé en collaboration avec un organisme gestionnaire d'espaces naturels (structures animatrices Natura 2000, parcs nationaux et régionaux, réserves naturelles...)</p> <p>_ Le modèle de plan de gestion ou le contenu minimal du plan de gestion pastorale sera défini à l'échelle régionale. Ce plan de gestion précisera, au sein de l'unité pastorale, les surfaces nécessitant une gestion particulière sur lesquelles porteront les obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préconisations annuelles d'utilisation pastorale : chargement moyen sur les surfaces engagées ou effectif maximal sur l'ensemble de l'unité, • Période prévisionnelle d'utilisation pastorale (déplacement des animaux) sur l'ensemble de l'unité (en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité, report de pâturage possible), • Pose et dépose éventuelle de clôtures en cas de conduite en parcs tournants, • Pâturage rationné en parcs ou par gardiennage serré avec précision des résultats attendus, (note de raclage ou autre méthode d'évaluation : les éléments objectifs de contrôle doivent être proposés), • Installation/déplacement éventuel des points d'eau, • Conditions dans lesquelles l'affouragement temporaire est autorisé mais interdiction d'affouragement permanent à la parcelle, • Pratiques spécifiques en cas de présence d'espèces et/ ou de milieux particuliers sur l'unité. <p>Le cas échéant, ce plan de gestion individuel pourra être ajusté, par la structure agréée, annuellement ou certaines années selon les conditions climatiques, dans le cadre du suivi du projet agroenvironnemental sur le territoire.</p>	53€/ha/an max
Option A.2.3 b	<p>Ajout de l'engagement OUVERT 01 aux engagements précédents</p> <p>Attention, le socle PHAE est supprimé</p>	236 €/ha/an
	<p>OUVERT 01 Ouverture de la lande</p> <p>Cet engagement peut être souscrit sur des parcelles entières ou sur des parties de parcelles fortement embroussaillées (notion de mosaïque de couverts herbacés, des ligneux bas et de strates arborées, sur une parcelle, favorable à la biodiversité et conservant une valeur pastorale satisfaisante). Dans ce cas, seules les parties de parcelles composées de ligneux, nécessitant des travaux lourds de réouverture peuvent être engagées dans l'engagement « ouverture d'un milieu ». Elles doivent alors être localisées précisément.</p> <p>Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à</p>	<p>+</p> <p>166 €/ha/an</p>

engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.

_ Des programmes de travaux d'ouverture, incluant un diagnostic initial des parcelles concernées devront être réalisés par une structure agréée.

Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées, le programme de travaux d'ouverture devra préciser :

_ la technique de débroussaillage d'ouverture la 1ère année en fonction du milieu : ***broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables ; tronçonnage au ras du sol.***

_ ***ouverture par tranches autorisée (3 tranches sur les 3 premières années)***

_ Régénération de la parcelle par implantation d'une prairie après débroussaillage ***interdite***

_ Période d'interdiction d'intervention : ***15 mars-31 août***

Pour l'entretien des parcelles ouvertes (après les travaux lourds d'ouverture) :

Le programme des travaux devra préciser les travaux d'entretien à réaliser sur les parcelles ou parties de parcelle engagées, pour maintenir l'ouverture du milieu après les travaux lourds. Ces travaux devront être conformes aux éléments du cahier des charges, défini pour le territoire concerné :

_ Rejets ligneux et les autres végétaux indésirables : genévrier, buis, prunellier,...

_ Périodicité d'élimination mécanique des rejets et autres végétaux Indésirables : ***1 fois sur les cinq ans, 2 années après la réouverture***

_ Éléments objectifs de contrôle : après entretien mécanique (année suivant l'entretien par gyrobroyage), ***le recouvrement maximum en ligneux bas (hors zones de ligneux hauts et zones pierreuses) devra être inférieur de 30 % au taux de recouvrement initial***

_ Période d'interdiction d'intervention : 15 mars-31 août

_ Méthode d'élimination mécanique et sa fréquence en fonction de la sensibilité du milieu :

- ***broyage***
- ***maintien sur place des produits de fauche autorisé***
- matériel à utiliser : ***broyeur forestier pour la réouverture, gyrobroyeur pour l'entretien, bulldozer et concasseuse interdits***

Remarque : Un même exploitant ne peut pas bénéficier à la fois de cet engagement unitaire et du dispositif d'aide aux « investissements à vocation pastorale » de la mesure 323, pour du débroussaillage.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coût moyen d'un contrat A.2.2 : **181,50 €/ha/an**

En se basant sur l'hypothèse de 50% d'option 1 et de 50% d'option 2

Surface de landes susceptible d'être contractualisée dans le dispositif MAETER: 79 ha

Coût total maximal de la gestion des pelouses sèches par an

Coût total maximal de la gestion des pelouses sèches sur 6 ans

**Coûts en €
TTC**

14 338,50 €

86 031 €

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	43 015,5 €	43 015,5 €				86 031 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Entretien de 79 hectares d'habitats d'intérêt communautaire de prairies maigres de fauche	surfaces contractualisées part de la surface sous contrat/surface totale d'habitat (en %)

A.2.4

Entretien et réhabilitation de haies

Code Action	MP_N913_AU1
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver des éléments ponctuels de biodiversité
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Petit Murin (1307), Lucane Cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;

Descriptif des engagements :

- Souscription de l'Engagement Unitaire LINEA 1
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif MAETER :

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.4 a	<p>LINEA 01 Entretien de haies</p> <p>Pour chaque territoire, une typologie des haies éligibles sera définie par rapport à leur localisation pertinente, suivant le diagnostic CORPEN (enjeux eau et érosion) ou le diagnostic écologique et paysager (enjeux biodiversité et paysage). par rapport aux essences qui les composent et à leur taille (haies hautes et/ou haies basses...) en fonction de l'enjeu visé sur le territoire.</p> <p>Pour les territoires à enjeu « biodiversité », les haies composées uniquement d'espèces locales peuvent être rendues éligibles : la liste des essences éligibles devra dans ce cas être définie, notamment à partir de la liste de l'inventaire départemental forestier de la zone concernée. Les haies composées de différentes strates végétales et d'essences de période de floraison et de fructification décalées dans le temps sont à privilégier.</p> <p>Pour chaque territoire, et pour chaque type de haies défini sur le territoire, un plan de gestion sera défini. Il précisera les modalités d'entretien et le cas échéant de réhabilitation des haies engagées :</p> <p>le nombre de tailles à effectuer et leur périodicité, au minimum 1 fois en 5 ans, dont une au moins au cours des 3 premières années², et au maximum une taille par an. : 2 tailles sur les cinq ans les essences, locales, à réimplanter le cas échéant de manière à assurer la continuité de la haie³ : chênes, prunellier, cornouiller sanguin, buis,... En cas de plantation, Obligation d'utiliser de jeunes plants (au plus 4 ans) Interdiction de paillage plastique Période d'intervention : en hiver entre les mois de décembre, janvier, février et mars.</p> <p>la liste du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches (à définir selon le type de haies, hautes ou basses) : épareuse interdite</p>	<p>0,34 €/ml/an</p> <p>0,86 * p1/5 €/ml/an</p> <p>P1= Nombre d'années sur lesquelles un entretien est requis</p> <p>P1=2</p>

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coûts en € TTC

Le linéaire de haies n'a pas été inventorié si bien qu'il est difficile de proposer une estimation correcte des dépenses occasionnées par cette action sur le site.

Plan de financement :

² entretien pied à pied, taille sur 2 ou 3 côtés de la haie (l'exigence ne peut porter que sur le coté bordant une parcelle exploitée par le bénéficiaire) ; maintien de sections de non interventions, sections de replantations.

³ l'achat de plants n'est pas pris en compte dans le calcul du montant de l'engagement mais peut faire l'objet d'une demande d'aide via le PVE

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Entretien de plusieurs dizaines de mètres linéaires de haies	linéaire de haies en réhabilitation linéaire de haies en entretien

A.2.5

Restauration et entretien de mares

Code Action	MP_N913_AU2
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver des éléments ponctuels de biodiversité
Habitats et espèces concernés	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflora et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130), eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (3140), lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (3150), Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Barbastelle (1308), Minoptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Restaurer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir les points d'eau sur le Causse (zone de biodiversité, zone d'abreuvement de la faune sauvage et du bétail)

Descriptif des engagements :

- Souscription de l'Engagement Unitaire LINEA 7
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif MAETER :

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.5 a	<p>LINEA 07 Restauration et entretien de mares</p> <p>Définir, pour chaque territoire, une taille minimale et/ou maximale des mares ou du plan d'eau éligibles à l'aide : taille minimale 4 m².</p> <p>Un plan de gestion doit être réalisée par une structure agréée (la liste des structures agréées est en cours de définition). Ce plan de gestion inclura en diagnostic de l'état initial des mares et plans d'eau engagés. Il planifiera la restauration si elle est nécessaire et prévoira les modalités d'entretien suivantes :</p> <p>les modalités éventuelles de curage, les modalités d'épandage des produits extraits,</p>	<p>135,00 € maximum</p> <p>36,00+ 99,24 x p6 / 5</p> <p>P6 = Nombre d'années sur lesquelles un entretien</p>

⁴ Jussie, Myriophylle du Brésil, ... sur la base de la liste des espèces allochtones, qui sera publiée par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dans le cadre des décrets d'application de la loi "développement des territoires ruraux" de février 2005.

⁵ En marais, le faucardage des mares et/ou plans d'eau pour l'élimination des végétaux allochtones envahissants sera interdit.

⁶ Pour une mise en défens totale ou partielle : pose de clôtures à au moins 1,5 m du bord de la mare ou du plan d'eau. .

	<p>les dates d'intervention (en dehors des périodes gênantes pour les oiseaux et les batraciens, de préférence en septembre-octobre), les modalités éventuelles de mise en place d'une végétation aquatique indigène, la nécessité de créer ou d'agrandir une pente douce (moins de 45°), au cours de la première année, la possibilité ou l'interdiction de végétaliser les berges (végétalisation naturelle à privilégier, sinon liste régionale des espèces autorisées) les modalités d'entretien (végétation aquatique et végétation sur les berges) à des dates et suivant une périodicité à définir (réalisation possible par tiers sur 3 ans), les méthodes de lutte manuelle et/ou mécanique de lutte contre la prolifération de la végétation allochtone envahissante⁴ : description des méthodes d'élimination⁵ (destruction chimique interdite), outils à utiliser. dans le cas de surfaces pâturées jouxtant dans le cas de surfaces pâturées jouxtant la mare, les conditions d'accès au animaux : interdiction d'abreuvement direct sur l'ensemble du périmètre de la mare ou du plan d'eau (mise en défens⁶ totale) ou mise en défens partielle avec accès limité au bétail (dans ce cas, préciser la largeur de l'accès autorisé)</p>	des mares est requis
--	---	-----------------------------

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coûts en € TTC

Aucun inventaire des mares n'a été réalisé sur le site si bien qu'il est difficile de proposer une estimation des dépenses occasionnées par cette action.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Restauration d'au moins 2 mares	Nombre de mares restaurées

A.2.6

Entretien des ripisylves

Code Action	MP_N913_AU3
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 EO), Loutre d'Europe (1355), Cordulie splendide (1036), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Toxostome (1126)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces aquatiques
- Créer une zone tampon entre les parcelles agricoles et le Célé

Descriptif des engagements :

- Souscription de l'Engagement Unitaire LINEA 3
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif MAETER :

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.4 a	<p>LINEA 03 Entretien des ripisylves</p> <p>Pour chaque territoire, les ripisylves éligibles seront définies :</p> <ul style="list-style-type: none">par rapport à leur localisation pertinente, suivant le diagnostic CORPEN (enjeux eau et érosion) ou le diagnostic écologique et paysager (enjeux biodiversité et paysage).par rapport aux essences qui les composent et à la taille de la végétation (haute ou basse) en fonction de l'enjeu visé sur le territoire. Pour les territoires à enjeu « biodiversité », les ripisylves composées uniquement d'espèces locales peuvent être rendues éligibles : la liste des essences éligibles devra dans ce cas être définie, notamment à partir de la liste de l'inventaire départemental forestier de la zone concernée. <p>Pour chaque territoire, le plan de gestion des ripisylves, précisera les modalités d'entretien et le cas échéant de réhabilitation des ripisylves engagées :</p> <ul style="list-style-type: none">le nombre de taille à effectuer du côté de la parcelle, au minimum 1 fois en 5 ans, dont une au moins au cours des 3 premières années⁷ : 1 taille tous les cinq ans.les modalités d'élimination par coupe des arbres morts du côté du cours d'eau, lorsque ceux-ci sont susceptibles de créer des	0,84 €/ml/an

⁷ Gestion sylvicole irrégulière, taille douce des branches ; maintien de sections de non interventions, sections de replantations.

	<p>embâcles, le dessouchage étant interdit : <i>abattage sélectif manuel</i> les modalités de suppression des branches mortes des arbres conservés du coté du cours d'eau : <i>abattage sélectif manuel</i> les modalités d'enlèvement, dans le lit du cours d'eau, des embâcles (lorsque ceux-ci sont de nature à empêcher le bon écoulement des eaux) : <i>précisé lors du diagnostic</i> la période d'intervention : en hiver entre les mois de décembre, janvier, février et mars la liste du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches (à définir selon le type de ripisylves, hautes ou basses) : <i>épareuse interdite</i> les essences, locales, à réimplanter le cas échéant de manière à assurer la continuité de la ripisylve : <i>aulne, frêne, saule, chênes,</i> ... Si plantation : <i>Obligation d'utiliser des jeunes plants (au plus 4 ans)</i> <i>Interdiction de paillage plastique</i></p>	
--	---	--

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coûts en € TTC

Le linéaire de ripisylves n'a pas été inventorié sur les ite si bien qu'il est très difficile de proposer une estimation correcte des dépenses occasionnées par cette action.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Restauration de plusieurs mètres linéaires de ripisylve	Linéaire de ripisylve restauré

A.2.7

Entretien d'arbres isolés ou en alignement

Code Action	MP_N913_AU4
Ligne d'action/Mesure	A – Agri-environnement / A.2 – Intégration des objectifs de conservation dans les dispositifs d'aides agri-environnementales existants
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver des éléments ponctuels de biodiversité
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Petit Murin (1307), Lucane Cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s) / Organisme agricole
Bénéficiaire	Exploitant agricole à titre principal ou secondaire ou cotisant de solidarité
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input checked="" type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;

Descriptif des engagements :

- Souscription de l'Engagement Unitaire LINEA 2
- Préalable : action A.1.1 – Diagnostic écologique (enjeux patrimoniaux) et diagnostic pastoral (enjeux économiques) de l'exploitation
- Action contractualisable dans le cadre du dispositif MAETER :

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide*
A.2.7	<p>LINEA_02 - entretien d'arbres isolés ou en alignements</p> <p>Pour chaque territoire, les arbres éligibles seront définis :</p> <p>par rapport à leur localisation pertinente, suivant le diagnostic CORPEN (enjeux eau et érosion) ou le diagnostic écologique et paysager (enjeux biodiversité et paysage). En particulier, il sera défini sur chaque territoire si l'engagement porte sur des arbres isolés ou des alignements d'arbres.</p> <p>par rapport aux essences éligibles (chêne, frêne, ...). En tout état de cause, seules les essences locales peuvent être rendues éligibles.</p> <p>Seuil minimal de contractualisation correspondant à une quantité minimale d'arbres têtards à entretenir : 1 arbre</p> <p>Etablir, pour chaque territoire, le plan de gestion de chaque type d'arbres éligibles qui précisera les modalités d'entretien :</p> <p>le type de taille à réaliser : élagage</p> <p>le nombre de tailles à effectuer, au minimum 1 fois en 5 ans : 1 fois tous les cinq ans</p> <p>arbres de hauts jets : une taille annuelle pour les arbres dont la bille est inférieure à 5 m (équivalent de moins de 10 ans : tailles de formation), une seule taille sur 5 ans pour ceux dont la bille est supérieure à 5 m.</p> <p>la période d'intervention : en hiver entre les mois de décembre, janvier, février et mars.</p> <p>la liste du matériel autorisé pour la taille, n'éclatant pas les branches : épareuse interdite.</p>	

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coûts en € TTC

Aucun inventaire des arbres isolés n'a été réalisé sur le site si bien qu'il est très difficile de proposer une estimation correcte des dépenses occasionnées par cette action.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Préservation et entretien d'au moins 2 arbres	Nombre d'arbres préservés et entretenus

LIGNE D'ACTION B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole

Ensemble des mesures de gestion à destination des personnes ne pouvant pas souscrire de Mesures Agroenvironnementales Territorialisées (MAETER) (Propriétaires fonciers non cotisants de solidarité, associations, collectivités locales...).

Mesures B.1

Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales.

Mesures B.2

Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales.

Mesures B.3

Plantation et entretien d'arbres isolés, de haies et de bosquets

Mesures B.4

Actions ponctuelles de réhabilitation des accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

B.1.1	Ouverture mécanique d'une prairie maigre de fauche fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture par la fauche tardive
Code contrat : AFH 004	Travaux de lutte contre la fermeture du milieu par recouvrement d'espèces envahissantes (telles que les ligneux, etc.) : débroussaillage avec évacuation des broyats, abattages éventuels

Code action	AFH201
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes prairies de fauche abandonnées de fonds de vallées ;
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple) ;
- Rouvrir d'anciennes prairies entièrement abandonnées et embroussaillées, en cours de boisement (évolution naturelle), et instaurer un entretien mécanique après ouverture de ces habitats ;
- Restaurer et maintenir des habitats dans un état de conservation favorable.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.1 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur la base des contrats Natura 2000 existants, sur la partie investissement de l'action, prenant uniquement en compte les travaux de réouverture, déduction faite de l'aide accordée à l'entretien par le pâturage.

Le propriétaire peut déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole. L'action B.1.1 peut être suivie de l'action :

- G.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire.

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.1 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide est versée en une fois la première année.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.1.1 n'est pas cumulable avec l'action B.2.1 – Entretien de prairies maigres de fauche par interdiction de la fertilisation et fauche tardive.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.1.1-a	<p>« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic écologique au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 : <p>Réouverture partielle du milieu selon diagnostic réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; <ul style="list-style-type: none"> → Arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (si précisé dans le diagnostic) ▪ si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. <p><u>Obligations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver les haies → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue <p><u>Interdictions :</u> retournement, nivellement, semis, boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail simplifié du sol autorisé après les travaux. <p>Puis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable. 	<p>691,00 €/ha pour les 5 ans</p>
B.1.1-b	<p>« Débroussaillage lourd d'ouverture la première année et régénération de la parcelle par implantation d'une prairie » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation d'un diagnostic écologique au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 : <p>Réouverture partielle du milieu selon diagnostic réalisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques par arrachage des arbustes : <ul style="list-style-type: none"> → dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place (si précisé dans le diagnostic) <p><u>Obligations :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver les haies → Réalisation des travaux de réouverture entre le 1^{er} septembre et le 31 mars; l'utilisation du bulldozer est autorisée pour les travaux d'ouverture <ul style="list-style-type: none"> • Implantation d'une prairie : <ul style="list-style-type: none"> → Retournement de la parcelle afin d'éliminer au maximum les racines de ligneux (prunelliers ...) → Réensemencement à partir de récolte de graines par moisson ou fauche sur des parcelles de prairie naturelles (parcelles à définir au cours du diagnostic préalable) ; → Un seul retournement et semis la première année suite aux travaux ; → Pas de fertilisation. 	<p>970,00 €/ha pour les 5 ans</p>

	<p><u>Interdictions</u> : boisement (y compris peupleraies), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p>	
	<p>Puis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entretien par fauche pendant les 4 années suivant la réouverture : respect des préconisations particulières issues du diagnostic préalable ; • Fauche tardive après le 10 août. 	

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.1.1-a	
Débroussaillage lourd d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H = 308,00 €/ha - tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H = 199,00 €/ha - dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha - enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha <p style="text-align: right;">Sous-total :</p>	691,00 €/ha
Entretien mécanique par gyrobroyage ou fauche les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	-
Total coût à l'ha :	691,00 €/ha
B.1.1-b	
Débroussaillage lourd d'ouverture : <ul style="list-style-type: none"> - broyage au sol : 8 heures à 38,50 €/H = 308,00 €/ha - tronçonnage : 10 heures à 19,90 €/H = 199,00 €/ha - dessouchage : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha - enlèvement ou brûlage des souches : 8 heures à 11,50 €/H = 92,00 €/ha <p style="text-align: right;">Sous-total 1 :</p>	691,00 €/ha
Réimplantation d'une prairie: <ul style="list-style-type: none"> - travail du sol : 99,00 €/ ha - Fauche et récupération semences sur prairie : 3 heures par ha à 38,11 €/H = 114,50 €/ha - Semis (travail + semences) : 65,50 €/ha <p style="text-align: right;">Sous-total 2 :</p>	279,00 €/ha
Entretien mécanique par fauche les 4 années suivantes : <i>non indemnisé</i>	-
Total coût à l'ha :	970,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC	
Estimation du coût total de l'action: En se basant sur une hypothèse de 20 ha contractualisés	Option 1	Option 2
	13 820 €	19 400 €

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	Surface réouverte et gérée ; Surface d'habitat restaurée /surface d'habitat hors SAU

B.1.2	Ouverture mécanique d'une pelouse sèche fortement embroussaillée
Code contrat : AFH 004	Travaux de lutte contre la fermeture du milieu par recouvrement d'espèces envahissantes (telles que les ligneux, etc.) : débroussaillage avec évacuation des broyats, abattages éventuels

Code action	AFH203
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir et à préserver leur patrimoine naturel, et notamment les anciennes pelouses sèches autrefois pâturées ;
- Rouvrir d'anciens parcours entièrement abandonnés et embroussaillés, en cours de boisement (évolution naturelle),
- Restaurer et maintenir des habitats dans un état de conservation favorable.
- Limiter les risques d'incendie.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action A.2.2 à destination des exploitants agricoles. Le montant de l'aide est calculé sur la base des contrats Natura 2000 existants.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.1.2 n'est pas cumulable avec l'action B.2.2 – Entretien mécanique de pelouses sèches et de landes

Suite à l'action B.1.2 le propriétaire doit s'engager à entretenir ses parcelles.

Il peut choisir un entretien mécanique par le gyrobroyage (mesure B.2.2) ou un entretien par pâturage (mesure B.2.23). Dans ce cas, il a la possibilité de déléguer l'entretien de l'ouverture à un exploitant agricole (il peut alors bénéficier de la mesure G.1.2 – Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire) ou réaliser lui-même l'entretien avec un troupeau (mesure B.2.3) ;

Dans le cas d'une mise à disposition de la parcelle par le propriétaire à un exploitant, l'engagement de cette parcelle dans la mesure B.1.2 exclut son engagement par un exploitant dans le cadre d'une mesure A durant la durée du contrat Natura 2000 ;

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
	Réouverture partielle du milieu selon diagnostic réalisé au moment de l'élaboration du contrat Natura 2000 :	coût réel
	<i>Condition d'éligibilité :</i>	

	<ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses enrichies hors SAU, sur diagnostic. <p>Engagements rémunérés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de réouverture mécaniques ou manuels ; <ul style="list-style-type: none"> → Arrachage des arbustes ou coupe : <ul style="list-style-type: none"> ▪ si coupe : broyage au sol et tronçonnage de finition ou débroussaillage manuel par tronçonnage et mise en tas des gros résidus pour brûlage (si précisé dans le diagnostic); ▪ si arrachage : dessouchage et enlèvement des souches et des arbustes hors de la parcelle ou mise en tas et brûlage sur place selon diagnostic préalable. Les travaux peuvent être réalisés dès la première année ou progressivement • Assurer un gyrobroyage d'entretien si nécessaire à t+2 et t+4. <p>Obligations :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Conserver quelques arbres et fourrés (en variant les essences et les tailles) → Conserver les haies et les points d'eau ; → Réalisation des travaux de réouverture et d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; l'utilisation du bulldozer est exclue ; <p>Interdictions : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique (hors restitution naturelle en cas de mise à disposition à un exploitant pour pâturage), traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis).</p> <p>Documents et enregistrements obligatoires : A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Diagnostic et cahier des charges spécifique. - Devis des travaux prévus. - Factures acquittées correspondant au devis pour travaux réalisés par entreprise et/ou matériaux lorsque les travaux prévus ont été réalisés. <p>Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même</p>	
--	---	--

Nature des dépenses :	Coûts en €
Débroussaillage par gyrobroyage ou réouverture manuelle :	Coût réel
- Coût main d'œuvre et matériel pour travaux de débroussaillage	

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
(coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)	-

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration de pelouses sèches et landes d'intérêt communautaire	surface rouverte surface d'habitat restaurée / surface d'habitat embroussaillée

B.2.1	Entretien de prairies maigres de fauche par interdiction de la fertilisation et fauche tardive
Code contrat AFH 004	Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture et fortement embroussaillées (déprise ancienne) ou moyennement embroussaillées (déprise récente) et maintien de l'ouverture, en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire

Code action	AFH105
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à maintenir, dans un état de conservation favorable, leurs parcelles de prairies naturelles en voie d'abandon.
- Maintenir des habitats ouverts à d'autres fins que le pâturage (objectifs cynégétiques par exemple).
-

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants.

Dans le cadre de l'action B.2.1 le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.2.1 n'est pas cumulable avec l'actions B.1.1 – Ouverture d'une ancienne prairie naturelle fortement embroussaillée et maintien de l'ouverture.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
--------	-------------------------	-------------------

B.2.2	<p>« Maintien de l'ouverture par la fauche ou le gyrobroyage mécanique » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire réaliser un diagnostic écologique préalable par un technicien agréé. Ce diagnostic permettra de formuler des préconisations de gestion adaptées au contexte local. • Respecter les préconisations de gestion issues du diagnostic • Respecter les préconisations de gestion suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'entretien de la prairie par la fauche ou par gyrobroyage au sol avec exportation des produits de fauche ; • Fauche après le 15 juillet • Réalisation d'au moins une fauche par an <p><u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement (y compris peupleraie), cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p>	<p>228,50 €/ha pour les 5 ans</p>
--------------	--	--

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.2.2	
Entretien par la fauche d'une prairie naturelle :	
- Fauche et exportation des produits : 4H/ ha à 11,43 €/ha = 45,70 €/ha x 5 ans =	228,50 €/ha
Total coût à l'ha :	228,50 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: En se basant sur une hypothèse de 10 ha contractualisés	2 285,00 €
[contractualisation à l'hectare : 228,50 €/ha] x 10 ha =	
Total action :	2 285,00 €

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEOGA)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
	1 142.50 €	1 142.50 €				2 285 €
	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 10 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Surface d'habitats gérés ; - Surface d'habitat gérée /surface d'habitat hors SAU

B.2.2	Entretien mécanique de landes et de pelouses sèches
Code contrat AFH 004	Ouverture de parcelles abandonnées par l'agriculture et fortement embroussaillées (déprise ancienne) ou moyennement embroussaillées (déprise récente) et maintien de l'ouverture, en vue de la restauration d'habitats ouverts indispensables au maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire

Code action	AFH104
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.2 – Actions ponctuelles de gestion d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités) à maintenir, dans un état de conservation favorable, leurs parcelles de pelouses et de landes.
- Maintenir des habitats ouverts

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants.

Dans le cadre de l'action B.2.1 le propriétaire ne peut pas déléguer l'entretien à un exploitant agricole.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans ; l'aide est versée en une fois la première année.
En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

L'action B.2.1 n'est pas cumulable avec l'action B.1.1 – Ouverture mécanique d'une pelouse sèche fortement embroussaillée.

Option	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.2.1 a	<p>« Maintien de l'ouverture par travaux d'entretien mécaniques ou manuels » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire réaliser un diagnostic écologique préalable par un technicien agréé. Ce diagnostic permettra de formuler des préconisations de gestion adaptées au contexte local. • Respecter les préconisations de gestion issues du diagnostic • Respecter les préconisations de gestion suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux d'entretien mécanique par gyrobroyage au sol (ou débroussailluse manuelle), sans exportation des petits ligneux 	183,00 €/ha pour les 5 ans

	<p>(notamment prunelliers), hors zones de landes plus denses.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des travaux d'entretien entre le 1^{er} septembre et le 31 mars ; • Gyrobroyage d'entretien réalisé deux fois sur la durée du contrat. <p><u>Interdictions</u> : retournement, nivellement, travail simplifié du sol, semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique.</p>	
--	--	--

Nature des dépenses :	Coûts en €
B.2.1 a	
Entretien par gyrobroyage léger des petits ligneux envahissants :	
- Élimination des petits ligneux : 8H/ ha à 11,43 €/H = 91,50 €/ha × 2 ans =	183,00 €/ha

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Estimation du coût total de l'action: En se basant sur une hypothèse de 20 ha contractualisés [contractualisation à l'hectare : 183,00 €/ha] × 20 ha =	3 660,00 €
Total action :	3 660,00 €

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

.Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	1 830 €	1 830 €				3 660 €
%	50 %	50 %				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Contractualisation de 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire.	Surface d'habitats en gestion ; Surface d'habitat gérée /surface d'habitat hors SAU

B.2.3	Mise en place d'équipements pastoraux pour la remise en pâturage
Code contrat : AFH 005	Travaux de lutte contre la fermeture du milieu par recouvrement d'espèces envahissantes (telles que les ligneux, etc.) : débroussaillage avec évacuation des broyats, abattages éventuels

Code action	AFH200
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.1 – Actions ponctuelles de restauration d'habitats d'intérêt communautaire à destination de particuliers [hors exploitants agricoles], associations ou collectivités locales
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Landes (5110, 5130), Pelouses sèches (6110, 6210, 6220)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER.
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Encourager les propriétaires non exploitants agricoles à entretenir ou préserver leur patrimoine naturel ;
- Inciter les propriétaires (particuliers, collectivités), par la mise en place d'équipements pastoraux, à mettre en place une gestion agricole pastorale pour maintenir dans un état de conservation favorable des parcours abandonnés ;

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base de l'action AFH200 du cahier des charges mesures FG MN. L'action B.2.4 est cumulable avec l'action B.2.3.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Options	Engagements spécifiques	Montant de l'aide
B.2.4	<p>Mesure AFH200 : « Aménagements et entretien des équipements pastoraux » :</p> <p><i>Condition d'éligibilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcelles de landes, pelouses enrichies hors SAU, sur diagnostic, - Réaliser un pâturage annuel sur les surfaces engagées. <p><i>Engagements non-rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Interdictions</u> : semis, boisement, cassage de pierre, fertilisation minérale ou organique, traitement phytosanitaire, traitement chimique (sauf localisé après avis). <p><i>Engagements rémunérés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> → Mise en place de clôtures fixes ou mobiles, → Acquisition de postes d'électrification si utilisation de clôtures électrifiées, → Surveillance et entretien des clôtures : débroussaillage annuel 	<p>Achat, pose et entretien clôtures : 2,8€/ml/5 ans</p> <p>Coût réel pour les passages canadiens et piétons, les postes d'électrifications, les kits clôtures électriques mobiles.</p>

	<p>sous les clôtures. → Installation de passages canadiens et piétons.</p> <p><i>Documents et enregistrements obligatoires :</i> A la signature du présent cahier des charges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de localisation des parcelles sous contrat. - Photo de l'initial. - Enregistrement des interventions. - Factures fournitures. - Factures pour travaux réalisés par entreprise ou mémoire des dépenses pour travaux en régie - Enregistrement des dates d'entrées et de sorties des animaux des parcs. - Déclaration de fin de travaux si travaux prévus par le contractant lui-même. 	
--	---	--

Nature des dépenses :	Coûts en €
<p>B.1.3 Mise en place et entretien d'équipements pastoraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Achat et pose de la clôture fixe : 2,8 €/ml/ 5 ans + Entretien et surveillance des linéaires de clôtures : Débroussaillage manuel avec rotofil (2,5 heures / 100ml /an soit pour 5 ans 0,8 €/ml/5 an) - poste d'électrification : devis - passages canadiens ou piétons : devis. - Clôtures mobiles : devis. 	
Total coût	2,8 €/ml/ pour 5 ans + Coût réel

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation	Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels				

Enveloppe théorique de l'action :	Coûts en € TTC
Pas de chiffrage possible d'une enveloppe théorique de l'action (coûts réels, à étudier lors de la réalisation des diagnostics initiaux)	-

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50%	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Equipement et remise en pâturage de pelouses sèches et landes d'intérêt communautaire	nombre de ml de clôtures posées, nombre de parcs de pâturage constitués

B.3.1	Entretien d'une haie
Code contrat A FH 002	Plantation et entretien d'arbres isolés, de haies ou de bosquets, en vue de la restauration de milieux favorables au maintien et à la reproduction d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire

Code action	AFH020
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.3 – Actions ponctuelles de plantations et d'entretiens d'arbres isolés, de haies ou de bosquets
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver des éléments ponctuels de biodiversité
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Petit Murin (1307), Lucane Cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaires / Partenaires	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;
- Préserver des entités naturelles qui assurent d'importantes fonctions écologiques telles que la lutte contre l'érosion des sols et la filtration des eaux superficielles.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

Option	Conditions d'éligibilité et engagements spécifiques :	Montant de l'aide
B.3.1 a	<p>Mesure 06.02.A21 : Entretien de haies par intervention mécanique</p> <p><u>Conditions d'éligibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser un diagnostic écologique préalable par un technicien agréé. Ce diagnostic permettra de formuler des préconisations de gestion adaptées au contexte local. - Réhabiliter au moins 100 mètres linéaire de haies (et au maximum 200 mètres linéaire par hectare), - Engager des haies n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien <p><u>Engagements spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat - maintien du linéaire de haies existant 	0,55 €/ml/an

- Respecter les préconisations de gestion issues du diagnostic
- Respecter les préconisations de gestion suivantes :

Entretien de la haie :

- Obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf situation particulière appréciée par le diagnostic
- Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire
- Favoriser la maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie + bande = 1,50 m minimum)
- Intervention de 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide
- Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml)
- Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle
- Interdiction d'utiliser une épareuse et tout matériel éclatant les branches.

Pour les haies basses et arbustives de moins de 7 m de haut :

- Taille en hauteur et en épaisseur de la haie deux fois maximum pour la durée du contrat
- Pas d'élagage ou de taille latérale au-delà de 6 m

Pour les haies hautes arborées :

- Pas de taille en hauteur
- Taille en épaisseur sur la partie basse (moins de 6 m)
- Pas d'élagage au delà de 6 m

Si plantation :

- protection de la plantation ou de la régénération par une protection individuelle si nécessaire ou mise en défens avec clôtures adaptées pour les parcelles pâturées (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées)
- enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat

Documents et enregistrements obligatoires :

- diagnostic écologique avec localisation des haies existantes et à planter,
- plan de gestion fourni par l'organisme technique,
- facture acquittée auprès de l'organisme technique,
- facture d'achat des plants

Sur les parcelles engagées :

- localisation de la haie,
- cahier d'enregistrement des interventions (date et nature).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 ans				

Enveloppe théorique de l'action :

Coûts en € TTC

Le linéaire de haies n'a pas été inventorié si bien qu'il est difficile de proposer une estimation correcte des dépenses occasionnées par cette action sur le site.

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État - MAAPAR	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Contractualisation des haies en entretien ou en réhabilitation (longueur en mètre linéaire à définir)	Linéaire entretenu ; Linéaire réhabilité ; Linéaire sous contrat /linéaire potentiel du site

B.3.2	Réhabilitation d'une haie Haies avec 20 % à 50 % d'arbres manquants
Code contrat A FH 002	Plantation et entretien d'arbres isolés, de haies ou de bosquets, en vue de la restauration de milieux favorables au maintien et à la reproduction d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire

Code action	AFH030
Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.3 – Actions ponctuelles de plantations et d'entretiens d'arbres isolés, de haies ou de bosquets
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver des éléments ponctuels de biodiversité
Habitats et espèces concernés	Barbastelle (1308), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Minioptère de Schreibers (1310), Petit Murin (1307), Lucane Cerf-volant (1357), Grand Capricorne (1088)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaires / Partenaires	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ou restaurer la qualité des habitats des espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire ;
- Préserver ou restaurer les habitats des espèces d'insectes forestiers d'intérêt communautaire ;
- Préserver des entités naturelles qui assurent d'importantes fonctions écologiques telles que la lutte contre l'érosion des sols et la filtration des eaux superficielles.

Descriptif des engagements :

Le cahier des charges et l'estimation de l'aide financière Natura 2000 sont définis sur la base des contrats Natura 2000 existants.

Durée du contrat : engagements sur 5 ans.

En préalable, un diagnostic écologique sera obligatoirement réalisé sur la parcelle.

Option	Conditions d'éligibilité et engagements spécifiques :	Montant de l'aide
B.3.2. a	<p>Mesure 06.01.A21 : réhabilitation de haies</p> <p><u>Conditions d'éligibilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire réaliser un diagnostic écologique préalable par un technicien agréé. Ce diagnostic permettra de formuler des préconisations de gestion adaptées au contexte local. - Réhabiliter au moins 100 mètres linéaire de haies (et au maximum 200 mètres linéaire par hectare), - Engager des haies n'ayant pas bénéficié d'aides publiques à la plantation et/ou à l'entretien - Engager des haies présentant entre 20 et 50% d'arbres manquants <p><u>Engagements spécifiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - suivre une formation sur la plantation et l'entretien au cours des 5 ans du contrat - maintien du linéaire de haies existant → Respecter les préconisations de gestion issues du diagnostic → Respecter les préconisations de gestion suivantes : <p>Réhabilitation :</p>	1,28 €/ml/an

- réhabilitation les deux premières années, remplacement des arbres manquants
- Hors passage agricole, suppression des discontinuités de plus deux mètres au terme du contrat soit par plantation soit par régénération naturelle selon préconisation du diagnostic
- Conserver au moins 7 arbres /100ml
- enlèvement du paillage plastique avant la fin du contrat, si plantation.
- Sur les haies régénérées et dans les parcelles pâturées, mise en défens de la plantation (clôtures adaptées pour les parcelles pâturées)

Entretien :

- obligation d'intervenir sur les deux cotés de la haie, sauf situation particulière appréciée par le diagnostic
 - favoriser le maintien d'une bande herbacée de part et d'autre de la haie (emprise haie + bande =1,50 m minimum)
 - Taille en hauteur autorisée sur les haies basses
 - Sur la partie basse, réalisation de deux tailles latérales, espacées de 2 ans selon préconisation du diagnostic
 - Au delà de 4 m de hauteur, 2 tailles latérales maximum
 - Conserver des arbres morts dans la haie (à titre indicatif 2 arbres sénescents en moyenne pour 100ml)
 - Nettoyage mécanique ou manuel au pied de la haie si nécessaire
 - Intervention de 1^{er} octobre au 31 mars, sauf cas particulier : difficultés d'accès, zone humide
 - Interdiction d'utiliser une épareuse et tout matériel éclatant les branches.
- Documents et enregistrements obligatoires :
 - diagnostic écologique avec localisation des haies existantes et à planter,
 - plan de gestion fourni par l'organisme technique,
 - facture acquittée auprès de l'organisme technique,
 - facture d'achat des plants
 - Sur les parcelles engagées :
 - localisation de la haie,
 - cahier d'enregistrement des interventions (date et nature).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 ans				

Enveloppe théorique de l'action :

Coûts en € TTC

Le linéaire de haies n'a pas été inventorié si bien qu'il est difficile de proposer une estimation correcte des dépenses occasionnées par cette action sur le site.

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État - MAAPAR	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Contractualisation de plusieurs mètres linéaires de haies en entretien ou en réhabilitation	Linéaire entretenu ; Linéaire réhabilité ; Linéaire sous contrat /linéaire potentiel du site

B.4.1	Aide à l'entretien des chemins existants (chemins d'accès aux parcelles, chemins de randonnée, chemins communaux...) desservant les parcelles en habitats d'intérêt communautaire
Code contrat	
Mesure supplémentaire	Réhabilitation des accès aux parcelles en habitat d'intérêt commun

Ligne d'action/Mesure	B – Gestion des habitats naturels agropastoraux hors contexte agricole / B.4 – Actions ponctuelles de réhabilitation des accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Encourager l'entretien des chemins existants qui permettent notamment l'exploitation agropastorale de parcelles d'intérêt communautaire isolées ou difficiles d'accès ;
- Inciter la poursuite de l'entretien de parcelles en habitats d'intérêt communautaire dont l'accès est difficile.

Descriptif des engagements :

L'action B.4.1 s'adresse aux propriétaires de chemins (communes, propriétaires privés...) sur la base d'un engagement à un entretien annuel du chemin contractualisé pendant 5 ans (durée du contrat Natura 2000).

Cet entretien comprend :

- la taille en épaisseur de la végétation buissonnante bordant le chemin ;
- le gyrobroyage éventuel de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit.

Le chemin ainsi entretenu doit être praticable par des engins agricoles.

Une option « réouverture » est également proposée, après diagnostic de la structure animatrice, pour le cas de portions de chemins fortement embroussaillés ; l'intérêt de cette réouverture pour la gestion ou la restauration de parcelles en habitats agropastoraux devra être assurée.

Option	Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
B.4.1-a	<p>- Entretien de chemins permettant l'accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire, sur la base des contrats Natura 2000 existants « Entretien des chemins balisés » :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Débroussaillage annuel d'entretien des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante) ; o Gyrobroyage <u>éventuel</u> de repousses arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit ; o Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ; o Enregistrement des interventions d'entretien. <p>Rémunération pour 100 mètres linéaires : 2 côtés x (2 heures x 11,50 €/heure) = 46,00 €/100ml/an</p>	46,00 €/100 ml/an

B.4.1-b

OU, sur diagnostic :

- **Restauration de chemins permettant l'accès aux parcelles en habitat d'intérêt communautaire :**

- o Débroussaillage annuel d'entretien des 2 côtés (taille en épaisseur de la végétation buissonnante) ;
- o Gyrobroyage des ligneux arbustives sur la partie carrossable du chemin proprement dit la première année et entretien éventuel des repousses les années suivantes ;
- o Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et effectuant des coupes franches pour la taille ;
- o Enregistrement des interventions d'entretien.

55,20 €/100 ml/an

La portion de chemin ainsi restaurée doit permettre la circulation d'engins agricoles

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Lancement de l'action	Contractualisation progressive sur les 5 ans				

Enveloppe théorique de l'action :

Coûts en € TTC

Le linéaire de chemins n'a pas été inventorié sur le site si bien qu'il est difficile de proposer une estimation correcte des dépenses engendrées par l'action.

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres (Collectivités territoriales)	TOTAL
%				50 % ?	50% ?	100 %

Pour les chemins de randonnée : intervention du CG

Pour les chemins communaux : communes

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateur de suivi
Entretien des chemins desservant des parcelles en habitats d'intérêt communautaire ; Entretien annuel réalisé sur les linéaires de chemins contractualisés.	Nombre de km restaurés et/ou entretenus

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire

Ensemble des mesures contribuant à la préservation des chauves-souris d'intérêt communautaire et de leurs gîtes de reproduction et d'hibernation sur le site.

Mesures C.1

Protection et aménagement de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères.

NB: Les aménagements proposés seront financés au coût réel. Ils seront réalisés dans le cadre d'une convention entre le propriétaire et le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Pour les aménagements réalisés en milieu souterrain, le Comité Départemental de Spéléologie sera associé. Les projets d'aménagements proposés seront accompagnés d'actions de sensibilisation du public (ligne d'action I) et de suivis des populations (ligne d'action J)

Mesure C.2

Développement raisonné de la spéléologie

C.1.1	Réalisation d'aménagements pour la protection d'une colonie de chauves-souris en milieu souterrain.
Code contrat : AHR002	Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire / C.1 – Protection et aménagements de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver les habitats et les espèces de falaises
Habitats et espèces concernés	Grottes non exploitées par le tourisme (8310), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental de spéléologie, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ces espèces d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation important sur le site ;
- Expérimenter le renforcement des populations locales de ces espèces par l'aménagement de site potentiellement favorables.

Descriptif :

Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou équipement en faveur des chauves-souris sur des sites potentiels ou avérés de reproduction ou d'hibernation des populations du site.

Ces actions pourront comprendre :

Si les enjeux permettent l'ouverture de la grotte au public :

- L'aménagement d'une entrée de grotte pour limiter la fréquentation humaine pendant la période d'occupation par les chauves-souris
- La définition de dates d'ouverture et de fermeture selon les enjeux de la grotte et sa fréquentation par les chauves-souris
- L'installation d'un panneau d'information
- La pose d'un écocompteur

Si les enjeux ne permettent pas l'ouverture de la grotte au public :

- Mise en défens de la grotte, soit par :
 - La pose d'une grille à barreaux horizontaux
 - La mise en place d'un périmètre de protection grillagé

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation auprès des propriétaires, conventionnement, réalisation des travaux d'aménagement					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Cette action sera financée au coût réel	

--	--

Plan de financement :

	Europe FEOGA	État FGMM	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien du nombre d'individus dans les populations recensées lors de l'état des lieux du site ; Augmentation globale du nombre d'individus sur le site.	Nombre de contrats Natura 2000 signés ; Nombre d'aménagements réalisés /nombre de sites de reproduction ou d'hibernation identifiés sur le site

C.1.2
Code contrat : AHR002

Réalisation d'aménagements pour la protection d'une colonie de chauves-souris en milieu bâti. Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire / C.1 – Protection et aménagements de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental de spéléologie
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ces espèces d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation important sur le site ;
- Expérimenter le renforcement des populations locales de ces espèces par l'aménagement de site potentiellement favorables.

Descriptif :

Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou équipement en faveur des chauves-souris sur des sites avérés de reproduction ou d'hibernation.

Ces actions pourront comprendre :

Si les pièces fréquentées par les chauves-souris (combles, caves,...) ne sont pas utilisées :

- Mise en place de petits aménagements (protection du plancher)

Si les pièces fréquentées par les chauves-souris (combles, caves,...) sont utilisées

- Réalisation d'aménagements spécifiques (séparation, caissons,...)

Si des travaux sont prévus dans les pièces fréquentées par les chauves-souris :

- Intervention hors de la période de présence des individus
- Utilisation de matériaux non traités, mise en place de faux liteaux,...
- Maintien des accès extérieur-intérieur

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation auprès des propriétaires, conventionnement, réalisation des travaux d'aménagement					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Cette action sera financée au coût réel	

Plan de financement :

	Europe FEADER	État FGMN	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien du nombre d'individus dans les populations recensées lors de l'état des lieux du site ; Augmentation globale du nombre d'individus sur le site.	Nombre de contrats Natura 2000 signés ; Nombre d'aménagements réalisés /nombre de sites de reproduction ou d'hibernation identifiés sur le site.;

C.1.3	Réalisation d'aménagements favorables à l'installation d'une colonie de chauves-souris en milieu bâti.
Code contrat : AHR002	Aménagements spécifiques pour le maintien d'espèces d'intérêt communautaire

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire / C.1 – Protection et aménagements de gîtes de reproduction et d'hibernation des chiroptères
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris et favoriser leur installation
Habitats et espèces concernés	Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental de spéléologie, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver ces espèces d'intérêt communautaire représentant un enjeu de conservation important sur le site ;
- Expérimenter le renforcement du peuplement local de ces espèces par l'aménagement de site potentiellement favorables.

Descriptif :

Cette action permettra de réaliser différentes actions d'aménagement et/ou équipement sur des sites favorables à l'installation de colonies de reproduction ou d'hibernation de chauves-souris.

Ces actions pourront comprendre :

- Création d'accès lors d'une rénovation de toiture (ex : pose d'une chiroptière)
- Mise en place de gîtes artificiels à chauves-souris

Les travaux devront être réalisés hors de la période de présence des individus. Des matériaux non traités devront être utilisés pour les aménagements directement au contact avec les individus

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Animation auprès des propriétaires, conventionnement, réalisation des travaux d'aménagement					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Cette action sera financée au coût réel	

Plan de financement :

	Europe FEADER	État FGMN	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Installation de nouvelles colonies de reproduction ou d'hibernation ; Augmentation globale du nombre d'individus sur le site.	Nombre de contrats Natura 2000 signés ; Nombre d'aménagements réalisés /nombre de sites de reproduction ou d'hibernation potentiels identifiés sur le site.;

C.2.1

Création et exécution d'une charte de bonne pratique de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire / C.2 – Développement raisonné de la spéléologie
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Préserver les habitats et les espèces de falaises
Habitats et espèces concernés	Grottes non exploitées par le tourisme (8310), Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Vespertilion à oreilles échanquées (1321), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comités régional et départemental de spéléologie, Conseil général du Lot, clubs sportifs, associations naturalistes, Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, propriétaires de grottes
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver les colonies de reproduction et d'hibernation de chauves-souris dans les grottes des sites Natura 2000 du Parc naturel régional ;
- Mettre en place un développement raisonné de la spéléologie sur les grottes des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites de spéléologie en développement.

Descriptif de l'action:

Le développement des activités de pleine nature (dont fait partie la spéléologie) est l'un des outils de la politique touristique du Parc naturel régional. Cependant, ce dernier accorde une attention particulière à la façon dont ces activités se pratiquent au sein des zones d'intérêt écologique majeur, ainsi qu'aux éventuelles nuisances qui peuvent en découler pour la faune et la flore remarquables, en particulier le risque de mortalité des chauves-souris par surfréquentation des cavités lors des périodes de reproduction ou d'hibernation. Ces nuisances sont le plus souvent le fait du manque d'information des usagers et sont rarement provoquées de manière délibérée.

Afin de concilier la pratique et le développement de la spéléologie avec les enjeux de conservation des chiroptères sur les sites Natura 2000 de son territoire, le Parc suscite la mise en place d'une « charte de bonne pratique de la spéléologie ».

Cette charte sera élaborée en partenariat avec les collectivités territoriales, le comité régional et le comité départemental de spéléologie, les clubs, les associations naturalistes, les scientifiques, la DDJS et les propriétaires concernés.

Cette charte aura pour objectif de concilier le maintien, voire le développement de l'activité spéléologique et la préservation des colonies de chauves-souris recensées dans le milieu souterrain.

Outil non réglementaire, la charte énoncera un certain nombre de règles de bonne conduite lors de la pratique de la spéléologie, définies en concertation. Sur les sites où les enjeux patrimoniaux sont importants, ces recommandations devront être combinés avec des mesures de gestion contractualisables (mesure C.11)

Descriptif de la démarche :

- o Réunion des partenaires pour leur présenter l'action
- o Constitution d'un groupe de travail
- o Réunions du groupe de travail
- o Rédaction de la charte

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Présentation de l'action aux partenaires	Identification des enjeux et identification de solutions partagées	Rédaction de la charte			

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Synthèse des données existantes (chauves-souris et spéléologie) avec cartographie des données :	8 j x 550 €	13 200 €
Organisation d'une réunion de présentation de l'action aux partenaires	3 j x 550 €	
Organisation de quatre réunions de travail	8 j x 550 €	
Animation du groupe de travail	2 j x 550 €	
Rédaction de la charte et mise en œuvre :	3 j x 550 €	
TOTAL :	23 j x 550 €	

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	6 600 €	6 600 €					13 200 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des colonies de chauves-souris d'intérêt communautaire recensées lors de l'état des lieux et au cours de l'élaboration de la charte Responsabilisation des spéléologues lors de la pratique de leur activité	Nombre de partenaires impliqués dans la démarche Signature de la charte des bonnes pratiques

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION D – Protection des milieux rocheux remarquables

Ensemble des actions pour la préservation des habitats naturels rocheux, des chiroptères et espèces rupestres d'intérêt communautaire du site.

Mesures D.1

Développement raisonné de l'escalade.

Les milieux rocheux se prêtent difficilement à l'application de mesures de gestion. Sur ces milieux naturels, il s'agit surtout d'encadrer le développement des pratiques sportives et notamment de l'escalade et de sensibiliser les pratiquants. Des actions de sensibilisation seront donc menées parallèlement à la mise en œuvre d'un plan de développement raisonné de l'escalade.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

D.1.1**Mise en œuvre du plan de développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 du Parc naturel régional**

Ligne d'action/Mesure	C – Protection des chiroptères d'intérêt communautaire / C.2 – Développement raisonné de la spéléologie
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectif de gestion visé	Préserver les habitats et les espèces de falaises
Habitats et espèces concernés	Falaises (8210), Faucon pèlerin, Hibou grand-duc
Zone d'application	Ensemble des sites Natura 2000 FR7300902, FR7300910, FR7300912, FR7300913
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Comité départemental d'escalade du Lot, ONCFS du Lot, Parc naturel régional des Causses du Quercy, Direction départementale de la jeunesse et des sports
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER <input type="checkbox"/>

Objectifs :

- Préserver ces habitats naturels et espèces d'intérêt communautaire sur le site ;
- Mettre en place un développement raisonné de l'escalade sur les falaises des sites Natura 2000 à l'échelle du Parc naturel régional des Causses du Quercy ;
- Intégrer les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans les pratiques et la gestion des sites d'escalade en développement.

Descriptif des engagements :

La majorité des falaises du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy sont situées dans des sites Natura 2000 [sites FR7300902 « Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou », FR7300910 « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires », FR7300912 « Moyenne vallée du Lot inférieure », FR7300913 « Basse vallée du Célé]. Un plan de développement raisonné de l'escalade pour l'intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans les pratiques de cette activité et dans son développement futur, a donc été mis en place à l'échelle du territoire du Parc.

Une charte de bonne pratique a été élaborée en concertation avec le Comité départemental d'Escalade du Lot, le Parc naturel régional des Causses du Quercy, la Direction départementale de la jeunesse et des sports, la Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture, la Direction Régionale de l'Environnement, le Conservatoire Botanique Pyrénéen (CBP), l'association Lot Nature, le Conseil général du Lot, le Comité Départemental Tourisme du Lot, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et les clubs et professionnels de l'escalade. Cette charte devrait être signée d'ici la fin 2007.

Le plan de développement qui encadre la mise en œuvre de cette charte (plan d'action) sera achevé dans le même délai.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Signature de la charte et achèvement et mise en œuvre du plan					

Nature des dépenses :**Coûts en € TTC**

-

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%							-

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Maintien des couples d'oiseaux d'intérêt communautaire rupestres recensés lors de l'état des lieux du site ; Maintien des surfaces d'habitat naturel d'intérêt communautaire 8210 sur le site.	Signature de la charte des bonnes pratiques

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION E – Gestion des milieux et des espèces aquatiques

Ensemble des mesures contribuant à la gestion des milieux et des espèces aquatiques.

La préservation des habitats et des espèces aquatiques dépend étroitement de la qualité de l'eau. A ce titre, une attention particulière doit être portée sur la mise en conformité des systèmes d'assainissement collectif et non collectif des communes riveraines du Célé. Toutefois, les bénéficiaires des contrats Natura 2000, à savoir les propriétaires non exploitants, les associations ou les collectivités ne peuvent qu'influer légèrement sur la qualité de l'eau s'ils respectent la réglementation en vigueur.

L'objectif d'amélioration ou de préservation de la qualité de l'eau doit être recherché à l'échelle du bassin versant du Célé. Il est donc demandé que cet objectif soit pris en compte dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Célé, actuellement en cours d'élaboration.

Mesures E.1

Entretien et stabilisation des formations rivulaires

Mesures E.2

Lutte contre la fermeture du milieu

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

E.1.1

Entretien des berges, de la ripisylve et du lit mineur

Ligne d'action/Mesure	E - Gestion des milieux et des espèces aquatiques / E.1 – Entretien et stabilisation des formations rivulaires
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Rivières des étages planitiaires à montagnards avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i> (3260), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91 EO), Loure d'Europe (1355), Cordulie splendide (1036), Cordulie à corps fin (1041), Gomphe de Graslin (1046), Chabot (1163), Lamproie de Planer (1096), Toxostome (1126)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Parc naturel régional des Causses du Quercy
Partenaire	Propriétaire (particulier ou collectivité), Associations... toutes personnes ne pouvant pas prétendre à l'engagement de MAETER
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Favoriser des pratiques de gestion des berges et de la ripisylve adaptées aux espèces citées précédemment.
- Prévenir toute atteinte et dégradation des berges et de la ripisylve.

Descriptif :

Réalisation d'un projet préalable précis (schémas sur la localisation des zones à travailler, techniques mises en œuvre, matériel à utiliser, plantations éventuelles, entretien...) à soumettre à l'avis d'un technicien agréé. Le projet devra être compatible avec les préconisations du plan de gestion des milieux aquatiques alluviaux du Célé.

Suivi des interventions par le technicien : deux passages (années 1 et 4)

Engagements non rémunérés :

- Interdiction d'intervenir dans le lit mineur sans autorisation de la police de l'eau et préconisations de la structure animatrice sur le site
- Interdiction de planter des peupliers, du robinier faux acacia et des résineux. (Datura, Renouée, ...)
- Interdiction de réaliser des aménagements importants du cours d'eau et des berges (recalibrages, artificialisation,...).
- Interdiction d'utiliser des produits phytocides ou phytosanitaires.
- Interdiction de dessoucher.
- Maintien des arbres morts sécurisés (sauf en cas de risques liés à la sécurité des biens et des personnes).
- Intervention à partir de la berge, d'un seul côté, sauf en cas d'inaccessibilité de la berge opposée.
- Préservation du substrat du fond du lit mineur de la rivière et du sol des berges.
- Respect des périodes d'intervention préconisées par le technicien.
- Interdiction d'utiliser une épareuse.
- Interdiction d'utiliser un paillage plastique.

Engagements rémunérés :

- Reconstitution d'un cordon rivulaire d'au moins 5 mètres
Dont au moins 3 mètres de ripisylve depuis le bord du cours d'eau.

Coût réel

- Après reconstitution, la plantation doit atteindre 500 plants vivants par hectare à la fin du contrat, soit 15 plans pour une bande de 50 mètres de long.
- Plantation d'espèces locales arbustives et arborescentes (aulne, frêne, saule, chêne pédonculé,... en s'efforçant de diversifier les plantations.)
- Obligation de mettre en défens les plantations pendant deux années au minimum
- Obligation d'entretien des plantations
- Obligation d'implanter des jeunes plants (de moins de 4 ans).
- Entretien de la ripisylve
 - Abattage et élagage sélectifs des arbres selon les prescriptions du technicien.
 - Tous engins et techniques seront définis lors de l'élaboration du projet.
- Régulation des espèces envahissantes (renouée du japon, datura,...) selon préconisations du technicien. .

Cas particulier des parcelles exploitées :

- Obligation de maintenir ou de mettre en place une bande enherbée le long du cours d'eau
- Mise en défens temporaire ou permanente des berges si la parcelle qui longe le cours d'eau est pâturée.

Option : intervention ponctuelle dans le lit mineur

Le projet préalable devra préciser :

- Les embâcles et/ou atterrissements à conserver ou à enlever
- La nécessité de scarifier certains tronçons pour favoriser les zones de reproduction des salmonidés (en cohérence avec le plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion de la ressource piscicole).
- La période d'intervention (hivernale)

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coût réel

Coûts en € TTC

-

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50%	~50%					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Entretien de plusieurs dizaines de mètres linéaires de berge ou de ripisylve	Linéaire de berge ou de ripisylve entretenu

E.2.1**Restauration de mares ou de points d'eau**

Code action	AHE060
Ligne d'action/Mesure	E - Gestion des milieux et des espèces aquatiques / E.2 – Lutte contre la fermeture du milieu
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectif de gestion visé	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflora et/ou des Isoeto-Nanojuncetea (3130), eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées (3140), lacs eutrophes naturels avec végétation du <i>Magnopotamion</i> ou de l' <i>Hydrocharition</i> (3150), Ecaille chinée (1078), Grand rhinolophe (1303), Petit rhinolophe (1304), Rhinolophe euryale (1305), Grand Murin (1324), Petit Murin (1307), Vespertilion à oreilles échancrées (1321), Barbastelle (1308), Minioptère de Schreibers (1310)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Parc naturel régional des Causses du Quercy
Bénéficiaires	Propriétaires (particuliers ou collectivités), associations... toute personne ne pouvant pas prétendre à la souscription de MAE.TER
Nature de l'action	<input type="checkbox"/> Action <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Restaurer des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire
- Maintenir les points d'eau sur le Causse (zone de biodiversité, zone d'abreuvement de la faune sauvage et du bétail)

Descriptif :

Options	Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
	<p>Réalisation d'un pré-diagnostic avec l'appui de la structure animatrice qui précisera notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le niveau d'intervention (restauration douce ou lourde) • l'environnement de la mare : prairies, bois, cultures, réseau de points d'eau, • l'alimentation de la mare : source, ruisseau, ruissellement • le régime hydrique de la mare : en eau toute l'année ou sèche en été • la qualité de l'eau : analyse visuelle sur les indicateurs d'eutrophisation, la limpidité, la couleur • le degré de fermeture, • la profondeur et dynamique : comblement • la fonction de la mare • les espèces de flore et de faune présentes <p>Engagements non rémunérés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas de boisement. • Ne pas introduire de poissons ou d'autres espèces (animales ou végétales) non indigènes dans les mares à restaurer. • Les interventions devront avoir lieu entre le 15 septembre et la fin février. • Ne pas utiliser d'herbicides sur la bande enherbée. • Ne pas fertiliser et appliquer de produits phytosanitaires sur une distance minimum de 5 m. • Réaliser une pêche de sauvegarde de la petite faune aquatique avant intervention 	

	Cas particulier des parcelles pâturées : Organiser le pâturage pour concilier les objectifs de conservation et les pratiques agricoles	
Option E.2.1-a	Restauration douce (Mesure AFH062) Engagements rémunérés éligibles après diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • Procéder à un désenvasement partiel de la mare si nécessaire • Evacuation des résidus • Reprofilage ponctuel si nécessaire pour restaurer la berge endommagée, selon les préconisations du diagnostic • Débroussaillage si nécessaire avec brûlage sur place des rémanents 	coût réel
Option E.2.1-b	Restauration lourde (Mesure AFH060) Engagements rémunérés éligibles après diagnostic : <ul style="list-style-type: none"> • Curage à partir du 15 septembre • Evacuation des résidus • Reprofilage si nécessaire (1 pour les 5 ans), selon les préconisations du diagnostic • Travaux d'étanchéité si nécessaire • Débroussaillage si nécessaire avec brûlage sur place des rémanents 	coût réel

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Contractualisation progressive au fur et à mesure de l'émergence des projets individuels					

Nature des dépenses :

Coût réel

Coûts en € TTC

-

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet b – Animation et suivi des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
%	50%	50%					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Restauration d'au moins 2 mares	Nombre de mares restaurées

AXE I – MESURES DE GESTION

LIGNE D'ACTION F – Gestion des milieux forestiers

Mesure d'incitation à la prise en compte des espèces d'intérêt communautaire forestières dans les pratiques de gestion forestière sur le site.

Remarque : Le CRPF a été sollicité pour l'élaboration des mesures de gestion forestières. Il a été conclu que l'outil « Contrats Natura 2000 » était peu adapté aux enjeux de production et aux enjeux patrimoniaux identifiés sur le site. La gestion des milieux forestiers sera prise en compte dans la Charte Natura 2000 de la basse vallée du Célé.

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D'ACTION G – Maintien d'un tissu agricole actif

Ensemble des mesures contribuant à la mobilisation du foncier en faveur des habitats d'intérêt communautaire abandonnés.

Mesures G.1

Mobilisation et maîtrise du foncier.

Mesures G.2

Aménagements parcellaires.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

G.1.1**Veille et animation foncière sur le site**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / partenaires	SAFALT / Organismes agricoles
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Faire remonter tous les mouvements fonciers à l'intérieur du site à la structure animatrice qui pourra vérifier si les parcelles concernées renferment des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ;
- Inciter à la prise en compte des objectifs de conservation des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire au moment de la vente ou de l'acquisition par la SAFALT (préemption).
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Mobiliser le foncier dans le cas de projets précis déjà identifiés de réinvestissement pastoral ou de gestion des surfaces en habitats d'intérêt communautaire.

Descriptif des engagements :

La structure animatrice devra missionner la SAFALT, par le biais d'une prestation de service ;

- Veille foncière : La SAFALT pourrait s'engager à alerter la structure-animatrice pour tout mouvement foncier sur le site, et le cas échéant à permettre à ce que la vente réponde au mieux aux objectifs de conservation du site ;
- Animation foncière : La SAFALT pourrait s'engager à rechercher les moyens de mobiliser des parcelles qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de certains projets individuels ou collectifs de gestion des habitats à la demande de la structure animatrice, notamment :
 - o par la mise en place d'échanges ponctuels de parcelles en habitats d'intérêt communautaire : actions complémentaires :
 - G.2.1 – Mise en place de programmes d'échanges fonciers ponctuels
 - G.2.2 – Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme d'échange de foncier ponctuel ;
 - o par la préemption / rétrocession dans le cadre des missions de la SAFER (soit dans un objectif agricole, soit dans un objectif environnemental).
- Intégration des objectifs de conservation de Natura 2000 dans un cahier des charges environnemental : définition d'un cahier des charges environnemental intégrant les engagements de base (bonnes pratiques agricoles) de gestion pastorale sur les habitats d'intérêt communautaire [mesures de référence pour la définition de ce cahier des charges : actions A.2.1 – Gestion extensive des prairies naturelles de fauche, A.2.2 – Gestion extensive des pelouses sèches Ce cahier des charges devra être pris en compte :
 - o dans le cadre du dispositif des baux SAFER pendant la durée du bail ;
 - o dans le cadre d'une rétrocession à un exploitant, la SAFALT devant s'assurer de l'engagement de l'acheteur à respecter le cahier des charges pendant une durée minimale (proposition : 5 ans).

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
---------	---------	---------	---------	---------	---------

Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...)	Veille foncière permanente Animation foncière au cas par cas, en fonction des projets émergeant (recherche de parcours par un éleveur...)
--	--

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
PRESTATION DE SERVICE DE LA SAFALT	
Rémunération SAFALT (sur la base de 3 jour/an pour la veille foncière et l'animation de 4 dossiers/an dès la deuxième année) :	
[(3 j x 5) + (4 x 2 j x 5 ans)] = 55 jours x 535,00 €	29 425,00 €
Total action :	29 425,00 €

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%			50%	50%		100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Mise en place de la veille et de l'animation la deuxième année ; Nombre de dossiers fonciers traités sur le site durant les 5 années suivantes à définir.	Nombre de dossiers traités ; Nombre de dossiers débouchant sur un contrat ; Nombre de dossiers traités /nombre d'actes de vente sur le site ; Nombre de ventes de parcelles dans le site aboutissant à la destruction d'habitats d'intérêt communautaire.

G.1.2**Incitation à la cession par contrats de longue durée pour une gestion agricole des parcelles en habitats d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.1 – Mobilisation et maîtrise du foncier
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Informer et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s) / Collectivités
Bénéficiaires	Propriétaires fonciers, exploitants agricoles ou non
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Conforter l'utilisation des parcelles à vocation pastorale sur le long terme ;
- Rendre incitatif la cession par des contrats écrits d'une durée suffisante pour assurer aux éleveurs une gestion à plus long terme de leur système d'exploitation ;
- Inciter les propriétaires à réaliser des baux ruraux, des Contrats Pluriannuels d'Exploitation ou des Conventions de Mise à Disposition à la SAFALT d'une durée minimale de cinq ans.

Descriptif :

Bénéficiaires : Propriétaires, exploitants agricoles ou non.

Conditions d'attribution de l'aide / éligibilité :

- Céder des parcelles à un exploitant agricole à titre principal ou secondaire, dans le respect du contrôle des structures.
- Parcelles ou lot de parcelles incluses dans les sites Natura 2000 ou les Sites d'Intérêt Ecologique Exceptionnels du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dont tout ou partie sont en habitats d'intérêt communautaire.
- Le cessionnaire s'engage à préserver et entretenir les parcelles en respectant les engagements suivants :
 - 1 Ne pas porter atteinte à la structure du sol et à la nature du couvert végétal des parcelles concernées par l'opération :
 - 2 Réaliser une gestion agro-pastorale de ces parcelles (fauche, gyrobroyage d'entretien et/ou pâturage).
- Pour les cessions dans le cadre familial (jusqu'au premier degré inclus) le montant des aides est réduit de moitié.

Modes de cession éligibles :

- Convention de mise à disposition (CMD) SAFER
- Convention pluriannuelle d'exploitation (CPE) lorsque ce mode de cession sera utilisable pour cette opération.
- Bail rural environnemental de 9 ans ou à long terme

Montant de la Prime : Composé de deux volets cumulatifs :

- Prime proportionnelle aux frais d'actes : Remboursement à 80 % des frais de réalisation des contrats.
- Prime proportionnelle à la surface en intérêt communautaire cédée :

	Pelouses / landes	Prairies naturelles de fauche	Plafond
CMD SAFER	115 €/ha	150 €/ha	2 300 €
CPE	115 €/ha	150 €/ha	2 300 €
Bail rural environnemental ou à long terme	200 €/ha	280 €/ha	4 800 €

Toutes les demandes seront soumises à l'agrément du comité technique.

L'exploitant bénéficiant de la cession s'engage à respecter les « bonnes pratiques de gestion » sur ces parcelles (non-destruction de l'habitat d'intérêt communautaire : pas de retournement, pas de semis, pas de plantation, pas de fertilisation, entretien agropastoral). Il peut, s'il le souhaite, souscrire un contrat Natura 2000 pour la gestion ou la restauration de ces habitats – Mesures A – dans le cadre du dispositif MAE.TER.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place et animation		Animation et suivi des dossiers			

Plan de financement :

	Europe	État	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%				100		100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Mise en place de la veille et de l'animation la deuxième année ; Nombre de dossiers fonciers traités sur le site durant les 5 années suivantes à définir.	Nombre de conventions de gestion signées ; Nombre de baux /nombre de contrats ; Nombre de propriétaires concernés /nombre de propriétaires total.

G.2.1**Aide au stockage du foncier
dans le cadre d'aménagements parcellaires ponctuels**

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.2 – Aménagements parcellaires
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Maître d'œuvre / partenaires	SAFALT
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Favoriser les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles concernées par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale ;
- Constituer une réserve foncière (stock de terre).

Descriptif :

Dans le cadre de l'action G.1.1 – Veille et animation foncière sur le site, la SAFALT pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre du site.

Dans cette perspective, une aide est apportée à la SAFALT ; cette aide a pour but de supporter le coût du stockage des terres dont la vocation est d'être rétrocédée à des agriculteurs. Ce stock est destiné à initier des échanges ponctuels de parcelles d'habitats agropastoraux d'intérêt communautaire.

- Les projets d'acquisition de parcelles par la SAFALT – dans le cadre de la veille foncière mise en place sur le site (action G.1.1) – seront soumis et discutés avec la structure animatrice qui validera le projet ;
- Les parcelles concernées renfermeront des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux (habitats naturels ou habitats d'espèces) ;
- Ces parcelles sont destinées à initier des échanges de foncier ponctuels entre des exploitants agricoles du site ;
- Les repreneurs de ces parcelles s'engageront à respecter pendant 10 ans le cahier des charges environnemental définis dans le cadre de l'action G.1.1. ; dans ce cadre, les repreneurs peuvent bénéficier de l'action G.2.2. – aide à la parcelle cédée dans le cadre d'un programme ponctuel d'échange du foncier.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...)	Mise en œuvre des aménagements parcellaires				

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Nombre d'ha stockés à définir	Surface stockée ; Surface rétrocédée /surface stockée.

G.2.2

Aide à la parcelle cédée dans le cadre d'échanges amiables ou de vente de petites parcelles

Ligne d'action/Mesure	G – Maintien d'un tissu agricole actif / G.2 – Aménagements parcellaires
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectif de gestion visé	Maintenir ou restaurer les surfaces d'habitats naturels liés aux milieux agro-pastoraux
Habitats et espèces concernés	Prairies maigres de fauches de basse altitude (habitats 6510, déclinaison prairiale de l'habitat 6210), complexes de pelouses sèches et de landes (habitats 6210, 6110, 6220, 5130, 5110)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur / Partenaires	Structure(s) animatrice(s)/ SAFALT, Collectivités, Organismes agricoles
Bénéficiaire	Propriétaires fonciers
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Inciter les échanges amiables pour la constitution d'unités de gestion agropastorale intéressantes (notamment pour les échanges ou les ventes de très petites parcelles) ;
- Reconquérir des habitats naturels d'intérêt communautaire délaissés ou encourager le maintien d'une gestion agropastorale des habitats d'intérêt communautaire menacés d'abandon ;
- Favoriser l'acquisition des parcelles par des exploitants intéressés par la prise en compte des objectifs de gestion pastorale.

Descriptif :

Dans le cadre des actions G.1.1 – Veille et animation foncière sur le site et G.2.1 – Aide au stockage du foncier dans le cadre d'un programme ponctuel d'échange de foncier, la SAFALT pourra être amenée à lancer un ou plusieurs programmes d'échanges fonciers ponctuels à l'intérieur du périmètre du site. Dans cette perspective, une aide à la parcelle cédée est mise en place pour permettre de concrétiser ces échanges ponctuels.

Bénéficiaires :

- Tout propriétaire, exploitant agricole ou non, acceptant de réaliser un ou plusieurs échanges et/ou de vendre des parcelles exploitées ou non.
- Prime attribuable dans le cadre d'échanges bilatéraux, multilatéraux ou de vente de petites parcelles inférieures à 1,5 ha et d'une valeur inférieure à 1500 euros.

Conditions d'attribution de l'aide / éligibilité :

- Parcelles ou lot de parcelles incluses dans les sites Natura 2000 ou les Sites d'Intérêt Ecologique Exceptionnels du Parc naturel régional des Causses du Quercy, dont tout ou partie sont en habitats d'intérêt communautaire.
- Au moins l'un des co-échangistes doit être exploitant agricole à titre principal ou secondaire, ou céder la gestion des parcelles en habitats intérêt communautaire à un exploitant agricole par contrats. (Tels que les Conventions de mise à disposition, les Conventions pluriannuelles d'exploitation ou les baux ruraux).
- Le bénéficiaire s'engage à préserver et entretenir les parcelles en habitat en respectant les engagements suivants :

1 Les bénéficiaires de l'opération s'engagent à ne pas porter atteinte à la structure du sol et à la nature du couvert végétal des parcelles concernées par l'opération :

2 Réaliser une gestion agro-pastorale de ces parcelles (fauche, gyrobroyage d'entretien et/ou pâturage).

Modes de cessions :

- Actes notariés d'échanges amiables ou de ventes

Montant de la Prime :

Prise en charge de 100 % du montant HT pour les exploitants assujetti à la TVA des frais d'actes notariés, de géomètre et d'enregistrement.

Toutes les demandes seront soumises à l'agrément du comité technique.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Mise en place du cadre nécessaire à l'action (convention avec la SAFALT, cahier des charges précis...) (Action G.1.1)	Mise en oeuvre des aménagements parcellaires				

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État	Région	Départ.	Autres	TOTAL
%				100%		100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Nombre de projets d'aménagement parcellaire à préciser (action en phase de démarrage).	Nombre de dossiers traités ; Nombre de dossiers aboutissant à des aménagements ; Surface de réaménagement obtenue ; Surface aménagée /nombre de dossiers en %.

AXE II – MESURES CONNEXES

LIGNE D'ACTION H – Gestion de l'espace

Mesure H.1

Gestion conservatoire.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

H.1.1

Acquisitions foncières de milieux remarquables

Ligne d'action/Mesure	H – Gestion de l'espace / H.1 – Gestion conservatoire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Bénéficiaire	CREN Midi-Pyrénées, Collectivités locales...

Objectifs :

- Disposer d'un outil permettant de pallier ponctuellement des menaces (abandon, destruction) contre des habitats naturels ou des habitats d'espèces particulièrement remarquables ;
- Contribuer à la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces remarquables sur le site.

Descriptif :

Il s'agit d'une action d'acquisition de milieux remarquables (habitats naturels ou habitats d'espèces d'intérêt communautaire) qui pourra être mise en place de façon ponctuelle.

Les acquisitions foncières seront effectuées sur des surfaces limitées. Il s'agira :

- soit de parcelles présentant un intérêt essentiel pour les habitats naturels et/ou les espèces d'intérêt communautaire et pour lesquelles une gestion conservatoire particulière est nécessaire mais ne peut être assurée par l'agriculture ou la sylviculture, parce que non justifiée et non rentable économiquement ;
- soit de parcelles qui ont une valeur démonstrative et qui serviront pour la mise en place d'actions expérimentales ou pédagogiques de gestion.

Les acquisitions foncières seront réalisées soit par acquisitions amiables, soit par préemption au titre de l'environnement. Elles seront mises en place selon les opportunités foncières.

Pour les parcelles d'habitats agropastoraux, on s'appuiera sur la veille foncière réalisée par la SAFALT (Action G.1.1 – Veille et animation foncière) ; la reprise ou la gestion par un agriculteur sera dans tous les cas privilégiée (sous réserve d'une gestion compatible avec les objectifs de conservation de Natura 2000).

Une animation locale sera également réalisée par la structure-animatrice pour l'identification d'habitats naturels ou d'espèces d'intérêt communautaire particulièrement sensibles ou remarquables hors habitats agropastoraux. Cette animation permettra d'établir un contact avec les propriétaires, de les sensibiliser aux actions prévues et de négocier l'acquisition amiable des terrains.

Ces actions d'acquisitions foncières pourront notamment être réalisées pour le compte d'organismes gestionnaires, tels que le Conservatoire Régional des Espaces naturels de Midi-Pyrénées (CREN), ou d'une collectivité locale.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
–	Animation locale et acquisitions foncières				

Nature des dépenses:	Coûts en € TTC
Moyennes estimées pour les acquisitions foncières (y compris les frais notariés) :	
- prairies naturelles de fauche [2 à 5 ha] x 2 500,00 €/ha	12 500,00 €
- pelouses sèches et landes [5 à 10 ha] x 1 200,00 €/ha	12 000,00 €
- autres habitats (grottes, falaises, etc.) [5 à 10 ha] x 1 200,00 €/ha	12 000,00 €
Total Action :	36 500,00 €

P.M : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet d – Gestion de l'espace et mise en valeur du patrimoine.

Plan de financement :

Le plan de financement sera défini au cas par cas.

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultat attendu	Indicateurs de suivi
Acquisition de 15 à 20 ha d'habitats d'intérêt communautaire en vue de leur gestion conservatoire, répartis sur 2 à 3 sites.	surface acquisition / surfaces des projets surfaces acquises ratio : surface acquise/objectifs

AXE II – SENSIBILISATION et COMMUNICATION

LIGNE D'ACTION I – Mise en valeur du patrimoine naturel

Ensemble des mesures de sensibilisation et d'information du public pour la mise en œuvre du document d'objectifs et la richesse patrimoniale du site.

Mesures I.1

Information, sensibilisation générale.

Mesures I.2

Information, sensibilisation spécifique.

NB : Les montants prévus pour la mise en œuvre de chaque action proposée dans le cadre de ce Document d'objectifs sont estimatifs et maximaux.

I.1.1**Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison pour promouvoir le Document d'objectifs et les actions en cours**

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.1 – Information, sensibilisation générale
------------------------------	--

Objectif général visé	Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectifs de gestion visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Prestataire / structure animatrice
Bénéficiaires	Résidents du site Natura 2000
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER <input type="checkbox"/>

Objectifs :

- Continuer à informer les habitants (propriétaires et exploitants) et les partenaires de l'actualité du site ;
- Promouvoir les actions et mesures existantes auprès des bénéficiaires potentiels ;
- Créer un « rendez-vous » annuel d'information, attendu par les destinataires.

Descriptif des engagements :

- Édition et diffusion annuelle d'un document de 8 pages, en bichromie, sur papier recyclé, en 3 000 exemplaires.

Si le Parc naturel régional des Causses du Quercy était désigné animateur sur le site « Basse Vallée du Célé », un bulletin de liaison serait alors réalisé pour l'ensemble des sites dont le Parc naturel régional est animateur, permettant ainsi une économie d'échelle.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation d'un exemplaire	Réalisation d'un exemplaire	Réalisation d'un exemplaire	Réalisation d'un exemplaire	Réalisation d'un exemplaire	Réalisation d'un exemplaire

Nature des dépenses :

Traitement iconographie, maquettage, par prestataire extérieur
Impression et édition 3000 ex (prestataire extérieur)
Expédition

Coûts en € TTC

1 022 €

1 103 €

1 530 €

Total par numéro :

3 655 €

Total action sur 6 ans :**21 930 €**

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – *Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du document d'objectifs et des mesures de gestion.*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	TOTAL
€	10 965 €	10 965 €				21 930 €
%	50%	50%				100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Édition et diffusion d'un numéro par an	Nombre de numéros parus

I.1.2**Mise à disposition d'une exposition sur Natura 2000 pour les communes du site**

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.1 – Information, sensibilisation générale
Objectif général visé	Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectifs de gestion visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Prestataire / structure animatrice
Bénéficiaires	Communes situées dans le périmètre du site Natura 2000
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER <input type="checkbox"/>

Objectifs :

- Informer le grand public et les touristes sur le dispositif Natura 2000, les espèces et les habitats d'intérêt communautaire sur le site.
- Inciter le grand public et les touristes à adopter un comportement respectueux de ce patrimoine

Descriptif des engagements :

Une exposition sur Natura 2000 a été réalisée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy. Elle nécessite d'être actualisée, mise en forme et traitée pour un affichage permanent.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Selon demande des communes					

Nature des dépenses :

Plastification et collage de 2x 6 panneaux d'exposition

Coûts en € TTC

700 €

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€		350 €		350 €			700 €
%		50 %		50 %			100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Mise en place d'une exposition permanente dans la commune de Boussac	nombre d'expositions réalisées et disponibles pour les communes
Conception d'une exposition itinérante	

I.2.1

Accompagnement des prestataires de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité

Ligne d'action/Mesure	I – Mise en valeur du patrimoine naturel / I.2 – Information, sensibilisation spécifique
Objectif général visé	Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire Préserver les habitats et les espèces de falaises
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Prestataires
Bénéficiaires	Prestataires de sports et loisirs de nature et leur clientèle
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER <input type="checkbox"/>

Objectifs :

- Favoriser un développement maîtrisé des sports et loisirs de nature dans le respect de l'environnement.
- Doter les prestataires des connaissances et des outils nécessaires pour informer et sensibiliser leur clientèle à la préservation du patrimoine naturel.
- Permettre une meilleure lisibilité des professionnels désireux de s'engager dans une démarche de qualification environnementale de leur activité.

Descriptif de l'action :

Activités sportives et de loisirs visées : pêche, canoë-kayak, escalade, spéléologie, randonnée pédestre, équestre, VTT, parcours aventure, plongée spéléo, via ferrata.

Information et formation des prestataires

- Réunion des prestataires de sports et loisirs de nature pour leur présenter l'action et préciser leurs besoins (formations, outils de sensibilisation, autres...)
- Organisation de sessions de formation
- Suivi individuel et collectif des prestataires

En fonction des besoins de formation identifiés, le recours à des prestataires pourra être envisagé.

Animation du réseau des prestataires

Elaboration d'outils en concertation avec un groupe de travail

Si ce besoin est exprimé, des outils de sensibilisation pourront être réalisés. Auquel cas, un groupe de travail sera créé pour que ces outils soient élaborés en concertation.

- Organisation de deux réunions pour définir la forme et le contenu de l'outil.
- Suivi de la conception de l'outil
- Organisation d'une réunion de présentation de l'outil

Intégration d'une démarche de qualification environnementale

Les prestataires seront invités à s'engager dans une démarche de qualification environnementale de leur activité. Cette option, facultative, leur permettra de se voir attribuer un label en récompense de prestations sportives et pédagogiques répondant à un cahier des charges en matière de respect et de sensibilisation à l'environnement.

- Elaboration d'un cahier des charges
- Accompagnement des prestataires dans la démarche de qualification

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Action continue					

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC
Information et formation des prestataires	
Organisation d'une réunion d'information des prestataires (préparation de la réunion : 2,5 j) (animation de la réunion 0.5 j)	3 jours x 550 €
	15 675 €
Organisation de sessions de formation (4 sessions au minimum)	
Conception de formations	4 jours x 550 €
Animation des formations	2 jours x 550 €
Animation du réseau des prestataires	5 jours x 550 €
Elaboration d'outils en concertation avec un groupe de travail	
Organisation de deux réunions de définition de l'outil	3 jours x 550 €
Suivi de la conception de l'outil	0.5 jour x 550 €
Organisation d'une réunion de présentation de l'outil	1 jour x 550 €
<i>Le coût de l'outil ne peut être d'ores et déjà estimé. Sa conception fera l'objet d'une fiche action ultérieurement.</i>	
Intégration d'une démarche de qualification environnementale	
Organisation de deux réunions de travail	3 jours x 550 €
Elaboration d'un cahier des charges	2 jours x 550 €
Accompagnement des prestataires (*En prenant l'hypothèse de 5 prestataires engagés dans la démarche)	1 jour par prestataire (x 5*) x 550 €

P.M. : l'animation de cette action est prévue dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet a – Information des acteurs et promotion du Document d'objectifs et des mesures de gestion.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	7 837.5 €	7 837.5 €					15 675 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Impacts réduits sur l'environnement, Professionnels formés à la préservation du patrimoine naturel, Intégration de l'éducation à l'environnement dans les prestations proposées. Meilleure connaissance du patrimoine du site 5 prestations labellisées	Suivis faunistiques dans le cadre de Natura 2000 Cartographie des habitats d'intérêt communautaire Enquête auprès des professionnels et des touristes Nombre de professionnels formés Nombre de clients ayant consommé des activités labellisées Nombre de prestations labellisées/ objectif initial

AXE III – ACTIONS DE SUIVIS DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION J

Suivis scientifiques des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire

Ensemble des actions permettant de suivre et de quantifier l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (inventaires complémentaires, suivis, etc.)

Mesures J.1

Suivi et évaluation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Mesures J.2

Etudes complémentaires à l'état des lieux

J.1.1**Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site (cartographie et fiches habitats)**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi et évaluation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
------------------------------	--

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats
Objectifs de gestion visés	Tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	L'ensemble du site

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Évaluer quantitativement l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire du site ;
- Réaliser une carte de l'occupation du sol, en fin de mise en œuvre du document d'objectifs, afin de dresser le bilan des habitats et des différentes utilisations de l'espace (évolution depuis la cartographie des habitats naturels du site réalisée pour l'état des lieux, en 2005) ;
- Disposer d'un outil cartographique qui servira de base à la rédaction du deuxième document d'objectifs et permettra de définir les enjeux à venir.

Descriptif :

Il s'agit de réaliser un diagnostic de l'évolution des habitats naturels d'intérêt communautaire à partir de la carte des habitats issue de l'état des lieux et en s'appuyant sur de nouvelles photos aériennes ainsi que sur des relevés de terrain complémentaires.

Les évolutions générales de l'occupation du sol et notamment les complexes d'habitats d'intérêt communautaire, au cours de la cette période seront analysées.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
				Inventaire, photo- interprétation et saisie informatique	Analyse de l'évolution du site

Nature des dépenses :			Coûts en € TTC
Analyse des photos aériennes et contrôles de terrain :	10 jours x 550 €		5 500 €
Analyse de l'évolution du site et rédaction du bilan :	4 jours x 550 €		2 200 €
Total :			7 700 €

L'animation de cette action est comprise dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	3 850 €	3 850 €					7 700 €
%	50%	50%					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
-Réalisation d'une carte actualisée de l'occupation des sols sur l'ensemble du site. -Maintien voire augmentation de la surface (ou du linéaire) en habitats d'intérêt communautaire	Réalisation de la carte actualisée de l'occupation des sols pour l'ensemble du site ; Production d'un rapport de synthèse.

J.1.2

Suivi des gîtes à chauves-souris identifiés sur le site et prospections de nouveaux gîtes.

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi et évaluation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
------------------------------	--

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats
Objectif de gestion visé	Préserver les habitats et les espèces de falaises
Habitats et espèces concernés	8310 – Grottes non exploitées par le tourisme Chauves-souris d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe (1303), Grand Rhinolophe (1304), Rhinolophe Euryale (1305), Barbastelle (1308), Petit Murin (1307), Minioptère de Schreiber (1310), Murin à oreilles échancrées (1321) et Grand Murin (1324).
Zone d'application	L'ensemble du site

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Bureau d'étude, Association agréée pour la protection de la nature, Parc naturel régional des Causses du Quercy
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Evaluer l'état des populations de chiroptères sur le site
- Evaluer l'état de conservation de leurs habitats
- Prévenir la destruction des gîtes actuels
- Compléter l'état des lieux du site
- Permettre une meilleure adaptation de la gestion aux chiroptères.

Descriptif :

Le suivi comprendra :

- La prospection bisannuelle des gîtes identifiés sur le site
- La prospection de nouveaux gîtes susceptibles d'abriter des chiroptères

Un rapport de synthèse et d'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie des gîtes de reproduction et d'hibernation identifiés.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Suivi		Suivi		

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Prospections hivernales des gîtes	3 jours x 550 €	1 650 €
Prospection estivales des gîtes	5 jours x 550 €	2 750 €
Analyse des données, Rédaction, cartographie :	2 jours x 550 €	1 100 €
	Total :	5 500 €

L'animation de cette action est comprise dans la *fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs*

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinan- -cement	TOTAL
€	2 750 €	2 750 €					
%	50 %	50 %					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
-Maintenance des populations et des espèces de chiroptères inventoriées sur le site. -Réalisation d'une carte actualisée de l'état des populations sur le site	Production d'une carte actualisée de la répartition des colonies d'hibernation et de reproduction d'espèces de chiroptères sur le site ; Production du rapport de synthèse.

J.1.3**Suivi des odonates d'intérêt communautaire**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.1 – Suivi et évaluation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire Evaluer les résultats
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Cordulie splendide (1036), Gomphe de Grasslin (1046), Cordulie à corps fin (1041)
Zone d'application	L'ensemble du site
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Tous partenaires publics ou privés à compétence reconnue dans le domaine concerné
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER <input type="checkbox"/>

Objectifs :

- Évaluer l'état des populations de ces espèces d'intérêt communautaire et estimer leur évolution sur le site ;
- Évaluer l'état de conservation de leurs habitats ;
- Posséder les éléments nécessaires pour l'évaluation de la mise en œuvre du document d'objectifs ;

Descriptif des engagements :

Le suivi comprendra :

- une prospection tous les trois ans pour vérifier la présence des trois espèces d'intérêt communautaire contactées sur le site lors de l'état des lieux initial
- la caractérisation et l'évaluation de l'état de conservation de leurs habitats.

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis, accompagné d'une cartographie des zones de reproduction.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Réalisation des inventaires / analyse			Réalisation des inventaires / analyse	

Nature des dépenses :	Coûts en € TTC	
Prospections « absence/présence »	3 jours x 550 €	1 650 €
Analyse et rédaction :	2 jours x 550 €	1 100 €
Total :		2 750 €

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	1 375 €	1 375 €					2 750 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
- Maintien des populations existantes et découverte de nouveaux sites	Production du rapport de synthèse

J.2.1**Étude de caractérisation des habitats du Toxostome
(Chondrostoma toxostoma)**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.2 – Etudes complémentaires à l'état des lieux
------------------------------	--

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Toxostome (1126)
Zone d'application	L'ensemble du site

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Fédération des AAPPMA
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Caractériser et cartographier les habitats du Toxostome ;
- Prendre en compte ces nouvelles données dans la gestion du site.

Descriptif :

Cette étude complètera l'étude « poisson » réalisée en 2005 sur le site dans le cadre de l'état des lieux.

L'étude comprendra :

- Une analyse bibliographique
- La prospection de l'ensemble du linéaire de la rivière pour repérer les habitats favorables
- La réalisation de pêches électriques sur ces zones

Un rapport de synthèse et d'analyse des résultats sera remis accompagné d'une cartographie des habitats favorables à l'espèce.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
	Réalisation de l'étude				

Les montants indiqués ci-dessous sont fondés sur le devis proposé par la Fédération du Lot des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Prospections de terrain :	7 jours	2 250 €
Réalisation des pêches électriques :	4 jours	1 500 €
Analyse des données, rédaction, cartographie :	7.5 jours	2 400 €
	Total :	6 150 €

L'animation de cette action est comprise dans la fiche-action K.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	3 075 €	3 075 €					6 150 €
%	50%	50%					100%

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
-Confirmation de la présence du Toxostome -Localisation des habitats favorables à l'espèce	-Remise du rapport de synthèse

J.2.2**Inventaire et évaluation de l'effectif des populations de loutre (Lutra lutra)**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.2 – Etudes complémentaires à l'état des lieux
------------------------------	--

Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Objectifs de gestion visés	Maintenir un milieu aquatique viable pour la faune aquatique d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Loutre d'Europe (1355)
Zone d'application	L'ensemble du site

Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	Association Lot Nature, ONCFS
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Évaluer l'effectif des populations de loutre
- Favoriser des mesures de gestion adaptées à la présence de l'espèce
- Evaluer l'intérêt de mettre en place des aménagements routiers (passages à loutres)

Descriptif des engagements :

Le suivi de la Loutre d'Europe comprendra :

- des prospections de terrain pour rechercher des indices de présence

Un rapport de synthèse des données recueillies et d'analyse des résultats sera remis, accompagné d'une cartographie des zones de présence de la loutre.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de l'étude					

Les montants indiqués ci-dessous sont fondés sur le devis proposé par l'association Lot nature.

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Prospections :	14 jours x 350 €	4 900 €
Cartographie et rédaction :	8 jours x 350 €	2 800 €
	Total :	7 700 €

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	3 850 €	3 850 €					7 700 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
maintien de la population présente lors de l'état des lieux	Production des fiches de synthèse

J.2.3**Etude complémentaire pour l'extension du périmètre du site**

Ligne d'action/Mesure	J – Suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire / J.2 – Etudes complémentaires à l'état des lieux
Objectif général visé	Préserver les espèces et les habitats d'intérêt communautaire
Habitats et espèces concernés	Tous
Zone d'application	-
Opérateur	Structure(s) animatrice(s)
Partenaires	DDEA , DIREN, Associations naturalistes
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> Contrat MAETER

Objectifs :

- Préserver des surfaces en habitats d'intérêt communautaire situées en périphérie du périmètre actuel du site Natura 2000
- Préserver des espèces d'intérêt communautaire situées en périphérie du périmètre actuel du site Natura 2000 et notamment des colonies de chauves-souris.
- Favoriser la contractualisation par des exploitants agricoles en augmentant les surfaces éligibles à des MAETER.

Descriptif de l'action :

Réalisation d'inventaires naturalistes

Rédaction d'un rapport de synthèse et d'une cartographie des habitats et des espèces d'intérêt communautaire situés en périphérie du périmètre actuel du site Natura 2000.

Calendrier de réalisation :

Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Réalisation de l'étude					

Nature des dépenses :		Coûts en € TTC
Prospections :	10 jours x 550 €	5 500 €
Cartographie et rédaction :	5 jours x 550 €	2 750 €
Total :		8 250 €

P.M. : l'animation de cette action est comprise dans la fiche-action G.1.1 – Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs, volet f – Préparation de l'évaluation et de l'actualisation du Document d'objectifs.

Plan de financement :

	Europe (FEADER)	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	4 125 €	4 125 €					8 250 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Résultats attendus	Indicateurs de suivi
Augmentation des surfaces en habitats d'intérêt communautaire Préservation de colonies de chauves-souris recensées en périphérie du périmètre actuel du site Natura 2000	Réalisation des prospections complémentaires Rendu du rapport et de la cartographie

AXE IV – ANIMATION ET MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

LIGNE D'ACTION K

Missions de la (les) structure(s) animatrice(s)

Ensemble des actions qui devront être mises en place par la ou les structure(s) animatrice(s) chargée(s) de l'application du Document d'objectifs et permettant de mettre en œuvre les mesures A à J

Mesure K.1

Animation locale et mise en œuvre du document d'objectifs

K.1.1**Animation et mise en œuvre du Document d'objectifs**

Enjeux de conservation visés	tous
Habitats et espèces concernés	Tous
Objectifs généraux visés	Tous
Zone d'application	Ensemble du site

Opérateur	Structure animatrice
Maître d'œuvre / Partenaires	Organismes chargés des suivis et des diagnostics, Préfecture, DIREN, DDAF
Nature de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Action <input type="checkbox"/> Contrat Natura 2000 <input type="checkbox"/> MAE dans CAD

Objectifs :

- Information et sensibilisation des acteurs : réunions d'information, courriers, plaquette d'information, lettre de liaison, permanence téléphonique, rencontres individuelles... ;
- Diagnostics environnementaux individuels ;
- Assistance technique à l'élaboration des projets et au montage de dossiers ;
- Coordination de la mise en œuvre des différentes actions et des différents intervenants ;
- Animation du Comité de Pilotage Local.

Descriptif des engagements :

Cette fiche-action présente l'estimation chiffrée du temps d'animation nécessaire pour la mise en œuvre de l'ensemble des mesures de gestion, des mesures connexes et des mesures de suivi retenues dans le document d'objectifs par la structure animatrice qui sera désignée par la Préfecture du Lot (détail ci-après des sous-actions éventuelles).

Modalités d'application de l'action :

- Convention pluriannuelle entre la structure-animatrice et l'État ;
- Prise en charge de 100% du coût de l'animation.

Calendrier de réalisation :

Action applicable pendant les 6 ans de mise en œuvre du Document d'objectifs.

Nature des dépenses :	Fiches - actions	Détail de la prestation	Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
Mise en œuvre des mesures de gestion				
Mobilisation et suivi des contractants potentiels				
Organisation de réunions publiques d'information à destination des habitants du site pour faire la promotion des mesures de gestion	A à H	Organisation de la réunion (envoi des convocations, réservation salle...) Conception de l'intervention Animation de la réunion	0.5 j x 6 ans 1 j x 6 ans 0.5 j x 6 ans	2 2008 2009 2010
Mobilisation des acteurs locaux pour la contractualisation de mesures de gestion et/ou de mesures connexes et recherche de porteurs de projets locaux	A à H	Contacts téléphoniques Entretiens individuels	30 j	30 2007 à 2013
Mise en œuvre des mesures de gestion des milieux agropastoraux- Mesures A				
Élaboration et suivi de la convention de prestation de service pour la réalisation des diagnostics écopastoraux sur le site	A.1.1	Élaboration de la convention de prestation de service ; Gestion de l'étude et suivi du prestataire	P.M. : 1 j 2 j /an	Déjà chiffré dans d'autres Docob 2007
Élaboration des contrats Natura 2000 dans le cadre des MAETER	A.2	L'intégration des préconisations de gestion dans l'élaboration d'un MAETER est réalisée au cours des diagnostics écopastoraux (mesure A.1). Il n'y a donc pas de surcoût lié à Natura 2000 dans la rédaction de ces MAETER ; leur prise en charge se fait dans le cadre du dispositif existant.		
Mise en œuvre des mesures de gestion hors milieux agropastoraux- Mesures B à H				
Élaboration des contrats Natura 2000 de restauration et gestion ponctuelle des habitats d'intérêt communautaire agropastoraux	B à H	Sur la base de 25 dossiers pour l'ensemble des mesures B, C et E sur 6 ans : Diagnostic environnemental sur le terrain ; Élaboration du contrat Natura 2000 (pré instruction)	1 j x 25 1 j x 25	50 2007 à 2013
Mise en œuvre du plan de développement raisonné de l'escalade.	D.1.1	L'animation de cette mesure est déjà envisagée dans le document d'objectifs du site « vallées de la Rauze et du Vers » pour lequel le Parc naturel régional est animateur local.		Déjà chiffré dans d'autres Docob 2007-2013
Élaboration et mise en œuvre d'une charte de bonne pratique de la spéléologie	C.2.1	Montage du dossier Suivi de l'action	1 j	1 2008 2009
Suivi de la mise en œuvre des mesures de gestion				
Suivi des travaux et des contrats Natura 2000 signés dans le cadre des mesures de gestion et des mesures connexes	A à H	Sur la base de : 20 dossiers ; 20 dossiers ; Total : 40 dossiers (0,5 j /visite) x 1 visite au cours des 5 ans du contrat, soit : 0,5 j /dossier	0,5 j x 40	20 2008 à 2013

Mise en œuvre des actions
Mise en œuvre des actions de sensibilisation

Pérennisation de la diffusion du Bulletin de liaison (8 pages, 1 n°/an) <i>1 bulletin pour les quatre sites Natura 2000 : Serres et pelouses du Quercy blanc, Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires, Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou et Basse Vallée du Célé</i>	I.1.1	Documentation, rédaction des textes, corrections, recherche iconographique, réunions du comité de rédaction ; Suivi du travail du prestataire chargé de la mise en page et de l'impression ; Diffusion	8 j x 6 n° 1 j x 6 n° 1 j x 6 n° Total : 60 jours/ numéro	20	2007 à 2013
Mise à disposition des communes du site d'une exposition itinérante	I.1.2	[exposition réalisée par le Parc naturel régional des Causses du Quercy) Mise en forme de l'exposition Gestion de l'exposition	2 j 1 j / an x 6 ans	8	2007 à 2013
Accompagnement des prestataires de sports et loisirs de nature dans une démarche de qualification environnementale de leur activité	I.2.1	Suivi de l'action	2 j / an x 6 ans	12	2007 à 2013
Rédaction d'articles d'information à destination des pratiquants d'escalade et de spéléologie.	-	Contact des partenaires Rédaction des textes et corrections en concertation avec les partenaires,	1,5 j / an x 6 ans	9	2007 à 2013
Interventions lors de formations organisées par d'autres structures (hébergeurs pêche, piégeurs)	-	Contact avec les partenaires Préparation de l'intervention Correction et validation par les partenaires Réalisation de l'intervention	2 j / an x 6 ans	12	2007 à 2013
Animation d'une sortie/veillée annuelle sur le thème de la préservation du patrimoine naturel sur le site	-	Préparation (réalisation, diffusion d'affiches, repérages...) ; Animation de la sortie découverte (1 sortie par an en période estivale)	1,5 j x 6 0,5 j x 6	9	2007, 2013
Rédaction d'articles dans la presse locale	-	Contact presse Rédaction des articles	2 j / an x 6 ans	12	
Mise en œuvre des actions de suivis scientifiques des espèces et habitats d'intérêt communautaire					
Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire	J.1.1				
Suivi des gîtes à chauves-souris identifiés sur le site et prospection de nouveaux sites	J.1.2	Contact et suivi des prestataires	1 j /action/an x 6 ans	18	2007 à 2013
Suivi des odonates d'intérêt communautaire	J.1.3				
Mise en œuvre des études complémentaires à l'état des lieux					
Etude de caractérisation des habitats du toxostome	J.2.1				
Inventaire et évaluation de l'effectif des populations de loutres	J.2.2	Contact et suivi des prestataires	1 j /action/an x 6 ans	12	2007 à 2013
Etude complémentaire pour l'extension du périmètre du site	J.2.3	Réalisation du pré-projet Contact et suivi des prestataires	3 j 1j / an x 6 ans	9	
Reconduction des actions foncières					
Réalisation d'une réunion de présentation de l'animation foncière avec les exploitants agricoles	G	Préparation de la présentation Organisation (invitation, réservation salle) Animation de la réunion	2,5 j 1 j 0,5 j	4	2008
Elaboration et suivi de mise en œuvre de la convention de prestation de service	G	Elaboration de la convention Suivi du prestataire	2 j 1 j/an	Déjà chiffré dans d'autres Docob	2008

Nature des dépenses :	Fiches-actions	Détail de la prestation		Coût total sur 6 ans (en J/homme)	Date
Animation Natura 2000					
Communication et partenariats					
Coordination entre les différents intervenants techniques, les partenaires financiers et les services de l'état	-	Rencontres individuelles, échanges téléphoniques, courriers, réunions de travail...	Sur la base de 2 jours par an	12	2007 à 2013
Animation du Comité local de pilotage	-	Sur la base d'une réunion annuelle : Préparation des supports de la présentation et compte rendu ; Animation de la réunion	2 j /réunion 0,5 j /réunion	15	2007 à 2013
Coordination locale : réunions socio-professionnelles, conseils municipaux...	-	Préparation éventuelle et participation à la réunion	Sur la base de 3 jours par an	18	2007 à 2013
Rédaction des dossiers techniques					
Suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs : rédaction d'un rapport d'activité annuel	-	Collecte et analyse des données et de l'information, rédaction des synthèses et bilans intermédiaires, restitution cartographique	5 j /an	30	2007 à 2013
Élaboration des dossiers de demande de subvention et gestion financière des dossiers sous maîtrise d'ouvrage déléguée à la structure animatrice	-	Sur la base de 15 dossiers différents : Élaboration des dossiers de demande de financement pour chaque action (dont rencontres avec les financeurs) ; Suivi annuel des dossiers de demande de financement (dont bilan comptable et financier) ; Gestion comptable et suivi administratif et financier des actions. Dans la mesure du possible, les demandes de financements seront élaborées pour une période de 3 ans par action (soit 2 demandes de financement successives par action pendant les 6 ans du Document d'objectifs).	2 j /dossier 0,5 j /dossier/an 1,5 j/dossier (soit un coût moyen par dossier de 6,5 j sur 6 ans)	98	2007 à 2013
Elaboration de la charte Natura 2000					
Elaboration de la charte Natura 2000	-	Réunion technique de préparation (DDEA, ADSEA) Rédaction de la charte	5 j	5	2007
Actualisation du document d'objectifs					
Actualisation du Docob	-	Recherche des prestataires Coordination et suivi des études	2 j	2	2013
Harmonisation des politiques publiques sur le site					
Développement communal					
Intégration des objectifs de conservation dans les projets d'aménagement et développement	-	Pour les 5 communes : Suivi et accompagnement pour l'élaboration ou l'actualisation des documents d'urbanisme ; Suivi et évaluation des incidences de projets de développement ou d'aménagements dans ou à proximité des sites Natura 2000		P.M.	2007 à 2013
COÛT TOTAL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		en journées/homme :		408 jours	
		en euros :		124 440 €	
COÛT ANNUEL DE L'ANIMATION DU DOCOB :		en journées/homme :		68 jours	
		en euros :		20 740 €	

P.M. : coût journée TTC du Parc naturel régional des Causses du Quercy = 305 €

Plan de financement :

	Europe	État (FGMN)	Région	Départ.	Autres	Autofinancement	TOTAL
€	62 220 €	62 220 €					124 440 €
%	50 %	50 %					100 %

Résultats attendus et indicateurs de suivi :

Objets de contrôles :	Liste des participants aux réunions, comptes-rendus des comités de pilotage, lettres de liaison, plaquettes, réalisation effective des dossiers, fiche-diagnostics
Indicateurs de suivi de la mise en œuvre de l'action :	<p><u>Réunions d'information</u> : dates, nombre de présents</p> <p><u>Plaquettes et lettres de liaisons</u> : date de diffusion, nombre diffusé</p> <p><u>Rencontres, contacts avec les acteurs (locaux et extérieurs)</u> : date, nom de l'acteur, objet, lieu, temps passé</p> <p><u>Communication, interventions, réunions locales, réunions de concertation</u> : date, nature de l'intervention, nom des interlocuteurs, temps passé</p> <p><u>Diagnostics réalisés</u> : date, nom de l'acteur concerné, fiches-diagnostic produites</p> <p><u>Dossiers réalisés</u> : nombre, nom des acteurs concernés, date de décision préfectorale, date d'engagement</p> <p>Production du <u>rapport d'activité annuel</u></p> <p><u>Comités de pilotage local</u> : dates de réunion, nombre de présents</p>

LISTE DES GRAPHIQUES, TABLEAUX ET CARTES

Liste des tableaux

- Tableau 1 : Natura 2000, les textes de référence.
Tableau 2 : Les milieux naturels sur le site (Lot Nature, 2005).
Tableau 3 : Données générales sur les communes concernées par le site.
Tableau 4 : Liste des ZNIEFF situées dans le site Natura 2000 de la basse vallée du Célé.
Tableau 5 : Habitats naturels d'intérêt communautaire recensés sur le site.
Tableau 6 : Surfaces et état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.
Tableau 7 : Espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.
Tableau 8 : Etat des populations des espèces d'intérêt communautaire recensées sur le site.
Tableau 9 : Espèces animales remarquables recensées sur le site.
Tableau 10 : Espèces végétales remarquables recensées sur le site.
Tableau 11 : Légende des tableaux 9 et 10
Tableau 12 : Associations de chasse des communes concernées par le site Natura 2000.
Tableau 13 : Capacité d'accueil touristique sur les 10 communes concernées par le site Natura 2000.
Tableau 14 : Evolution de la population communale entre 1982 et 1999.
Tableau 15 : Part des résidences principales par commune.
Tableau 16 : Documents d'urbanisme existants sur les communes du site et compatibilité du périmètre avec les projets de développement communaux.
Tableau 17 : Bilan des risques naturels identifiés par commune.
Tableau 18 : Bilan des autres projets d'aménagements sur les communes du site.
Tableau 19 : Points de captage présents sur le site.
Tableau 20 : Bilan des projets communaux relatifs à l'assainissement collectif des bourgs principaux.
Tableau 21 : Stations de suivi hydrométrique situées dans le site Natura 2000 et en amont.
Tableau 22 : Stations et paramètres suivis dans le site Natura 2000.
Tableau 23 : Bilan par commune des zones vulnérables et sensibles au titre de l'eau.
Tableau 24 : Enjeux de conservation désignés au titre de la Directive Habitats
Tableau 25 : Menaces principales pesant sur la conservation des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire sur le site.
Tableau 26 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les habitats naturels d'intérêt communautaire
Tableau 27 : Effets potentiels des activités anthropiques sur les espèces d'intérêt communautaire
Tableau 28 : Hiérarchisation des enjeux de conservation sur le site

Liste des figures

- Figure 1 : Répartition des communes dans le site Natura 2000.
Figure 2 : Répartition des exploitants agricoles par classes d'âges (en 2006).
Figure 3 : Répartition des statuts des exploitations agricoles.
Figure 4 : Répartition des exploitants agricoles selon leurs parts en propriétés.
Figure 5 : Répartition des sièges d'exploitations par communes.
Figure 6 : Répartition en fonction de la surface totale des exploitations agricoles.
Figure 7 : Répartition des surfaces agricoles par classes d'âges.
Figure 8 : Répartition du nombre d'exploitations en fonction des productions animales
Figure 9 : Assolement moyen des exploitations agricoles
Figure 10 : Nombre de contrats agri-environnementaux terminés, en cours et en projet, en mai 2006.

Liste des cartes

- Carte 1 : Localisation du site
- Carte 2 : Vue générale du site
- Carte 3 : Habitats naturels
- Carte 4 : Géologie et hydrologie simplifiée sur le Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Carte 5 : ZNIEFF
- Carte 6 : SIEE et ZIEM
- Carte 7 : Habitats d'intérêt communautaire
- Carte 8 : Etat de conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Carte 9 : Chauves-souris d'intérêt communautaire
- Carte 10 : Rapaces d'intérêt communautaire
- Carte 11 : Espèces animales d'intérêt communautaire des milieux aquatiques
- Carte 12 : Parcelles agricoles exploitées
- Carte 13 : Sports et loisirs de nature
- Carte 14 : « Triangle noir du Quercy »

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ADASEA, 2005 - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Zone centrale du Causse de Gramat » site FR7300909 – avec la collaboration du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy, de Lot Nature, de la Chambre d'Agriculture 46, du CRPF 46. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

AGRESTE Lot, 2004 – La structure des exploitations agricoles en 2003, dans le département du Lot – DDAF 46, Agreste Lot n°2, décembre 2004 - 4 p.

AGRESTE Lot, 2001 – Recensement agricole 2000. Résultats définitifs – DDAF 46, Agreste Lot n°1, septembre 2001 – 4 p.

Astruc J-G et Quercy Net, 2003 – Les régions naturelles, description des terroirs - <http://www.quercy.net/geologie/terroirs.html> .

Brousse C., 2001 –Protection des eaux souterraines. Etude cartographique de la charge de pollution potentielle liée aux activités anthropiques sur la bordure sud du Causse du Gramat (Lot) – stage fin d'études Université Bordeaux III. DDAF, PNR des Causses du Quercy. 57 p. + atlas cartographique.

CALLIGEE, 2005 – Etudes préalables à l'établissement des périmètres de protection des sources captées de Font del Pito, la Pescalerie et Font Polémie – Etude PNR des Causses du Quercy, 55p + Annexes.

Caroff C., 2003 – Traitements anti-parasitaires du bétail, insectes coprophages et chauves-souris – Groupe Mammalogique Breton (GMB) - L'envol des chiros, n°7, 14 p.

CDE, 2006 – Escalade dans le Lot. Topoguide – Conseil Général du Lot, MJSVA, FFME. 222 p.

C.R.E.N. M.P., 2006 – I : Prospections estivales sur les chiroptères. II : Prospections hivernales sur les chiroptères. Site de la Basse Vallée du Célé - 27 p + annexes.

Commission européenne / DG XI, 1997 – Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne. Version EUR15.

Fédération de Pêche du Lot, 2005 -Etude des habitats d'espèces piscicoles d'intérêt communautaires : *Cottus gobio* et *Lampetra planeri*, sur le site Natura 2000 de la Basse Vallée du Célé - 63 p + Annexe.

IFN, 2006 – Inventaire forestier départemental. Lot. IV^{ème} inventaire 2002 – 140 p.

Lot Nature, 2005 – Analyse bibliographique et inventaires des habitats naturels et habitats d'espèces. Compte-rendu final. Site Natura 2000 FR7300913 Basse Vallée du Célé – 99 p + Annexe I : tableaux phytosociologiques et Annexe II : cartes.

Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, 2005 - CDESI/PDESI, des outils au service du développement maîtrisé des sports de nature. Guide Pratique – 47 pp + CD-rom.

Molly F., 2005 – Traitements de données du réseau patrimonial national « Qualité des eaux souterraines ». Département du Lot – rapport de stage de Master, Université J. Fournier Grenoble/DDAF 46. 74 p + annexes.

PNR des Causses du Quercy, 1999 – Charte du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy – 202 p.

PNR des Causses du Quercy, 2004 - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Serres et pelouses du Quercy Blanc » sites FR7300915, FR7300917 et FR7300919 – avec la collaboration de l'ADASEA 46. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

PNR des Causses du Quercy, 2004 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires » site FR7300910 – avec la collaboration de l'ADASEA 46, du Bureau d'études SAVINE, de la Fédération de pêche 46, du CREN Midi-Pyrénées. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

PNR des Causses du Quercy, 2005 - Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation « Vallées de l'Ouyse et de l'Alzou » site FR7300902 - avec la collaboration de l'ADASEA 46, de la Fédération de pêche 46, du Bureau d'études BIOTOPE, de la Société d'histoire naturelle de Alcide-Orbigny, du CREN Midi-Pyrénées, du CRPF Midi-Pyrénées. Document de synthèse et document de compilation + rapport annexe.

PNR des Causses du Quercy, 2004 – Dossier de candidature en vue de l'obtention du label « Gîte Panda » M. et Mme Byé – 32 p.

O.N.C.F.S., 2003 – Suivi Loutre sur le département du Lot. Bassin hydrographique du Célé – DR Midi-Pyrénées, p.

O.N.C.F.S., 2004 – Suivi Loutre sur le département du Lot. Bassin hydrographique de la rivière Dordogne – DR Midi-Pyrénées, p.

O.N.C.F.S., 2005 – Suivi de la Loutre d'Europe *Lutra lutra* en Midi-Pyrénées – 32 p.

Taisne, 2006 – Contribution à un inventaire spéléologique du département du Lot – Ed. Comité Départemental de spéléologie du Lot. *Spelunca* Librairie. ? p + Annexes.

Trémoulet J., 2005 – A la découverte hydrogéologique de la partie sud du Causse de Gramat – *in* Quercy Recherche n°121, les Cahiers du Parc (PNR des Causses du Quercy), pp 41-44.

Références législatives

Directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages (J.O. 206 du 22 juillet 1992, p.7) – 57 p.

Directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (J.O. 103 du 25 avril 1979, p.1) – 25 p.

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des amphibiens et reptiles protégés sur l'ensemble du territoire (J.O n° 209 du 9 septembre 1993) – 5p.

Arrêté du 22 juillet 1993 fixant la liste des insectes protégés sur le territoire national (J.O n° 222 du 24 septembre 1993 page 13272) – 4p.

Arrêté du 17 Avril 1981 fixant la liste des mammifères protégés sur l'ensemble du territoire, Modifié par Arrêté 10 Octobre 1996 art 1 (J.O. 12 octobre 1996) – 3p.

Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives (J.O. du 17 juillet 1984), version consolidée au 25 mai 2006.

Loi n° 92-3 du 3 janvier 1992. Loi sur l'eau (J.O. du 4 janvier 1992).

Sites Internet

<http://natura2000.ecologie.gouv.fr>

<http://www.ac-toulouse.fr>

<http://www.eau-adour-garonne.fr>

<http://www.contrat-riviere-cele.com>

<http://www.midi-pyrenees.environnement.gouv.fr>

<http://sdcmpy.brgm.fr>

ANNEXES

Annexe I : les Fiches habitats

Annexe II : les Fiches espèces

ANNEXE I : LES FICHES HABITATS

LANDES A BUIS	206
LANDES A GENEVRIER COMMUN	208
*PELOUSES PIONNIERES SUR DALLES CALCAIRES	210
PELOUSES SECHES SEMI-NATURELLES	212
*TONSURES A ANNUELLES.....	214
PRAIRIES NATURELLES DE FAUCHE	216
BORDS DE POINTS D’EAU PERMANENTS ET POINTS D’EAU TEMPORAIRES A VEGETATION ANNUELLE	218
POINTS D’EAU A HERBIERS DE CHARACEES.....	220
LACS NATURELS A POTAMOT OU LENTILLES D’EAU	222
RIVIERES DES ETAGES MONTAGNARDS	224
SOURCES PETRIFIANTES AVEC FORMATIONS DE TRAVERTINS.....	226
ÉBOULIS OUEST MEDITERRANEENS	228
PENTES ROCHEUSES CALCAIRES.....	230
GROTTE NON EXPLOITEES PAR LE TOURISME.....	232
*FORETS ALLUVIALES.....	234

Libellé : Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses
(*Berberidion p.p.*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 5110
Code CORINE Biotope : 3182
Statut : Habitat d'intérêt communautaire
Surface sur le site : 391.3 ha (11.3%)

Rang phytosociologique :
 Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae*
 Ordre : *Prunetalia spinosae*
 Alliance : *Berberidion vulgaris*

Description de l'habitat

Cet habitat est caractérisé par l'importante présence du Buis, espèce thermophile méditerranéo-montagnarde. Ces formations se développent sur des sols superficiels instables, secs et chauds. Les peuplements de Buis peuvent avoir différents niveaux de fermeture. Tout comme pour les junipérais, on distingue quatre niveaux de fermeture :

- buxaie ouverte,
- buxaie ouverte arborée,
- buxaie fermée,
- buxaie fermée arborée.

Les deux derniers niveaux de fermeture sont des buxaies très denses, souvent impénétrables où la végétation herbacée sous-jacente est pauvre.

Ces formations sont issues de la colonisation des pelouses xérophiles, rochers et corniches du milieu rupestre. Elles composent fréquemment des mosaïques avec des végétations herbacées disséminées de pelouses sèches semi-naturelles (6210) ainsi qu'avec des pelouses calcaires (6110). Les buxaies installées sur sol plus profond évoluent vers la chênaie pubescente.

Localisation sur le site

Cet habitat, peu répandu dans le Lot, est très représenté sur ce site. Il confère donc à la basse vallée du Célé une importance remarquable vis-à-vis de cette formation végétale.

Cet habitat se retrouve sur les pentes rocheuses et corniches calcaires du site. A l'inverse de l'habitat à genévrier, la buxaie est majoritairement présente sur la partie aval du site (quasi absente à l'amont de Brengues).

Cortège floristique caractéristique

Les peuplements les plus ouverts sont souvent riches d'autres espèces d'arbustes xérophiles et méditerranéens comme le Pistachier térébinthe, le Jasmin arbrisseau, le Nerprun alaterne et le Nerprun des rochers. Dans le sud du site, la buxaie est encore enrichie de la présence ponctuelle de chênes verts.

Intérêt patrimonial

Intérêt faunistique

Les formations à *Buxus sempervirens* peuvent héberger deux espèces de reptiles : la Vipère aspic (*Vipera aspis*) ainsi que la Couleuvre d'Esculape (*Elaphe longissima*).

Menaces

Ce type d'habitat est peu menacé car les formations à Buis sont relativement stables. Par contre, l'extension du Buis peut limiter le développement de certaines espèces et menacer d'autres habitats naturels comme ceux liés aux pelouses sèches.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	
- représentativité :	★★★	Habitat naturel le plus représenté sur le site.
- intérêt patrimonial :	★★★	Renferme de nombreuses espèces patrimoniales.
- état de conservation :	★★★	
- dynamique de l'habitat :	--	Progression lente de cet habitat avec un risque de fermeture de milieux.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

La gestion doit être intégrale et permettre aussi bien la pérennité des formations à *Buxus sempervirens* que celle des pelouses, des lisières et des espèces remarquables qui les composent. Cet habitat a incontestablement pris la place d'autres habitats liés aux pelouses sèches et ce, en raison de l'abandon progressif du pâturage sur ces parcelles. Si cet habitat est intéressant, seuls les milieux les plus ouverts abritent une forte biodiversité.

Les mesures conservatoires à préconiser sont donc basées sur la réouverture des landes à buis en voie de fermeture :

- entretien par du pâturage extensif ovin (ou caprin), hors période de végétation (favorisant la régénération de la strate herbacée) ;
- taille régulière et dessouchage des arbres colonisateurs ;
- débroussaillage partiel et dessouchage sur les secteurs où la dynamique forestière est trop importante ;



Jasmin arbrisseau

Photo : PNR CQ – A. Kühnel, 2004

Landes à Genévrier commun

Libellé : Formations à Genévrier commun sur calcaire



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 5130

Code CORINE Biotope : 31.88

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 95.5 ha (2.8%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Crataego monogynae-Prunetea spinosae*

Ordre : *Prunetalia spinosae*

Alliance : *Berberidion vulgaris*

Description de l'habitat

Cet habitat constitue le stade d'évolution naturelle de la végétation après abandon des pelouses sèches et autres landes de terrains calcaires. Le taux de recouvrement par le Genévrier commun est alors supérieur à 30% (si < 30%, l'habitat naturel est une pelouse sèche, piquetée de genévriers). Les peuplements de genévriers peuvent présenter différents niveaux de fermeture. Ainsi, on distingue : la Junipéraie ouverte (strate arbustive uniquement composée de genévriers communs, et à strate herbacée abondante pouvant relever des 3 habitats de pelouses sèches), la Junipéraie ouverte arborée (proche de la précédente, avec en plus une strate arborée visible mais non dominante), la Junipéraie fermée (strate arbustive quasi exclusive et composée essentiellement de genévriers communs) et la Junipéraie fermée arborée (proche de la précédente, avec présence d'une strate arborée secondaire).

Cet habitat semi-ouvert se maintient essentiellement grâce au pâturage : à l'inverse de la plupart des feuillus, le genévrier est peu appétant et résiste donc aux passages des troupeaux.

Localisation sur le site

Cet habitat est globalement bien représenté sur le site (95.5 ha), majoritairement dans la partie amont du site (quasi absent à l'aval de Sauliac-sur-Célé).

Cortège floristique caractéristique

Genévrier commun, Erable de Montpellier, Cerisier de Sainte-Lucie, Cornouiller sanguin, Cornouiller mâle, Mancienne.

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

L'intérêt floristique de cet habitat dépend directement de son taux d'ouverture de la lande : une lande ouverte sera composée de plusieurs habitats naturels en mosaïque (6210, 6220, 6110) et présentera par conséquent une richesse floristique intrinsèque.

Intérêt faunistique

La structure semi-ouverte de la lande permet une diversification de la faune. Des oiseaux remarquables apprécient ce type de milieu (zone de nidification et/ou de chasse) : Fauvette orphée,

Fauvette passerinette, Pie-grièche écorcheur (en déclin en France et en Europe), Pipit rousseline ; le Lézard ocellé déserte les secteurs trop fermés.

Menaces

Deux facteurs peuvent menacer le maintien de cet habitat :

- la dynamique de végétation : l'évolution naturelle tend vers la chênaie pubescente, le climax local. Cette fermeture du milieu entraîne la disparition naturelle de l'habitat ;
- la réouverture du milieu : soit pour conversion en culture, soit pour reconquête des pelouses sèches.

Ces deux phénomènes s'observent sur le site.

Globalement, l'état de conservation peut-être considéré comme bon. Mais si rien n'est fait à moyen terme pour assurer une certaine ouverture du milieu, il perdra de son intérêt écologique.

Evaluation de l'état de l'habitat

- | | | |
|-----------------------------------|-----|--|
| - typicité/exemplarité : | ★★★ | |
| - représentativité : | ★★ | |
| - intérêt patrimonial : | ★★★ | Habitat naturel abritant de nombreuses espèces remarquables. |
| - état de conservation : | ★★★ | Etat de conservation bon, mais nécessité de maintenir le milieu ouvert. |
| - dynamique de l'habitat : | -- | Globalement stable, cet habitat naturel peu rapidement évoluer vers la fermeture du milieu (par abandon) ou à l'inverse la réouverture (par conversion en cultures). |

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des pratiques pastorales extensives ;
- réaliser des travaux de réouverture, par réduction de la strate arborée, des landes à genévriers afin de freiner l'évolution climacique ;
- privilégier un taux d'ouverture des milieux plus important en réduisant la couverture arbustive, afin d'obtenir des junipérais ouvertes, tout en prenant soin de garder une physionomie globale de lande propice à l'avifaune.

Il convient de signaler que si les travaux de réouverture du milieu sont globalement favorables au maintien de la biodiversité et de la surface en pelouses sèches, il n'est pas souhaitable de réduire trop significativement les surfaces de landes.

Notons enfin que si des travaux de réouverture doivent être effectués, il conviendra de les réaliser hors période de nidification de la faune afin de diminuer l'impact qu'ils pourraient avoir sur les populations locales de Fauvettes passerinettes et autres passereaux appréciant cet habitat naturel.

*Pelouses pionnières sur dalles calcaires

Libellé : *Pelouses calcaires karstiques (Alyso-Sedion albi)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6110
Code CORINE Biotope : 34.11
Statut : Habitat prioritaire
Surface sur le site : < 0.4 ha (< 0.1%)

Rang phytosociologique :
Classe : *Sedo albi-Scleranthetea biennis*
Ordre : *Alyso alyssoidis-Sedetalia albi*
Alliance : *Alyso alyssoidis-Sedion albi*

Description de l'habitat

Ces pelouses pionnières se développent sur des dalles rocheuses calcaires à sol superficiel. Leur cortège est formé d'espèces vivaces adaptées à la sécheresse et aux températures élevées dont des plantes crassuléscentes (grasses) comme les orpins et des annuelles au cycle biologique adapté à la sécheresse du milieu (floraison et fructification printanières, précédant la dessiccation estivale).

Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux évolue lentement vers l'installation des pelouses sèches (6210) au sein desquelles on le trouve en mosaïque.

Localisation sur le site

Cet habitat est bien représenté sur le site grâce à la présence de nombreux affleurements rocheux, de dalles calcaires compactes. On retrouve notamment les espèces de cet habitat sur l'ensemble des falaises du site où elles participent alors au cortège floristique d'un autre habitat naturel : « Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique » (8210).

Cependant, malgré la fréquence de rencontre de cet habitat, la surface totale occupée est faible : moins de 2 ha. Signalons toutefois la présence de ce cortège floristique au sein des différents habitats semi-ouverts du site : en mosaïque avec des buxaias et junipéraiés ouvertes (5130), fruticées à tendance méditerranéenne et pré-bois.

Cortège floristique caractéristique

Cet habitat est caractérisé par des plantes grasses : les orpins (Orpin blanc, Orpin de Nice).

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

L'intérêt botanique de cet habitat réside dans son cortège floristique où se mêlent vivaces et annuelles : Pissenlit à fruits rouges, Pâturin bulbeux, Scille d'automne, Fétuque ovine, Koelérie du Valais, Héliantheme des Appenins, Brachypode à deux rangs, Buplèvre du Mont Baldo, etc.

Menaces

Cet habitat ouvert de plantes pionnières sur substrat rocheux semble assez stable, seul l'embroussaillage le fait régresser.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★★★ Les relevés phytosociologiques sont majoritairement caractéristiques de l'habitat.

- **représentativité :** ★★ Cet habitat est présent en de nombreux affleurements rocheux sur le site, mais sur de petites surfaces.
- **intérêt patrimonial :** ★★★ Fort intérêt patrimonial.
La seule menace pour cet habitat est, comme pour les 2 précédents, la fermeture du milieu. Mais la colonisation par les ligneux de ces milieux affleurants reste encore limitée.
- **état de conservation :** ★★★ Habitat stable, seul l'embroussaillage le fait régresser.
- **dynamique de l'habitat :** --

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des **pratiques pastorales extensives** ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les pelouses embroussaillées, avec exportation de la matière organique broyée.



Orpin blanc

Photo : www.rapazfreres.ch

Orpin de Nice

Photo : www.florealpes.com



Pelouses sèches semi-naturelles

Libellé : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco Brometalia*) (sites d'orchidées remarquables*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6210
Code CORINE Biotope : 34.31 à 34.34
Statut : Habitat naturel d'intérêt communautaire
Surface sur le site : 154.9 ha (4.5%)

Rang phytosociologique :
Classe : *Festuco valesiaca*-*Brometea erecti*
Ordre : *Brometalia erecti*
Alliance : *Mesobromion erecti* et *Xerobromion erecti*

Description de l'habitat

Ces pelouses sont des formations herbacées basses généralement dominées par des graminées vivaces. Elles se développent sur des stations moyennement sèches à très sèches, le plus souvent sur des sols calcaires. Elles ne sont pas, ou très peu, fertilisées.

Un certain nombre de ces pelouses se développent sur les corniches ou autres pentes rocheuses. La grande majorité d'entre elles résultent d'une déforestation, généralement ancienne, suivie par du pâturage extensif ou, plus rarement, par la pratique régulière de la fauche.

Ces pelouses sont souvent distribuées en mosaïque avec d'autres formations herbacées telles :

- Pelouses pionnières sur dalles calcaires (6110),
- Pelouses à petites annuelles méridionales dominantes (6220),
- Landes à buis (5110),
- Lisières herbacées de chênaie pubescente.

Localisation sur le site

Bien répandues sur l'ensemble du site, sur les versants pentus, les plateaux et les corniches calcaires. Ces pelouses font partie des habitats majeurs pour le site.

Cortège floristique caractéristique

L'habitat est représenté par deux principaux sous-types : les pelouses qualifiées de mésophiles (sur sols moyennement secs à secs) et les pelouses xérophiles (sur sols très secs).

Espèces des pelouses mésophiles (alliance du *Mesobromion*) :

Brome erigé, Muscari en toupet, Ail de vignes, Brachypode penné, Renoncule à feuilles de graminées, Cardoncelle molle, Agrostis commun, Flouve odorante, Sésélière bleuâtre, Knautie des prés, Lotier corniculé, Sauge des prés, etc.

Espèces des pelouses xérophiles (alliance du *Xerobromion*) :

Crapaudine de Guillon, Koelérie du Valais, Lin des collines, Hysope officinal, Ornithogale à feuilles ténues, Andropogon ischème, Liseron de Biscaye, etc.

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

L'habitat possédant la plus forte valeur botanique est la pelouse à Crapaudine de Guillon et Koelérie du Valais. Elle héberge de nombreuses espèces méridionales rares au niveau national ou régional (Lin des collines, Hysope officinal, Ornithogale à feuilles ténues).

Les prospections ont malheureusement été trop tardives pour permettre de relever un grand nombre d'espèces d'orchidées dans les pelouses plus mésophiles telles que les bromaies, festucaies et autres sésalériaie. Cette dernière formation apparaît toutefois assez originale pour attirer notre attention.

Intérêt faunistique

L'habitat constitue la majeure partie du biotope local du Lézard ocellé, reptile méridional vulnérable (le Quercy abrite la plus forte population française extra-méditerranéenne) et de plusieurs espèces d'oiseaux de milieux ouverts et figurant à l'annexe I de la directive Oiseaux (dont notamment le Pipit rousseline).

L'habitat possède également une riche entomofaune comprenant diverses espèces remarquables de coléoptères (*Cyrtonus dufouri*, *Chrysolina obscurella*), de lépidoptères (Bleu nacré d'Espagne *Lysandra hispana*, Hermite *Chazara briseis*) et d'orthoptères (Criquet des grouettes *Omocestus petraeus*, Oedipode rouge *Oedipoda germanica*).

Menaces

Le plus grand danger pesant sur l'habitat est l'abandon du pâturage. L'habitat est en effet très fréquemment envahi par des ligneux bas (genévriers, buis, ronces, prunelliers...) puis des ligneux hauts (érables de Montpellier, chênes pubescents...) par défaut de pâturage. L'évolution vers la chênaie pubescente (climax local) est très visible sur le site.

Ainsi, si les pelouses encore pâturées sont en bon état de conservation, l'habitat est globalement en danger sur l'ensemble du site.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	Les relevés phytosociologiques sont majoritairement caractéristiques de l'habitat.
- représentativité :	★★	Sur le site, cet habitat constitue la principale composante des parcours naturels ouverts, essentiellement dévolus au pâturage ovin extensif.
- intérêt patrimonial :	★★★	Présence d'espèces floristiques et faunistiques remarquables.
- état de conservation :	★★★	Bon
- dynamique de l'habitat :	↘	L'évolution vers le climax locale de chênaie pubescente est très visible sur le site.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des pratiques pastorales extensives ;
- maintenir une diversité de pressions de pâturage afin de permettre à l'ensemble des habitats de pelouses sèches de coexister sur le site ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les pelouses embroussaillées, avec maintien de zones en landes ouvertes.

*Tonsures à annuelles

Libellé : *Parcours substepmiques de graminées et annuelles (*Thero-Brachypodietea*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6220

Code CORINE Biotope : 34.5

Statut : Habitat prioritaire

Surface sur le site : 2.3 ha (> 0.1%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Stipo capensis-Trachynietea distachyae*

Ordre : *Brachypodietalia distachyae*

Alliance : *Trachynion distachyae*

(= *Brachypodion distachyae*)

Description de l'habitat

Cet habitat correspond aux zones de sol presque nu (les tonsures) et se rencontrent en mosaïque au sein des pelouses sèches.

Il est caractérisé par la présence de petites plantes annuelles au développement fugace qui colonisent en pionnières les substrats secs nus, à sol très superficiel. Cette végétation pousse naturellement dans des stations rocailleuses, peu ou pas influencées par la présence de l'homme (corniches et vires des falaises rocheuses, pentes pierreuses fortes, dalles calcaires).

Localisation sur le site

Sur le site, ces communautés d'annuelles sont globalement très peu représentées. Elles se trouvent essentiellement :

- au niveau des trouées, ou « tonsures », ouvertes par l'effet du pâturage (broutement, piétinement), au sein des pelouses sèches semi-naturelles (6210) ;
- sur les affleurements rocheux où ils sont étroitement mêlés à la végétation des pelouses sur dalles calcaires (6110).

Cortège floristique caractéristique

Les communautés végétales locales des tonsures se rattachent à deux associations :

- l'association à Lin des collines et Sabline des chaumes (sur sols neutro-basiques) : présence de Brachypode à deux rangs, Buplèvre du Mont Baldo, Crucianelle à feuilles étroites, Micrope dressé, Céraïste nain, Trèfle des champs, Trèfle scabre, Luzerne naine ;
- la pelouse à Vulpie ciliée et Crépis fétide (sur terrain nitrophile, telles les zones de passage ou de stationnement de bétail des parcelles pâturées) : Shérardie des champs, Tabouret perfolié, Laiteron âcre, Anthémis des champs, Euphorbe en faux, Vulpie ciliée, Brome raboteux, Crépis fétide, Luzerne rigide, Egilops ové.

Les tonsures à annuelles observées semblent apparemment être dépourvues de Sabline des chaumes (espèce protégée), mais les fortes variations saisonnières de cette petite annuelle l'auront peut-être fait passer inaperçue.

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

Outre les espèces précédemment citées, d'autres plantes vivaces remarquables renforcent l'intérêt patrimonial : Lin des collines, Ornithogale à feuilles ténues, Spiranthe d'automne (petite orchidée à floraison tardi-estivale).

Intérêt faunistique

Ces pelouses pionnières constituent l'habitat privilégié de certains insectes localisés à rares, tels l'Hermite (papillon) ou le Criquet des grouettes, ainsi que de plusieurs vertébrés remarquables (Pipit rousseline, Lézard ocellé, etc.).

Menaces

La diminution globale de la pression de pâturage sur le site explique la faible représentativité de cet habitat. En effet, cet habitat à annuelles souffre de la diminution et de la disparition de légers surpâturages.

Il y a donc un danger de disparition à court terme pour cet habitat et un danger à long terme pour la potentialité d'accueil global du site : cet habitat ne se développe en effet qu'au sein de zones ouvertes.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	Pelouses à Vulpie ciliée et Crépis fétide caractéristiques.
- représentativité :	★	Cet habitat est peu représenté sur le site.
- intérêt patrimonial :	★★★	Renferme nombre d'espèces de faune et/ou de flore remarquables.
- état de conservation :	★★	Risque de disparition de l'habitat si le pâturage n'est pas maintenu.
- dynamique de l'habitat :	↘	Risque de disparition de l'habitat à court terme.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir et réintroduire des pratiques pastorales extensives ;
- réaliser des travaux de réouverture sur les pelouses embroussaillées, avec maintien de zones en landes ouvertes ;
- maintenir une diversité des pressions de pâturage afin de permettre à l'ensemble des habitats de pelouses sèches de coexister sur le site.

Prairies naturelles de fauche

Libellé : Prairies maigres de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 6510

Code CORINE Biotope : 38.2

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 90.2 ha (2.6%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Arrhenatheretea elatioris*

Ordre : *Arrhenatheretea elatioris*

Alliance : *Arrhenatheretea elatioris* et
Brachypodio rupestris-Centaureion nemoralis

Description de l'habitat

Cet habitat regroupe les prairies naturelles de fauche des étages planitiaire et collinéen. Ces formations herbacées hautes et denses résultent généralement d'un déboisement ancien de forêts feuillues, suivi d'une exploitation régulière en régime de fauche exclusive ou en régime mixte fauche/pâturage de regain, souvent associée à l'apport de fertilisants (engrais, fumure).

Ces prairies sont principalement constituées d'espèces vivaces plus productives et plus exigeantes en éléments nutritifs que les plantes des pelouses.

Elles peuvent être observées en mosaïque avec les pelouses sèches semi-naturelles (6210).

Notons que les prairies temporaires, semées en Luzerne, Fétuque, Dactyle ou encore Ray-grass, peuvent évoluer en quelques années vers une prairie de fauche si elles ne bénéficient plus d'amendements conséquents et si elles sont menées en fauche exclusive.

Localisation sur le site

Cet habitat est encore bien représenté au niveau national, mais est en nette régression du fait de sa conversion croissante en cultures ou en pâturages.

Sur le site, cet habitat est bien représenté en fond de vallée, le long du Célé. La partie amont du site, présentant une vallée plus large, est plus propice à l'installation de ces prairies naturelles de fauche.

Cortège floristique caractéristique

Sur le site, on distingue deux types de prairies, caractérisées par des cortèges floristiques particuliers :

1° prairie à Avoine dressé (*Arrhenatherum elatius*), composée de : Dactyle pelotonné (*Dactylis glomerata*), Triseté jaunâtre (*Trisetum flavescens*), Centaurée de Thuillier (*Centaurea thuillieri*), Berce spondyle (*Heracleum sphondylium sibiricum*), Salsifis des prés (*Tragopogon pratensis*), Oenanthe faux-boucage (*Oenanthe pimpinelloides*), Mauve musquée (*Malva moschata*), Centaurée des bois (*Centaurea nemoralis*), Brachypode rupestre (*Brachypodium rupestre*), etc.

2° prairie à Brachypode rupestre et/ou Brachypode penné, composé de : Mauve musquée (*Malva moschata*), Centaurée des bois (*Centaurea nemoralis*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Gesse des prés (*Lathyrus pratensis*), Knautie des champs (*Knautia arvensis*), Dactyle pelotonné (*Dactylis glomerata*), Gaillet vrai (*Gallium verum*), Fétuque faux-roseau (*Festuca arundinacea*), etc.

Intérêt patrimonial

Ces prairies abritent des espèces remarquables telles le Brome en grappes (*Bromus racemosus*) et le Narcisse des poètes (*Narcissus poeticus*).

De plus, ces prairies possèdent un intérêt paysager et fourrager indéniable. Elles représentent des îlots de biodiversité au sein de complexes dominés par les cultures (maïs, blé, ...) et les prairies temporaires semées (luzerne, ray-grass, ...).

Elles abritent et permettent l'alimentation d'une entomofaune diversifiée, avec notamment de nombreuses espèces de lépidoptères diurnes et d'orthoptères. Les secteurs les plus humides abritant le Rumex (*Rumex crispus*) sont également des secteurs favorables à la présence du Cuivré des marais.

Menaces

La pression de culture exercée dans la vallée va quelque peu à l'encontre du maintien de ce type d'habitat. L'habitat a souvent dû être converti en cultures aux cours de ces dernières décennies. A l'inverse, certaines prairies naturelles de fauches sont vouées à l'abandon et donc à l'enfrichement suite à l'arrêt de toute activité agricole.

Les menaces potentielles pesant sur cet habitat sont :

- la mise en culture,
- le retournement avec réensemencement du sol,
- le remplacement de la fauche par une utilisation exclusive du pâturage,
- la fertilisation,
- le drainage, sur les parcelles les plus humides,
- l'abandon de ces parcelles (risque d'enfrichement).

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★	Certaines espèces emblématiques de l'habitat ne sont pas systématiquement présentes.
- représentativité :	★	Limitées au fond de vallée, ces prairies naturelles sont peu développées sur le site.
- intérêt patrimonial :	★★	Souvent proches des parcelles cultivées, ces prairies naturelles représentent des îlots de biodiversité pour la faune et la flore messicole.
- état de conservation :	★★★	
- dynamique de l'habitat :	- -	

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir la pratique de la fauche tardive ;
- limiter les apports de fertilisation ;
- pratiquer un pâturage uniquement en regain, c'est-à-dire associé à une fauche préalable (risque d'enrichissement des sols) ;
- sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt de pérenniser l'activité de fauche afin de conserver ce type d'habitats naturels.

Bords de points d'eau permanents et points d'eau temporaires à végétation annuelle

Libellé : Eaux oligotrophes à mésotrophes de l'espace médio-européen et péri-alpin avec végétation annuelle des rives exondées

<i>Pas de photos actuellement.</i>	Code Natura 2000 : 3130 Code CORINE Biotope : 22.12 x 22.32 Statut : Habitat d'intérêt communautaire Surface sur le site : ponctuel
	Rang phytosociologique : Classe : <i>Isoeto durieui-Juncetea bufonii</i> Ordre : <i>Nanocyperetalia flavescens</i> Alliance : <i>Centaurio pulchelli-Blackstonion perfoliatae</i> (?)

Description de l'habitat

Cet habitat est composé d'une végétation amphibie rase annuelle liée à des stations bien éclairées (berges des plans d'eau, bancs alluviaux des cours d'eau, chemins inondables), pauvres à assez riches en nutriments, où elle se développe après l'exondation estivale.

Cette végétation forme des communautés ouvertes à caractère pionnier qui colonisent les substrats nus. Ces communautés croissent en mosaïque avec des végétations vivaces à la concurrence desquelles elles sont sensibles.

Souvent dominée par des joncs et des souchets de petite taille, elle présente des combinaisons floristiques variées en fonction notamment de la durée de l'inondation, de la richesse du milieu, de la localisation géographique.

Localisation sur le site

L'inventaire biologique réalisé sur le site a permis l'identification d'un point d'eau temporaire présentant cet habitat, sur Saint-Sulpice.

Notons qu'aucune donnée sur la présence de cet habitat dans la basse vallée du Célé et ses abords immédiats n'était connue à ce jour. Il serait donc nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif des points du site afin d'approfondir les connaissances de cet habitat sur la basse vallée du Célé.

Cortège floristique caractéristique

Peuplements ponctuels de petites vivaces annuelles : Sisymbre rude (*Sisymbrella aspera*), Renoncule des mares (*Ranunculus sardous*), Jonc des crapauds (*Juncus bufonius*), Véronique fauc-mouron (*Veronica anagalloides*), Souchet brun (*Cyperus fuscus*), Souchet jaunâtre (*Pycreus flavescens*).

Intérêt patrimonial

La présence du Cresson rude, espèce remarquable et peu commune sur le département, dans ce point d'eau, confère à cet habitat une valeur patrimoniale certaine.

Menaces

Sur le site, il présente un fort niveau de vulnérabilité dû essentiellement à son caractère extrêmement localisé. Il se développe dans des zones généralement dévolues au pâturage ovin extensif et le danger le plus important serait :

- la fermeture par la colonisation arbustive des berges,

- l'envahissement par des cortèges de plantes nitrophiles,
- l'abandon de l'élevage ovin,
- l'entretien des petits points d'eau.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★	
- représentativité :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- intérêt patrimonial :	★★★	Présence d'espèces remarquables.
- état de conservation :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- dynamique de l'habitat :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- maintenir un entretien par le pâturage ou la fauche des parcelles limitrophes afin de limiter la régression de l'habitat ;
- limiter la fertilisation minérale ou organique aux abords des points d'eau.



Renoncule des mares (*Ranunculus sardous*)

Photo : www.erick.dronnet.free.fr

Points d'eau à herbiers de Characées

Libellé : Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Characées



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 3140

Code CORINE Biotope : 22.12 x 22.44

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :

Classe : *Charetea fragilis*

Ordre : *Charetalia hispidae*

Alliance : *Charion vulgaris* (?)

Description de l'habitat

Cet habitat comprend les milieux d'eau calme, douce à saumâtre, à richesse en nutriments faible à assez élevée, et de caractère légèrement acide à nettement basique (pH : 6,3 à 9,7). Cet habitat abrite des herbiers immergés dominés par des algues de la famille des characées.

Pionnières, les characées se développent sur des milieux aquatiques neufs ou régulièrement remaniés. Dans les milieux stabilisés, ces herbiers peuvent subsister de façon relictuelle, en mélange avec des plantes aquatiques supérieures.

Localisation sur le site

Cet habitat est représenté sur le site de façon très ponctuelle. En effet, seul un point d'eau à Characées a pu être identifié sur le site : dans un petit laquet lié à une source sur les hauteurs d'Espagnac-Sainte-Eulalie.

Notons qu'aucune donnée sur la présence de cet habitat dans la Vallée du Célé et ses abords immédiats n'était connue à ce jour. Il serait donc nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau du site afin d'approfondir les connaissances de cet habitat sur la basse vallée du Célé.

Cortège floristique caractéristique

La composition de ces herbiers est le plus souvent monospécifique et constituée de Characées du genre *Chara* (au moins une espèce).

La détermination spécifique étant très délicate, nous ne sommes pas en mesure de préciser s'il s'agit de *Chara delicatula*, *Chara vulgaris var longibracteata* ou une autre espèce du genre. Les éléments sur la nature de la roche mère locale permettent cependant de classer les herbiers présents dans l'ordre des *Charetalia hispidae* (communautés des eaux « dures », basiques et calciques).

Intérêt patrimonial

Valeur botanique

Cet habitat, rare au niveau du département et ponctuel en France, présente un intérêt patrimonial élevé.

Intérêt faunistique

Cet habitat héberge une faune très diversifiée et présente un rôle biologique important, notamment comme biotope de nombreux invertébrés aquatiques et comme lieu de ponte et de développement larvaire des amphibiens.

Menaces

Les principales menaces pesant sur l'habitat sont :

- la concurrence des autres types de végétations aquatiques,
- le processus naturel d'envasement progressif du milieu aquatique.

Evaluation de l'état de l'habitat

- typicité/exemplarité :	★★★	Présence de Characées.
- représentativité :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- intérêt patrimonial :	★★★	Habitat naturel rare dans le Lot, il renferme une faune aquatique très diversifiée.
- état de conservation :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau
- dynamique de l'habitat :	?	Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Si le petit point d'eau devait être curé, il serait alors recommandé de laisser sur place la couche superficielle de substrat, riche en oospores, afin de permettre une recolonisation rapide de l'habitat. Le curage pourrait même s'avérer nécessaire pour éviter la fermeture du point d'eau.



Herbier à Characées

Photo : Lot Nature, 2005

Lacs naturels à Potamot ou Lentilles d'eau

Libellé : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type *Magnopotamion* ou *Hydrocharition*



Photo : M. Rapilliar, DIREN Bretagne

Code Natura 2000 : 3150
Code CORINE Biotope : 22.13 x
(22.41 ou 22.421)
Statut : Habitat d'intérêt
communautaire
Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :
Classe : *Lemnetea minoris*
Ordre : *Lemnetea minoris*
Alliance : *Lemnetea minoris*

Description de l'habitat

Cet habitat largement répandu regroupe les milieux d'eau calme (lacs, étangs, mares,...) plus ou moins riches en nutriments et caractérisés par une végétation aquatique flottant à la surface de l'eau ou entre deux eaux dominée par des lentilles d'eau (*Lemna minor*) et par des herbiers à Potamots.

La variabilité de l'habitat est principalement conditionnée par la granulométrie et la nature des sédiments, l'éclairement, la profondeur, le degré de minéralisation et la richesse trophique des eaux.

Localisation sur le site

Sur le site, seul un point d'eau présentant cet habitat a pu être identifié : dans le lavoir alimenté par une source à la Carral, sur la commune de Saint-Sulpice. L'herbier observé correspond à un tapis flottant libre à lentilles d'eau. De petite taille, il est composé de Petites Lentilles d'eau (*Lemna minor*). D'autres herbiers, aquatiques (à nénuphar) et amphibies (à carex et épilobes), sont également présents sur ce petit point d'eau. Il s'agit d'un sous-type banal de l'habitat.

Notons qu'aucune donnée sur la présence de cet habitat dans la basse vallée du Célé et ses abords immédiats n'était connue à ce jour. Il serait donc nécessaire de réaliser un inventaire exhaustif des points du site afin d'approfondir les connaissances de cet habitat sur la basse vallée du Célé.

Cortège floristique caractéristique

La végétation aquatique flottante libre est essentiellement composée de peuplements de Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*).

Si la diversité végétale peut être notable, il est assez fréquent qu'elle soit limitée à quelques espèces, voire une seule (*Lemna minor*).

Intérêt patrimonial

Sous-type banal de l'habitat, le voile flottant à *Lemna minor* ne présente pas d'intérêt patrimonial particulier si ce n'est qu'il participe à la biodiversité générale du site.

Menaces

- assèchement,
- envasement,
- hypertrophisation des eaux,

- consommation excessive par divers animaux - poissons brouteurs (Cyprinidés introduits dans le lavoir).

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★★★ Présence de *Lemna minor*.
- **représentativité :** ? Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- **intérêt patrimonial :** ★★ Cet habitat renferme une faune aquatique diversifiée.
- **état de conservation :** ? Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.
- **dynamique de l'habitat :** ? Nécessité de réaliser un inventaire exhaustif des points d'eau.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Aucune orientation de gestion pour cet habitat ponctuel et relativement banal ne semble devoir être préconisée, si ce n'est son maintien lors du nettoyage et de l'entretien du lavoir.



Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*)

Photo : www.nfmuseum.com

Rivières des étages planitaires à montagnards

Libellé : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

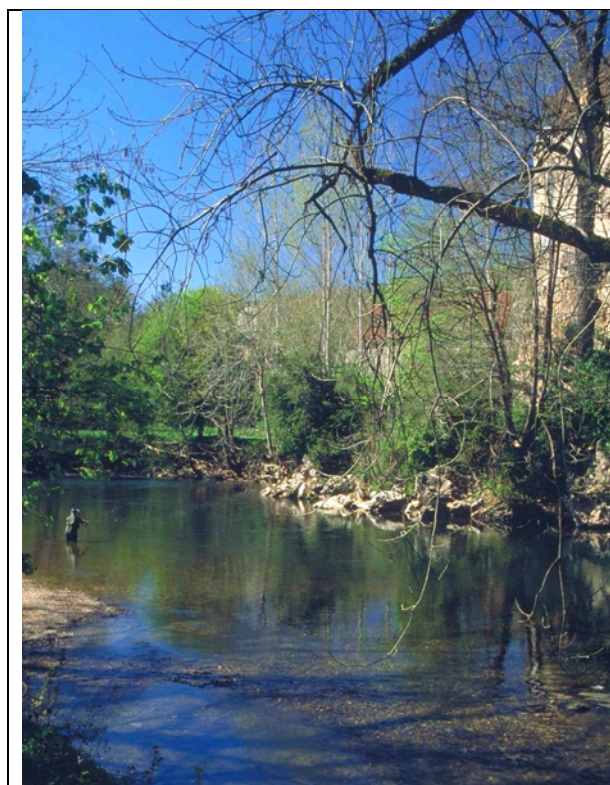


Photo : F. Peuriot, 2005

Code Natura 2000 : 3260
Code CORINE Biotope : 24.4
Statut : Habitat d'intérêt communautaire
Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :
Végétations aquatiques enracinées
Classe : *Potametea pectinati*
Ordre : *Potametea pectinati*
Alliance : *Potamion pectinati* / *Batrachion fluitantis*

Végétations aquatiques libres flottantes
Classe : *Lemnetea minoris*
Ordre : *Lemnetalia minoris*
Alliance : *Lemnion minoris*

Végétations de charophycées, oligotrophes à méso-eutrophes
Classe : *Charetea fragilis*
Ordre : *Charetalia hispidae*
Alliance : ?

Description de l'habitat

Cet habitat englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, dominées par les Renoncules, Potamots et Callitriches, mais également composées d'hydrophytes submergées, d'amphiphytes et de groupements de bryophytes aquatiques.

Ces formations se rencontrent depuis l'étage montagnard jusqu'en zone saumâtre des estuaires. Le cycle hydrologique régit leur fonctionnement.

Localisation sur le site

Sur les 56 herbiers trouvés sur le site, 50 appartiennent à cet habitat. Bien que régulièrement répartis jusqu'à la confluence avec le Lot, ces herbiers d'intérêt communautaire restent ponctuels. La Sagne, principal affluent du Célé sur le site, abrite également cet habitat.

Cortège floristique caractéristique

L'habitat est représenté sur le site par divers herbiers mono à paucispécifiques :

- herbiers à Characées à *Chara* sp. en zone de courant faible sur la Sagne ;
- herbiers à Potamot dense (*Groelandia densa*) dans la Sagne et le Célé ;
- herbiers à Renoncule flottante (*Ranunculus fluitans*) en zones de courants forts ;
- herbiers à Potamot noueux (*Potamogeton nodosus*) et/ou Myriophylle en épis (*Myriophyllum spicatum*) avec parfois adjonction du Nénuphar jaune (*Nuphar lutea*) ;
- voile flottant à Petite Lentille d'eau (*Lemna minor*) en zone à très faible courant.

Intérêt patrimonial

Le Potamot nouveau et la Zanichellie des marais sont deux espèces remarquables pour le Lot. Les herbiers à Renoncule flottante semblent également relativement rares sur le département.

Outre la valeur patrimoniale intrinsèque de ces herbiers, ceux-ci constituent l'habitat de nombreux invertébrés aquatiques dont les stades larvaires de trois espèces d'odonates d'intérêt communautaire : la Cordulie à corps fin, la Cordulie splendide et le Gomphe de Graslin.

Ils constituent également des zones de prédilection pour les alevins des Barbeaux, Chevesnes et autres Brochets présents dans le Célé.

Menaces

La principale menace à la pérennité de cet habitat est l'eutrophisation du milieu, due soit :

- à des rejets organiques ou minéraux azotés provenant de diverses activités humaines (mauvaise gestion des effluents en agglomération, rejets d'origine agricole, ...)
- à la prolifération de barrages hydrauliques, à l'amont desquels la végétation est souvent remplacée par des herbiers eutrophes à Nénuphar jaune.

En équilibre naturel, et profondément lié au régime hydraulique naturel du Célé, cet habitat semble pouvoir être pérenne sur l'ensemble du lit de cette rivière.

Evaluation de l'état de l'habitat

- | | | |
|-----------------------------------|-----|---|
| - typicité/exemplarité : | ★★★ | |
| - représentativité : | ★★ | L'ensemble du Célé ainsi que la Sagne abritent ces herbiers. |
| - intérêt patrimonial : | ★★★ | Présence de nombreuses espèces remarquables. |
| - état de conservation : | ★★★ | Cet habitat apparaît en bon état de conservation et de plus en plus à l'abri des pollutions eutrophisantes. |
| - dynamique de l'habitat : | -- | |

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- réduction des rejets d'effluents : mises aux normes de stations d'épuration, création de bandes enherbées en bord de cours d'eau, mise en place d'abreuvoirs à bétail pour éviter le piétinement et la pollution organique par déjection des bovins. Toutes ces actions sont actuellement menées sur le bassin du Célé par le Programme Agricole du Contrat de Rivière Célé ;
- sensibiliser les riverains et le grand public (notamment les touristes nautiques) à la conservation de cet habitat afin d'éviter l'arrachage des herbiers, etc.

Sources pétrifiantes avec formations de travertins

Libellé : *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (Cratoneurion)

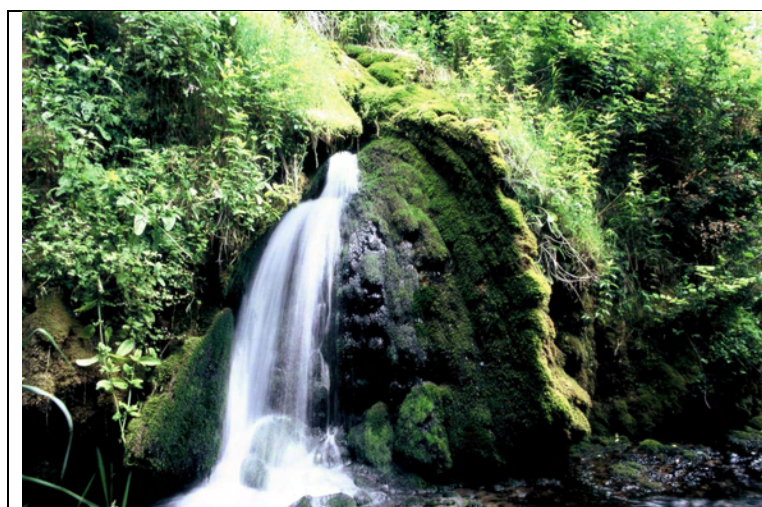


Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 7220
Code CORINE Biotope : 54.12
Statut : Habitat prioritaire
Surface sur le site : ponctuel

Rang phytosociologique :

Classe : *Montio fontanae* -
Cardaminetea amarae
Ordre : *Montio fontanae* -
Cardaminitalia amarae et/ou
Montio fontanae -
Chrysosplenietalia alternifolii
Alliance : *Cochlearion pyrenaicae*
et/ou *Cratoneurion commutati*

Description de l'habitat

Cet habitat correspond à des formations végétales qui piègent le calcaire dissous dans l'eau et provoque sa précipitation. Les bryophytes présents sont très spécialisés et ne peuvent se développer que dans des eaux riches en calcaire dissous. Les autres organismes de ces formations (bactéries, algues, etc.) piègent les cristaux formés à la surface de leurs tissus et forment ainsi des travertins ou des tufs selon la structure plus ou moins compacte issue des dépôts calcaires.

Cet habitat ne croît qu'à la faveur de conditions physico-chimiques des eaux très particulières, notamment en teneur en calcaire dissous.

Les petits ruisseaux et les résurgences liées au réseau karstique, localement important, sont bien chargés en éléments carbonatés et semblent donc tous favorables à la présence de ce type d'habitat. Cependant sur certains d'entre eux toutes les conditions physico-chimiques ne sont pas réunies ; ils n'accueillent donc pas systématiquement les communautés végétales recherchées.

Localisation sur le site

Ces formations de tufs ont été observées de façon très ponctuelle sur le Célé (quatre stations) et deux résurgences (dont celle de la Pescalerie), ainsi que sur ces affluents (le ruisseau de Corn et la rivière de la Sagne).

Cortège floristique caractéristique

Les communautés inventoriées sont largement dominées par des bryophytes rattachables au *Cratoneurion commutati*. Elles peuvent être dominées par des hépatiques (comme *Conocephalum conicum*) recouvrant en lames minces le substrat, ou bien par diverses autres bryophytes croissant en coussinets, plus typiques des « mousses ».

D'autres bryophytes, d'amplitude écologique large et non inféodés aux formations incrustantes, peuvent être rencontrés dans cet habitat.

Intérêt patrimonial

Par sa grande ponctualité et sa grande exigence écologique, cet habitat participe à la richesse patrimoniale du site.

Menaces

- altération de la qualité physico-chimique du milieu ;

- fortes variations du régime hydraulique.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité** : ★★ Présence d'espèces caractéristiques de l'habitat.
- **représentativité** : ★ Ponctuel sur le site.
- **intérêt patrimonial** : ★★★ Milieu fragile et rare.
- **état de conservation** : ★★ Sensible à la moindre perturbation du milieu (qualité des eaux...).
- **dynamique de l'habitat** : ?

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- préserver la bonne qualité des eaux ;
- interdire le piétinement et l'arrachage de morceaux de tufs ;
- sensibiliser tous les usagers et riverains du milieu halieutique sur la fragilité de cet habitat naturel.



Formation tufeuse dominée par la muscinée *Cratoneuron filicinum* (confluence ruisseau de Corn – Célé).

Photo : Lot Nature, 2005

Éboulis ouest méditerranéens

Libellé : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 8130

Code CORINE Biotope : 61.3

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 4.3 ha (0.1%)

Rang phytosociologique :

Classe : *Thlaspietea rotundifolii*

Ordre : *Stipetalia calamagrostis* ou *Andryaetalia ragusinae*

Alliance : ?

Description de l'habitat

La végétation qui se développe sur les éboulis est soumise à de fortes contraintes liées à la mobilité du substrat, à sa granulométrie ainsi qu'à l'ensoleillement. Les plantes de ces milieux doivent donc développer un système racinaire performant afin de résister au déracinement et à la sécheresse.

Localisation sur le site

Plusieurs secteurs du site, au pied des falaises calcaires, semblaient favorables au développement de l'habitat. Cependant il semblerait que celui-ci soit relativement peu fréquent et en tout cas difficile à bien distinguer de certaines pelouses sèches pionnières qui colonisent par l'amont les éboulis calcaires.

Cortège floristique caractéristique

Les peuplements les plus remarquables sont des communautés végétales à Laser de France (*Laserpitium gallicum*), Céphalaire blanche (*Cephalaria leucantha*), Gaillet de Jordan (*Gallium timeroyi*), Orpin de Nice (*Sedum sediforme*) avec la présence ponctuelle de la Linaire couchée (*Linaria supina*) ou du Pas d'âne (*Tussilago farfara*).

Toutefois, compte tenu de la faiblesse d'espèces typiques des éboulis, il s'avère très délicat de se prononcer en faveur d'une affiliation phytosociologique précise. Les faciès les moins différenciés de l'habitat doivent ainsi correspondre à un stade avancé de la colonisation des éboulis plus ou moins stabilisés par la flore des pelouses sèches environnantes.

Les éboulis sont également colonisés par différents arbustes, qui, en gênant l'écoulement des cailloutis, permettent l'implantation plus rapide des espèces liées aux pelouses sèches ou aux ourlets environnants.

Intérêt patrimonial

Les éboulis du site abritent une flore remarquable avec notamment de belles populations de Laser de France. Bien que l'affiliation phytosociologique de ces formations herbacées reste à affiner à cause de leur faible caractérisation, ces dernières participent sans conteste à la biodiversité du site.

Elles sont également susceptibles d'abriter quelques insectes peu communs dont notamment le Marbré du Lusitanie qui n'a pas été contacté sur le site au cours de cet inventaire, mais dont la présence est fortement probable compte tenu de l'abondance dans ces éboulis de l'Iberis amer, plante hôte de sa chenille.

Menaces

- extraction de granulats calcaires (castine).

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité :** ★ Peu d'espèces typiques des éboulis sont présentes.
- **représentativité :** ★ Cet habitat est très peu représenté sur le site.
- **intérêt patrimonial :** ★★★ Renferme de nombreuses espèces patrimoniales.
- **état de conservation :** ★★ Bon.
- **dynamique de l'habitat :** ↘

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- éviter toute intervention dans les zones d'éboulis (création de carrière, extraction de graviers, formation de chemins, etc.) ;
- éviter la fréquentation de ces éboulis, notamment par des véhicules tout-terrain.



Laser de France (*Laserpitium gallicum*)

Photo : www.perso.orange.fr/annie.g

Pentes rocheuses calcaires

Libellé : Végétation chasmophytique des pentes rocheuses calcaires



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : 8210

Code CORINE Biotope : 62.1

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : 41 km de linéaire

Rang phytosociologique :

Classe : *Asplenetia trichomanis*

Ordre : *Potentilletalia caulescentis*

Alliance : *Potentillion caulescentis*

Description de l'habitat

Cet habitat regroupe les différentes communautés herbacées vivaces qui colonisent les fissures des rochers et des falaises calcaires. Ces plantes sont adaptées à des conditions microclimatiques extrêmes (sècheresses, très fortes variations de température, etc.).

Souvent riche en fougères, sa composition floristique varie notamment selon la localisation géographique, l'altitude, les niveaux d'éclairement et d'humidité atmosphérique.

Localisation sur le site

L'habitat est largement présent sur le site, sur les falaises et affleurements rocheux qui dominent la vallée du Célé et les vallons tributaires. Il est également présent sur les parois de certaines grottes.

Cortège floristique caractéristique

Deux types de faciès sont présents :

- un faciès dominé par quelques espèces de fougères saxicoles banales : le Capillaire commun (*Asplenium trichomanes*) et la Rue des murailles (*Asplenium ruta-muraria*), avec notamment la présence de plusieurs espèces d'orpins dont l'Orpin blanc (*Sedum album*), l'Orpin à feuilles épaisses (*Sedum dasyphyllum*) et l'Orpin de Nice (*Sedum sediforme*) ;
- une variante de ce faciès, développée en expositions Est et Nord dominée par l'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa*).

Selon l'abondance de gradins, l'habitat s'enrichit sensiblement d'espèces de diverses classes (*Festuco valesiacae-Brometea erecti*, *Thlaspietea rotundifolii* et *Trifolio medii-Geranietea sanguinei* notamment).

En bas de certaines falaises, en situation moins xérophile, on notera la fréquence du remarquable Orpin reprise (*Sedum telephium maximum*).

Intérêt patrimonial

Intérêt botanique

Pas moins de 18 taxons remarquables ont été observés sur les parois rocheuses du site, dont plusieurs espèces remarquables voire protégées : l'Alysson à gros fruits (*Hormatophylla macrocarpa* - protégé au niveau national), la Sabline à grandes fleurs (*Arenaria grandiflora*), la Linaire à feuilles d'Origan (*Chaenorhinum origanifolium*).

D'autres taxons rares, non observés au cours des prospections de cette année, ont également été signalés sur les falaises du site : la Lentille noirissante (*Lens nigricans*), l'Œillet à tige courte (grâce à la présence de nombreux taxons remarquables dont certains très localisés aux niveaux régional et départemental, possède donc un grand intérêt patrimonial.

Intérêt faunistique

Les pentes rocheuses et leurs infractuosités sont des habitats propices pour un certain nombre d'espèces de chauves-souris (dont certaines sont d'intérêt communautaire) et d'oiseaux rupicoles tels le Hibou Grand Duc, le Faucon pèlerin, le Circaète Jean-le-Blanc, le Grand Corbeau, le Milan noir, le Milan royal, etc.

Menaces

L'habitat est stable est très peu menacé sur le site. La principale menace potentielle est le développement d'activités d'escalade susceptibles de détruire les stations de plantes rares ou de perturber les espèces faunistiques rupicoles.

Evaluation de l'état de l'habitat

- | | | |
|----------------------------|-----|---|
| - typicité/exemplarité : | ★★★ | |
| - représentativité : | ★★ | La quasi-totalité des parois rocheuses du site présente un des deux faciès décrits. |
| - intérêt patrimonial : | ★★★ | Nombreuses espèces floristiques et faunistiques remarquables. |
| - état de conservation : | ★★★ | |
| - dynamique de l'habitat : | -- | Cet habitat tendrait plutôt à représenter un climax. |

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

Aucune mesure de conservation ne semble nécessaire pour préserver cet habitat, si ce n'est d'éviter de détériorer ou de perturber les espèces remarquables, inféodées à ces milieux.

Il apparaît donc important de sensibiliser les grimpeurs à la présence de ces taxons rares et protégés sur les voies, afin qu'ils évitent de les arracher ou de les piétiner.

Grottes non exploitées par le tourisme

Libellé : Grottes non exploitées par le tourisme



Photo : CREN Midi Pyrénées, 2005

Code Natura 2000 : 8310

Code CORINE Biotope : 65.4

Statut : Habitat d'intérêt communautaire

Surface sur le site : localisé

Description de l'habitat

Cet habitat comprend toutes les cavités souterraines naturelles dans lesquelles aucun aménagement touristique n'a été effectué.

Ces milieux sont très souvent paucispécifiques et les chaînes alimentaires qui s'y développent sont principalement dépendantes d'apport de nourriture venant de la surface. L'obscurité totale empêche tout développement de végétaux chlorophylliens et donc la présence de consommateurs primaires végétariens.

Ces milieux, souvent très isolés des autres milieux naturels, abritent des écosystèmes rares et sont très sensibles aux modifications physico-chimiques. De nombreuses espèces endémiques hypogées s'y rencontrent : collemboles, orthoptères, coléoptères, mollusques, amphibiens, etc.

Localisation sur le site

Trois sous-habitats identifiés sont présents sur le site :

8310-1 – Grottes à chauves-souris, 12 recensées sur le site ;

8310-2 – Habitat souterrain terrestre ;

8310-4 – Rivières souterraines, zones noyées, nappes phréatiques.

Les grottes et cavernes karstiques ainsi que les eaux souterraines sont des milieux très représentés sur la zone étudiée.

Intérêt patrimonial

Lors des inventaires, 18 espèces de chauves-souris ont été identifiées sur le site, ce qui représente 55 % des espèces de Midi-Pyrénées. De plus, parmi ces 18 espèces, 8 sont désignées à l'annexe II de la directive Habitat, comme espèces d'intérêt communautaire (qui en compte 11 au total). La basse vallée du Célé abrite donc la quasi-totalité des espèces de l'annexe II.

De plus, le site Natura 2000 détient une grotte accueillant l'une des plus grosses colonies de parturition de Rhinolophes euryales et de Minioptères de Schreiber (environ 5 000 individus). L'intérêt de cette cavité, peut-être mentionné comme régional, voire national !

A cela s'ajoutent, trois espèces de collemboles endémiques à très forte valeur patrimoniale: *Isotomiella barivierai*, *Pseudosinella balazuci* et *Pseudosinella dodecophthalma* (Deharveng et Bariviera) ; ainsi que d'autres espèces d'invertébrés remarquables : le coléoptère carabique *Trechus delhermi* et l'isopode terrestre *Oritoniscus vandeli vandeli*.

Menaces

Formé naturellement il y a fort longtemps, le réseau karstique du site abrite des écosystèmes rares et uniques, très sensibles aux modifications apportées par diverses pollutions et perturbations.

Les principales menaces sont :

- pollutions biologiques : rejets de substances organiques entraînant des pollutions bactériologiques ;
- pollutions chimiques ou physico-chimiques : apports de pesticides, de métaux lourds, etc. ;
- aménagements touristiques : la fréquentation touristique augmente le taux de CO₂ atmosphérique, le degré d'hygrométrie et la température et modifie alors les équilibres fragiles de ces habitats ;
- éclairages : permettent aux végétaux chlorophylliens d'envahir le milieu ;
- dérangements des colonies de chiroptères ;
- obstruction des entrées ;
- destruction du milieu par création de carrières.

Evaluation de l'état de l'habitat

- **typicité/exemplarité** : ★★★
- **représentativité** : ★★ Nombreuses cavités.
- **intérêt patrimonial** : ★★★ Présence d'espèces patrimoniales.
- **état de conservation** : ★★★
- **dynamique de l'habitat** : - - Stable.

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- limiter la fréquentation des cavités : interdire l'accès à la fréquentation des sites abritant des colonies d'hivernage et de reproduction de chiroptères (après étude de l'évolution des colonies et de la fréquentation et après concertation de l'ensemble des acteurs locaux concernés) ;
- prévenir la pollution des nappes et rivières souterraines par la sensibilisation des acteurs locaux ;
- améliorer les connaissances de ces habitats et de la faune inféodée ;
- sensibiliser les usagers de ces milieux sur l'importante valeur patrimoniale de ces habitats souterrains.

Libellé : *Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)



Photo : Lot Nature, 2005

Code Natura 2000 : *91E0

Code CORINE Biotope : 44.3, 44.2 et 44.13

Statut : Habitat prioritaire

Surface sur le site : 1.6 ha (> 0.1%)

Classe : *Quercus roboris-Fagetalia sylvaticae*

Ordre : *Populetalia albae*

Alliance : *Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*

Description de l'habitat

Cet habitat comprend les boisements prospérant sur les levées alluvionnaires des cours d'eau. Il se développe le long des cours d'eau, du ruisseau au fleuve, et forme un corridor boisé prenant une part prépondérante dans la ripisylve *stricto-sensu*.

Localisation sur le site

L'habitat est ponctuel et globalement très peu représenté sur le site. Il n'occupe que 5 ha sur l'ensemble du site, contre 17 pour les frênaies. On le rencontre de Corn à Marcihac-sur-Célé.

Cortège floristique caractéristique

Sur le site, l'habitat se décline en deux catégories :

- des aulnaies et des aulnaies-frênaies, composées de : Circée de Paris (*Circaea lutetiana*), Laïche espacée (*Carex remota*), Laïche penchée (*Carex pendula*), plus ponctuellement Véronique des montagnes (*Veronica montana*) et Impatiente ne-me-touchez-pas (*Impatiens noli-tangere*) ; au niveau arboré : Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), Frêne élevé (*Fraxinus excelsior*) ; dans la strate arbustive : Coudrier (*Corylus avellana*) ;
- des saulaies à Saule blanc, Aulne glutineux et Peuplier noir, possédant une flore hygrophile, voire amphibie assez marquée.

Intérêt patrimonial

Sur le site, certaines espèces ne se rencontrent que dans ce type d'habitat naturel : la Véronique des montagnes, la Véronique à écusson ou encore la Laïche espacée.

Ces habitats d'aulnaies, aulnaies-frênaies et saulaies présentent, par leur caractère relictuel, un intérêt patrimonial indéniable.

Une des deux saulaies est particulièrement remarquable : en effet, elle accueille plusieurs taxons intéressants car localisés sur le site tels le Scirpe des marais, la Véronique à écusson... Cette saulaie est isolée au milieu de cultures intensives et de prairies naturelles dans le lit majeur.

Menaces

- exploitation forestière ;
- baisse anormale du niveau de la nappe phréatique (recalibrage du cours d'eau).

Evaluation de l'état de l'habitat

- | | | |
|-----------------------------------|-----|---|
| - typicité/exemplarité : | ★★ | Les peuplements boisés qui représentent l'habitat sur le site sont globalement assez peu typiques, probablement à cause de leur faible étendue. |
| - représentativité : | ★ | Habitat ponctuel, peu représenté sur le site. |
| - intérêt patrimonial : | ★★★ | Habitat relictuel accueillant des espèces remarquables. |
| - état de conservation : | ★★ | |
| - dynamique de l'habitat : | -- | Stables, ces formations sont peu susceptibles d'évoluer vers d'autres stades forestiers. |

Mesures de gestion conservatoire adaptées au site

- limiter l'exploitation forestière aux opérations de gestion forestière reconnues favorables au maintien ou à l'amélioration de l'habitat ;
- tenir compte de la fragilité de l'habitat lors des travaux d'entretien des berges ;
- maintenir, recréer ou restaurer la bande étroite de végétation à aulnes, frênes, saules, tilleuls, chênes... existante ;
- permettre un développement des formations les plus hygrophiles sur des bandes plus larges (limitées aujourd'hui à une seule rangée d'arbres).

ANNEXE II : LES FICHES ESPECES

CORDULIE SPLENDIDE	237
CORDULIE A CORPS FIN.....	239
GOMPHE DE GRASLIN.....	241
*ÉCAILLE CHINEE.....	243
GRAND CAPRICORNE.....	245
LUCANE CERF-VOLANT	247
LAMPROIE DE PLANER.....	249
TOXOSTOME (OU SOFIE).....	251
CHABOT	253
LOUTRE D'EUROPE.....	255
GRAND RHINOLOPHE	257
PETIT RHINOLOPHE	259
RHINOLOPHE EURYALE.....	261
PETIT MURIN.....	263
BARBASTELLE	265
MINIOPTERE DE SCHREIBER	267
MURIN A OREILLES ECHANCREES	269
GRAND MURIN	271
CIRCAETE JEAN-LE-BLANC	273
FAUCON PELERIN.....	275
GRAND DUC D'EUROPE	277



Photo : J-L Dommanget, SFO - OPIE

Code Natura 2000 : 1036

Systématique :

Classe : Insectes

Ordre : Odonates / Anisoptères

Famille : Macromiidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : statut indéterminé

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La Cordulie splendide est une espèce inféodée au milieu lotique. La présence d'une végétation aquatique et riveraine conséquente est indispensable.

Son habitat typique est constitué par de grandes rivières aux eaux calmes et vaseuses, dans des zones relativement profondes. On peut également la trouver dans des petits cours d'eau peu profonds.

Biologie

Période de vol : de fin mai jusqu'à la mi-août. Cependant, cette espèce assez facile à observer qu'entre le 15 juin et le 15 juillet.

Reproduction : après l'accouplement, la femelle dépose ses œufs en vol, en fouettant la surface de l'eau avec l'extrémité de son abdomen. Elle choisit de préférence des endroits ombragés, discrets et protégés. La ponte a lieu entre la mi-Juin et la fin Juillet. L'éclosion des œufs a lieu 20 jours après. La durée de développement larvaire est probablement de deux ou trois ans (il n'existe aucune étude scientifique sur le développement larvaire de cette espèce).

Comportement : Le vol territorial s'effectue sur près d'un kilomètre, en de constants allers-retours linéaires : il englobe les secteurs d'alimentation et de reproduction, ainsi que les zones de repos. Le mâle patrouille sur son territoire, particulièrement sur les secteurs préférentiels fréquentés par les femelles. Ces dernières sont particulièrement difficiles à voir, car très farouches et discrètes.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire des larves et des adultes est strictement carnassier. Adulte, la Cordulie splendide peut chasser et capturer des insectes volants.

Distribution actuelle

Espèce principalement méridionale (France méridionale et péninsule ibérique).

En France, cette espèce est couramment observée dans les départements de l'Ardèche, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère et du Tarn, où les effectifs de sa population sont relativement stables.

Observation sur le site

Sur la basse Vallée du Célé, les populations de *Macromia splendens* sont limitées (seuls 23 individus ont pu être observés) et cantonnées à un biotope spécifique : 14 sites ont été identifiés sur les 42 km parcourus sur le Célé.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Toute altération de son milieu constitue une menace pour l'espèce, susceptible d'entraîner la diminution de ses effectifs, voire la disparition de sa population :

- travaux dans le lit mineur de la rivière, entraînant une modification du fond et de l'écoulement (extraction de granulats, marnage excessif induit par les retenues hydroélectriques...);
- modification des berges (aménagement et artificialisation), le système racinaire des arbres de la ripisylve étant un lieu de développement pour les larves ;
- exploitation intensive des ripisylves et des zones terrestres riveraines (défrichage et déboisement), qui correspondent aux sites de chasse pour les adultes ;
- importante fréquentation touristique (baignade, canoë-kayak, camping...), entraînant une dégradation de l'habitat des adultes ;
- toute pollution des eaux, qu'elle soit d'origine agricole, industrielle, urbaine ou touristique ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).

Objectifs de conservation

- prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
- prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant : défrichage, déboisement, recalibrage... ;
- mettre en place des mesures de conservation des ripisylves, ainsi qu'une gestion « douce » et raisonnée des berges du Célé (maintien d'un couvert végétal rivulaire et environnant, présence d'hélophytes). Le cas échéant, la plantation d'arbres et d'arbustes autochtones sur les berges déboisées pourrait être envisagée ;
- préserver la ressource en eau en terme de quantité et de qualité : lutter contre les pollutions accidentelles et diffuses, et limiter les pompes estivaux.

Photo : www.emmari.net**Code Natura 2000** : 1041**Systematique :**

Classe : Insectes

Ordre : Odonates / Anisoptères

Famille : Corduliidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : vulnérable

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette libellule est inféodée aux habitats lotiques et lentiques bordés d'une abondante végétation aquatique et riveraine. Les rivières et les fleuves constituent d'une manière générale ses habitats typiques. Ceux-ci sont situés dans un environnement varié (secteurs boisés, prairies, friches, champs, haies, vignes...).

Biologie

Période de vol : de fin mai jusqu'à la fin août.

Reproduction : la femelle pond ses oeufs en vol, dans des eaux calmes, dans des recoins de la berge. La ponte a lieu de mi-juin à fin août. La durée de développement larvaire dure de deux à trois ans. La métamorphose a lieu au mois de mai pour débiter une nouvelle saison.

Comportement : les mâles sont territoriaux, ils défendent leur territoire contre les autres mâles et même contre les autres espèces. La femelle est quant à elle plus discrète. Les mâles non territoriaux se tiennent à proximité dans l'abondante végétation riveraine.

Régime alimentaire : carnassier. Cette espèce se nourrit d'insectes volants de petite et moyenne taille qu'elle capture en vol et dévore en vol ou au sol en fonction de la taille de la proie.

Distribution actuelle

La Cordulie à corps fin est une espèce du Sud et Sud-Ouest de la France. Dans cette zone elle est encore assez bien représentée. Par contre, dans le Nord et l'Est, ses populations ne semblent pas particulièrement stables ni abondantes.

Observation sur le site

Sur la basse Vallée du Célé, les populations d'*Oxygastra curtisii* sont limitées (seuls 25 individus ont été observés) et cantonnées à un biotope spécifique : 17 sites ont été identifiés sur les 42 km parcourus sur le Célé. L'espèce a été contactée sur diverses pelouses sèches ou prairies du site. Enfin une femelle a pu être observée en train de pondre au dessus de racines d'Aulne glutineux immergées.

L'espèce a été également observée sur le secteur compris entre la limite du site Natura 2000 et la confluence avec le Lot.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Comme pour *Macromia splendens*, toute altération de son milieu constitue une menace pour l'espèce, susceptible d'entraîner la diminution de ses effectifs, voire la disparition de sa population :

- travaux dans le lit mineur de la rivière, entraînant une modification du fond et de l'écoulement (extraction de granulats, marnage excessif induit par les retenues hydroélectriques...);
- modification des berges (aménagement et artificialisation), le système racinaire des arbres de la ripisylve étant un lieu de développement pour les larves ;
- exploitation intensive des ripisylves et des zones terrestres riveraines (défrichage et déboisement), qui correspondent aux sites de chasse pour les adultes ;
- importante fréquentation touristique (baignade, canoë-kayak, camping...), entraînant une dégradation de l'habitat des adultes ;
- toute pollution des eaux, qu'elle soit d'origine agricole, industrielle, urbaine ou touristique ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).

Objectifs de conservation

Comme pour *Macromia splendens* :

- prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
- prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant : défrichage, déboisement, recalibrage... ;
- conserver les ripisylves, ainsi qu'une gestion « douce » et raisonnée des berges du Célé (maintien d'un couvert végétal rivulaire et environnant, présence d'hélophytes). Le cas échéant, la plantation d'arbres et d'arbustes autochtones sur les berges déboisées pourrait être envisagée ;
- préserver la ressource en eau en terme de quantité et de qualité : lutter contre les pollutions accidentelles et diffuses, et limiter les pompages estivaux.



Photo : D. Grand

Code Natura 2000 : 1046**Systématique :**

Classe : Insectes

Ordre : Odonates / Anisoptères

Famille : Gomphidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : vulnérable

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette espèce héliophile de plaine est inféodée aux milieux lotiques permanents, aux eaux claires et bien oxygénées. Ses secteurs préférentiels sont constitués par des eaux calmes, favorisées par des retenues naturelles ou artificielles (moulins), et pourvues d'une végétation rivulaire importante, mais également d'une végétation aquatique (composée de potamots, renoncules, nénuphars...).

La larve se développe dans les parties calmes, sableuses, vaseuses ou limoneuses, des rivières pourvues d'une végétation aquatique et riveraine abondante.

Biologie

Période de vol : de début juin jusqu'à la fin août.

Reproduction : Après l'accouplement, la ponte a lieu entre début juillet et fin août. La femelle émet lentement ses œufs, puis, elle les dépose en vol, en fouettant la surface de l'eau avec l'extrémité de son abdomen. Les œufs tombent alors au fond de l'eau.

Le développement larvaire s'échelonne sur un an ou deux, et comporte 12 à 14 mues successives (aucune étude scientifique n'a à ce jour été menée).

Comportement : Une fois la maturité sexuelle atteinte, *Gomphus graslinii* regagne les cours d'eau pour la reproduction. Les mâles occupent plutôt une position statique : posés dans un endroit dégagé et ensoleillé, à proximité de l'eau ou dans la végétation riveraine. Il n'y a pas de défense territoriale comme chez les deux autres espèces précédemment étudiées, mais plutôt la surveillance d'une zone de chasse.

Régime alimentaire : larve et adulte carnassiers.

Distribution actuelle

On le rencontre dans le Sud et l'Ouest de la France, ainsi que dans la péninsule ibérique. C'est dans la France méridionale (grand Sud et Ouest de la vallée du Rhône) qu'il semble disposer des meilleurs éléments pour son développement. Au Sud du Massif Central, les populations semblent encore abondantes malgré la dégradation de certains milieux.

Observation sur le site

Sur la basse Vallée du Célé, les populations de *Gomphus graslinii* sont limitées (de 1 à 10 individus observés par site) et cantonnées à un biotope spécifique : 13 sites ont été identifiés sur les 42 km parcourus sur le Célé. Au total, 38 individus ont pu être contactés.

Cette espèce avait déjà été contactée en 1985, dans la vallée du Célé, sur le secteur de Cabrerets / Conduché.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Son aire de répartition relativement réduite le rend particulièrement vulnérable :

- travaux dans le lit mineur de la rivière, entraînant une modification du fond et de l'écoulement (extraction de granulats, marnage excessif induit par les retenues hydroélectriques...);
- modification des berges (aménagement et artificialisation), le système racinaire des arbres de la ripisylve étant un lieu de développement pour les larves ;
- exploitation intensive des ripisylves et des zones terrestres riveraines (défrichage et déboisement), qui correspondent aux sites de chasse pour les adultes ;
- importante fréquentation touristique (baignade, canoë-kayak, camping...), entraînant une dégradation de l'habitat des adultes ;
- toute pollution des eaux, qu'elle soit d'origine agricole, industrielle, urbaine ou touristique ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).

Objectifs de conservation

Comme pour *Macromia splendens* et *Oxygastra curtisii* :

- prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
- prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant : défrichage, déboisement, recalibrage... ;
- conserver les ripisylves, ainsi qu'une gestion « douce » et raisonnée des berges du Célé (maintien d'un couvert végétal rivulaire et environnant, présence d'hélophytes). Le cas échéant, la plantation d'arbres et d'arbustes autochtones sur les berges déboisées pourrait être envisagée ;
- préserver la ressource en eau en terme de quantité et de qualité : lutter contre les pollutions accidentelles et diffuses, et limiter les pompages estivaux ;
- modifications écologiques naturelles (fermeture du milieu, modification du climat, compétition interspécifique...).



Photo : N. Helitas, 2004

Code Natura 2000 : *1078**Systématique :**

Classe : Insectes

Ordre : Lépidoptères

Famille : Arctiidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II - espèce prioritaire

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette espèce est susceptible d'être rencontrée dans de nombreux habitats naturels (des pelouses sèches aux prairies humides en passant par la chênaie pubescente). Les milieux anthropisés accueillent également l'espèce.

Biologie

Période de vol : fin juin à août.

Reproduction : les œufs sont pondus en juillet-août, puis éclosent 10-15 jours plus tard. L'hiver, les chenilles rentrent en diapause dans un cocon à la base des plantes. L'activité se poursuit au printemps. Les chenilles entrent en nymphose en juin pendant 4 à 6 semaines. Les adultes sont visibles dès fin juin.

Comportement : Les adultes ont une activité diurne et nocturne, mais sont surtout visibles en fin d'après-midi.

Les chenilles se nourrissent principalement la nuit et se cachent sous les feuilles pendant la journée.

Régime alimentaire : chenille polyphage.

Distribution actuelle

Espèce du paléarctique occidental. L'Écaille chinée est présente partout en France. Elle est commune et répandue sur l'ensemble du Lot.

Observation sur le site

L'espèce a fait l'objet d'au moins 17 contacts au cours de l'étude, mais sa population n'a pas été estimée. La situation locale de cette espèce est *a priori* la même qu'au niveau départemental : espèce commune et hors de danger.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★
- intérêt patrimonial : ★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Cette espèce ubiquiste est commune sur l'ensemble du département et couramment rencontrée par les lépidoptéristes lotois. Elle n'est pas en danger dans le Lot.

En Europe, seule la sous-espèce de l'île de Rhodes (*Callimorpha quadripunctaria rhodonensis*) est menacée.

Objectifs de conservation

En France, on estime que cette espèce ne nécessite pas la mise en œuvre de mesures de gestion particulières. Il en est de même au niveau local sur le site considéré.

Grand capricorne

Cerambyx cerdo



Photo : L. Hlasek

Code Natura 2000 : 1088

Systématique :

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Cérambycides

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale :

Protection nationale : arrêté du 22 juillet 1993

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Lié aux vieux chênes fréquents en Midi-Pyrénées, *Cerambyx cerdo* est susceptible d'être présent sur l'ensemble des zones abritant ces arbres : bois, forêts, haies et même zones ouvertes avec arbres isolés.

Biologie

Période de vol : juin-septembre.

Reproduction : des œufs blancs et presque cylindriques sont déposés isolément dans les anfractuosités et les blessures d'arbres. La larve, xylophage, se développe pendant 31 mois dans le bois sénescant et dépérissant de différentes espèces de chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*, *Q. pubescens*, *Q. ilex* et *Q. suber*). La nymphose a lieu en fin d'été et en automne dans une loge obturée par un bouchon calcaire et reliée à une galerie débouchant à l'air libre.

L'adulte éclot cinq à sept semaines après la nymphose mais passe l'hiver dans la loge nymphale pour ne sortir qu'à partir de juin.

Comportement : Les adultes ont généralement une activité crépusculaire et nocturne.

Régime alimentaire : La larve est xylophage. L'adulte se nourrit de sève d'arbres blessés et de fruits mûrs.

Distribution actuelle

Espèce principalement méridionale (Moyen-Orient, Europe centrale et méridionale). En France, le Grand Capricorne est de plus en plus rare en allant vers le Nord. Dans le Lot, cette espèce est répartie sur l'ensemble du département (Com. F. Burle).

Observation sur le site

L'espèce n'a pas été contactée au cours des prospections de juin-septembre 2005. Cependant sur le site « Basse Vallée du Célé », l'omniprésence du Chêne pubescent (*Quercus pubescens*) permet à l'espèce d'être relativement commune (Com. F. Burle).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★
- intérêt patrimonial : ★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Cette espèce est commune sur l'ensemble du département.

Inféodé aux vieux chênes, *Cerambyx cerdo* n'est menacé que par l'abattage systématique de ces vieux arbres.

Objectifs de conservation

- favoriser le maintien de vieux chênes indispensables à sa présence : cette mesure est la plus à même de contribuer à la préservation d'une population lotoise bien portante ;
- favoriser le maintien d'îlots d'arbres sénescents afin de favoriser cette espèce et l'ensemble du cortège des insectes saproxyliques (dont, éventuellement, *Limoniscus violaceus* et *Osmoderma eremita*, coléoptères saproxyliques de la Directive, présents sur des sites lotois caussenards et limarguais).



Photo : E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1083**Systematique :**

Classe : Insectes

Ordre : Coléoptères

Famille : Lucanidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La larve, saproxylophage, est inféodée aux souches et systèmes racinaires d'arbres morts ou déperissants en milieu forestier ou semi-ouvert. Cette espèce tient donc une place importante dans les écosystèmes forestiers par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

L'adulte en vol est susceptible d'être rencontré dans tous les milieux terrestres naturels.

Biologie

Période de vol : La période de vol des adultes mâles est relativement courte (aux alentours d'un mois) de mai à juillet. Alors que les femelles, à la recherche de sites de ponte, peuvent être visibles jusqu'en août.

Reproduction : Les œufs sont déposés par la femelle près de souches ou de vieux arbres. La nymphose a lieu dans une loge aménagée par la larve dans le sol, à proximité des racines, après un développement larvaire de 5-6 ans en moyenne. L'adulte passe l'hiver dans cette loge et ne sort qu'à la belle saison.

Comportement : l'espèce, nocturne, est active dès la fin de l'après-midi.

Régime alimentaire : la larve est saproxylophage, elle consomme le bois mort (chênes et autres feuillus). Les adultes se nourrissent de la sève des arbres blessés.

Distribution actuelle

Présente dans toute la France, *Lucanus cervus* est une espèce européenne dont l'aire de distribution s'étend jusqu'à la Mer Caspienne et au Proche Orient.

Dans le Lot, le Lucane est présent partout, y compris sur la Basse Vallée du Célé.

Observation sur le site

L'espèce est bien présente sur le site (com. coléoptéristes locaux dont F. Burle et inventaire 2005 donnant 2 femelles contactées). L'importance de la population du site n'a pas été estimée.

Cependant, cette espèce étant commune sur l'ensemble du département et non menacée, le site ne revêt pas une responsabilité majeure dans sa préservation.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★

- intérêt patrimonial : ★

- potentialités locales : ★★★

Menaces

En déclin dans la partie Nord de son aire, le Lucane Cerf-volant ne semble pas menacé en France, ni même dans le Lot où il est encore rencontré très fréquemment.

Cependant, les facteurs limitants pour cette espèce sont :

- l'arrachage ou la destruction systématique des souches d'arbres et des arbres morts ;
- la disparition des arbres dans les haies du bocage.

Objectifs de conservation

- maintenir des haies arborées et des arbres sénescents en milieu boisé ;
- sensibiliser les propriétaires pour la conservation des souches de feuillus.

Lamproie de Planer

Lampetra planeri



Photo : www.ittiofauna.org

Code Natura 2000 : 1096

Systématique :

Classe : Cephalaspidomorphi

Ordre : Pétromyzoniformes

Famille : Petromyzontidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe III

Liste Rouge UICN : faible risque (quasi menacé)

Protection nationale : Article 1

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La Lamproie de planer vit dans les petits cours d'eau et les ruisseaux situés en tête de bassin hydrographique. L'eau doit y être fraîche (8-11°C) et bien oxygénée. L'habitat de la Lamproie varie au cours de son cycle de développement :

- stade larvaire : dans les sédiments,
- adultes : pas d'habitat propre car en migration vers les sites de reproduction,
- site de reproduction : substrat en gravier et sable, dans des eaux rapides et peu profondes (40 cm max).

Biologie

Espérance de vie : 5 à 6 ans au stade larvaire, puis mort de l'adulte après la reproduction.

Reproduction : La reproduction se déroule en avril-mai sur un substrat de gravier et de sable. Les femelles, fixées à une pierre par leur ventouse, creusent des nids dans les graviers et y déposent leurs oeufs, tandis que les mâles, fixés aux femelles par leur ventouse les fécondent. Les géniteurs meurent après la reproduction. La phase larvaire est similaire à celle de la Lamproie fluviatile, avec une vie longue des larves enfouies dans les sédiments : elles restent en moyenne 5,5 à 6,5 ans dans leur terrier.

Comportement : De légères migrations (quelques centaines de mètres) vers les sites propices à la reproduction sont observées en mars-avril.

Régime alimentaire : Seule la larve se nourrit : enfouie dans la vase, elle filtre les microorganismes (diatomées, algues bleues).

Les adultes ne disposent plus d'appareil digestif, celui-ci s'atrophie lors de la métamorphose.

Distribution actuelle

Sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord jusqu'aux côtes portugaises et italiennes. L'espèce est présente dans les rivières du Nord et de l'Est de la France (en

Normandie, Bretagne, Loire, Charente, Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône).

Observation sur le site

Sur la basse vallée du Célé, 134 zones à habitats potentiels à Lamproie ont été identifiées. Ce nombre, relativement important, peut s'expliquer par la présence de nombreux seuils le long du cours d'eau et des embâcles qui créent des zones d'atterrissements favorables à l'implantation des larves de Lamproie. Nombreuses, ces zones à Lamproies restent de faibles surfaces sur le Célé.

Au total, 17 individus ont été pêchés sur les 4 zones de pêche, soit une densité de 80 à 1300 individus/ha. Cette faible densité provient essentiellement de la qualité médiocre de l'habitat sur le Célé : en effet, la plupart des sédiments rencontrés sur les zones recensées sont constitués d'une trop grande quantité de vase.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

- accumulation de polluants dans les sédiments et les micro-organismes, dont se nourrissent les larves ;
- difficultés d'accès aux zones de frayères (ouvrages infranchissables, manque d'eau, colmatage des sédiments...).

Objectifs de conservation

- lutter contre la pollution, en particulier des sédiments ;
- éviter le boisement en résineux des rives des cours d'eau situés en têtes de bassins (cette pratique provoque une érosion des berges et un ensablement des frayères) ;
- rétablir la libre circulation dans les têtes de bassins afin de permettre à l'espèce de parvenir sur ses aires de reproduction ;
- protéger les zones de reproduction traditionnelles ;
- interdire les interventions lourdes (recalibrage, fossés d'assainissement, etc.) sur les têtes de bassins.

Toxostome (ou Sofie)

Chondrostoma toxostoma

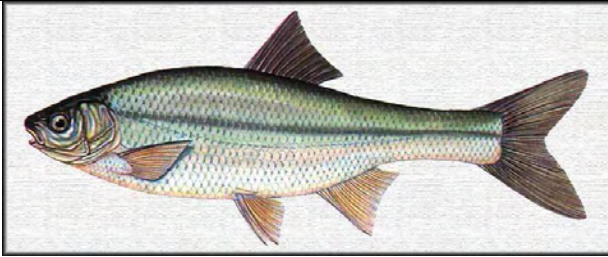


Image : www.ittiofauna.org

Code Natura 2000 : 1126

Systématique :

Classe : Actinopterygii

Ordre : Clupéiformes,

Famille : Cyprinidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe III

Liste Rouge UICN : vulnérable

Liste rouge nationale : vulnérable

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Cette espèce fréquente les rivières à fond de galets ou de graviers dont l'eau est claire, courante et bien oxygénée : c'est une espèce rhéophile vivant dans la zone à ombre ou à barbeau. Si le Toxostome peut séjourner en eau calme, il se reproduit toutefois en eau courante.

Biologie

Espérance de vie : 9 ans

Reproduction : La reproduction se déroule de mars à mai de façon générale et dure jusqu'en juin. Les poissons prêts à frayer recherchent dans les petits affluents des zones à fort courant, bien oxygénées et à substrat grossier. Les oeufs y sont déposés en eau très peu profonde. Une femelle peut pondre environ 11 500 oeufs.

Comportement : Le Toxostome vit plutôt entre deux eaux le jour, en bancs assez nombreux d'individus de même taille. La nuit, les bancs sont dissociés et les poissons, inactifs, demeurent dans des anfractuosités du fond. En période de frai, il remonte le cours des fleuves et des rivières.

Régime alimentaire : Le Toxostome est essentiellement herbivore : il se nourrit de diatomées du périphyton, d'algues filamenteuses auxquelles s'ajoutent quelques petits invertébrés aquatiques (petits crustacés et mollusques) et du frai de poisson.

Distribution actuelle

Il est présent du Nord de la péninsule Ibérique (bassin de l'Èbre) jusqu'au Portugal (dans le Tage) et dans le Sud et le Sud-Ouest de la France où il est considéré comme autochtone.

En France, il est présent dans le bassin du Rhône, ainsi que dans tout le bassin de la Garonne et ses affluents et dans le bassin de l'Adour. L'espèce a colonisé, au siècle dernier, le bassin de la Loire.

Observation sur le site

Lors des pêches électriques réalisées sur le Célé en 2005, plusieurs individus ont été capturés, témoignant de la présence de cette espèce dans le site Natura 2000. Toutefois, aucune étude spécifique n'ayant été menée, l'état de la population locale ne peut être estimé.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

Toute atteinte portée aux milieux aquatiques.

Objectifs de conservation

- maintenir la qualité des rivières ;
- éviter toute extraction de granulats à proximité du biotope de l'espèce ;
- régler la pêche du Toxostome (utilisée comme vif pour le Brochet).



Photo : S. Zienert

Code Natura 2000 : 1163**Systematique :**

Classe : Ostéichthyens

Ordre : Scorpaéniformes

Famille : Cottidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexe II – espèce d'intérêt communautaire

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Chabot affectionne les rivières et fleuves à fond rocailleux.

L'espèce est très sensible à la qualité des eaux. Un substrat grossier et ouvert, offrant un maximum de caches pour les individus de toutes tailles, est indispensable au bon développement de ses populations. Les cours d'eau à forte dynamique lui sont très propices du fait de la diversité des profils (radier-mouilles) et du renouvellement actif des fonds en période de forts débits. C'est une espèce qui colonise souvent les ruisseaux en compagnie des Truites.

Biologie

Espérance de vie : 4 à 6 ans.

Reproduction : la ponte a lieu une seule fois par an, entre mars et avril. Le mâle invite les femelles à coller 100 à 500 œufs de 2,5 mm en grappe au plafond de son abri. Il les nettoie et les protège durant toute l'incubation (un mois à 11°C). À l'éclosion, l'alevin mesure 7,2 mm.

Comportement : territorial et sédentaire.

Régime alimentaire : Très vorace, le Chabot est carnassier et se nourrit de larves et de petits invertébrés benthiques (chironomides, simuliidés, plécoptères, trichoptères...). Il peut également consommer œufs et alevins de poissons, notamment ceux de la Truite de rivière (*Salmo trutta*) et même s'attaquer à ses propres oeufs en cas de disette.

Distribution actuelle

Il est présent dans toute l'Europe sauf en Italie, en Ecosse, en Irlande et n'existe en Espagne que dans le val d'Aran.

En France, on le trouve partout (à quelques exceptions près) du niveau de la mer jusqu'à 2380 m dans les Alpes (Lac Léantier).

Observation sur le site

Sur la basse vallée du Célé, 74 zones à habitats potentiels à Chabot ont été identifiées. Ce faible nombre d'habitats à Chabot semble être du au manque de caches.

Au total, 46 individus ont été pêchés sur les 4 zones de pêche, soit une densité de 176 à 850 individus/ha. Cette faible densité semble résulter d'un certain colmatage des blocs obstruant les caches et empêchant l'installation du Chabot. De plus, nombre de cyprinidés rhéophiles ont été pêchés avec le Chabot, or certaines de ces espèces (dont le chevesne, la truite, etc.) sont des prédateurs du Chabot.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

- modification des paramètres du milieu : ralentissement des vitesses du courant (à l'amont des barrages ou embâcles), apports de sédiments fins provoquant le colmatage des fonds, eutrophisation... ;
- pollution de l'eau : les divers polluants chimiques, d'origine agricole (herbicides, pesticides et engrais) ou industrielle, entraînent des accumulations de résidus qui provoquent baisse de fécondité, stérilité ou mort d'individus ;
- la prédation naturelle : le Chabot possède de nombreux prédateurs naturels, tel la truite et le brochet, qui peuvent influencer sur certaines zones la distribution spatiale des populations.

Objectifs de conservation

- réhabiliter une bonne qualité du milieu aquatique (habitats, pollution) ;
- éviter la canalisation des cours d'eau... ;
- ne pas implanter d'étangs en dérivation, ou en barrage sur les cours d'eau de tête de bassin.

Photo : www.geocities.com**Code Natura 2000** : 1355**Systématique :**

Classe : Mammifères

Ordre : Carnivores

Famille : Mustélidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : menacé d'extinction

Liste rouge nationale : en danger

Protection nationale : arrêté du 17 avril 1981 (article 1^{er} modifié)**Exigences écologiques et Habitat d'espèce**

La Loutre d'Europe est un mammifère semi-aquatique inféodé aux milieux aquatiques dulcicoles, saumâtres et marins. Ubiquiste et opportuniste pour ses sites d'alimentation, la Loutre se montre au contraire très exigeante pour ses gîtes de repos et de mise bas (appelé catiche) : ceux-ci doivent obligatoirement être des havres de tranquillité, au couvert végétal dense (ronciers, arbres creux, système racinaire des gros arbres de la ripisylve, embâcles, rochers...).

La qualité et la diversité de ces habitats constituent des éléments essentiels pour la pérennité de l'espèce : en effet, ces milieux aquatiques permettent de lui fournir, en toute saison, une alimentation variée et abondante et des sites de repos indispensables.

Biologie

Espérance de vie : 5 ans dans la nature.

Reproduction : la Loutre ne possède pas de période de reproduction précise, l'accouplement peut avoir lieu toute l'année. La femelle met bas une fois par an, de deux à trois loutrons. La mise bas se passe dans un terrier (ou catiche). Les petits sont sevrés vers l'âge de huit mois. En dehors de la période du rut, les loutres vivent en solitaire.

Activité : la Loutre est une espèce essentiellement nocturne et aquatique. Elle ne quitte l'élément aquatique que pour la sieste, le repos diurne, la consommation de ses grosses proies, la mise bas et l'éducation des jeunes. La Loutre est une espèce individualiste et territoriale : chaque individu est cantonné à un secteur bien précis, régulièrement délimité par le dépôt d'épreintes.

Régime alimentaire : essentiellement piscivore, la Loutre adapte son alimentation aux peuplements piscicoles des milieux qu'elle fréquente. Elle consomme également d'autres proies, telles que amphibiens, crustacés, mollusques, mammifères, oiseaux, insectes... Un individu adulte consomme en moyenne 1 kg de proies par jour.

Distribution actuelle

La Loutre est présente en France dans deux zones bien délimitées : la façade atlantique et le Massif Central. Les populations ont subi un net déclin au cours de la dernière moitié du XX^{ème} siècle (en raison de la chasse et du piégeage). Aujourd'hui le maintien de populations relativement stables et viables se confirme. Depuis une dizaine d'année, elle recolonise progressivement quelques réseaux hydrographiques désertés depuis près d'un siècle.

Observation sur le site

Sur la basse vallée du Célé, la Loutre n'a pas été directement observée. Cependant des indices de présence ponctuelle (épreintes et empreintes) ont été relevés à l'intérieur du site Natura 2000 (en

2003 et 2005). Sa présence sur le site est donc indéniable, cependant il n'est pas possible d'évaluer le nombre d'individus utilisant le site.

Evaluation de l'état de conservation

- **état de conservation :** ?
- **intérêt patrimonial :** ★★★
- **potentialités locales :** ★★

Menaces

- destruction des habitats aquatiques et zones humides (recalibrage des cours d'eau, assèchement des zones humides, destruction de la ripisylve, nettoyage des berges...);
- pollution et eutrophisation de l'eau ;
- exploitation des milieux aquatiques (irrigation et pompes excessifs, gravières...);
- contamination par les biocides (pesticides, PCB, métaux lourds, anticoagulants utilisés pour lutter contre ragondins et rats musqués);
- aménagements hydrauliques (les grands barrages constituent de véritables barrières écologiques pour les populations piscicoles et pour la loutre);
- mortalité accidentelle (collisions routières, captures dans des engins de pêche);
- mortalité volontaire (piégeage, empoisonnement...);
- dérangements (tourisme, loisirs nautiques...).

Objectifs de conservation

Les préconisations de gestion sont issues du Plan National de Restauration de la Loutre d'Europe. Elles relèvent de deux types de propositions : celles relatives à l'espèce et celles relevant de ses habitats :

- 1) préconisations de gestion relatives à l'espèce :
 - prendre en compte la présence de la Loutre dans les campagnes de destruction des animaux dits nuisibles (interdire l'emploi des anticoagulants);
 - sensibiliser et informer le grand public et les usagers de la rivière; former les gestionnaires des milieux aquatiques;
 - maintenir des ressources alimentaires suffisantes (en parallèle avec le maintien de la qualité biologique des eaux);
- 2) préconisations de gestion relatives à l'habitat de l'espèce :
 - prévenir toute atteinte et dégradation de la quantité et de la qualité des eaux (irrigation et pompage excessif, pollutions, marnage excessif, extraction de granulats...);
 - prévenir toute atteinte et dégradation des berges et du milieu environnant (proscrire le déboisement, la destruction de la ripisylve, l'enlèvement systématique des embâcles, l'artificialisation des berges...);
 - éviter le recalibrage et la rectification des cours d'eau, l'endiguement...;
 - favoriser le maintien de zones refuges le long des rivières et des habitats rivulaires;
 - maintenir des prairies naturelles en périphérie des rivières, des lisières, haies et ronciers;
 - préserver et restaurer les zones palustres sauvages sur le lit majeur des cours d'eau.



Photo : E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1304**Systématique :**

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Statuts de protection :Directive Habitats : annexes II et IV –
espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce à faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du

17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Grand Rhinolophe fréquente en général les régions chaudes, les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées, des ripisylves, des landes, des friches.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines. Le Grand Rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction des conditions climatiques locales.

Gîtes de reproduction : variés, les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes.

Biologie

Longévité maximale : 30 ans.

Reproduction : L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. Un seul jeune est mis bas entre la mi-juin et début juillet ; l'émancipation a lieu en août. Les femelles sont isolées des mâles ; l'espèce s'associe parfois avec des Rhinolophes Euryale ou des Murins à oreilles échancrées.

Comportement : L'espèce est sédentaire : généralement, seuls 20 à 30 km séparent les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole vers les zones de chasse, dans un rayon de 2 à 4 km en suivant préférentiellement des corridors boisés.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays (aucune étude menée en France). Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents.

Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (= 1,5 cm) et sont majoritairement des Lépidoptères, Coléoptères, Hyménoptères, Diptères ou encore Trichoptères.

Il chasse dans des lieux boisés, les falaises et les jardins.

Distribution actuelle

C'est une espèce d'Europe moyenne et méditerranéenne. Bien qu'observée sur l'ensemble du territoire français, cette espèce est en régression constante.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le département du Lot accueillerait 1600 individus en hiver au minimum, soit 33% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées et 125 individus en été (chiffre probablement sous estimé), soit plus de 5% de la population estivale régionale.

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 71 individus dans 4 gîtes, dont 1 colonie de parturition de 60 individus dans l'ancien moulin de la Pescalerie (Cabrerets).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 104 individus dans 15 grottes (dont plus de 60% répartis entre la grotte du Gelé et l'Igüe de Geniez) + 76 individus observés en 2002 dans la grotte d'Espagnac-Sainte-Eulalie (non visitable en 2006 : refus des propriétaires privés).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Les menaces et les facteurs limitant la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation :

- la condamnation des sites de reproduction potentiels : obturation des greniers, réfection des bâtiments...
- l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site ;
- la disparition des terrains de chasse potentiels, dus à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et surtout la suppression des réseaux de haies et des bocages ;
- l'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides a entraîné une intoxication des chaînes alimentaires et une diminution de la biomasse disponible en insectes. L'utilisation en particulier de vermifuges à base d'Ivermectine (forte rémanence et toxicité pour les insectes coprophages) ont un impact prépondérant sur la disparition des ressources alimentaires du Grand Rhinolophe.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.



Photo : O. Marchal

Code Natura 2000 : 1303**Systématique :**

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Petit Rhinolophe est une espèce de plaines et du piémont, en région chaude. On le retrouve en milieu karstique et en milieu boisé. Son habitat préférentiel est constitué par les eaux stagnantes, les cours d'eau, les milieux bocagers, les milieux prairiaux, les vergers, les lisières et les haies.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles ou artificielles (galeries, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines. Il hiberne de septembre-octobre à fin avril, isolé ou en groupe.

Gîtes de mise bas : cavités naturelles ou artificielles (mines, combles et caves de bâtiments de fermes, d'églises).

Biologie

Longévité maximale : 21 ans (espérance de vie moyenne : 3-4 ans).

Reproduction : L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de 10 individus à plusieurs centaines), parfois associées à d'autres espèces (Grands Murins ou des Murins à oreilles échancrées) sans toutefois se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines.

Comportement : Sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de 5 à 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Pour se déplacer, l'espèce vole le long des murs, chemins, lisières boisées, ripisylves, haies et autres alignements d'arbres, elle évite les milieux ouverts.

Régime alimentaire : Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons. En début et fin de saison, le Petit Rhinolophe consomme donc principalement Diptères et Trichoptères. Il diversifie son régime en été avec l'abondance des Lépidoptères, Coléoptères, Névroptères et Aranéidés. Il chasse dans les bois clairs et les milieux dérivés, à faible hauteur, voire même au ras du sol et sur les branches.

Distribution actuelle

Le Petit Rhinolophe est une espèce présente dans les régions méridionales et moyennes de l'Europe. Elle est actuellement présente sur l'ensemble du territoire national, mais ses populations sont en net recul.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le département du Lot accueillerait 6000 individus en hiver, soit 25% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées et 184 individus en été (chiffre probablement sous estimé), soit environ 5% de la population estivale régionale.

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 99 individus dans 14 gîtes, dont 1 colonie de parturition de 50 individus dans le hameau de Vieilles Vignes (Espagnac-Sainte-Eulalie).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 122 individus dans 21 grottes + 11 individus observés en 2002 dans la grotte d'Espagnac-Sainte-Eulalie (non visitable en 2006 : refus des propriétaires privés).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hivernation.

- la condamnation des sites de reproduction potentiels : obturation des greniers, réfection des bâtiments...
- l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site ;
- la disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site ;
- l'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.



Photo : CREN MP, 2005

Code Natura 2000 : 1305**Systématique** :

Classe : Mammifères

Ordre : Chiroptères

Famille : Rhinolophidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Les exigences de l'espèce sont à l'heure actuelle très mal connues. Cependant, sa distribution spatiale permet de décrire certaines caractéristiques.

C'est une espèce méridionale des régions chaudes de plaine et des contreforts montagneux. On la rencontre en milieux karstiques, riches en grottes et en milieux humides.

Les gîtes de reproduction et d'hibernation restent mal connus.

Biologie

Longévité maximale : inconnue

Reproduction : l'accouplement a lieu à l'automne. Les naissances s'échelonnent en juin/juillet. La femelle met bas un seul petit par an. L'envol des jeunes a lieu au bout de 4 à 5 semaines.

Comportement : Bien que réputés sédentaires, les Rhinolophes euryales peuvent effectuer des déplacements parfois importants entre site de reproduction et d'hivernage (> 130 km).

L'espèce hiberne de mi-décembre à mi-mars.

Régime alimentaire : très mal connu. Selon certains spécialistes, il consomme essentiellement des Lépidoptères et des Coléoptères. Les terrains de chasse sont quasiment inconnus. Ils utilisent certainement les lisières et les zones forestières de feuillus jusqu'à 4 km du gîte.

Distribution actuelle

L'espèce est présente dans les régions du Sud de la France avec de grandes disparités en terme de densités. Ainsi, les régions Aquitaine et Midi-Pyrénées représentent les bastions de l'espèce : la région Midi-Pyrénées détient plus de 50% des effectifs connus en période de reproduction.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le département du Lot accueillera 3400 individus en hiver (soit 75% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 2400 individus en été (soit environ 68% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 2100 individus dans 2 gîtes, dont une colonie de parturition de 2000 individus dans la grotte de la Chèvre (commune de Corn) !

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 253 individus dans 3 grottes + 750 individus observés dans la grotte de Blars (hors site). En 2002, 153 individus avaient été observés dans la grotte d'Espagnac-Sainte-Eulalie (non visitable en 2006 : refus des propriétaires privés).

La basse vallée du Célé est indéniablement un site d'intérêt régional voire national pour cette espèce.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés ;
- la disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site ;
- le Rhinolophe Euryale est également très sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.



Photo : P. Favre

Code Natura 2000 : 1307**Systématique** :

Classe : Mammifères,
 Ordre : Chiroptères,
 Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Petit Murin est une espèce typiquement cavernicole. Ces gîtes d'hibernation et de reproduction sont des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, etc.).

Biologie

- Longévité maximale : 16 ans (espérance de vie moyenne : 3 à 4 ans)

Reproduction : L'accouplement a lieu dès le mois d'août. Un mâle peut avoir un harem avec marquage territorial olfactif (larges glandes faciales). Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an. Elles forment des colonies de mise bas avec d'autres espèces (Grand murin, Minioptère de Schreibers, Rhinolophe euryale). Les jeunes naissent dès mi-juin. Les jeunes s'envolent à 1 mois et le sevrage intervient à 6 semaines.

Comportement : Le Petit Murin est considéré comme une espèce généralement sédentaire. Il effectue des déplacements de quelques dizaines de kilomètres entre les gîtes d'été et d'hiver.

Durant l'hibernation (d'octobre à avril), cette espèce est généralement isolée dans des fissures et rarement en essaim important.

Régime alimentaire : le petit Murin capture essentiellement deux types de proies : les sauterelles et les hannetons. La chasse se pratique en vol rasant suivi d'un vol sur place de quelques secondes puis d'une capture au sol. Il pratique la cueillette en plein vol pour les hannetons et sait aussi glaner les insectes posés sans s'arrêter de voler.

Distribution actuelle

En période estivale, le Sud de la France (en particulier la région Midi-Pyrénées) accueille des populations importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreiber et le Grand Murin) dans les cavités souterraines.

Cependant, la confusion entre le Grand et le Petit Murin pose encore de sérieux problèmes pour une estimation de la taille des colonies et donc de l'évolution des populations. Les sites les plus septentrionaux sur lesquels l'espèce a été suivie montrent cependant une tendance générale à la diminution des effectifs.

Observation sur le site

Il existe peu de données régionales précises pour cette espèce.

Les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées concernent le couple Grand Murin/Petit Murin. Ainsi le Lot accueillerait 120 individus de ces 2 espèces en hiver (soit près de 58% de la population hivernante connue de Midi-Pyrénées) et 640 individus en été (18% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 2 individus du couple Grand Murin/Petit Murin ont été détectés en sortie de grotte (Grotte de la Chèvre et Grotte du Curé, commune de Corn).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 26 individus du couple Grand Murin/Petit Murin, dont 17 à l'Igue de Geniez (commune de Sauliac-sur-Célé).

Evaluation de l'état de conservation

- **état de conservation** : ?
- **intérêt patrimonial** : ★★
- **potentialités locales** : ★★

Menaces

- dérangements et destructions des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures, aux travaux d'isolation, etc. ;
- dérangements des gîtes d'hiver, dus à la surfréquentation, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières ;
- intensification de la production agricole et forestière avec en particulier : la généralisation de l'usage de produits phytosanitaires (grande diminution de la quantité d'insectes disponibles) et transformation des prairies en cultures ;
- compétition avec les pigeons ou les chouettes pour les gîtes estivaux.

Objectifs de conservation

- assurer la tranquillité des gîtes occupés et favoriser l'installation sur des secteurs nouveaux (fermeture ou limitation de l'accès aux grottes occupées, etc.) ;
- maintenir et développer les potentialités de chasse par le maintien des pelouses sèches et autres prairies permanentes, mais aussi par le développement des près-bois limitant la densité du sous-bois ;
- maintenir les corridors boisés entre les sites de reproduction et les zones de chasse ;
- réduire le plus possible l'usage des produits phytosanitaires en particulier aux abords des gîtes ;
- améliorer les capacités d'accueil des colonies de reproduction : sensibiliser les particuliers et les collectivités locales.



Photo E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1308**Systématique :**

Classe : Mammifères,

Ordre : Chiroptères,

Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : Espèce vulnérable

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

La Barbastelle est une espèce très spécialisée : c'est une espèce dite arboricole, des forêts mixtes âgées. La chênaie est particulièrement appréciée. La présence de zones humides en milieu forestier semble favoriser l'espèce. Au contraire, les peuplements forestiers jeunes, les monocultures de résineux, les milieux ouverts et urbanisés lui sont défavorables.

Gîtes d'hibernation : fissures de falaises, entrée de grottes, sous les ponts. L'hibernation a lieu d'octobre à avril. Les animaux sont le plus souvent solitaires mais peuvent parfois être en groupe (max 700 en Dordogne).

Gîtes de reproduction : dans les fissures des bâtiments, derrière les volets, dans les trous d'arbres ou dans les entrées de grottes.

Biologie

Longévité maximale : 23 ans.

Reproduction : La période d'accouplement débute dès août jusqu'en mars. La majorité des femelles sont fécondées avant la léthargie hivernale. Les colonies de reproduction assez petites (5 à 20 femelles) changeant de sites au moindre dérangement. La mise bas a lieu dès la mi-juin.

Comportement : mal connu. En effet, les colonies de Barbastelles sont très difficiles à repérer car les animaux n'émettent quasiment aucun cri. De plus, une colonie de Barbastelles ne produit que quelques crottes par jour et le guano, de couleur très claire, est de surcroît peu visible au sol. En août, les colonies de Barbastelles se dispersent jusqu'au début de l'hibernation. Leur activité est peu connue à cette époque.

Régime alimentaire : À cause de sa faible denture et de sa petite bouche, la Barbastelle n'ingère que des petites proies (envergure < 3 cm). La Barbastelle est un chiroptère spécialisé dans la capture des Lépidoptères (73 à 100 % des proies) et notamment des *Noctuidae*, *Pyalidae* et des *Arctiidae*. Les proies secondaires les plus notées sont les Trichoptères, les Diptères nématocères et les Névroptères.

Distribution actuelle

Cette espèce se raréfie considérablement dans le Nord de la France. Dans de nombreux départements, aucune colonie de reproduction n'est connue. Cependant de nouvelles colonies sont régulièrement trouvées grâce au développement des réseaux d'observations. La Barbastelle est peut être moins rare qu'on ne le pense, notamment dans la moitié Sud de la France. La discrétion de

l'espèce ne permet pas de définir de tendances évolutives, sauf dans le Nord de la France où l'état dramatique des populations ne peut être que consécutif à un déclin.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, seuls 67 individus ont été recensés en Midi-Pyrénées en été et 14 en hiver.

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 3 individus dans 1 gîte.

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 8 individus dans 4 grottes.

L'apparente faiblesse des effectifs est probablement à mettre une fois de plus sur le compte de la grande discrétion de l'espèce. En effet, en raison de la présence de milieux de chasse favorables, le site apparaît comme accueillant pour cette espèce arboricole.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

- traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...);
- développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes);
- conversion des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, en monocultures intensives d'essences importées;
- fréquentation importante de certains sites souterrains.

Objectifs de conservation

- encourager une gestion forestière pratiquant la futaie irrégulière ou le taillis sous futaie, d'essences autochtones, en peuplement mixtes;
- éviter tous traitements chimiques non sélectifs et à rémanence importante et favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques;
- encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres;
- mettre en protection, réglementaire et physique, les gîtes d'importance;
- informer et sensibiliser le grand public.

Photo : www.konig-photo.com**Code Natura 2000 :** 1310**Systématique :**

Classe : Mammifères,
 Ordre : Chiroptères,
 Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

C'est une espèce plutôt méridionale et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes. L'espèce utilise les lisières de bois et les forêts, pour chasser, mais aussi les prairies.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles ou artificielles, dont les températures oscillent de 6,5°C à 8,5°C. La période d'hibernation est relativement courte, de décembre à fin février.

Gîtes de reproduction : grandes cavités (anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12 °C).

Biologie

Longévité maximale : 19 ans.

Reproduction : la période de reproduction commence à partir de la mi-septembre. Cette espèce se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit vers les sites de printemps. La femelle met bas un seul petit par an, début juin. Les jeunes sont rassemblés en une colonie compacte et volent à 5-6 semaines.

Comportement : Le Minioptère de Schreibers est une espèce strictement cavernicole. Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km en suivant des routes migratoires saisonnières empruntées d'une année sur l'autre entre ses gîtes d'hiver et d'été. En dépit de ces mouvements, l'espèce peut être considérée comme sédentaire. L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus.

Régime alimentaire : très spécialisé, il est à rapprocher de celui de la Barbastelle, c'est-à-dire, majoritairement composé de Lépidoptères.

Distribution actuelle

En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densité. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers est une espèce menacée et étroitement dépendante d'un nombre limité de refuges en particulier en période hivernale.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées, le Lot accueillera 640 individus en hiver (soit près de 9% de la population hivernante en Midi-Pyrénées) et 355 individus en été (12% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 3000 individus dans 1 seul gîte ! Cette colonie de reproduction (avec jeunes) a été observée dans la grotte de la chèvre (Corn).

La **basse vallée du Célé est indéniablement un site d'intérêt régional voire national** pour cette espèce.

Evaluation de l'état de conservation

- **état de conservation** : ?
- **intérêt patrimonial** : ★★★
- **potentialités locales** : ★★★

Menaces

- aménagement touristique des cavités ;
- fréquentation importante de certains sites souterrains ;
- fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles ;
- conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones, gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées ;
- destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles ;
- traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...) ;
- circulation routière et ferroviaire (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France, impact direct) ;
- développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).

Objectifs de conservation

- encourager le maintien ou le renouvellement des réseaux linéaires d'arbres pour les routes de vol et plus particulièrement dans un rayon de 1 à 2 km autour des cavités de mise bas ;
- ne pas installer de grilles à l'entrée des cavités utilisées le Minioptère de Schreibers : en effet, cette espèce déserte les gîtes lorsqu'elle est obligée d'y accéder à travers des barreaux. Il faut alors nécessairement privilégier la pose de clôtures grillagées autour de l'entrée du gîte ou de toute autre méthode évitant la pose d'une grille ;
- éviter tous traitements chimiques agricoles non sélectifs et à rémanence importante et favoriser la lutte intégrée et les méthodes biologiques à proximité des colonies de mise bas.



Photo : E. Barthe, 2005

Code Natura 2000 : 1321**Systématique :**

Classe : Mammifères,

Ordre : Chiroptères,

Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Murin à oreilles échancrées fréquente préférentiellement les zones de faible altitude. Il s'installe près des vallées alluviales, des massifs forestiers, principalement avec des feuillus entrecoupés de zones humides. Il est présent aussi dans des milieux de bocage. Ses terrains de chasse sont relativement diversifiés : forêts, bocage, ripisylve. Il chasse aussi au-dessus des rivières et l'eau semble être un élément essentiel à sa survie.

Gîtes d'hibernation : cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, etc.).

Gîtes de reproduction : variés.

Biologie

- Longévité maximale : 16 ans (espérance de vie moyenne : 3 à 4 ans)

Reproduction : la période de reproduction a lieu de l'automne et peut être jusqu'au printemps. Les femelles mettent bas de la mi-juin à la fin juillet et forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à 200 individus en moyenne et exceptionnellement jusqu'à 2000 adultes), régulièrement associées au Grand rhinolophe. L'unique jeune, au pelage gris et non pas roux comme l'adulte, s'envole 4 semaines après la naissance.

Comportement : Le Murin à oreilles échancrées est relativement sédentaire. Les déplacements habituels se situent autour de 40 km entre les gîtes d'été et d'hiver. En période estivale, il peut s'éloigner jusqu'à 10 km de son gîte.

Ses techniques de chasse sont diversifiées. Il prospecte régulièrement les arbres aux branchages ouverts comme l'attestent les résidus de végétation trouvés à la surface des tas de guano.

Régime alimentaire : Le régime alimentaire est unique parmi les chiroptères d'Europe et démontre une spécialisation importante de l'espèce. Il est constitué essentiellement de Diptères (*Musca* sp.) et d'Arachnides (Argiopidés). Il chasse très souvent dans les arbres aux branchages ouverts (noyers, chênes, tilleuls, saules). Il capture également les mouches posées sur les bâtiments d'élevage.

Distribution actuelle

Le Murin à oreilles échancrées est présent sur l'ensemble du territoire national. Sa densité de population est cependant très variable d'une région à l'autre ; il est actuellement en régression. Il est possible que la nette régression du Grand Rhinolophe en France puisse entraîner la raréfaction de ce Murin – les deux espèces étant commensales.

Observation sur le site

D'après les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc national des Pyrénées, le Lot accueillerait au minimum 3 individus en hiver, soit 23% de la population hivernante connue en Midi-Pyrénées) et 250 individus en été (chiffre très probablement sous-estimé), soit près de 11% de la population estivale régionale.

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 2 individus dans la grotte de Mathurin (commune de Cabrerets).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★

Menaces

- fermeture des sites souterrains (carrières, mines, ...)
- dérangement des gîtes de reproduction ou d'hivernage ;
- disparition de gîtes de reproduction épigés (due à la rénovation de combles, au traitement de charpente, etc.) ;
- disparition de l'élevage extensif : les élevages de bétail (ovins, caprins et bovins) sont en effet « producteurs de mouches » ;
- disparition des prairies naturelles par conversion de ces prairies en cultures annuelles et suppression du réseau de haies du site.
- utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.

Objectifs de conservation

- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- limiter l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier des insecticides et interdire les anti-parasites à base d'Ivermectine.
- informer et sensibiliser le public, les collectivités territoriales, les spéléologues, les agriculteurs et les vétérinaires locaux.



Photo : CPEPESC

Code Natura 2000 : 1324**Systématique :**

Classe : Mammifères,
 Ordre : Chiroptères,
 Famille : Vespertilionidés

Statuts de protection :

Directive Habitats : annexes II et IV – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : Annexe II

Liste Rouge UICN : faible risque

Liste rouge nationale : Espèce vulnérable

Protection nationale : Arrêté modifié du 17.04.1981, article 1 modifié

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Les terrains de chasse de cette espèce sont généralement situés dans des zones où le sol est très découvert comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ...) et la végétation herbacée, rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).

Gîtes d'hibernation : cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves de température voisine de 7-12°C et d'hygrométrie élevée).

Gîtes de reproduction : sites épigés assez secs et chauds, où la température peut atteindre plus de 35°C (sous les toitures, combles d'églises, greniers; mais aussi dans des grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines, souterrains en région méridionale, etc.).

Biologie

Longévité maximale : 20 ans (espérance de vie moyenne : 4 à 5 ans).

Reproduction : l'accouplement se déroule du mois d'août jusqu'au début de l'hibernation. Les femelles donnent naissance à un seul jeune par an. Elles forment des colonies importantes pouvant regrouper plusieurs milliers d'individus, en partageant l'espace avec le Petit Murin et d'autres espèces. Les jeunes naissent généralement durant le mois de juin.

Comportement : Le Grand Murin est considéré comme une espèce plutôt sédentaire malgré des déplacements de l'ordre de 200 km entre les gîtes hivernaux et estivaux. Il entre en hibernation d'octobre à avril. Durant cette période, cette espèce peut former des essaims importants ou être isolée dans des fissures.

Régime alimentaire : Le glanage au sol des proies est le comportement de chasse caractéristique du Grand Murin. Son régime alimentaire est principalement constitué de Coléoptères Carabidés, auxquels s'ajoutent d'autres insectes marcheurs ou rampants au sol.

Distribution actuelle

Le Grand Murin est présent sur l'ensemble du territoire français ; bien que pouvant être assez fréquent localement, ses populations diminuent régulièrement.

Le sud de la France (régions Aquitaine et Midi-Pyrénées) accueille, en période estivale, les populations les plus importantes (plusieurs milliers d'individus en association avec le Minioptère de Schreibers) dans les cavités souterraines.

Observation sur le site

Il existe peu de données régionales précises pour cette espèce.

Les données du Groupe Chiroptères de Midi-Pyrénées et du Parc National des Pyrénées concernent le couple Grand Murin/Petit Murin. Ainsi le Lot accueillerait 120 individus de ces 2 espèces en hiver (soit près de 58% de la population hivernante connue de Midi-Pyrénées) et 640 individus en été (18% de la population estivale régionale).

Prospections estivales 2005 (détecteur et filets + gîtes) : 2 individus du couple Grand Murin/Petit Murin ont été détectés en sortie de grotte (Grotte de la Chèvre et Grotte du Curé, commune de Corn).

Comptages hivernaux 2006 (grottes) : 26 individus du couple Grand Murin/Petit Murin, dont 17 à l'Igue de Geniez (commune de Sauliac-sur-Célé).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ?
- intérêt patrimonial : ★★
- potentialités locales : ★★

Menaces

Cette espèce est extrêmement sensible aux perturbations de son habitat (fréquentation / exploitation des grottes).

- comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de cette espèce sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés ;
- la disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site ;
- le Grand Murin est également très sensible aux pesticides.

Objectifs de conservation

- préserver les gîtes de reproduction et d'hibernation de l'espèce ;
- mettre en place des fermetures adaptées aux chiroptères pour les grottes les plus importantes et les plus fréquentées ;
- conserver des structures linéaires comme les haies, lisières, ripisylve ainsi que le pâturage extensif des prairies naturelles ;
- informer et sensibiliser le public et les collectivités territoriales.



Photo : M. Blank

Code Natura 2000 : A080**Systématique :**

Classe : Oiseaux

Ordre : Accipivores

Famille : Accipitridés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux : annexe I – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : espèce rare

Liste rouge nationale : espèce rare

Protection nationale : Loi 89-1005 (31 décembre 1989) relative à la protection des espèces migratrices

Exigences écologiques et Habitat d'espèce

Le Circaète Jean-le-Blanc niche en milieu forestier et chasse en milieux ouverts. Dans les régions vallonnées comme le Lot, il installe en général son aire à flanc de ravin ou dans une cavité du relief. Celle-ci est, en principe, construite à la cime ou sur une branche latérale d'un arbre dégagé ; le Circaète recherchant, en effet, des grands arbres ou à défaut un site escarpé.

BiologieEspérance de vie : 17 ansRégime alimentaire : Cette espèce est ophiophage [spécialisée dans la capture de reptiles] : il se nourrit essentiellement de couleuvres, vipères, orvets, ou lézards.Reproduction : la ponte a lieu vers mi-avril, un mois après le retour de migration. La femelle pond un œuf unique. L'envol du jeune a lieu entre 70-80 jours après l'éclosion. Le jeune reste sous la dépendance de ses parents jusqu'au départ en migration. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Les taux de fécondité et de productivité sont les plus faibles parmi les rapaces locaux.

Migration : Le Circaète Jean-le-blanc migre de septembre à mars vers l'Afrique (du Niger à l'Éthiopie) et le sud de l'Arabie.Territoire : en général assez étendu (en moyenne 3000 ha) ; la densité de population dépend de la richesse en proies et de la disponibilité en sites de nidification favorables. Dans le Lot, les distances inter-sites sont en général de 3 à 5 km (mais peuvent descendre en deçà).**Distribution actuelle**

En France, ce rapace est présent au Sud de la Loire. Les effectifs nationaux – environ un millier de couples nicheurs – semblent actuellement relativement stables. Il est assez bien représenté en Midi-Pyrénées, puisqu'il occupe près de la moitié du territoire régional ; et avec 70 à 90 couples nicheurs estimés, le Lot possède une réelle responsabilité quant à la préservation de l'espèce.

Observation sur le site

Sur le site de la Basse Vallée du Célé, il n'y aurait pas de site de nidification connu (*Source : N. Savine*), mais au moins trois couples de Circaètes Jean-le-Blanc fréquentent ce secteur pour leurs activités de chasse.

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★

Menaces

- tous les travaux situés dans (ou en co-visibilité) des aires de nidification utilisées ou potentiels : coupe et débardage de bois, reboisement, urbanisation, aménagements de pistes, chemins de randonnée ou réseau routier... ;
- fréquentation des sites lors de la présence des oiseaux : randonnée pédestre ou équestre, véhicules tous terrains, travaux divers, chasse. En effet, cette espèce est très sensible aux dérangements et serait notamment plus dérangée par la vue des Hommes que par le bruit ;
- altération des territoires de chasse : pratiques agricoles intensives, destruction de murets, de haies, aménagements divers (routes, urbanisation, reboisement), abandon.

Objectifs de conservation

- préserver les milieux ouverts afin de favoriser les biotopes riches en reptiles: maintenir l'élevage extensif, conserver et restaurer les pelouses sèches et landes, conserver et restaurer les murets et les haies, modifier les pratiques agropastorales intensives, maîtriser les reboisements spontanés, etc. ;
- limiter voire interdire l'emploi des pesticides, afin d'atténuer les effets de bioaccumulation des toxines dans la chaîne alimentaire ;
- favoriser une période de totale quiétude du 1er mars au 15 septembre, dans un rayon de 200 mètres autour de l'aire : aucun travail forestier, de quelque nature que ce soit (coupes, ouverture de piste, martelage, bornage, débardage), limitation et contrôle de l'accès et de la fréquentation humaine (fermeture temporaire des pistes équestres, 4x4, quads... et des sentiers de randonnée, VTT...) ;
- en cas de coupe forestière, maintenir un îlot boisé et de vieux arbres tabulaires autour de l'aire ;
- étudier l'incidence de travaux au cas par cas ;
- recenser les pylônes électriques potentiellement dangereux pour l'espèce (à proximité de l'aire) et une fois identifiés, effectuer les aménagements nécessaires pour réduire leur dangerosité ;
- poursuivre le suivi de l'espèce, de la dynamique des populations et des relations prédateur/proies/milieu.



Photo : H. Stiver

Code Natura 2000 : A103**Systématique :**

Classe : Oiseaux

Ordre : Falconiformes

Famille : Falconidés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux : annexe I – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : espèce rare

Liste rouge nationale : espèce rare

Protection nationale : article 1^{er} modifié**Exigences écologiques et Habitat d'espèce**

En France, le Faucon pèlerin est un rapace strictement inféodé au milieu rupestre : sa répartition coïncide avec les sites de falaises côtières, de plaine ou de montagne, les escarpements rocheux, les carrières et certains bâtiments (châteaux, cathédrales...).

Biologie

Espérance de vie : 10 à 14 ans.

Régime alimentaire : Cette espèce est un prédateur presque exclusivement ornithophage. Son régime alimentaire est caractérisé par sa spécialisation dans la capture de petits oiseaux (corvidés, pigeons, ...); plus rarement, il peut s'attaquer à de petits mammifères terrestres (écureuils, campagnols...), voire à des chauves-souris. Selon les régions, il se spécialise dans la capture de 2 ou 3 espèces, généralement les plus abondantes.

Reproduction : La ponte débute fin février et s'étale jusqu'au début avril. Les pontes comprennent généralement 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux, il n'y a pas de construction de nid. L'âge moyen du premier vol est de 5 à 6 semaines. Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Distribution actuelle

Le Faucon pèlerin, avec un effectif national de 1 100-1 400 couples, poursuit sa progression géographique et représente 20% des effectifs européens.

Dans le Lot, *Falco peregrinus* se rencontre essentiellement dans les vallées de la Dordogne, du Lot et du Célé.

Observation sur le site

En 1987, 9 couples reproducteurs étaient recensés sur le site (*Source Lot Nature « Inventaire des zones à forte sensibilité avifaunistique du département du Lot »*).

En 2005, 8 couples nicheurs sont connus sur ce même site (*Source : ONCFS et Lot Nature*), mais avec un faible taux de reproduction (4 couples seulement); les échecs pouvant être imputables notamment à la prédation du Grand duc, mais pas uniquement...

En 2006, l'ONCFS a confirmé la présence du Faucon pèlerin sur 8 falaises de la basse vallée du Célé (Bregues, Bouziès, Cabrerets, Corn, Espagnac-sainte-Eulalie, Marcilahc-sur-Célé, Sauliac-sur-Célé et Saint-Sulpice).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

- tous types de dérangements : équipement des falaises, « chasse photographique », vol en pente, exploitation forestière au pied des falaises ;
- Prédation du Hibou grand-duc et exclusion, par suite de l'augmentation des populations de ce dernier, des sites les plus favorables pour la reproduction ;
- actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs...)
- lignes électriques.

Objectifs de conservation

- suivre l'espèce (inventaires complémentaires) ;
- éviter toute perturbation ou dérangement pendant la période de reproduction :
 - > sensibiliser les usagers du milieu rupestre (escalade notamment), à l'impact de leur activité sur la pérennité de l'espèce ;
 - > limiter voire interdire la fréquentation des sites de nidification (voies d'escalade, sentiers de randonnées passant à proximité, ...) du mois de février à juin ;
- limiter l'urbanisation en périphérie des sites de reproduction, l'implantation de lignes électriques aériennes.



Photo : J-M Peers

Code Natura 2000 : A215**Systematique :**

Classe : Oiseaux

Ordre : Strigiformes

Famille : Strigidés

Statuts de protection :

Directive Oiseaux : annexe I – espèce d'intérêt communautaire

Convention de Berne : annexe II

Liste Rouge UICN : espèce vulnérable

Liste rouge nationale : espèce rare

Protection nationale : article 1^{er} modifié**Exigences écologiques et Habitat d'espèce**

Le Hibou Grand Duc est une espèce inféodée au milieu rupestre, que l'on retrouve du niveau de la mer à l'étage subalpin, jusqu'à 2 000 m d'altitude. Il recherche les falaises, les rochers et parfois les vieux arbres (résineux). Les sites de nidification se trouvent toujours à proximité immédiate des ressources alimentaires.

Biologie

Espérance de vie : 21 ans.

Reproduction : La ponte peut débuter très tôt (janvier-février) et l'éclosion a généralement lieu début mai. Les pontes comprennent généralement 2 à 3 œufs et sont effectuées directement sur les replats rocheux – il n'y a pas de construction de nid. Les premiers vols ont lieu vers la 7^{ème} semaine. Les jeunes restent à proximité du nid jusqu'en octobre, époque de la dispersion.

Il faut noter que l'espèce présente une grande fidélité au site de nidification.

Comportement : Très discret, le Grand duc passe sa journée caché derrière la végétation, dans le haut d'un arbre, sur une vire ou dans une anfruosité rocheuse. Repéré de jour, il est souvent harcelé par les corneilles et autres oiseaux qui tentent de le chasser ; on peut alors le voir voler en plein jour, à la recherche d'un autre dortoir. De mœurs nocturnes et crépusculaires, il ne se met en chasse que peu après le coucher du soleil.

Les couples de Grand duc sont sédentaires et territoriaux

Régime alimentaire : Ce prédateur s'attaque à une grande variété de proies ; il privilégie cependant les espèces les plus abondantes et celles de tailles importantes (petits rapaces diurnes et nocturnes, rongeurs, lièvres, corvidés...). Par sa présence il limite fortement la présence d'autres prédateurs plus petits (notamment d'autres rapaces).

Distribution actuelle

L'effectif national est estimé à plus de 1 000 couples, dont 950 couples nicheurs connus.

En Midi-Pyrénées, pour la saison 2005, : 135 individus ont été contactés, (Source : G. Tavernier et T. Buzzzi- Nature Midi-Pyrénées - Août 2005).

Dans le Lot, *Bubo bubo* fréquente les vallées de l'Ouyse et de l'Alzou, du Lot, de la Dordogne et du Célé. Son effectif départemental est estimé à moins d'une trentaine de couples (Source ONCFS).

Observation sur le site

Sur le site, l'espèce est bien représentée : 6 couples cantonnés ont été recensés (*Source : ONCFS et Lot Nature*).

En 2006, l'ONCFS a confirmé la présence du Hibou Grand-Duc sur 5 falaises de la basse vallée du Célé (Communes de Brengues, Marcihac-sur-Célé et Saint-Sulpice).

Evaluation de l'état de conservation

- état de conservation : ★★★
- intérêt patrimonial : ★★★
- potentialités locales : ★★★

Menaces

- l'électrocution ou la collision avec des lignes électriques, des câbles, des barbelés : la densification du réseau électrique serait la première cause de mortalité en France ;
- le trafic routier (collision) ;
- la dégradation de ses territoires de chasse et la modification des pratiques agricoles (déprise agricole et fermeture des milieux entraînant la raréfaction de ses proies : lapin de garenne, lièvre brun, perdrix rouge) ;
- l'utilisation massive de pesticides (empoisonnement) ;
- le dérangement en période de reproduction (escalade, randonnée...), sur les sites rupestres, peut entraîner l'abandon des oeufs et des poussins (échec de la reproduction), mais également l'abandon du site de reproduction.

Objectifs de conservation

- éviter toute perturbation et tout dérangement en période de reproduction :
 - > sensibiliser les usagers du milieu rupestre (escalade, parapente, deltaplane...) à l'impact de leurs activités sur la pérennité de l'espèce ;
 - > agir préventivement en prenant, par exemple, un arrêté de biotope pour certaines zones rupestres, sur lesquelles serait interdite toute activité sportive susceptible de déranger l'espèce. Cette mesure profiterait également à d'autres oiseaux rupestres comme le Faucon pèlerin, l'Hirondelle de rocher ou le Martinet à ventre blanc ;
- neutraliser les pylônes électriques à risque (Convention avec EDF en cours) ;
- préserver la qualité des territoires de chasse et de la diversité des milieux : limiter, voire interdire certains pesticides, afin de permettre le maintien de ressources alimentaires suffisantes pour la conservation de l'espèce (alimentation des adultes et élevage des jeunes) ;
- poursuivre le suivi de l'espèce afin de mieux comprendre la dynamique des populations et des relations prédateur/proies/milieu et de tendre à la meilleure gestion possible des espèces et des espaces.